

ACADÉMIE DU GARD

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DU GARD

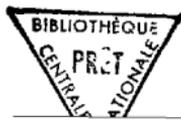
ANNEE 1862



NIMES
DE L'IMPRIMERIE CLAVEL-HALLIVET ET C^e
PLACE DU MARCHÉ, 8

1862

Per 80
10 19.9



DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCE

Dans la séance publique tenue , le 30 août 1862, devant MM. les
Membres du Conseil général et du Conseil municipal

PAR M. OLLIVE-MEINADIER

Vice-Président

MESSIEURS ,

C'est un honneur, un devoir et une douce satisfaction pour l'Académie de réunir tous les ans auprès d'elle le premier magistrat de ce département qui se montre toujours si bienveillant pour nous , les membres du conseil général et les élus de la cité, ces édiles si empressés à soigner les intérêts qui leur sont confiés; de voir dans cette enceinte les hommes éminents qui, après s'être occupés avec tant de zèle et de science du bien-être matériel et moral de notre pays , viennent s'intéresser à nos travaux passés, et par leur présence, nous encourager à en entreprendre de nouveaux. Reconnaisant de leur sympathie, je devrais peut-être vous entretenir du but que se propose l'Académie, de ses efforts, de ses succès et de ses espérances. Mais appelé trop tard à remplacer au fauteuil de la présidence le digne chef que notre compagnie s'est choisi et

qu'une absence obligée éloigne momentanément d'auprès de nous, je remplirais trop imparfaitement la tâche qui m'incombe, et je m'empresse de céder la parole au Nestor de l'Académie, à celui qui, depuis de nombreuses années, a su trouver le chemin de vos cœurs, et dont la voix gracieuse, éloquente et facile a toujours été entendue de vous avec un nouvel attrait.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD

Lu en séance publique du Conseil général du Gard & du Conseil municipal

- le 30 août 1862

Par **M. NICOT**, Secrétaire perpétuel

MESSIEURS,

Malgré la tendance presque générale de notre époque à s'occuper d'intérêts matériels et à dédaigner les pures abstractions comme choses inopportunes, un grand nombre d'hommes répandus dans les diverses carrières de la magistrature, de l'administration, du barreau et de l'armée n'ont point perdu le goût des plaisirs de l'âme et de la pensée. Vous surtout, Messieurs, les élus du département, vous donnez chaque année un salutaire exemple de ce noble goût pour les manifestations de l'intelligence, en venant assister à nos fêtes modestes. C'est que, mieux que personne, vous reconnaissez quels liens intimes unissent le développement intellectuel et le perfectionnement moral. Vous voulez que l'esprit et le cœur grandissent ensemble, et vous ne comprendriez pas que l'un restât dans un misérable abaissement quand l'autre s'élèverait aux plus hautes régions.

Grâces vous en soient rendues , ainsi qu'au digne chef de ce département et aux édiles de la cité , qui viennent montrer aussi , par leur présence , leurs constantes sympathies pour nos travaux.

Avant d'en faire l'exposé succinct , qui eût été plus bref encore si mes confrères avaient été moins laborieux , j'ai à consigner aussi le témoignage de notre gratitude envers M. le ministre de l'instruction publique qui a bien voulu encourager nos efforts par de nouvelles subventions. Nous avons aussi à remercier M. Charles Jalabert qui nous a envoyé de magnifiques gravures exécutées d'après ses œuvres , et surtout M. Guizot. Ce compatriote illustre , que nous avons placé à la tête de l'Académie et qui exerce sur elle , par sa nature supérieure , une sorte d'empire , n'a pas voulu être un roi fainéant ; il a agi sur nous et pour nous en nous faisant don de son portrait , par Delaroche , et de 19 beaux volumes de ses œuvres , avec un empressement et une bonne grâce qui en ont doublé le prix.

Animé des mêmes sentiments , M. Guizot fils nous a gratifiés d'un travail sur Ménandre , couronné par l'Institut , et il nous a communiqué une étude sur Paul-Louis Courier , dans laquelle l'Académie a été heureuse de rencontrer , sous des formes littéraires brèves , droites et pures , cette vive empreinte du sentiment moral et cet éclat de langage dont il a trouvé près de lui un si puissant exemple.

Maintenant , comme premier trait de cette revue rétrospective , qui sera , je le crains , bien moins un tableau animé qu'une pâle photographie , je signalerai l'activité de nos échanges avec les sociétés correspondantes , l'étendue croissante de nos relations et la

multitude de mémoires reçus, recueils, annales, bulletins, fascicules, qui ont été pour MM. Maurin, Azaïs, Gareizo, Dumas et Nicot l'objet de rapports où ils se sont toujours efforcés de concilier l'appréciation courtoise avec l'amour de la justice et le besoin de la vérité.

Afin de ne pas fatiguer ici, par l'énumération complète de tant de livres et opuscules offerts en hommage, nous nous bornerons à dire que nous avons distingué les ouvrages de MM. Ferdinand Béchard (1), Germain (2), Gaston Boissier (3), Roux Ferrand (4), l'abbé Gareizo (5), de Flaux (6), l'abbé Besson (7), Chabert de Metz (8). Mais je veux pourtant citer particulièrement et exceptionnellement un envoi de notre active correspondante, M^{me} la comtesse Vernède de Corneillan.

Comme Armande et Bélise, elle ne se borne pas à faire des livres, elle n'est pas seulement une femme savante qui veut régner dans les salons par les séductions de l'esprit : elle veut vivre par le souvenir d'un bienfait. Suivant les traces d'un industriel de génie, son oncle, Philippe de Girard, elle s'applique à être utile. Elle nous a adressé, sur un procédé de dévidage des cocons, un exposé qui nous fait espérer, si la découverte peut s'appliquer en grand, une

(1) *Droit municipal au moyen âge.*

(2) *Histoire du commerce de Montpellier.*

(3) *Discours au collège de France.*

(4) *Livre sur l'éducation.*

(5) *Synopsis analytique de la Flore du Gard.*

(6) *Voyage en Scandinavie.*

(7) *Vie de l'abbé Busson.*

(8) *Biographie de quelques hommes du pays Messin.*

véritable amélioration, nous voudrions dire une rénovation, pour notre département, frappé depuis quelques années dans un de ses plus riches produits.

A ces faits académiques, tous d'intérieur, j'ai à ajouter la mention de nos acquisitions et de nos pertes.

Celles-ci ont été nombreuses cette année. Vous l'apprendrez bientôt et vous vous associerez sans nul doute à nos impressions douloureuses.

Pour nous consoler de ces pertes, auxquelles vient tristement de se joindre celle de trois de nos plus actifs correspondants, MM. Marcel de Serres, Casimir Bousquet et Chaudrut de Crazannes, nous nous sommes affilié M. le docteur Guggenbulh, ardent philanthrope et habile éducateur des crétins de la Suisse; M. Michel Nicolas, auteur de plusieurs ouvrages estimés et entre autres de diverses biographies d'hommes du Gard, et M. le professeur Courcière, qui, en complétant la *Flore du Gard*, de M. de Pouzols, s'était créé des titres incontestables à nos suffrages.

Nous avons admis comme résidant M. Ch. Liotard, que nous recommandaient de nombreuses communications relatives à la linguistique et à la bibliographie. Nous avons voulu ainsi, à la fois, récompenser ses travaux, comme aussi nous rappeler et honorer encore l'homme excellent que comme lui nous regrettons, heureux de consacrer, par l'adoption du fils, la mémoire du père toujours présente, toujours chérie.

J'arrive enfin à l'énumération et à l'analyse des mémoires écrits, des dissertations et compositions poétiques qui ont occupé nos séances de l'année.

Dans le domaine scientifique, souvent un peu dé-

laissé parmi nous , nous avons reçu premièrement quelques recherches de M. Ollive-Meinadier sur un problème d'algèbre.

Secondement, des observations météorologiques de M. d'Hombres, qui a exactement noté les mouvements de l'atmosphère à Saint-Hippolyte-de-Caton. Nous apprécions beaucoup les travaux de ce genre ; liés aux annotations du directeur de l'Observatoire de Paris , ils pourront peut-être faire découvrir la loi des températures. Quand on songe, Messieurs, qu'à l'aide de la reproduction des registres de bord, un lieutenant de la marine américaine, le savant Maury, a pu classer et ramener à des lois fixes les mouvements internes et superficiels de l'Océan et les courants atmosphériques, et abrégé ainsi les routes et diminuer les périls de la navigation, on conçoit que nous encourageons les efforts persévérants et traditionnels de notre patient et consciencieux confrère.

Également doué du talent d'observer, fort de l'habitude des calculs scientifiques, toujours en action sur lui-même et sur ses précédentes investigations, M. Aurès nous a offert des aperçus neufs sur la colonne Trajane, une nouvelle théorie du module et un essai sur l'unité métrique linéaire en usage à Carthage, et une seconde partie de son mémoire sur la métrique des anciens, qu'il a retrouvée, ou plutôt découverte et démontrée sur les temples du Parthénon, de Pœstum, de Jupiter et de Minerve. L'Académie a été, comme MM. Reynaud et de Luynes, membres de l'Institut, très-satisfaite de ce triple travail de M. Aurès, où la clarté du raisonnement circule comme autrefois la lumière sous les portiques des temples qu'il a décrits.

M. Deloche a aussi étudié une question importante et difficile qui a exercé le savoir des plus grands naturalistes, et qui a amené entre eux un profond dissentiment. Il s'agit de savoir s'il existe ou non une ou plusieurs espèces d'hommes.

Deux opinions, deux camps se sont formés : les uns admettent l'immutabilité des espèces qu'ils considèrent comme des types permanents, limités par des caractères rigoureux, qui ont traversé les siècles sans s'altérer ; les autres soutiennent qu'à mesure que les individus d'une de nos espèces changent de situation, de climat, de manière d'être ou d'habitudes, ils en reçoivent des influences qui changent peu à peu leur forme, leurs facultés, leur organisation même.

On voit tout de suite l'intérêt qui s'attache à cette question. Si elle était résolue dans le sens de quelques naturalistes, les croyances les plus intimes seraient ébranlées. M. Deloche ne vient pas, un rameau de paix à la main, essayer de concilier les deux systèmes; mais, appuyé sur M. de Quatrefages, notre digne compatriote et actif correspondant, il a prouvé que le genre humain n'avait eu qu'un premier type, et il a montré ainsi autant de savoir que de respect pour les saintes Écritures et pour la révélation.

Comme l'an dernier, comme toujours, l'archéologie a été cultivée avec cette curiosité ardente, inextinguible qui put être pour l'homme naissant un principe de déchéance, mais qui n'est plus aujourd'hui qu'un titre d'honneur, un acheminement à une légitime renommée.

En effet, combien cette science ne jette-t-elle pas de lumières sur la philologie, les mœurs et les institu

tions des peuples ? N'est-t-il pas vrai que tout ce que les anciens nous laissent ignorer, les monuments le disent ? Toutes ces urnes, ces armes, ces monnaies, ces médailles, ces pierres tumulaires, sont comme des récits, des évocations ; elles font en quelque sorte sortir de leurs tombes les anciens, et repeuplent ces mornes solitudes où nous cherchions vainement la trace de leurs pas et l'écho de leurs voix ; car, comme l'a dit le poète italien :

Parlan le tombe ove la storia è muta

Profondément pénétré de ces idées et armé de son zèle habituel et de sa science supérieure, M. Pelet nous a souvent apporté et décrit des objets d'antiquité, entre autres une épée romaine ou du moyen âge, trouvée sous la toiture d'une maison contiguë à l'amphithéâtre, à l'époque où ce monument avait été si malencontreusement converti en une espèce de village. Il a expliqué encore, avec sa prompte et ingénieuse perspicacité, des inscriptions inédites, intéressantes pour l'histoire de la colonie romaine et pour la connaissance générale de l'antiquité ; et, justement fier de ce butin épigraphique qu'il accroît tous les jours, il a cherché à l'agrandir encore. Il a fait plus : il a conseillé, il a persuadé à ceux qui possèdent ou découvrent les précieux restes que recèle notre sol, de les donner à la ville pour enrichir nos collections. Plusieurs ont répondu à cet appel, et notamment M. Penot, qui va recevoir une médaille en récompense de l'abandon généreux qu'il a fait de l'autel votif trouvé par lui à Nages. Un sage demandait au sénat de Rome la destruction de Carthage ; mieux inspiré et tout aussi tenace (*tenax propositi*), notre savant confrère ne de-

mande pas qu'on détruise les villes, mais qu'on y crée, qu'on y agrandisse les musées, qu'on rassemble de toutes parts les débris, disons avec lui, les trésors de l'antiquité.

Nouveau disciple d'un tel maître, M. Ollive-Meinaudier a plus d'une fois mis sous nos yeux des inscriptions inédites que M. Germer-Durand a interprétées avec cette sûreté d'érudition qui fait sentir la main d'un maître.

M. Liotard en scrutant non pas nos monuments, mais nos archives communales, jusqu'à présent si peu explorées, a trouvé et nous a donné de précieux renseignements sur les crocodiles de la mairie qui sont comme l'antique palladium de notre cité.

M. Maurin, autre esprit curieux et investigateur, nous a exposé dans un langage brillant et animé, et à propos du procès de Thraséas, sous Néron, tout ce qu'il a pu, à l'aide de recherches persévérantes et étendues, recueillir ou élucider sur les crimes de lèse-majesté à Rome.

Les personnages qu'il a mis en scène lui ont fourni l'occasion de peindre encore cette société romaine qu'il étudie et connaît si bien; l'occasion aussi d'opposer à l'ignoble empereur, qui joignit la cruauté de Tibère et la folie de Caligula, la tranquille et noble figure de ce Thraséas qui fut, au sein d'un sénat avili et qui allait l'être plus encore, le courageux représentant de ces principes de liberté romaine qu'Auguste et ses successeurs s'étaient plu à étouffer.

M. de Daunant nous a aussi raconté un procès, un grand procès des temps modernes : celui des Templiers, ordre célèbre qui, suivant quelques historiens,

dut ses malheurs à des erreurs bien coupables; suivant d'autres, à sa puissance et à ses richesses.

Pour démêler la vérité au milieu de jugements si divers, M. de Daunant a eu recours à une source d'information authentique. Il est allé puiser dans les procès-verbaux des interrogatoires déposés dans les archives de la sénéchaussée de Beaucaire les éléments d'un travail dont il nous promet la continuation. Nous ne surprendrons personne en répétant avec nos confrères que ces matériaux ne pouvaient trouver un explorateur plus habile, un juge plus impartial, un narrateur plus consciencieux.

Fouillant aussi dans la poussière des existences détruites, et y cherchant de suprêmes enseignements pour l'avenir, M. Curnier a achevé son étude sur le cardinal de Retz. A propos de cette vie qui fut un drame si émouvant, il a présenté non point une minime partie de l'histoire du XVII^e siècle, un coin de tableau, mais en quelque sorte une véritable synthèse où, embrassant un grand nombre de faits, les rapprochant, les coordonnant, il les fait converger vers le but principal : la vie du coadjuteur.

A ces trois œuvres historiques, vraiment capitales, je suis contraint d'ajouter, *proximus his longo, sed proximus intervallo* (1), un essai du secrétaire perpétuel sur l'influence des croisades qui a paru présenter une énumération impartiale des conséquences de cette grande lutte du moyen âge, de cette glorieuse tentative de l'Europe contre l'invasion menaçante de l'islamisme.

Nous placerons parmi les travaux tout aussi sérieux

(1) *Enéid.*, l. v, v. 320.

que ceux de l'histoire, deux compositions importantes sur des questions d'économie politique.

M. le colonel Pagézy nous a lu la seconde partie de son travail sur les armées permanentes de l'Europe. Il en a recherché l'origine, rappelé l'enfance, apprécié la virilité et indiqué à fond l'influence. Après cette étude du passé et l'examen des temps nouveaux, après une comparaison saisissante entre le moyen âge et notre époque, il termine par des considérations graves sur la grande révolution militaire qui, depuis la poudre et nos perfectionnements récents, a comme transformé l'art des combats. L'auteur a reçu les félicitations de l'Académie qui a été frappée d'une œuvre où se trouvent réunis l'érudition et l'esprit philosophique, la justesse de la pensée et l'éclat de l'expression.

M. Viguié a choisi à son tour un sujet tout aussi actuel et plus pratique encore : le grave problème du paupérisme. Cette plaie sociale qui excite aujourd'hui tant de sollicitude a été examinée, sondée et traitée d'une manière neuve et saillante ; aussi, quand le livre sera achevé, nous ne doutons pas que le brillant coloris du style, l'opportunité du sujet et les vues élevées de l'auteur ne fassent ratifier à tous les suffrages unanimes de l'Académie.

Dans la littérature proprement dite, M. Bretignière nous a offert, pour son tribut académique, la deuxième partie de son étude sur Aristophane, qu'il n'a plus considéré comme moraliste et homme politique, mais comme poète comique, comme un écrivain satirique qui se plaît à créer des personnages excessifs, à les peindre sous les traits les plus ridicules, qui ne craindra pas d'attirer les sarcasmes, les huées du peuple

sur le plus savant, le plus modeste et le plus sage des Athéniens.

Je reproduirai fidèlement les impressions de l'Académie en affirmant qu'elle a jugé l'œuvre aussi spirituelle que savante.

Elle a fait un accueil également favorable à une appréciation que M. Liotard a donnée de Joachim Dubellay, poète du *xvi^e* siècle, peu connu et qui contribua pourtant, autant et plus peut-être que Ronsard, à ramener la poésie française à la salutaire imitation des anciens.

Apportant aussi sa pierre si bien taillée à notre édifice littéraire, M. Jules Salles nous a lu une relation d'un récent voyage qu'il a fait en Suisse. Rassemblant dans un apparent contraste la description et le sentiment, il nous a entretenus de la ville et des environs d'Interlaken, et a profondément intéressé l'Académie, quand, d'un pinceau fidèle autant que mélancolique, il a retracé le dévouement vraiment héroïque d'un jeune médecin philanthrope, dont nous avons déjà parlé, lequel a fondé et entretient à ses frais un établissement où il réunit et guérit souvent un assez grand nombre de crétins, famille infortunée qui, jusqu'à présent, n'avait rencontré que les dédains et l'oubli.

M. l'abbé Azaïs, ce pèlerin actif, infatigable, qui plie son genou pieux devant tous les monuments de l'art chrétien, nous a communiqué une attachante étude sur un peintre renommé du couvent de Saint-Marc, à Florence, fra Angelico, grand artiste qui, admirablement inspiré dans la conception et l'exécution de ses tableaux, et soulevé pour ainsi dire par une force mystérieuse, s'est élevé à ces splendeurs saintes, à ces beautés chastes et voilées des toiles de Raphael ; tant

il est vrai, comme le remarque l'auteur, que le génie chrétien, en imposant silence aux passions qui agitent le cœur de l'homme, donne à l'esprit ce calme profond dont il a besoin pour saisir les divines harmonies que le créateur fait entendre dans la nature.

En terminant son œuvre, M. Azaïs a exprimé des vœux auxquels s'est associée notre Compagnie. Il souhaiterait qu'à l'avenir, l'art recherchât plus fortement les sources naïves et pures où il s'abreuvait autrefois ; que, ranimé par une sève vivifiante, il s'agrandît et se rajeunît dans la foi, et réconciliât, dans une puissante étreinte, la pensée contemporaine et l'inspiration antique, la nature et la civilisation, le respect du passé et l'élan vers l'avenir.

Ce sentiment du beau et du bon qui élève et échauffe l'âme et peut la transporter jusqu'à l'enthousiasme ; ce sentiment qui est la source de la véritable poésie, s'est souvent manifesté sous des formes saisissantes pendant l'année qui vient de s'écouler.

Quoiqu'on prétende que le siècle est trop grave pour la poésie, qui ne s'accommode ni du sifflement de l'usine ni du bruit des marteaux, plusieurs membres ont protesté parmi nous, et, pour me servir du langage un peu suranné de nos bons aïeux, ils se sont tenus sur les hauteurs fleuries de l'Hélicon. Ils ont senti, ils ont prouvé que l'homme ne change pas de nature aux époques sérieuses ; que quand la raison grandit, le cœur peut bien ne pas se fermer et ne pas perdre, je l'ai déjà dit, avec ses plus doux instincts, ses enchantements et ses consolations.

Tout entier à ces impressions puissantes et se-reines, M. Canonge nous a offert un nouveau volume empreint d'une couleur provençale, c'est dire locale,

et nous a souvent aussi communiqué des pièces fugitives qui sont comme la petite monnaie du poète, mais une monnaie de bon aloi, car il y a grâce dans le style et justesse dans la pensée.

L'Académie a remarqué surtout des stances sur ce grand peuple qui est demeuré comme enseveli depuis près d'un siècle, mais qui, comme un autre Lazare, secoue son linceul de mort et présente à ses oppresseurs ce grand fantôme de la nationalité des fils des Sobieski et des Jagellon.

Un autre membre de l'Académie qui sait trouver au milieu de ses graves devoirs quelques moments à consacrer aux lettres, qui aime à se nourrir surtout des grandes œuvres des anciens et de *ces études magistrales qui seront toujours la plus haute et la plus pure des aspirations de l'esprit humain* (1). M. Teulon, qui, comme l'exilé de Florence, s'est encore passionné pour Virgile, nous a donné une traduction, fidèle autant qu'élégante, de deux des livres les plus animés de l'*Enéide*, le III^e et le XI^e; il y a joint quelques œuvres qui lui sont propres. Dédaignant de faciles banalités ou des nouveautés ambitieuses, il a peint les tristesses de l'asservissement des peuples au moyen âge; l'infortune de l'aveugle, et a uni une véritable fleur de poésie à une large part de raison et de vérité.

C'est parce que c'est quelque chose, c'est beaucoup, que de mettre d'actives facultés d'imagination et de sensibilité au service d'une idée morale, que nous avons souvent applaudi à des compositions où

(1) Paroles de M. Rouland, discours à la distribution des prix du grand concours (1862).

M. Bousquet a retracé, avec son talent souple et varié, bien des scènes qui, tantôt touchantes, font naître des émotions tendres et pures ; tantôt graves, enseignent le devoir, ou qui, piquantes comme dans la fable que vous allez entendre, font sourire en se dénouant dans une plaisanterie satirique sans amertume et une aimable et décente jovialité.

Les tributs de M. Bigot n'ont pas ressemblé à ces faciles compositions où il essayait de nous rendre, dans la langue expressive du Midi, les apologues de notre immortel fabuliste. Cette année, il nous a offert des œuvres personnelles, où le poète a été presque un moraliste quand il nous a peint les angoisses de la veuve, les devoirs et les pensées du travailleur ou les tristesses de l'atelier. En s'abandonnant à cette poésie émue, il a satisfait et fait battre plus vivement son cœur d'homme et de chrétien. Sa muse a revêtu surtout une certaine gravité philosophique, lorsqu'il s'est élevé contre cette soif de combats, cette ardeur de destruction et de meurtre qui tourmente le genre humain. C'est là une pièce remarquable dont les vers, déjà imprimés, nous ont semblé avoir tout l'éclat et toute la ductilité du métal de ce canon qu'il aime si peu.

Je n'ai point nommé encore celui qui est pourtant l'âme, la tête et le cœur de cette pléiade radieuse, celui qui est une source de poésie intarissable. Mais croyez-le bien, Messieurs, ses grandes facultés poétiques n'ont pas languï, déchues et inoccupées. Ce qu'elles auront produit sera toujours marqué au coin de l'imagination et du goût. C'est lui qui pourrait dire avec ce grand poète qui inspira ses premiers chants :

Mon âme a l'œil de l'aigle, et mes fortes pensées
Au but de leurs désirs volant comme des traits
Chaque fois que mon sein respire, plus pressés
Que les colombes des forêts
Montent, montent toujours, par d'autres remplacées,
Et ne redescendent jamais.

Notre tâche de narrateur est enfin terminée.

Notre ambition était de vous montrer nos efforts ; notre récompense serait de vous faire reconnaître qu'ils ont eu une direction utile, et qu'échappant à cette molle somnolence qu'on reproche si amèrement aux académies, nous avons su nous conformer à cette grande loi du travail qui semble le trait distinctif de l'époque actuelle. C'est, en effet, au travail que les sociétés modernes demandent les éléments de la prospérité. C'est pour le recommander, pour l'implanter qu'elles proclament cette nouvelle et redoutable maxime que le droit de vivre n'existe que par le devoir de travailler. Eh bien ! nous aussi — pourquoi ne le dirai-je pas ? — nous avons compris ce précepte des temps nouveaux ; nous avons essayé par nos publications hebdomadaires et par nos mémoires de répandre le goût des choses de l'esprit et de faire pénétrer partout, par une lente et profonde infiltration, les grands principes qui développent à la fois la beauté morale et la beauté artistique et littéraire.

Comme le disait récemment, à Nancy, l'éloquent ministre de l'instruction publique : « Plus l'esprit » humain se meut avec liberté, plus il fait de tentatives et d'expériences hardies, plus il est urgent » qu'il ne perde pas de vue ces types inaltérables du » vrai et du beau auxquels le monde moral ne saurait jamais renoncer. » Frappés, comme cet homme

d'Etat illustre , des affinités secrètes et des rapports d'action réciproque qui existent entre les lettres et la société, chacun de nous s'est appliqué , par des efforts divers et communs, à la seconder, à la pousser vers les destinées qui lui sont promises.

Pour résumer ici notre pensée , nous avons voulu et nous voudrons encore , et toujours , nous occuper du mal moral, pour l'empêcher ; du bien , pour nous y associer.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. JULES TEISSIER

Membre non résident de l'Académie du Gard

Lue en séance publique du Conseil général et du Conseil municipal, le 30 août 1862

Par M. NICOT

Secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard.

MESSIEURS,

Je viens, au nom de l'Académie du Gard, remplir un douloureux mandat. Je viens acquitter, envers la mémoire honorée de M. Jules Teissier, le tribut des regrets que notre Compagnie aime à payer aux hommes de tête et de cœur qui disparaissent, chaque année, de nos rangs contristés. Je vais rouvrir des plaies qui saignent encore; je renouvelerai des émotions, mais vous aimerez, Messieurs, à revenir sur cette noble vie qui vous fit une si large part de talent et de zèle; vous vous consolerez en disant que si dans la société des hommes tout change, se détruit et s'efface, dans le monde des intelligences, au contraire, tout dure, se continue et se perpétue, parce qu'au dessus de cette région tangible et morne où nous nous traînons, s'étend le domaine éthéré de l'esprit et la région du souvenir.

Jules Teissier naquit à Anduze, le 15 janvier 1798, d'un père qui trouvait, dans la profession de banquier, non pas un moyen de fortune rapide, mais, ce qui vaut mieux, d'existence honnête. Sa mère appartenait à la famille honorable des Raffin ; l'esprit et la raison y étaient héréditaires, et, vous le savez, cet heureux privilège, les révolutions ne l'emportent pas. Elle joignait à des qualités brillantes les qualités bien autrement précieuses de la mère, s'occupant de tout dans son intérieur, et relevant tout ce dont elle s'occupait, les choses comme les personnes. Elle s'accommodait des plus petites ; elle eût été à l'aise avec les plus grandes. Elle entourait surtout le jeune Jules de mille soins, de mille attentions, d'autant plus multipliées, d'autant plus délicates qu'il était né si faible qu'on n'espérait pas le conserver. Elevé sous l'œil vigilant d'une tendre mère et avec le meilleur système d'éducation, celui qui commence au sortir du berceau, il fit des progrès rapides. Jamais, en effet, les dons naturels n'avaient été fécondés par une plus intelligente direction.

A 8 ans, à cet âge où l'enfant passe sous la discipline, quelquefois un peu rude, des premiers maîtres, ses facultés étaient déjà bien éveillées, sa mémoire était déjà exercée, son intelligence déjà active et remuante ; aussi les succès qu'il obtint, dans la petite pension d'Anduze, et bientôt au collège d'Uzès, furent-ils très-marqués. Ils le furent aussi au lycée de Nîmes, où il trouva des guides non moins affectueux et plus habiles, si bien qu'il sentit s'accroître en lui son goût pour l'étude, et il acquit ces connaissances solides et variées que le collège royal de Lyon se chargea de compléter. Après ces

brillantes études, le moment vint de choisir une carrière : mais laquelle ?

Consentira-t-il à se vouer à la vie affairée de son père ? Prendra-t-il rang au milieu de ces hommes d'action qui ont porté si haut le nom français, ou parmi ces administrateurs paisibles et honorés qui se mettent au service du pays ? Ou bien, se laissant aller à cette séduction des jours faciles, ira-t-il s'éteindre dans le repos, et, sous ces ombrages si souvent chantés de Cardet et de Massane, ira-t-il écouter la voix de la montagne, les brises du soir ou les rêveries du vallon ? Non, Messieurs, son esprit actif, son goût passionné pour l'étude et l'action ne s'accommoderaient pas d'un régime si doux ; il faut chercher une science, une carrière dont l'étendue, la vaste étendue soit proportionnée à son infatigable activité. Il a choisi la médecine..... et c'est à Montpellier qu'il se rend. Là il se recommanda à l'estime de ses professeurs par son assiduité et son intelligence, et il fut particulièrement distingué par deux hommes éminents, M. Baumes et M. Fages. Celui-ci conçut même une telle affection pour son élève qu'il le pria, qu'il le força de venir dans sa maison remplacer le fils ami qui allait, après son doctorat, passer quelques années à Paris. Ce témoignage particulier d'affection de la part d'un tel homme dit plus que bien des paroles.

Un autre fait montre aussi le cas qu'on faisait de l'étudiant. Il était chargé de rassembler les matériaux des leçons d'un professeur de la faculté des sciences. Ces leçons, il les rédigeait, les écrivait même, et elles étaient présentées avec confiance aux auditeurs qui les recevaient avec grande satis-

faction. Cette dernière vérité ressemblerait presque à de la médisance, si de nombreux témoignages ne me permettaient de l'attester.

Pourvu, en juin 1822, du diplôme de docteur, et par une thèse remarquable sur l'influence de la civilisation sur la santé de l'homme, il ne voulut point se consacrer à l'exercice de l'art médical ; un irrésistible penchant l'en éloignait. D'ailleurs pourquoi aurait-il préféré l'assujétissement des devoirs de cette profession à cette liberté que lui laisse sa position de famille ? Pourquoi ne satisfèrait-il pas ses goûts en se livrant à la diversité de ses aptitudes ? Aussi, dès les premières années de son retour, il aborde les sujets les plus variés, les matières les plus difficiles. La même plume accélérée et savante écrit successivement des notices nécrologiques, des mémoires sur l'emploi des gazes métalliques, les cheminées, les monuments antiques, les cavernes à ossements fossiles, la constitution des Pyrénées. Il s'adonna surtout, à cette époque, à cette science moderne qui offre tant d'intérêt, et qui a déjà pris une place si élevée dans l'enseignement : la géologie. Est-il, en effet, une étude plus intéressante que celle de la terre, surtout quand il s'agit non pas d'en saisir minutieusement les éléments constitutifs, mais de juger, par ce qu'elle recèle, quelles sont les révolutions qui ont modifié son état et sa forme ; de reconnaître quels étaient, aux époques primordiales, les êtres qui la peuplaient ou les plantes qui la couvraient ? L'étude de tant de sciences si dissemblables n'était pas pour lui un fâcheux asservissement ou une impérieuse nécessité ; elle fut mieux que cela : elle était pour lui un plaisir. Libre

dans ses actions, dégagé des liens qui enlacent la plupart de ceux qui se vouent à une carrière publique, et qui échangent quelquefois leur indépendance contre les servitudes du métier, il suivait le cours de ses pensées. Abeille diligente, il butinait dans tous les domaines : archéologie, histoire naturelle, physique, chimie, paléontologie, agriculture, économie politique, et son esprit, agrandi par cette multiplicité de travaux, pénétrait à des profondeurs que l'unité de facultés et d'efforts ne permet pas d'atteindre. Qui de vous, Messieurs, ne l'a éprouvé? Dans le silence de l'étude persistante et diversifiée, il se fait un travail intime qui, loin d'asservir l'intelligence, la dégage, la purifie et l'agrandit. Sans doute si l'homme, dans ses premiers jours, ne porte avec lui quelque activité, il ne s'élèvera pas à une grande hauteur; mais pour peu qu'il ait reçu l'étincelle sacrée, *spiritum tenuem Græiæ camæna*, il adviendra, s'il se livre à un constant labeur, que les sciences n'aient plus pour lui d'arcanes, les lettres de mystère; il arrivera vaillamment à tous les succès.

La preuve la plus frappante que M. Teissier ait donnée de son érudition et de l'étendue de son talent, est la publication de cet ouvrage où l'histoire de Nîmes est exposée et suivie depuis les temps les plus reculés, non seulement à l'aide des livres savants de don Vaissette et de Ménard, mais enrichie, complétée par une foule d'observations nouvelles et d'éclaircissements nouveaux sur bien des points controversés. Pour composer ce livre (*Confidences de Nemausus*), il avait scruté, avec soin, nos archives et nos bibliothèques, recueilli même dans nos champs les mo-

numents qui y sont épars ou ensevelis. Cet ouvrage, fait pour le congrès qui eut lieu à Nîmes, en 1844, me rappelle que M. Teissier y joua un rôle très-actif, tantôt avec MM. Plagniol et Dumas, nos savants confrères, tantôt seul, et discourant avec autorité sur les cavités souterraines, sur les ciments, ou présentant les réflexions les plus lumineuses sur l'interprétation de M. Auguste Pelet qui, dans sa sagacité merveilleuse, avait trouvé, dans le remplacement d'une lettre, un *M* au lieu d'un *C*, que la Maison-Carrée est un monument de l'époque Antonine et non du siècle d'Auguste.

Le temps ne me permet pas de signaler tant d'autres travaux d'antiquaire, tels que recherches sur les piscines, exèdres, théâtres, édicules, routes romaines, ni même de rappeler les leçons savantes qu'il donna dans des cours publics, dont je m'honore d'avoir conçu la pensée.

Mais il ne se livrait pas à la seule contemplation scientifique. Dès 1828, il mit son dévouement et son savoir pratique au service de sa ville natale; il entra au conseil municipal, et, en 1830, il fut nommé adjoint. Plus tard, malgré des offres réitérées, il ne crut pas pouvoir accepter la mairie; seulement il était dans le conseil le rapporteur-né de toutes les commissions, et les registres de cette commune sont remplis de rapports qui resteront comme un modèle de clarté, de méthode et de savoir.

Il en était de même au consistoire, dont il fut membre pendant 35 ans. Là son action était plutôt administrative que religieuse. Néanmoins elle était fort utile, car il se plaçait toujours au dessus des questions de personne; il laissait de côté les théories

spéculatives, évitait de s'engager dans des débats dogmatiques, ce qui lui permettait de rester calme, impartial et de faire des propositions empreintes d'un esprit de conciliation.

Pour se délasser de tant de travaux que lui imposait le maniement des affaires du pays, il aimait à venir assister à nos réunions académiques; à y traiter ou à y entendre traiter des questions archéologiques ou scientifiques; à cultiver près de nous, avec nous, le goût des choses sérieuses et utiles, et à rencontrer dans les épanchements familiers ou dans l'effusion des causeries intimes une diversion agréable aux labeurs austères de l'homme public. Puis il retournait dans sa retraite studieuse d'Anduze, et il méditait dans la solitude, toujours inspiratrice pour les penseurs. N'est-ce pas en fuyant le bruit de la capitale que d'Aguesseau se retrempait à Fresne, l'Hôpital à Vignai, et Racine à Port-Royal ?

Les douceurs de la vie domestique, les soins d'une compagne en qui il avait trouvé ce qui rend la vie si douce, comme il avait trouvé en lui-même ce qui la rend utile et digne, les occupations que lui créaient, au dedans, ses goûts pour l'étude, et, au dehors, les soins de l'intérêt public, lui faisaient une existence heureuse.

Mais la destinée humaine est comme le ciel : tantôt étincelant de reflets lumineux, et bientôt après assombri par des teintes obscures. Au milieu de cette vie de labeurs estimés et de considération méritée, un malheur vint le frapper : il perdit sa fille, unique enfant d'une union fortunée, sa fille qui déjà laissait apercevoir ces agréments et ces qualités qui charment le présent, qui préparent ces doux rêves d'avenir que

caresse si volontiers la tendresse des pères, ces qualités qui se montrent, qui s'exhalent comme un parfum dans le sanctuaire de la famille.

Comme ce roi de l'antique Grèce (pardonnez-moi ce souvenir mythologique) qui se frappait de cécité, ne pouvant supporter l'excès de ses maux ; qui eut été plus terrible encore envers lui-même, si la main d'une fille ne l'avait ramené au temple, ne l'avait rattaché à la vie. Mais ce lien, cette joie ne restait pas à notre malheureux confrère. Aussi sans l'étude et les graves devoirs qui pesaient sur lui, je ne sais pas s'il n'eût pas succombé à la douleur de la perte de son Antigone.

Pour montrer, par un seul trait, toute la vivacité de cette tendresse et toute l'étendue de ces regrets, je n'ai besoin que de rapporter le fait que je tiens d'un de mes meilleurs confrères.

M. Teissier entra dans le salon de cet ami. Il aperçut, parmi les portraits de famille, une toile qui lui rappela les traits de sa fille bien-aimée. A cet aspect seul, il eut une défaillance, mais si prolongée, si complète qu'il jeta l'alarme là où il ne portait que le salut de l'amitié ou les paroles de la science. Je consigne ce fait, qui n'est pas pour moi une simple anecdote, mais la révélation et la mesure de la douleur de ce tendre père.

Mais j'ai hâte, Messieurs, de le considérer sous les deux aspects sous lesquels il se présente plus ordinairement : ses deux grandes phases d'existence et d'action, le conseil général et la question des eaux.

Laissez-moi d'abord l'introduire dans cette assemblée d'élite où les intérêts du pays sont discutés avec tant de dévouement et de savoir.

Ici, Messieurs, vos souvenirs rendront ma tâche facile. Vous irez au devant de mes paroles, et ce que vous sentirez vaudra mieux que tout ce que je pourrai dire.

Serait-ce porter une complaisance trop confraternelle dans mon jugement que de dire qu'il saisissait toutes les questions avec une remarquable promptitude d'esprit; qu'il les traitait avec science et bonne foi; que, dans les intérêts si multiples et quelquefois si opposés, il démêlait, avec un grand sens pratique, tout ce qui était bien, tout ce qui pouvait se concilier?

Craindrai-je d'ajouter que le tour de sa pensée était comme l'aspect de ses traits, qui frappaient plus par la gravité que par la grâce; que sa parole nette, quoiqu'elle n'eût pas l'éclat, ni le prestige, ni la précision de celle des orateurs, attachait pourtant parce qu'elle était sensée, digne, revêtant comme le caractère même de l'assemblée dont il eut l'honneur de diriger plus d'une fois les importants travaux ?

Nous voici arrivés à la période la plus brillante, la plus militante de sa carrière.

Dans la vie de l'homme, il est de ces moments, de ces idées qui semblent modifier notre existence, étendre ou changer la sphère de nos devoirs. Cette idée souveraine et absorbante vint saisir et agiter M. Teissier dès 1825.

Dans ce mouvement rapide d'amélioration qui entraîne chaque jour les cités, la ville de Nîmes ne pouvait se soustraire à l'impulsion universelle; elle avait élevé des temples, bâti des hospices, aplani ses boulevards, percé des avenues, fait même jaillir l'arbre du rocher : il fallait compléter l'œuvre de trans-

formation et d'agrandissement; il fallait surtout ranimer notre industrie.

Un projet d'amener des eaux fut conçu. Un concours fut ouvert, et le projet de M. Teissier fut préféré par la commission d'examen et adopté par la ville. La révolution de 1848 vint tout arrêter : puis tout fut changé; mais Jules Teissier ne devenait que plus ardent dans ses études. Est-il besoin de rappeler ces publications incessantes, ces fatigants parcours, cette investigation des moyens employés dans l'ancien monde et même le nouveau? de vous signaler cette généralisation de la question portée jusqu'à des aperçus et des règles sur le service hydraulique en France? ces exposés lumineux des systèmes d'irrigation et d'adduction des eaux, depuis l'antique Frontin, qui a traité des aqueducs de Rome, jusqu'à M. Darcy, dont Dijon a provoqué et récompensé les heureux et longs efforts? Pour montrer, par un seul mot, l'importance et la valeur de ces travaux, il me suffira de citer le témoignage d'un juge, et disons-le, d'un antagoniste, M. Nadault de Buffon, qui avoue que cette question des eaux de Nîmes, M. Teissier l'a retournée sous toutes ses faces. Je puis invoquer encore le jugement favorable d'ingénieurs habiles, et surtout je ne passerai pas sous silence un auguste suffrage obtenu en 1852 ni les promesses d'une généreuse munificence.

Qu'il soit ici permis à celui qui est dès longtemps habitué au culte classique de Rome de louer, dans tous les projets successifs de M. Teissier, cette pensée dominante de rendre l'aqueduc romain à sa destination première. Ah! si, profitant de ses travaux et héritant de cette grande idée, la nouvelle entre-

prise relève un jour, relève bientôt ce majestueux monument de la grandeur romaine, le signe glorieux de la puissance et de la splendeur de notre cité ; si, un jour, arrivent, dans nos murs, ces abondantes eaux dont notre confrère avait si longtemps cherché à doter notre ville, son ombre sera consolée du délaissement de ses projets. Le grand but sera atteint, et nos édiles recueilleront non seulement le tribut de la reconnaissance de leurs concitoyens, mais encore, pour emprunter à M. Teissier une de ses expressions les mieux senties, *ils entendront les applaudissements du monde civilisé.*

Tant de travaux obstinés avaient-ils épuisé les forces de ce laborieux et docte confrère ? ou bien portait-il, dans une constitution qui n'était forte qu'en apparence (nous l'avons déjà remarqué), les germes de destruction et les principes d'une mortelle langueur ? Nous n'éclaircirons pas ces doutes, mais nous constaterons ce fait douloureux, que ce fut à ce moment critique de l'abandon de ses idées de prédilection que survint un progressif et implacable dépérissement.

Ce n'était plus cet homme actif qui discutait dans les assemblées, qui parcourait la montagne pour en étudier la constitution, ou qui se courbait sur les plans et les tracés d'aqueducs et de canaux ; ce n'était plus l'antiquaire érudit ou l'académicien zélé. Contraint de déposer ce fardeau de labeurs sous lequel sa haute et forte intelligence n'avait jamais plié, il n'avait plus même la force de supporter le repos, et les souffrances, la mélancolie dénouant un à un tous les liens qui l'attachaient à la terre, il s'éteignit doucement, le 27 avril dernier, à l'âge de 64 ans. Il

avait trop peu vécu pour sa famille, trop peu pour l'Académie, mais assez pour sa renommée.

Oui, Messieurs, si Jules Teissier n'a pas achevé l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie, si sa tâche est demeurée sans résultat apparent, ne craignons pas de dire qu'il a fait assez pour que son nom ne périsse pas. Il fut un des hommes les plus complets, car il réunissait en lui la mémoire qui retient, la méditation qui recueille, le jugement qui ordonne, la volonté qui anime, le sens pratique qui accomplit, et le noble amour de la patrie qui fut comme sa profession et sa vertu.



ÉLOGE DE M. IGNON

Prononcé en séance publique du Conseil général du département et du Conseil municipal de Nîmes, le 30 Août 1862

Par M. NICOT

Secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard

NONSIEURS ,

Ce n'est point un vain usage que celui d'honorer la mémoire des académiciens qui ne sont plus, en rappelant les titres qu'ils ont à nos regrets et ceux qu'ils eurent à l'estime publique. Raconter leur vie, c'est les faire revivre au milieu de nous, et reformer, en quelque sorte, un lien qui nous fut cher, et lorsqu'ils ont réuni à de hautes facultés de l'esprit la simplicité du caractère et l'intégrité des mœurs, le récit n'est plus une émotion, un tribut confraternel, il devient un véritable enseignement.

C'est ainsi, Messieurs, que je voudrais vous faire retrouver aujourd'hui, vous rendre l'homme éminent et bon que la mort est venue si prématurément enlever à sa famille, à la magistrature et à l'Académie du Gard.

Charles-Julien Ignon naquit à Viviers, le 9 janvier 1798. Son père alla bientôt après établir une imprimerie à Mende, et c'est là qu'auprès de ses bons

parents, il contracta, dès les premiers jours de la vie, des habitudes régulières et droites. La famille les inspirait, les lieux mêmes les commandaient. Vous l'avez remarqué, Messieurs : tandis que l'homme naissant, habitant la plaine et les contrées fertiles, se livre à l'action avec ardeur ; que l'habituant du littoral a un instinct de mouvement et d'aventure, l'homme des pays de montagnes s'avance dans la vie circonspect, calme, réfléchi. Cette empreinte, nous avons pu la reconnaître quand de l'enfance le jeune Ignon passa à l'adolescence. A cette époque, il fut conduit au lycée de Nice où son père avait obtenu pour lui une bourse. J'étais alors attaché à cet établissement, et comme l'enseignement est une milice, je dirai que je faisais là mes premières armes. Il ne me fût pas difficile de reconnaître, dès les premiers devoirs donnés, qu'il y avait dans le nouveau venu, dans ce bienvenu, mémoire étendue, perception prompte, application soutenue, volonté énergique, penchants sérieux. Aussi les progrès furent rapides, non moins rapides que ceux de son émule feu Adolphe Blanqui, le savant et spirituel économiste. Je compris sans peine qu'un jour l'homme vaudrait autant et plus que l'écolier.

Une circonstance me révéla tout à coup son amour du travail et la fermeté de son caractère. C'était au mois d'avril 1814. La chute de l'Empire avait amené pour nous bien des tristesses et des déchirements. Des soldats ennemis, irrités de leurs défaites sur l'Adige, étaient venus dans nos salles et nos cours, surprises et comme honteuses de leur présence. Restés seuls de toutes les administrations françaises dans un pays qui avait cessé d'appartenir

à la France ; entièrement abandonnés au milieu de ces bataillons intrus, nous soutenions les jeunes courages de nos élèves. Notre Lozérien ne faillit pas à l'épreuve. Du 25 avril au 30 juin, jour de notre commun départ, il nous écouta et travailla avec la même ardeur que dans les temps les plus paisibles. Il se consolait, il s'animait quand nous nous écriions : *Exoriarie aliquis nostris ex ossibus ultor !*

Ce vengeur est enfin venu. D'une main puissante et hardie, il a rendu à la France cette belle province si tristement perdue en 1814, réparant ainsi les abaissements qui avaient si vivement impressionné, mais sans l'abattre, l'âme généreuse du patriote lycéen.

En quittant Nice, où ses études n'étaient pas terminées, Charles-Julien fut placé, par son père, dans l'institution Sainte-Barbe, et dans cette école célèbre il put trouver sinon plus d'affection, du moins un savoir plus ferme, une expérience plus consommée. Aussi le père, satisfait de ce séjour de Paris, prit-il la détermination de faire faire là même un cours de droit qui fut suivi avec succès et achevé en 1819.

Aux leçons de l'école succédèrent alors les leçons du monde et des choses. Dans cette nouvelle éducation, il montra encore deux éléments qui se confondaient : l'ampleur de l'entendement et la rectitude des penchants. Le jeune avocat vint s'établir à Mende, et dès ses débuts se plaça au premier rang. Il fut bientôt, et pendant plusieurs années, bâtonnier de l'ordre. Sa réputation grandissait chaque jour avec le nombre de ses clients et l'estime sympathique des magistrats.

Le 28 août 1830, il fut nommé procureur du roi à

Mende , sans avoir occupé d'autres postes intermédiaires qu'une étroite suppléance de juge de paix (13 décembre 1829). Sa vie prit alors un autre cours. Ce ne fut plus une suite continue d'ardents combats de paroles , mais une fonction plus calme et plus haute. Il cessa de combattre , parce qu'il avait trop bien combattu. Quatre ans plus tard , il fut nommé conseiller à la cour de Nimes par l'influence d'un légiste célèbre , M. Merlin , qui avait eu occasion de remarquer la science et la sagesse de l'étudiant.

Précédé d'une excellente renommée , il vint s'asseoir avec éclat à côté des Daunant , des Fajon , des Saint-Albin Trinquelague , des Ferrand , des Lapiere.

Ses collègues ne tardèrent pas à reconnaître , par les rapports dont il était souvent chargé et par l'exposition si nette et si savante de son opinion dans les diverses causes , combien était grande la valeur du nouveau conseiller. C'est que , homme judiciaire avant tout , il aimait les affaires , y excellait , s'entendant aux plus diverses , depuis l'éternel litige du mur mitoyen et le pétitoire et le possessoire jusqu'aux questions d'état de l'ordre le plus élevé. C'est qu'il donnait chaque jour des preuves d'un zèle actif et d'une profonde connaissance des lois. Pour acquérir cette connaissance , il étudiait avec cette attention patiente , opiniâtre que quelques esprits superficiels regardent comme un signe de lenteur dans l'exercice de l'intelligence , mais que les hommes réfléchis considèrent comme une marque de puissance. Enfermé dans son cabinet , il y lisait assidument , scrupuleusement les notes , mémoires , requêtes , apostilles qui lui étaient remises , et il le faisait sans partialité et sans faiblesse , ne se laissant jamais gagner par des persuasions artificieu-

ses ou fléchir par des larmes étudiées, sachant bien, pour rappeler ici un noble langage, que le magistrat est appelé à rendre des arrêts et non pas des services.

Il fallait le voir, surtout quand il était appelé à présider ces assemblées judiciaires où des magistrats longtemps habitués à interpréter et à appliquer la loi sont mêlés à ces citoyens probes et libres dont la mission est éphémère, les intentions généreuses, mais dont les opinions sont quelquefois si flottantes et si incertaines.

Dans ces affaires où éclate souvent une animation dramatique et où règne un intérêt si puissant ; car, comme le dit un magistrat distingué, M. Oscar de Vallée, pour les esprits cultivés et les cœurs généreux, un procès criminel sera toujours la plus humaine et la plus pathétique des leçons ; dans ces causes où l'accusation et la défense font, tour à tour, entendre des accents pénétrants, le président Ignon savait ramener le calme dans les cœurs émus et quelquefois égarés ; il savait dissiper les obscurités souvent accumulées par la défense elle-même, opposer à des systèmes captieux des expositions claires et des principes vrais qui faisaient de ses résumés de véritables plaidoyers.

Ce fut surtout un jour de succès que celui où se jugea une cause retentissante : celle d'une rapace association de malfaiteurs qui avaient jeté l'épouvante dans notre cité.

D'un côté, la défense armée d'une parole abondante, colorée et vibrante (1) ; de l'autre, l'accusation

(1) M. Alph. Boyer.

soutenue par ce magistrat éloquent (1) que son talent a fait asseoir sur le siège élevé de la cour suprême, et au dessus, ou pour mieux dire à côté, le président Ignon résumant avec autant de lucidité que de force tous les arguments présentés et continuant l'universelle émotion. Oui, ce fut un admirable tournoi que celui où l'un était poussé par l'ardeur de sa belle âme, et les autres animés et retenus à la fois par la gravité de leur ministère; où tous les trois, combattants éprouvés, joueurs intrépides, montrèrent leurs trois fortes et belles intelligences et jetèrent de leurs lèvres émues les accents de leurs puissantes voix dont l'une, hélas! ne retentira plus dans l'enceinte du prétoire.

En parlant de ses succès, puis-je oublier le reproche que j'ai entendu mêler quelquefois à des éloges si bien mérités?

Celui d'apporter un excès de sévérité dans l'interprétation ou l'application de la loi. Ah! Messieurs, que ce reproche ne pèse pas sur cette mémoire. Jamais le président Ignon ne fut sans miséricorde; jamais il ne voulut s'infliger à lui-même le supplice de compter ses arrêts par ses remords.

Non, Messieurs, non; mais c'est qu'il voyait surgir, au sein de notre société, quelques doctrines fatalement complaisantes, un genre hideux de perversité se répandre, et quelques hommes qui, sous le nom de récidivistes, épouvantent le pays.

C'est alors qu'armé de cet empire de la raison ferme sur les mollesses du cœur, de l'ascendant de la vertu sur le crime, il appelait sur les coupables les

(1) M. Plougouln.

anathèmes de la loi, se posant comme ces vigilantes sentinelles des avant-postes qui avertissent et ne reculent pas ; qui, en même temps qu'elles avertissent, résistent et combattent.

Ces succès de paroles, cette position élevée du magistrat appelèrent sur lui l'attention de l'Académie. Il y fut admis et y apporta des connaissances variées en droit, en numismatique, en épigraphie, en économie politique, et il fit remarquer la propension irrésistible de son esprit vers les lettres sereines et sensées. Repoussant avec mépris ces compositions désordonnées, fangeuses et corruptrices qui nous présentent presque chaque jour les plus grands écarts de l'imagination sous les exagérations de la forme, il ne s'attachait qu'aux œuvres saines et vivifiantes qui reposent et fortifient l'âme, qui la guérissent même en lui préparant de nouveaux épanouissements.

Nous ne fûmes pas surpris de ce bon goût, de ce bon sens. L'idée du juste et celle du beau découlent de la même source. L'amour de ce qui est droit et vrai, qui doit être pour les magistrats l'objet d'un culte, a des rapports intimes avec le goût littéraire ; l'un et l'autre ne sont que la conformité à ce type primitif de lumière vraie (*lux vera*) ou d'idéale beauté que Dieu déposa dans l'intelligence humaine.

M. Ignon fut donc un membre utile de l'Académie. Souvent il nous soumit des rapports substantiels sur des objets d'antiquité ou des ouvrages de législation, et un jour, se laissant aller à une véritable confiance, il nous proposa des vues de réforme sur les prisons et le code pénal où nous reconnûmes qu'il avait été guidé par un intérêt disciplinaire et moralisateur.

Mais c'est surtout au congrès de 1844 qu'il présenta

des observations neuves sur le mode de recrutement actuel de la magistrature judiciaire et civile — sur l'omnipotence du jury — sur des moyens à employer pour diminuer le nombre des crimes — sur la destination à donner aux fonds placés dans les caisses d'épargne — sur la réforme du système hypothécaire — sur la question alors agitée de la mobilisation de la propriété — sur les divers systèmes pénitentiaires.

Nous nous rappelons surtout avec quels accents pénétrants, quelle force d'argumentation, il condamna, dans la section que nous avons l'honneur de présider, le système pensylvanien, c'est-à-dire celui de l'isolement. Laissez, disait-il, cette communauté de travaux et de peines qui est la consolation et l'enseignement du détenu ; laissez-le, puisqu'il est destiné à rentrer dans la société, ouvrir son âme aux pensées morales et à la confraternité. N'est-ce donc pas assez des insomnies de la nuit pour faire place aux remords, et faut-il répandre sur la vie entière du condamné ces ombres désespérantes de la solitude qui feront de sa cellule un tombeau vivant ?

Nous nous garderons de prétendre avec un chancelier, un peu hyperbolique dans son enthousiasme (1), que M. Ignon exercât, quoique sans sceptre et sans couronne, une véritable royauté, cette royauté du magistrat pareille à cette lumière qui éclate sur le front des monarques ; mais nous dirons plus simplement, et conséquemment beaucoup mieux, que tous ses efforts ne tendaient qu'à faire régner la justice ; qu'elle était son plus grand plaisir ; qu'il était sans

(1) Lamoignon.

cesse occupé de maintenir le *jus suum cuique* ; qu'il était le protecteur des faibles et le défenseur de tous les principes sur lesquels repose le bonheur de la société et la paix de l'homme de bien.

Aussi, Messieurs, le gouvernement lui a donné plus d'une fois des marques de la plus bienveillante justice, d'abord en lui accordant, le 8 mai 1845, une honorable distinction, et tout récemment un intelligent ministre (1) le choisit pour aller montrer à la cour de Chambéry, en qualité de président, ce que vaut et peut la magistrature française : proposition flatteuse, à laquelle pourtant il opposa un refus, motivé sur la peine, sur l'impossibilité de se séparer d'une cour où il siégeait depuis vingt-six ans.

Si le magistrat se faisait remarquer au palais et l'académicien dans nos assemblées, disons que quand il avait quitté la toge ou le fauteuil, il n'était pas moins bien venu, bien posé au foyer domestique.

Si, comme on l'a dit, la vie privée ne devait pas être *murée*, je voudrais vous faire pénétrer, Messieurs, dans cet intérieur si pur, si respecté, où l'époux et le père trouvaient, avec le dévouement le plus tendre et les soins les plus empressés, le repos si doux après les soins agités de la vie publique. Je voudrais qu'il me fût permis de peindre cette étroite et patriarcale demeure, où ses mœurs simples, régulières et avenantes, son caractère plein de bonté créaient pour ceux qui l'entouraient une atmosphère de paix et de bonheur.

Peu ami du bruit, peu porté vers les divertissements du monde, il aimait à vivre dans la retraite,

(1) M. Delangle.

cette retraite qui a toujours des charmes pour les esprits méditatifs et les cœurs honnêtes. C'est dans son cabinet, sorte de solitude qu'il s'était faite, que se passait pour lui la plus grande partie de son temps, et il ne se reposait des fatigues que causait l'application de la loi qu'en cherchant à la perfectionner, comme il le fit dans quelques circonstances que j'ai rappelées.

Comme il nous a été donné de bien connaître M. Ignon sous ses trois formes, de magistrat, d'académicien, d'homme privé, nous ne craignons pas de dire qu'il nous semble avoir accompli la triple et grande loi divine; car, comme l'a dit un professeur éloquent de nos jours (1) : « Trois buts ont été proposés à l'âme de l'homme quand elle naquit du souffle de Dieu : la vérité dans l'ordre rationnel des idées, la justice dans l'ordre politique des faits, la beauté dans l'ordre littéraire de l'expression. »

Il ne me reste plus qu'à ajouter un dernier et lugubre trait à cette imparfaite esquisse.

Le mal, Messieurs, est l'épreuve des âmes fortes. Cette résistance de l'homme qui conserve cette énergie, cette placidité qui laisse à l'intelligence le jeu de ses plus nobles facultés, cette lutte opiniâtre des Job, des Posidonius, est un titre d'honneur pour l'humanité et le signe d'une nature d'élite. Pour les âmes ainsi trempées, la mort n'anéantit pas; elle délivre, et le tombeau n'est que le seuil de l'immortalité.

Le conseiller Ignon l'a prouvé. Sur ce lit, où la souff-

(1) M. Gatien-Arnould, professeur de philosophie à la faculté de Toulouse.

france succédait à la souffrance; dans ces moments d'affaissement et de trouble, où les forces s'épuisaient et non la résignation, il regardait en face l'instant suprême avec le calme de ceux qui ont bien vécu : *Spiritu magno vidit ultima* (1). Entraîné par son zèle, et comme le soldat intrépide qui demande, tout blessé qu'il est, à retourner sur le champ de bataille, il nous exprimait, quelques jours avant l'instant fatal, le regret de ne pouvoir remonter sur son siège et retrouver cette double famille de dignes magistrats et de lettrés modestes, où il aurait encore rencontré des cœurs amis, et ce qui était aussi un puissant attrait, où il aurait eu encore occasion d'exercer sa pensée et de remplir des devoirs.

Il témoignait surtout le chagrin de ne pouvoir aller pour la soixante-quatrième fois présider une session d'assises à laquelle il venait d'être nommé. Cet honneur, cette joie lui furent refusés, et le 9 mars dernier, il cessa de vivre, aidé de ces secours religieux qui soutiennent les défaillances de la vie et adoucissent les angoisses de la mort.

Premier interprète de la douleur publique, la compagnie au sein de laquelle il avait versé tant de lumières et montré tant de zèle se mit solennellement à la tête de ce deuil si profond. Ce fut un spectacle saisissant que celui de cette longue ligne de magistrats, que suivait un barreau d'élite et une foule morne et recueillie, accompagnant l'homme qu'elle avait vu être toujours l'effroi des méchants et l'ami des bons.

Pardonnez, Messieurs, ces sombres détails à mon

(1) Ecclésiastique, XLVIII, 27.

âme brisée ; pardonnez cette funèbre et longue effusion, où je n'ai pu défendre mon esprit des séductions de mon cœur.

C'est cet homme savant et bon qui inaugura ma carrière, et si ses succès au barreau et dans la magistrature, si sa participation aux travaux de l'Académie ont été pour moi un honneur, n'était-il pas naturel que sa fin prématurée fût aussi un sujet de regrets à jamais douloureux et presque personnels ? Ah ! tant que l'amour de la justice et du devoir, tant que la vie pure et magistrale seront appréciés comme de véritables vertus, le nom du conseiller et de l'académicien Ignon sera prononcé avec intérêt et sympathie. Nous nous le rappellerons, avec la droiture de son esprit, la simplicité de ses mœurs et les forces de son intelligence. Il sera à jamais pour nous un exemple et un encouragement.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE 1862

Par M. GERMER-DUBAND

Lu en séance publique du Conseil général et du Conseil municipal, le 30 août 1862

MESSIEURS,

Il y a quelques années, l'Institut de France, dans le but de constater les progrès d'une des branches les plus intéressantes de l'archéologie nationale, mettait au concours la question suivante : « Déterminer ce que les découvertes faites depuis le commencement du siècle ont ajouté à nos connaissances sur l'origine, les caractères distinctifs et la destination des monuments dits *celtiques*, etc. » Les mémoires firent défaut ou furent jugés insuffisants ; et, en 1860, la question fut prorogée jusqu'en 1862. Il y a un mois à peine que l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance publique, accordait le prix de 2,000 fr. à M. Alex. Bertrand, ancien élève de l'École d'Athènes, et une mention honorable à M. Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux. Quatre mémoires seulement avaient été envoyés. En mettant au concours un sujet analogue, mais moins vaste, l'Académie du Gard a été relativement plus heureuse. En effet, la question

proposée par elle, l'an dernier, en appelant l'attention des concurrents sur les monuments celtiques renfermés dans notre seule circonscription départementale, s'adressait non plus à tous les savants de la France et même de l'étranger, mais à ce petit groupe d'hommes curieux des antiquités du département qu'ils habitent ou qui les a vus naître. L'Académie a reçu deux mémoires, d'un mérite différent sans doute, mais en somme à peu près égal. Une commission prise dans votre sein, et qui a bien voulu me nommer son rapporteur, a décidé que le prix serait partagé entre les auteurs de ces deux mémoires, et m'a chargé de vous exposer les motifs de cette décision.

Le programme publié, l'an dernier, par l'Académie demandait aux concurrents : 1^o de signaler et décrire les monuments celtiques répandus sur le sol du département du Gard : tumuli, dolmens, menhirs, galgals, etc.; 2^o d'en indiquer l'origine et la destination; 3^o d'en faire connaître l'état actuel, en aidant la description par quelques représentations graphiques; 4^o de proposer même les moyens de conservation à employer.

Les pierres énormes dressées de main d'homme, isolées ou groupées diversement, qui sont d'ordinaire désignées sous le nom de monuments celtiques ou druidiques, ont exercé depuis longtemps la sagacité et surtout l'imagination des antiquaires. Bien des systèmes ont été proposés pour en expliquer l'origine et la destination. Et cependant ces deux points attendent encore une solution satisfaisante. On a bâti des théories plus ou moins ingénieuses sur quelques faits particuliers; d'autres faits sont venus les détruire.

On a rassemblé tous les textes, anciens ou modernes, où il est question du culte des pierres, et qui expliquent les anciennes religions de la Gaule par celles de la Phénicie ou de l'Asie centrale. Mais si l'interprétation de ces monuments est demeurée toujours obscure et incomplète ; si tant de recherches n'ont guère abouti qu'à des résultats négatifs ou à des explications tout au moins très-contestables, c'est peut-être que, dans cette branche de la science archéologique, comme dans toutes celles qui réclament ou tolèrent l'emploi de l'induction et de l'hypothèse, des généralisations prématurées sont venues égarer les savants.

Qu'y avait-il donc à faire ? A reprendre l'étude des monuments eux-mêmes, à en recueillir le plus grand nombre possible, à décrire et à observer tous ceux qui nous demeurent encore, afin de les éclairer par le rapprochement et la comparaison ; à entrer, en un mot, dans la voie indiquée par le Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, qui, dans les instructions adressées à ses correspondants pour la confection du *Répertoire archéologique de la France*, recommande de mentionner, en tête de la notice consacrée à chaque localité, les antiquités celtiques qui s'y rencontrent. C'est ce qu'a fait notre Académie en proposant, l'an dernier, le programme que je viens de rappeler.

Je me souviens qu'à la lecture de ce programme, beaucoup de personnes s'étonnèrent et furent tentées de se demander si le département du Gard possédait de pareilles antiquités, et qui les avait vues. On s'est trop habitué, en effet, à considérer les dolmens, menhirs, etc., comme particuliers à la Bretagne et

aux départements du N.-O. qui en sont formés ou qui l'avoisinent. C'est là, sans doute, que se rencontrent les plus importants et par suite les plus connus; mais si, comme tout porte à le penser, ces monuments se rattachent à la religion druidique, il est évident qu'on peut et qu'on doit en retrouver, non pas seulement sur tel ou tel point de la France, mais partout où la race celtique a laissé des traces de son séjour. On n'en trouve point, dit-on, dans la vallée du Rhin, point dans les Alpes ni dans les Basses-Pyrénées. Peut-être a-t-on mal cherché ou mal observé. Ce qu'il y a de certain, ce que l'Académie savait, en rédigeant son programme de 1861, ce que nous pouvons affirmer aujourd'hui avec plus d'assurance encore, c'est qu'il y en a (et en assez grand nombre, comme on le verra) dans nos quatre arrondissements, mais plus particulièrement dans la partie montagnaise. En additionnant tous ceux qui se trouvent mentionnés ou décrits dans les deux mémoires soumis à l'examen de votre commission, on arrive à un total de près de soixante-dix monuments celtiques de tout genre, subsistant encore actuellement sur le sol de notre pays. Et loin de penser que les auteurs aient tout à fait épuisé la matière, nous sommes convaincu, au contraire, que de nouvelles explorations, faites par eux avec plus de loisir que ne leur en laissaient les limites de temps fixées pour le concours, leur révéleraient l'existence d'autres monuments qui ont échappé à leurs premières recherches.

Un mérite commun aux deux concurrents, c'est d'avoir vu par eux-mêmes, et en se transportant sur les lieux, tous les objets qu'ils décrivent ou étudient. Tous deux ont cru devoir aussi (et nous les en louons)

ne pas borner leurs investigations aux monuments matériels, mais recueillir encore, dans leurs courses, de la bouche des habitants des lieux qu'ils visitaient, les traditions et les superstitions locales, qui sont aussi des *monuments*, dans la véritable acception du mot.

L'auteur du n° 1, à l'appui d'un mémoire savant et développé, composé avec soin et élégamment écrit, où son érudition se montre parfaitement au courant des travaux les plus modernes et des découvertes récentes, n'a fourni que quatre dessins reproduisant les quatre monuments qui lui ont paru les plus importants ou les mieux caractérisés dans chaque série.

L'auteur du n° 2 nous a envoyé un splendide album composé de trente-trois dessins à l'encre de Chine, comprenant vingt-neuf vues de menhirs, dolmens, tumulus, etc., plus quatre planches donnant le plan par terre, avec l'orientation et les cotes de chacun des monuments représentés. Ce magnifique album, exécuté avec la verve et le talent d'un véritable artiste, est accompagné d'un catalogue descriptif, écrit d'un style rapide, souvent pittoresque, trop souvent aussi négligé. On voit que le temps a manqué à l'auteur pour cette partie de son travail.

Je dois maintenant, en parcourant chacune des séries de monuments indiquées par le programme de l'Académie, vous donner une idée des résultats acquis à l'archéologie celtique par les travaux des deux concurrents.

TUMULI. — Le *tumulus* est un amas de terre et de pierres élevé par la main de l'homme, au dessus du sol naturel, en forme de tertre, pour marquer une ou plusieurs sépultures.

Il n'en existe qu'un seul dans le département, situé dans l'arrondissement de Nîmes, sur le territoire de la commune de Générac ; il est connu sous le nom de *Puech-Cocon*. Bien que ce tumulus ait été anciennement fouillé (sans doute par des paysans plus avides de trésors que de renseignements archéologiques), on n'avait pu encore déterminer s'il appartient à l'époque gauloise proprement dite ou à l'époque gallo-romaine, attendu que ce mode d'inhumation n'a été abandonné dans la Gaule qu'au 11^e siècle. L'auteur du mémoire n^o 1, dans l'exploration qu'il en a faite au mois d'avril dernier, a été assez heureux pour y trouver une hache en serpentine de 0^m07 de long sur 0^m04 de large, dont la présence parmi les cailloux roulés, amenés à la surface du sol par les anciennes fouilles, résout définitivement la question. — L'album du mémoire n^o 2 contient une vue ravissante du tumulus de Puech-Cocon.

DOLMENS. — Le *dolmen* (plus exactement *tolmen* ou *table de pierre*) est une construction formée d'énormes pierres plates, dont la réunion ressemble à une espèce de cabane. Des pierres enfoncées dans le sol, sur deux lignes à peu près parallèles, servent de parois. Le monument présente ordinairement l'aspect d'un carré long ou d'un parallélogramme, avec une ouverture sur l'un des côtés, tandis que les trois autres sont clos par des rangées de pierre. — Le *demi-dolmen* est une table de pierre inclinée, qui s'appuie d'un côté sur le sol et de l'autre sur un pilier vertical.

Le mémoire n^o 1 ne signale que six dolmens ou demi-dolmens, savoir : cinq dans l'arrondissement

d'Alais, et un dans celui de Nîmes. — Le mémoire n° 2, bien plus riche en ce point, en décrit ou dessine huit dans l'arrondissement d'Uzès, dix-sept dans celui d'Alais, et dix dans celui du Vigan.

MENHIRS. — Le *menhir* (*Pierre longue*) porte, de ce côté-ci de la Loire, les noms de *Pierre-Levée*, *Pierre-Plantée*, *Pierre-Fiche*. C'est un bloc isolé en forme d'obélisque.

Le mémoire n° 1 en indique trois dans l'arrondissement d'Uzès, un de plus que l'auteur du mémoire n° 2 ; tandis que celui-ci, à son tour, en a décrit et dessiné, dans l'arrondissement du Vigan, deux autres demeurés inconnus à son concurrent.

GALGALS. — Le *galgal* est un *tumulus* presque entièrement formé de pierres de la grosseur d'un pavé ou d'un moellon.

Le n° 2 n'en cite aucun. L'auteur du n° 1 en a trouvé huit dans l'arrondissement d'Alais, près de Saint-Sébastien, canton d'Anduze, sur la montagne de la Druye, dont le nom rappelle les druides. Trois sont situés sur la rive droite d'un torrent qui partage la colline, cinq sur la rive gauche.

TEMPLES. — Les *temples* druidiques, ou *grottes* à sacrifices, n'étaient pas nominativement indiqués dans le programme ; mais ils appartiennent manifestement au sujet. Aussi les deux auteurs ont-ils donné une description exacte et soignée de la grotte druidique connue sous le nom de *Temple d'Uzès*. — Le n° 1 a seul signalé, dans l'arrondissement du Vigan, les grottes d'Arre et d'Aveyres, et, dans celui d'Alais,

le *nemetum* du bois de la Candoulière, commune de Saint-Maurice-de-Cazeville. — L'auteur du n° 2 a cru reconnaître, dans la *Baoumasso*, située sur le territoire de Blandas, tous les caractères d'une grotte à sacrifices.

OPPIDA. — Les oppida étaient des enceintes de refuge, en temps de guerre, pour les personnes et pour les biens.

Le mémoire n° 1 ne s'en est point occupé. Peut-être, en effet, appartiennent-ils à une civilisation plus avancée que celle qui a dressé les menhirs et les dolmens. — L'auteur du n° 2 en a trouvé deux dans l'arrondissement d'Uzès (dont un extrêmement curieux, celui du Garn); deux autres dans l'arrondissement d'Alais, auquel il aurait pu en donner un de plus, celui de *Vatrute*, aujourd'hui *Vic-Cioutat*, commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas, marqué sur la belle carte géologique de notre confrère, M. Emilien Dumas; deux enfin dans l'arrondissement du Vigan; aucun dans celui de Nîmes, qui en possède pourtant plusieurs, ne fût-ce que celui d'*Anagia Saravonicorum* (aujourd'hui Nages-et-Solorgues), également marqué sur la carte de M. E. Dumas.

Cette énumération rapide ne résume que d'une manière bien imparfaite les précieux renseignements consignés dans les deux mémoires parvenus à l'Académie; mais elle suffit pour faire voir ce qui subsiste encore aujourd'hui de tous les monuments que la civilisation celtique avait laissés sur notre sol. Quand on pense que, depuis dix-huit siècles, on fait en France des enclos, des routes et des maisons avec les pierres

druidiques ; que, du ve au ix^e siècle, les conciles d'abord, et après eux les *Capitulaires* de Charlemagne en ont prescrit la destruction ou l'enfouissement ; que, de nos jours, les ponts et chaussées leur ont fait subir une persécution plus rigoureuse que celle des conciles (1), on est étonné d'en retrouver encore un si grand nombre. Il est vrai que les deux explorateurs qui viennent de nous faire connaître ceux de notre département ont dû les aller chercher au fond des bois, ou sur des causses déserts, loin de tout chemin fréquenté. Ce qui n'empêche pas que, plus d'une fois, ils aient eu à déplorer des actes de vandalisme, dus autant à l'ignorance qu'à la cupidité. Ici, c'est un villageois inintelligent qui, d'un coup de mine, fait sauter un menhir pour en employer les débris aux réparations d'une chétive masure. Là, ce sont les propriétaires d'une mine argentifère qui enlèvent aux galgals de la Druye les pierres nécessaires à la construction d'un chemin d'exploitation. — « Quelque » temps encore (dit l'auteur du mémoire n^o 1), et, » si l'industrie poursuit sa marche, il ne restera plus » vestige de ces tombeaux, qu'il était d'autant plus » facile de respecter que les matériaux pour établir » une route abondent en ce lieu. Jadis le voyageur » déposait là, en passant, une pierre pour honorer » la mémoire de celui qui n'était plus. Aujourd'hui, » pour de mesquines questions d'intérêt, on enlève » jusqu'à la dernière pierre de l'asile des morts ! La » civilisation et le progrès éteindraient-ils en nous les » plus saintes inspirations de l'âme ? (p. 19). » Trop

(1) On a cassé les plus beaux menhirs d'Erdeven (Morbihan) pour ne pas faire dévier une route de quelques mètres.

souvent des réflexions de ce genre ont été inspirées aux auteurs des deux mémoires par le spectacle des ravages que la main de l'homme a exercés sur nos monuments celtiques. Aussi, pour répondre à la dernière question du programme relative aux mesures conservatoires, l'un d'eux propose-t-il de faire, dans notre département, ce qui s'est fait, il y a quelques années, dans celui du Morbihan, en faveur des allées de Carnac. « Là, dit-il, les habitants de la campagne, oubliant la vénération de leurs pères pour les souvenirs d'un autre âge, et malgré la secrète terreur qu'ils éprouvaient encore à la vue de ces pierres colossales, les renversaient pour élever des constructions avec leurs débris, lorsque l'autorité a cru devoir intervenir pour mettre un terme à ce vandalisme. Ne devrait-on pas réclamer, dans le département, une semblable mesure ? Un simple arrêté de notre premier administrateur, qui mettrait les antiquités celtiques sous la sauvegarde et la responsabilité des maires, assurerait la conservation de ces nobles et précieux restes de la civilisation gauloise. » (Mém. n° 1, p. 37.)

Un savant maître en archéologie, qui faisait, il n'y a pas longtemps encore, la gloire de la Société des Antiquaires de Normandie, M. Aug. Le Prévost, résumait exactement tout ce qu'on doit rencontrer dans un travail d'histoire locale, lorsqu'il disait : « Des faits bien décrits et bien constatés, voilà ce qu'il y a de plus précieux dans le domaine de l'archéologie. » Votre commission a unanimement reconnu que, sous ce rapport, le mémoire n° 2 est supérieur au n° 1, puisqu'il constate ou révèle l'existence d'un plus grand nombre de monuments, et qu'il

les accompagne presque tous de dessins très-heureusement et très-habilement exécutés. Mais elle a pensé aussi que, pour un travail destiné à figurer dans un concours et à disputer un prix solennellement distribué dans une séance publique, les juges appelés à se prononcer sur l'œuvre présentée étaient en droit d'exiger de l'auteur, outre les qualités si bien indiquées par M. Le Prévost, certaines conditions d'exposition savante et de forme littéraire qui font défaut à ce mémoire, comme l'auteur le reconnaît, du reste, lui-même dans une sorte de préface où il s'en excuse. Au contraire, le mémoire n° 1 (nous l'avons déjà dit) remplit ces conditions d'une manière très-satisfaisante. Vous le voyez donc, Messieurs; ces deux travaux, tous deux très-estimables, peuvent, malgré leurs dissemblances, être mis sur la même ligne; car leurs mérites se compensent, comme leurs indications se complètent. Aussi votre commission, en vous proposant de leur partager le prix, a-t-elle cru faire un acte de stricte justice.

Les conclusions de ce rapport ayant été unanimement adoptées dans la séance du 16 août 1862, les bulletins cachetés qui accompagnaient les mémoires ont été immédiatement ouverts, et ont fait connaître, comme auteur du n° 1,

M. V. de Baumefort, à Saint-Christol, par Lussan ;
Et, pour le n° 2,

M. Léon Alègre, de Bagnols.

ESSAI

SUR LA

DESTINATION PREMIÈRE DE LA MAISON-CARRÉE

I

Souterrains de la Maison-Carrée.

Croyez-le bien, Messieurs : tout n'a pas été dit sur les monuments qui décorent notre cité, nous pensons, au contraire,

Que ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

Pour compléter les descriptions architectoniques qui ont été publiées sur l'édifice romain le mieux conservé qu'il y ait au monde, j'ai cru devoir comprendre, dans le plan général, non seulement les fouilles exécutées en 1822 et 1833, mais aussi les souterrains que nous allons décrire, et dont peu de personnes connaissent l'existence (1).

Généralement considérés comme une œuvre moderne (2), ces souterrains n'ont été l'objet d'aucune investigation ; de sorte que cette partie de l'édifice

(1) Voyez, pour la description architectonique, Grangent et Durand — le *Catalogue du Musée*.

(2) Ménard — Grangent et Durand.

offre encore aujourd'hui tout l'intérêt d'une découverte récente.

A la prière de l'historien de Nîmes, les consuls de 1755 chargèrent M. Dardailhon, architecte de la ville, de pénétrer dans ces cryptes, d'en lever le plan et de faire à la municipalité un rapport détaillé sur l'objet de son exploration ; le plan seul fut publié par Ménard, sans le moindre commentaire, et d'une manière assez peu exacte (1).

Il était dit dans le rapport de l'architecte, du 17 juin 1755, « que, dans le principe, il n'y avait » point de souterrain au dessous du vestibule, et » encore moins sous le reste du bâtiment ; que c'était » par la construction d'une voûte moderne qu'on » avait formé un caveau sous le péristyle, car *il ne* » *devait y avoir qu'un fossé ou qu'un vide entre le* » *mur qui porte les colonnes de la façade et celui* » *où se trouvait la porte d'entrée du temple* ».

M. Dardailhon, peu versé sans doute dans l'étude des monuments antiques, motivait cette singulière opinion sur l'idée bizarre qu'il s'était forgée que, « les deux grandes consoles en saillie au dessus de » la porte d'entrée avaient servi au mécanisme » d'un pont-levis établissant cette pente et les colonnes de la façade, afin de franchir le fossé ou » le bassin qui séparait ces deux points. »

L'absurdité de cette supposition n'a pas besoin

[1] Ménard, t. VII, p. 32. — Ce Dardailhon était probablement un descendant de l'architecte de ce nom qui fit, en 1689, avec beaucoup d'intelligence, de grandes réparations à la Maison-Carrée, sous les yeux de l'intendant de Bâville. Ménard, t. VI, p. 315.

d'être démontrée ; Ménard ne l'a pas même jugée digne d'une critique, et cependant elle a contribué à accréditer une erreur, en faisant considérer comme moderne une voûte évidemment aussi ancienne que l'édifice auquel elle se rattache.

Ce n'est que d'après l'historien de Nîmes que MM. Graugent et Durand ont parlé de ces souterrains. Utilisés comme lieux de sépulture par les Augustins, qui, au XVII^e siècle, avaient fait une église de la Maison-Carrée, ces caveaux étaient restés murés depuis qu'ils ne servaient plus à cet usage ; de sorte qu'ils ne pouvaient être décrits, en 1819, que d'après l'exploration qui avait été faite, en 1755, par l'architecte Dardailhon.

En 1822, on pénétra dans ces souterrains par une entrée moderne, percée par les Augustins dans l'épaisseur du stylobate, sous le péristyle du côté de l'ouest. Les cercueils en furent extraits, et religieusement transportés au cimetière ; de concert avec MM. Graugent et Alphonse de Seynes, nous primes alors un plan exact de cette partie si peu connue de notre antique édifice. En voici la description, dont on ne peut guère se faire une idée juste qu'en la suivant sur le plan que vous avez sous les yeux.

Le sol de la *cella*, proprement dit, est établi sur un massif compacte de bâtisse ayant 0^m60 d'épaisseur, tandis que, sous le péristyle, ce massif est remplacé par un caveau A de 9^m42 de longueur sur 5^m85 de large. Les colonnes reposent sur des murs de 2^m d'épaisseur construits en gros blocs de pierres de Sernhac. Le sol de ce caveau est à 3^m40 au dessous de celui du péristyle ; il est recouvert d'une voûte surbaissée qui a pu être réparée à une époque quel-

conque, mais qui est évidemment de construction antique.

Une porte cintrée B, de la même époque, était, dans le principe, la seule entrée de ce caveau; mais, en 1607, cet unique passage ayant été obstrué par des constructions modernes adossées contre la face orientale du monument, les Augustins pratiquèrent sur le côté opposé une ouverture pour pénétrer dans ce souterrain, transformé par eux, en 1689, en un caveau de sépulture, à l'usage de la communauté.

Sur le mur méridional de ce premier caveau, à 2^m57 à l'angle ouest, se trouve l'entrée d'un corridor tortueux C, dont les sinuosités sont indiquées sur le plan; sa hauteur est de 1^m60 sur une largeur irrégulière d'environ deux mètres; nous disons environ parce que, sur toute sa longueur, sauf une portion DF de 3^m70, le parement des murs a été arraché. Ce corridor aboutit à un second souterrain demi-circulaire, que Ménard indique, mal à propos, comme circulaire, au dessous du fond de la *cella*.

A peu près vers le milieu du corridor, il y a, à droite, un passage au fond duquel est un puits de construction romaine, de 1^m50 de diamètre et 10 m de profondeur, parfaitement parementé dans toute sa hauteur en moellons d'appareil.

Le premier souterrain était éclairé, sous le péristyle, par deux lucarnes K, à droite et à gauche de la pente; les autres parties étaient sans jour.

Il faut convenir que l'irrégularité du corridor qui sert de communication entre les deux souterrains, sa direction tortueuse, ses murs, en grande partie non parementés, donnent à cette portion de l'édifice l'aspect d'un ouvrage fait après coup, par arrache-

ment, sans plan arrêté; il n'y a donc rien d'étonnant que ce boyau tortueux ait été considéré comme l'œuvre des Augustins, à l'époque où ils donnèrent à ce temple païen une destination chrétienne.

Mais si l'on considère qu'une partie des murs de ce corridor est encore revêtue de son parement, sur une longueur de 3^m70, ne supposera-t-on pas, avec nous, que tout le reste devait être construit de la même manière, et que l'arrachement qu'on remarque sur les autres parties des murs pourrait bien être l'œuvre de quelque vainqueur avide, qui, par suite de l'opinion qui faisait de la Maison-Carrée l'antique *ararium* de Nîmes, pouvait supposer que les trésors de la cité étaient cachés dans les souterrains ?

Quoi qu'il en soit, nous aurons bientôt l'occasion de démontrer, d'une manière certaine, que les frères Augustins ont été entièrement étrangers à toutes les dégradations qu'on a voulu leur attribuer.

Ces détails complètent bien la description architectonique de la Maison-Carrée; mais son âge et sa destination première laissent encore la lice ouverte aux conjectures.

Il y a déjà trop longtemps, Messieurs, que, dans un essai qui me valut l'honneur d'être admis dans cette enceinte, je vous fis connaître, à propos de l'inscription de la Maison-Carrée, quelle était mon opinion sur l'âge de cet édifice. J'essaierai, dans une autre lecture, d'en déduire des conséquences sur sa destination, à laquelle devra se rattacher nécessairement l'utilité des souterrains dont je viens de faire la description.

Pour en finir sur ce qui concerne l'architecture du monument, permettez-nous d'ajouter quelques mots

sur une partie de sa décoration extérieure dont l'existence ne vous est peut-être pas plus connue que celle des souterrains ; décoration qui n'a été jusqu'ici qu'un objet de blâme, au point de vue du bon goût, et que rien, en effet, ne semblait motiver.

C'est une petite corniche, dont on ne voit plus que de légères amorces, qui régnait sur les murs extérieurs de la *cella* et se profilait contre les colonnes engagées, à la hauteur du tiers de leur fût. Cette corniche avait dix-neuf centimètres de saillie ; elle fut rasée entièrement lors des réparations faites par les moines. La bizarrerie de cette disposition, à laquelle nous avons, jusqu'à ce jour, cherché vainement un motif, vient peut-être de nous être révélée par un ouvrage peu connu, tombé sous les mains d'un de nos confrères occupé à étudier les monuments grecs à un point de vue autrement important que celui qui fait l'objet de cette lecture.

Cet ouvrage, que le P. Babin publia en 1374, /6
ne se trouve plus aujourd'hui qu'à la bibliothèque du musée britannique, et dans celle de Lyon. L'auteur, en parlant du Parthénon d'Athènes, dit, page 198 :

« Le long du temple, il y a une allée ou galerie
» de chaque côté, où l'on passe entre les murailles
» du temple, et dix-sept fort hautes et fort grosses
» colonnes cannelées qui ne sont pas d'une seule pièce,
» mais de diverses grosses pierres de beau marbre
» blanc, mises les unes sur les autres. Entre ces
» beaux piliers il y a, le long de cette galerie, une
» petite muraille qui laisse, entre chaque colonne,
» un lieu qui serait assez long et assez large pour y
» faire un autel et une chapelle, comme on en voit

» aux côtés, et proche des murailles des grandes
» églises » (1).

M. le comte de Laborde, qui a eu l'heureuse idée de reproduire en entier l'œuvre du P. Babin (2), dit, à propos de ce paragraphe : *Il y a là une disposition que je ne comprends pas, et qu'il faut étudier.*

Sans trop nous écarter de notre sujet, nous croyons pouvoir consacrer quelques lignes à cette étude.

Restituons d'abord, par la pensée, au Parthénon d'Athènes, la disposition architectonique décrite par le P. Babin.

Ce monument est, comme l'église de la Madeleine à Paris, un temple péripète, c'est-à-dire dont les colonnes isolées forment tout autour un perron (3).

Il y a, en effet, sur chacun des côtés du Parthénon, dix-sept colonnes qui forment une galerie entre elles et le mur du temple. *Entre ces beaux piliers, il y a, le long de cette galerie, une petite muraille.* Il ne faut pas entendre par ce mot un mur établi sur toute la hauteur des colonnes, ce qui serait absurde, mais simplement ce que les architectes appellent un *mur d'appui* ou *parapet* de peu d'élévation, formé par des dalles debout servant de balustrade au perron : ce que Vitruve nomme *podium*, *pluteus* ou *peribolus*. Ce mur, détruit depuis longtemps par suite de sa

(1) *Relation de l'état présent de la ville d'Athènes, ancienne ville de la Grèce, bâtie depuis trois mille quatre cents ans, avec un abrégé de son Histoire et antiquités*, à Lyon, chez L. Pascal, rue Mercière, vis-à-vis la petite porte Saint-Antoine, au Livre-Blanc. — MD CLXXIV, par le P. Babin ; publiée par Spon.

(2) *Athènes, aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles*, par le comte de Laborde. — Paris, 1854, 2 vol.

(3) De *peri*, autour, et *pteron*, aile.

fragilité, devait sans doute exister en 1674, époque à laquelle le P. Babin fit son voyage à Athènes.

Ce peribole existait-il à tous les temples *périptères*, ou seulement à quelques-uns ? Nous n'en savons rien ; le P. Babin est le seul qui l'applique au parthénon, et cependant il nous paraît difficile d'admettre qu'il l'ait inventé ; nous ne voyons pas, d'ailleurs, pourquoi cette disposition architectonique n'aurait pas existé au temple de Minerve lorsque Vitruve, en parlant des temples *périptères*, dit positivement : « Si l'on veut faire un *accoudoir* sur les trois » côtés du temple, *podium ex tribus lateribus*, il » faut qu'il soit ordonné de telle sorte que *le socle*, » *la base et le dé*, *la corniche et la cymaise de l'ac-* » *coudoir* soient en rapport avec les mêmes parties » du stylobate qui est sous la base des colonnes » (1).

Il nous semble d'ailleurs que dans les temples *pseudodiptères* à colonnes engagées, comme notre Maison-Carrée, qui sont peut-être de création romaine, il nous semble que l'architecte a voulu conserver le souvenir de la disposition dont parle le P. Babin, et que les refends verticaux, couronnés d'une cymaise, qui existent entre les colonnes engagées, et qui, considérés comme une décoration, sont l'objet d'une critique fondée, pourraient bien n'être en réalité qu'une réminiscence de ce que l'architecte romain avait vu dans les temples *périptères* des Grecs qu'il cherchait à imiter.

Nous soumettons cette conjecture aux architectes qui s'occupent d'étudier les monuments, au point de vue archéologique.

(1) Vitruve, liv. III, ch. 3.

Nous chercherons à démontrer tout à l'heure que la Maison-Carrée n'était pas un temple.

II

La Maison-Carrée n'était pas un temple.

Lorsqu'on a sous les yeux le parallèle de Durand, où se trouvent réunis, sous une échelle commune, tous les monuments du monde, on est étonné de voir que les anciens temples, qui faisaient l'admiration des historiens de l'antiquité, ne soient que de très-petits édifices lorsqu'on les compare à Saint-Pierre de Rome, Saint-Paul de Londres, ou aux cathédrales de Milan, Florence, Bologne, etc., etc., sans excepter même le Panthéon romain que Bramante, dans sa composition gigantesque de la métropole de Rome, semble avoir voulu abaisser en l'élevant à cent trente mètres pour en faire une simple coupole (1).

Ce n'est donc point par leur grandeur réelle que les temples antiques ont acquis cette célébrité qu'a consacrée l'histoire, mais plutôt par une grandeur apparente, résultant de l'élégance de leur forme, de leurs proportions, de la beauté des matériaux, de la richesse de leur décoration et de l'image gigantesque du Dieu que renfermait leur sanctuaire : c'est ainsi que le petit Hercule de Lisippe paraissait colossal par le seul fait d'une création sublime (2).

(1) La coupole de Saint-Pierre a les mêmes dimensions que le Panthéon d'Agrippa.

(2) Cicognara.

Remarquons, au contraire, que les grandes proportions produisent un effet entièrement opposé : ainsi l'immense basilique de Saint-Pierre, où le moindre détail semble, comme on l'a dit, insulter à la petitesse de l'homme ; on s'étonne de rester froid et sans admiration pour la masse gigantesque de cette cathédrale, dont l'architecture « sans goût, » par une combinaison d'arcades superposées et » d'un entassement de pierres et de marbres, montre, » de toute part, la difficulté vaincue, sans rappeler » la majesté divine » (1) ; tandis qu'il est impossible de rester froid en présence des temples de Pœstum, de Tivoli, ou de la Victoire Aptère : ce qui prouve évidemment que le véritable caractère de grandeur n'est pas dans les dimensions colossales, mais dans la simplicité de l'exécution (1).

Toujours placés dans des sites pittoresques, au sommet des promontoires, sur des rochers, au milieu des bois, les temples antiques semblent, par leur situation même, se détacher de la terre pour s'élever dans les cieux, et l'on éprouve, à leur aspect, ce

(1) Un objet, loin de se rétrécir ou de perdre de sa grandeur lorsque notre esprit peut le parcourir ou le mesurer d'une seule vue, lorsqu'il peut l'embrasser et le renfermer dans une seule idée, se présente à nous dans toute sa grandeur par la faculté de le concevoir. Notre âme charmée de toute conception facile s'agrandit et s'élève avec le sujet. Tout ce que nous sommes obligés de considérer par petites parties ou que nous ne saurions parcourir tout d'un coup à cause de la multitude des parties composées, perd de sa grandeur. D'après ce principe, un grand palais nous paraît petit lorsqu'il est surchargé d'ornements, et une maison nous semble grande lorsqu'elle est d'une construction telle et simple. (Winckelmann, *Histoire de l'Art*, t. II, p. 40.)

sentiment religieux qui fait tressaillir sous les voûtes aériennes des basiliques du XIII^e siècle, dont la forme pyramidale semble élever la pensée vers le ciel.

Tel était le génie de l'architecture chez les anciens ; c'est par l'aspect extérieur du monument que l'artiste exprimait ce que l'architecte du moyen âge faisait éprouver à l'âme sous les voûtes du temple chrétien ! Inspirés par un même sentiment, chacun d'eux le formulait en se conformant aux croyances religieuses de son époque dont son impression n'était que le reflet.

En rapport avec la nature physique, la religion païenne devait naturellement inspirer une architecture simple, riche et élégante, qui frappât les sens, comme les dogmes de cette religion ; c'est pourquoi *tout fut méthodique, simple et raisonné dans l'architecture antique* (1).

Le temple renfermait la divinité à laquelle il était consacré ; il n'était permis qu'aux prêtres et aux matrones d'entrer dans son enceinte. Le sacrifice était fait sous le péristyle, par un seul individu ou par une famille, et le peuple, en dehors, couronnait les marches du temple pour assister à la cérémonie : de là la petite dimension des temples païens (2).

En renversant la religion de l'Etat, le christianisme eut pour but, au contraire, de provoquer en toute chose la plus grande réunion possible ; les églises eurent de vastes dimensions, afin de réunir dans leur enceinte la plus grande quantité d'assis-

(1) M. de Caumont, *Cours d'antiquité*, IV^e partie, p. 271.

(2) *Mémoires de Quatremère de Quincy, sur les temples antiques.*

tants ; la nature physique ne servit plus de base à l'architecture religieuse, comme chez les anciens ;
» l'esprit de spiritualité parut dans l'art chrétien ;
» les édifices furent à jour, couverts de ciselures et
» de broderies qui semblaient rivaliser avec la subtilité de la pensée ; la forme était tout dans l'art
» antique, tandis que cet élancement des parties
» vers le ciel, qui constitue l'art chrétien, c'est principalement la pensée qui préside à la construction » (1).

Ce n'est pas seulement de ce que les profanes n'étaient point admis dans les sanctuaires que nous déduisons la petitesse des temples antiques ; elle est confirmée par ce qu'en disent les auteurs anciens. Combien devaient être petits les soixante temples compris dans l'enceinte du Capitole, bien moins grande que l'enceinte occupée aujourd'hui par le Vatican seul ! D'après Pline, le temple de Jupiter Férétrien n'avait que seize pieds de longueur, et *si l'on parcourt, Pausanias à la main*, dit un auteur moderne, *les campagnes de la Grèce, du Péloponèse et des îles voisines, on n'y trouve plus que des restes de petits édifices qui sont plutôt des chapelles que des temples* (2). Tous ceux qui se trouvent dans la campagne de Rome, les onze temples exhumés à Pompéï, celui de la Victoire Aptère, nouvellement rétabli sur l'Acropole d'Athènes, démontrent la petitesse de ces édifices.

A ce point de vue, le Panthéon de Rome semblerait faire exception à cette règle générale ; mais il ne faut pas oublier que depuis longtemps la destination

(1) De Caumont, *Cours d'antiquité*, p. 212.

(2) Cicognara.

religieuse de ce monument a été mise en doute (1), et que de nouvelles fouilles ont démontré que cet édifice n'était qu'une dépendance des thermes d'Agrippa, peut-être un simple vestibule que décoraient les statues des dieux (2).

Il résulterait de ces diverses observations que si l'on veut considérer la Maison-Carrée comme un monument consacré au culte par les Romains, il faut admettre aussi que la ville de Nîmes renfermait, dans ses murs, un des plus vastes temples de l'antiquité, ce qui paraît peu probable. Ajoutons, de plus, que les temples rectangulaires étaient tous décorés de niches à l'intérieur, ou au moins d'un *sacrarium* séparé, renfermant la statue de la divinité ; tandis que l'intérieur de la Maison-Carrée, régulièrement parementé, n'offre aucune trace d'une semblable disposition.

Le code Théodosien avait prescrit la démolition de tous les temples qui n'avaient point été consacrés au vrai Dieu (3) Théodose le Jeune renouvela cette loi destructrice sous peine de mort ; la disparition de ces sortes d'édifices prouve qu'en effet, cette loi fut rigoureusement exécutée. La conservation parfaite tant du Panthéon de Rome que de la Maison-Carrée de Nîmes, ne semble-t-elle pas indiquer que ces deux monuments ne devaient pas avoir une destination religieuse ? A moins qu'on ne suppose que sous ce rapport, comme pour la dimension de son temple, la ville de Nîmes avait joui d'une faveur spéciale.

(1) Desgodetz, *Des Edifices antiques de Rome*.

(2) *Bulletin monumental*, t. VII, p. 271.

(3) D., t. I, l. 36 ou 397. — Leg. 10, l. XIX, de *pag sace temp.*

L'inscription découverte par M. Séguier, en l'admettant comme authentique, serait elle-même une preuve que la Maison-Carrée n'était pas un temple. Comment supposer, en effet, que pendant la vie des deux princes de la jeunesse, Caius et Lucius, on eût poussé la flatterie jusqu'à leur élever un temple, lorsqu'Auguste ne tolérait qu'un monument portât son nom qu'autant qu'il avait été préalablement dédié à la fortune de Rome : ROMÆ.ET.AVGVSTO (1).

De pareils monuments n'étaient jamais consacrés qu'aux empereurs ou aux impératrices, et seulement après leur mort, car ce n'était qu'alors qu'ils recevaient le titre de *divus*, et qu'on instituait des prêtres ou des prêtresses pour le culte de ces nouvelles divinités. « On ne trouve pas d'exemple, dit un membre » de l'Institut (2), d'un temple consacré aux fils ou » aux petits-fils des empereurs pendant le règne de » ceux-ci, dont il fallait nécessairement avoir la per- » mission, et je doute fort qu'ils l'eussent voulu » donner. Quoique la ville de Pise n'oubliât rien pour » honorer la mémoire de Lucius et de Caius, dont » le premier était son patron, elle ne leur éleva point » de temple, mais un simple cénotaphe avec un autel » pour y faire des libations, des offrandes et des » sacrifices funèbres. Parmi les monuments qu'Auguste et Livie consacrèrent à la mémoire de leurs » petits-fils, le principal que nous remarquons était » un bois d'arbres toujours verts, appelé *Nemus cæsarum* (3). Nulle part on ne voit que des temples

(1) Suet., *in Aug.*

(2) M. de Sainte-Croix, *Magas. encycl.*, ann. 1^{re}, t. II, p. 338.

(3) *Noris cenotaph. Pis*, c. XIII.

» leur eussent été consacrés, ni pendant leur vie
 » ni après leur mort. Les vifs regrets que la perte
 » de Germanicus causa dans l'empire, dont il était
 » la gloire et le soutien, ne firent pas imaginer de
 » pareilles consécration, uniquement réservées aux
 » empereurs et aux impératrices. » Et cependant
 alors, comme aujourd'hui, la flatterie saisissait toutes
 les occasions de plaire à l'empereur!

Les marques publiques de vénération ou de reconnaissance, ayant pour but de faire passer à la postérité la mémoire d'un grand personnage, se témoignaient par un monument public élevé en son honneur, monument qui n'était ni sacré, ni saint, ni religieux : *Nullius autem res sacræ et religiosæ sed universales* (1), tels que théâtres, cirques, forums, amphithéâtres, portiques ou basiliques.

C'est ainsi qu'Auguste fit construire, à Rome, la basilique de Caius et Lucius, les portiques de Livie, d'Octavie, de Lucius; les théâtres de Cornelius, de Balbus et bien d'autres, mais toujours compris dans la catégorie des *res universales*, qui appartenaient à la communauté.

Ce faisceau de probabilités nous paraît suffisant pour admettre que notre édifice, alors même qu'il aurait été consacré à Caius et Lucius, ne pouvait être un temple.

Voyons maintenant si la Maison-Carrée pouvait être une basilique ?

(1) Valler, de *Locis publicis*, l. XXVII. — Procope, *Edific. de Justin.*



La Maison-Carrée pouvait être une Basilique.

Outre la forme ordinaire de leurs temples, les Romains empruntèrent aux Grecs les édifices appelés *basiliques* dont ils conservèrent le nom. La destination de ces monuments est parfaitement connue : Salluste, Justinien, Apulée, Procope, nous apprennent qu'en Grèce, ils servaient à la fois de tribunaux, de lieux d'assemblée et de bourse, où se réunissaient les négociants pour traiter leurs affaires (1).

« Je plaidais pour un de mes amis, dit Apulée ;
» de telle sorte que ceux qui étaient autour de moi
» remplissaient, avec grande presse, la basilique
» qui est le lieu de l'audience, me requérant très-
» instamment de demeurer pour être fait citoyen
» avec eux. »

A Rome, les basiliques ne servirent probablement que de tribunaux ; car chez les Romains, le lieu où se réunissaient les usuriers était dans le forum, et les transactions commerciales se faisaient autour de ces arcs nommés *Janus*, destinés à abriter les vendeurs au milieu des marchés. On voit encore aujourd'hui, parfaitement conservé, celui qui était situé sur le *forum boarium* et qu'on appelle l'arc de Janus.

(1) *Erant basilicæ amplissima et ornatissima ædificia, in quibus non senatores modo deliberare, sed etiam iudices omnis generis causas cognoscere et clientibus homines periti de jure respondere solebant, quando hi vocabant mercatores ibidem et munerari sua tractabant negotia.* (Apulée, l'Âne d'or.)

Ces monuments constituaient une classe d'édifices usuels, étrangers à la Grèce, et qui appartenaient exclusivement aux Romains (1).

Quant à la disposition architectonique des basiliques romaines, comme il n'en existait pas une seule à Rome, on n'a eu, pendant longtemps, d'autres données à ce sujet, que la description faite par Vitruve de la basilique dont il fut lui-même l'architecte à Fano.

En conséquence, ce monument fut considéré comme le type des basiliques romaines, jusqu'à ce qu'enfin la découverte d'un de ces édifices à Pompéï, en 1813, fût venue démontrer que les dispositions assignées par Vitruve (2) n'étaient nullement applicables à toutes les basiliques, comme on l'avait supposé jusqu'alors, quant à leur plan.

Voici ce que dit cet auteur, relativement à la situation de ces monuments : « La basilique doit être » située au midi du forum, décorée intérieurement » de deux portiques, l'un inférieur l'autre supérieur, » soutenus par des colonnes ou des pilastres. A l'une » de ses extrémités, s'élève un tribunal demi-circulaire pour la place des magistrats... Outre les » portiques intérieurs, il doit aussi y en avoir, à » l'extérieur, un entouré de murailles lequel sert » aux marchands pour se mettre à l'abri de la mauvaise saison (3) ; la prison, l'ærarium, l'auditoire » doivent se trouver sur le même emplacement (4). »

(1) J.-J. Ampère, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1855, p. 1215.

(2) Vitr., l. v, c. 1^{er}.

(3) Val., *De loc. publ.*, l. VIII, c. 1^{er}.

(4) Cette dernière circonstance semble démontrée par ce que dit un historien du XII^e siècle qui confond, en quelque sorte,

Il y a évidemment beaucoup d'analogie entre la basilique de Pompéï et celle que Vitruve fit construire à Fano : elles étaient, l'une et l'autre, placées au midi du forum, ayant leurs portiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et à l'une de leurs extrémités le tribunal, *locus excelsus* (1), où se plaçaient le préteur et le juge, il y avait, toutefois, dans cette partie, une différence essentielle : c'est qu'à Pompéï, ce tribunal est rectangulaire, tandis qu'il se terminait en segment de crête dans la basilique de Fano ; cette différence est d'autant plus importante qu'avant la découverte du monument de Pompéï, on avait posé en principe qu'un des caractères distinctifs des basiliques était d'avoir leur tribunal construit en hémicycle : considération qui n'avait pas peu contribué à faire rejeter l'idée que la Maison-Carrée n'avait pu être une basilique.

A trois mètres au dessous du tribunal, on remarque, à la basilique de Pompéï, une pièce voûtée destinée à servir de prison ; elle est éclairée par deux trous circulaires placés sur le pavé même du tribunal ; c'est par ces ouvertures grillées qu'on inter-

la prison publique avec la basilique : *carcer publicus qui prætorium vocatur* : parce qu'en effet le nom de *prætorium* est celui que les Latins donnèrent, plus tard, à la basilique, mot d'origine grecque. (*Annales*, t. III, *Vie de Michel Stratrasius*.)

Elles ont été ainsi appelées parce que, dans le principe, elles étaient faites pour assembler le peuple lorsque les rois rendaient eux-mêmes la justice ; ensuite, quand elles furent abandonnées aux juges, les marchands s'y rendaient aussi, et enfin on les a prises pour servir d'églises aux chrétiens (Ferrault, trad. Nisard, p. 232.)

(1) *Pandectes*, l. VIII, t. III, art. 3

rogeait le prévenu renfermé dans le souterrain (1). Cette disposition vient à l'appui de ce que dit l'historien grec (2) que la prison se trouvait placée dans la basilique ; ce n'est donc pas sortir de notre sujet que de dire quelques mots sur cette espèce d'établissement chez les Romains.

D'après Tite-Live : « Le roi Ancus fut le premier » qui fit bâtir une prison pour effrayer une audace » qui allait toujours croissant ; il la mit dans un lieu » dominant le forum (3). Elle était divisée en deux » parties : la première s'appelait *Robur* et la seconde » *Tullianum* ; l'une était destinée à ce genre de mal- » faiteurs qu'auparavant on enfermait dans des » espèces de cages en bois de chêne peint en rouge , » d'où elles avaient pris le nom de *Robur*.

» L'autre , le *Tullianum* , tirait son nom du roi » Servius Tullius qui l'avait fait ajouter à celle qu'on » appelait *Robur* ; c'était un cachot à gauche de ce » dernier , profond de 12 pieds , enceint de murs » et recouvert d'une voûte en pierres brutes , téné- » breux , puant autant que hideux. Les triumvirs , » juges des affaires criminelles , étaient les adminis- » trateurs de cette prison et y faisaient la police , » ayant sous leurs ordres un greffier-concierge (4).

Pour terminer tout ce qui est relatif aux basiliques

(1) On voyait encore , il y a peu d'années , une semblable disposition dans la salle du saint-office , à Avignon.

(2) Zonnara , t. III , *Vie de Michel Stratrasius*.

(3) Tite-Live , l. IX. — *Pandectes* , l. LXVIII , t. III , art. 3. — Le robur était une espèce de chêne plus dur que le chêne ordinaire.

(4) *Ut enim carcere locus tullianum appellatur ubi paullulum adscenderes ad levam circiter duodecim pedes humi depressus.*

romaines, nous devons ajouter que les édits publiés par les empereurs, depuis Constance jusqu'à Théodose, ne comprenaient point ces monuments dans la proscription des temples païens; au contraire, ils rendirent des ordonnances portant : *Les basiliques » seront enrichies de marbres et d'or; elles doivent » rester libres à jamais, sans qu'il soit permis à » aucun de faire pourtraire ou graver aucune image, » gestes ou chiffres ni devises dont chacun pourrait » s'imaginer particulièrement en soi-même* (1). » La basilique, édifice purement civil, n'offrait pas les mêmes inconvénients que les temples consacrés aux faux dieux; sa disposition était très-favorable au culte chrétien. Le siège du juge devint la chaire de l'évêque tournée vers le peuple, comme on le voit dans toutes les églises anciennes; position qu'elle a conservée à Saint-Pierre, et qu'on vient de renouveler à l'église Saint-Paul, rebâtie après un incendie. C'est pourquoi cette partie de l'église chrétienne a reçu le nom de *tribune*, à cause du tribunal qui y était anciennement placé. La disposition de la basilique fut trouvée si commode qu'après l'avoir empruntée, on l'imita longtemps dans les églises dont plusieurs ont même conservé le nom de *basilique* sans en avoir gardé la forme (2).

« Dans le principe, dit un historien du IV^e siècle (3), on tenait, dans les basiliques de Constantin,

Eum muniunt undique parietes atque in super camera lapideis fornicibus vincta sed inculta tenebris odore fœda atque terribilis ejus facies. (Salluste, *Guerre Catilina*, p. 50.)

(1) Saint Jérôme, ép. contre Viglantius,

(2) J.-J. Ampère, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1855, p. 1515.

(3) Ammien Marcellin, l. XVIII, *Des Histoires*.

» les assemblées publiques, selon l'usage des anciens,
» de même que les assemblées des chrétiens qui
» conservèrent non seulement les mêmes disposi-
» tions, mais encore le nom du monument primitif ;
» de telle sorte que, pour les distinguer, on disait :
» la basilique du sénat ou la basilique de l'église (1).

Après avoir démontré que les dimensions de la Maison-Carrée, son état de conservation et les usages des Romains s'opposaient à ce que cet édifice fût considéré comme un temple, examinons si l'on ne découvrirait pas, dans ses dispositions architectoniques, les éléments qui pourraient constituer l'*opus mirabile* dont parle Spartien, cette basilique élevée à Nîmes par la reconnaissance d'Hadrien à sa bienfaitrice ?

Si les décisions des antiquaires sont parfois aventureuses, souvent aussi l'avenir les confirme. La description que fait Vitruve des anciens forums, entourés de larges portiques, laissant entre eux une vaste place, avait fait supposer à M. Alphonse de Seynes que les fouilles exécutées, en 1822, autour de la Maison-Carrée, mettaient à découvert l'antique forum de Nîmes. Les travaux qui ont eu lieu postérieurement aux environs de cet édifice ont confirmé les conjectures de notre regrettable confrère, et la comparaison qu'on peut faire aujourd'hui du plan de notre forum avec celui de Pompéï, démontre que l'opinion de M. de Seynes était bien fondée.

La Maison-Carrée était placée au midi du forum de Nîmes, situation que Vitruve assigne aux basi-

(1) Saint Jérôme, l. v, ép 30, 31, 32. — Saint Ambroise, l. v, ép 29.

liques. L'architecte romain ajoute, il est vrai, que ce sont de vastes salles décorées intérieurement, ainsi qu'à l'extérieur, de portiques à colonnes avec un tribunal en hémicycle ; mais la basilique de Pompéi nous prouve que cette dernière disposition n'était pas générale. Il serait alors superflu de chercher à démontrer que la forme demi-circulaire aurait très-bien pu exister à l'intérieur de l'édifice, comme semblerait l'indiquer le souterrain que nous avons décrit et qui a lui-même cette forme. Quant au portique extérieur, il a été découvert en 1822 ; de sorte que la seule objection qu'on puisse faire à l'opinion qui voudrait voir une basilique dans la Maison-Carrée, c'est l'absence du portique intérieur que l'exiguité du local, dit-on, ne saurait comporter.

Mais la ville de Pompéi n'offre-t-elle pas aujourd'hui plusieurs exemples de temples d'une plus petite dimension, entre autres ceux de Jupiter et de Neptune, dont l'intérieur est décoré d'un portique ? Et sans aller chercher si loin des exemples, qu'on veuille bien se rappeler que la salle de cour d'assises qui existait à Nîmes il y a peu d'années avait été exécutée par l'architecte de la ville, M. Durand, sur le modèle de la basilique romaine, ayant à l'intérieur son portique supportant des tribunes, et son tribunal demi-circulaire, et cependant la superficie de cette salle était bien moindre que celle de la Maison-Carrée. Enfin, si l'on jette les yeux sur le plan de ce dernier édifice (1), après que les Augustins l'eurent transformé en église chrétienne, on verra qu'il renfermait

(1) Le plan donné à ces religieux par le ministre Colbert est en ma possession, et j'ai été témoin de la démolition de leur église.

quatre chapelles, deux sacristies, deux escaliers, un chœur demi-circulaire et des tribunes : constructions bien autrement massives que de simples colonnes, et nous nous rappelons très-bien que la nef était encore suffisamment spacieuse.

Un portique a donc pu exister à l'intérieur de la Maison-Carrée, et si les colonnes dont il était formé ne se retrouvent plus aujourd'hui, c'est que, lors de l'établissement du christianisme, les architectes puisaient dans les monuments antiques les matériaux dont ils se servaient, bien souvent sans discernement, pour décorer les temples chrétiens. On doit bien penser que, sous ce rapport, la ville de Nîmes a dû être largement exploitée. L'histoire va nous en fournir la preuve. Charlemagne donna l'ordre de dépouiller les monuments antiques de Nîmes *des colonnes de marbre qui les décoraient* pour orner le monastère d'Aniane : *Anno DCCCXII (Karolus) a parte meridiana prope littora maris Magdalonensis, in honorum Domini nostri J.-C. seu perpetue virginis Mariæ genitrix, cujus basilicas composuit auroque et argento adornavit ad cujus structuram cum columnas et marmora habere non possit, Nemauso civitate cum magna diligentia adduci præcepit, et collectis thesauris suis de regnis singulis in Aniana monasterio adduci præcepit nec non lignis ††† Dominicis, et opera multa et magna in eodem loco composuit (1)*. Cette ordonnance ne pouvait être appliquée qu'à la Maison-Carrée,

(1) *Extrait des Annales d'Aniane, Histoire du Languedoc, t. II, preuve 1^{re}, p. 590, colonne 1^{re}, 3^e alinéa de l'édition in-8^o de du Mège.*

seul monument romain que les Vandales eussent laissé debout (1).

Si la Maison-Carrée était, en effet, la basilique de Nîmes, il est évident que ses souterrains devaient avoir la même destination que ceux de la basilique de Pompéï; leur disposition se trouvait, de plus, conforme à celle des prisons romaines décrites par Salluste : *le robur, sous le vestibule, à douze picds de profondeur, et à gauche le tullianum ténébreux, couvert d'une voûte en pierres brutes*. Le puits qui se trouve ici placé entre les deux prisons aurait été destiné à leur usage, et peut-être aussi à l'écoulement des eaux pluviales qui tombaient dans la basilique même, si, comme à Pompéï, le milieu était découvert, ce que la destruction totale de l'antique pavé ne permet plus de vérifier.

On objectera peut-être que si la Maison-Carrée était trop grande, considérée comme temple, elle était, par contre, bien petite pour la destination que nous prétendons lui assigner. Cela pourrait être vrai, si l'on admettait que les dix-neuf basiliques que possédait la ville de Rome (2) et celles de toutes les autres villes de l'empire avaient les dimensions des basiliques de Pompéï ou de Fano; mais il ne faut pas perdre de vue que, dans le principe, ces monuments servaient en même temps de prétoire et de lieu de réunion, où se rendaient les négociants d'une ville

(1) Les colonnes qui décoraient la façade de l'église de Saint-Gilles pourraient bien aussi avoir été empruntées aux monuments romains de Nîmes.

(2) Publ. Victor, *De Bello urb. rom. regionibus*. — Rosinus, p. 893.

pour traiter leurs marchés, comme aujourd'hui dans nos bourses de commerce ; que c'est particulièrement sous ce dernier rapport qu'un vaste local devenait nécessaire et même indispensable , tandis qu'affectée exclusivement aux affaires judiciaires , la *cella* de la Maison-Carrée était plus que suffisante pour sa destination. On peut en juger, comme nous l'avons déjà dit, par le local qu'occupait, il y a quelques années , la salle de la cour d'assises de Nimes qui, malgré les places réservées aux jurés, aux témoins, aux prévenus, suffisait cependant aux nécessités d'une localité plus importante que ne l'étaient les seules villes de Fano ou de Pompéï. Nous savons d'ailleurs que, chez les Romains, il y avait, comme de nos jours, de petits tribunaux où les juges pédanés tenaient leurs audiences ; tribunaux fort exigus sans doute, puisqu'ils faisaient dire à Tacite : « Quel nerf n'ont » point ôté aux discours ces tribunaux étroits et ces » salles obscures où maintenant se discutent la plu- » part des affaires » ! (1)

C'était au point de vue de leur utilité comme bourses de commerce, plutôt qu'en qualité de prétoriaires, que les basiliques avaient besoin d'être vastes, car les villes de Fano et de Pompéï étaient les plus commerçantes de toute l'Italie. La première, au nord du golfe Adriatique, était l'entrepôt général du nord de l'Europe, et l'autre, que Sénèque appelait *celebrem Campaniæ urbem*, située dans une plaine fertile à l'embouchure d'un fleuve (2) avec un port

(1) Tacit., *Annales*.

(2) Le Sarno, que l'éruption du Vésuve a changé en petit ruisseau, l'an 79 de notre ère.

signalé par Strabon comme le plus sûr de toute la Méditerranée, dans lequel séjournèrent les flottes romaines (1). Pompéï était devenue, par cette heureuse position, le centre du commerce du Levant et de l'Italie. On ne doit donc pas s'étonner que des villes aussi favorablement situées possédassent des basiliques dont les dimensions fussent en rapport avec leur importance commerciale.

Mais dans les villes méditerranéennes, surtout dans les colonies, où le commerce n'était jamais fort considérable, dans lesquelles les basiliques servaient plus particulièrement de prétoire que de bourse (2), on ne doit pas admettre que ces édifices fussent aussi vastes qu'à Rome ou dans les villes maritimes. Probablement les affaires qui se jugeaient à Nîmes n'étaient pas de nature à comporter une salle plus spacieuse que celle de la Maison-Carrée; nous ajouterons que, dans des fouilles nouvellement exécutées à Ortricoli, on a découvert une basilique bien plus petite que celle de Nîmes (3).

L'opinion qui fait de la Maison-Carrée la basilique de Plotine n'est pas nouvelle; déjà depuis longtemps les historiens Poldo d'Albenas (4), Gautier (5), Maffei (6), l'avaient pensé avant nous, alors qu'ils ne connaissaient pas encore tous les rapports qui exist-

(1) Tite-Live, l. IX.

(2) J.-J. Ampère, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1855, l. 1515.

(3) Batissier, p. 340.

(4) *Discours historial de l'antique cité de Nîmes*, p. 73.

(5) *Histoire de Nîmes et ses antiquités*, p. 43, Gautier.

(6) *Gall. Ant. Select.*, p. 152, Scipion Maffei.

lent entre ce monument et ceux auxquels les Romains donnaient le nom de basilique.

Les beaux fragments d'architecture trouvés sur l'emplacement du Palais de Justice avaient fait supposer à Ménard (1) que ces magnifiques restes avaient appartenu à cette basilique, de superbe et admirable structure ; que l'an 122, à son retour de la Grande-Bretagne, Hadrien, à son passage à Nîmes, avait fait élever à la mémoire de Plotine, sa bienfaitrice (2). Comme, d'un autre côté, on argumentait, d'un passage de Dion Cassius, qu'Hadrien avait aussi fait construire à Nîmes, l'an 129, après la mort de Plotine, un temple en l'honneur de cette princesse, Ménard avait émis l'opinion que la Maison-Carrée pouvait bien être ce temple ; mais il se crut obligé de l'abandonner après la lecture faite par M. Séguier de l'inscription qu'avait dû porter le monument.

En supposant qu'on ne veuille tenir aucun compte de ce que nous avons dit pour démontrer que notre édifice n'était pas un temple, la première supposition de l'historien de Nîmes n'en serait pas moins fondée, nous le croyons du moins, sur une fausse interprétation du passage de Dion Cassius ou de son abrégiateur, Xyphilin, qui dit : « Hadrien s'honora hautement de la mémoire de Plotine, par le moyen de laquelle il avait obtenu l'empire et qui l'avait si ardemment aimé durant sa vie ; car, par l'espace de neuf jours, il porta une robe noire en signe de deuil ; et fit édifier un temple à son honneur, et

(1) Ménard, *Histoire de Nîmes*, t. VII, p. 113.

(2) Spartian, *in Had.*, p. 6.

» composa lui-même quelques hymnes et vers à sa
» louange » (1).

Voici, par contre, ce que dit l'historien de ce prince relativement à l'édifice qu'il fit construire à Nîmes :

« Après avoir mis ordre aux affaires d'Angleterre ,
» il passa dans les Gaules, ému de la révolte qui s'était
» élevée à Alexandrie à cause de la découverte du
» bœuf Apis , perdu depuis plusieurs années , et qui
» avait été l'occasion de vifs débats entre les peuples
» qui se le disputaient en l'envi. *A la même époque ,*
» *il fit bâtir , à Nîmes , en l'honneur de Plotine ,*
» *une basilique qui est une œuvre admirable.* Après
» cela , il prit la route d'Espagne , et passa l'hiver
» en Aragon » (2).

Ce sont là les seuls documents historiques dans lesquels il soit fait mention de monuments élevés par Hadrien à l'honneur de sa mère adoptive. On ne peut s'expliquer comment des passages aussi clairs et aussi précis ont pu être l'objet d'interprétations différentes.

(1) *In quo mirandum non est si Plotina vita functa , cujus opera quod ab ea maxima amaretur , imperium adeptus erat , amplissimos honores tribuit. Atractus enim per novem dies fuit , eique templum extruxit et carmina de laudibus ejus fecit.* (Xyphit , 560 , ép. in *Hadr.* , c. XIV , p. 285. Traduction d'*Ant. de Bandole* , Paris , 1610.)

(2) *Compositis in Britannia rebus , transgressus in Galliam , Alexandrina seditione turbatus , quæ nata est ab Apin : qui quum repertus esset post multos annos turbas inter populos creavit , apud quem debent locari omnibus studiose certantibus. Per idem tempus , in honorem Plotinæ basilicam apud Nemausum opere mirabili extruxit ; per hæc , Hispania petit et Tarrascone hiemavit.* (Spartian , p. 54.)

D'après nos meilleurs chroniqueurs (1), ce fut l'an 876 de Rome (122 de Jésus-Christ) qu'après avoir réglé les affaires de la Grande-Bretagne, Hadrien traversa la Gaule pour se rendre à Rome. A cette époque, *per idem tempus*, nous dit son historien, il fit élever à Nîmes une basilique, *opus mirabile*, à l'honneur de Plotine; et pour que le choix de cette ville ne paraisse pas étonnant, le même auteur ajoute quelques pages plus loin (2) : *In omnibus pene urbibus et aliquid œdificavit et ludos edidit*. Il ne peut donc pas exister la moindre équivoque sur le texte de Spartien : *Ce fut l'an 122 qu'Hadrien fit construire à Nîmes une basilique à l'honneur de Plotine*.

Selon l'historien grec, l'an 129, époque de la mort de cette impératrice (2), Hadrien fut si vivement affecté de ce fatal événement qu'il en porta le deuil pendant neuf jours; qu'il consacra un temple à cette princesse, et composa lui-même des hymnes en l'honneur de celle qui l'avait tant aimé et que la mort plaçait au rang des divinités.

N'est-il pas évident que Spartien et Dion Cassius désignent chacun un édifice de nom, de destination et d'époque différents? Le premier indique positivement *une basilique construite à Nîmes l'an 122 de Jésus-Christ*; le second parle d'un *temple consacré sept ans plus tard, dans un lieu quelconque*, par le même empereur; mais rien n'indique que ce dernier a aussi été construit dans la ville de Nîmes, comme l'ont supposé plusieurs historiens (3).

(1) Tillemont, *Histoire de l'Empire*, t. II.

(2) P. 54.

(3) Poldo d'Albenas, p. 63 et suivantes; Rulman, *Manuscrit*

A l'époque de la mort de Plotine, Hadrien se trouvait en Afrique, occupé à rebâtir Carthage ; il est vraisemblable que ce fut là, dans une ville nouvelle, son ouvrage, et qui devait porter son nom, qu'il plaça le monument de douleur et de gratitude mentionné par Dion, - et qu'il fit l'apothéose de Plotine dans la ville où il se trouvait alors, plutôt que dans une cité qu'il avait quittée depuis sept ans, dans laquelle il existait déjà un témoignage éclatant de ses sentiments pour son illustre bienfaitrice (1).

Ce qui a pu faire supposer aux historiens de Nîmes que c'était bien dans cette ville que le successeur de Trajan avait fait élever à Plotine les deux édifices que l'histoire attribue à ce prince, c'est un passage de la vie d'Hadrien dans lequel un auteur espagnol du xvi^e siècle (2), traduisant sans intelligence les deux passages de Spartien et de Dion Cassius que nous venons de citer, confond les temps et les lieux, en considérant comme des faits contemporains la

de la bibliothèque de la ville; Deyron, p. 89 à 95; Gautier, p. 41 à 41, 47, 48; Ménard, t. vii, p. 3.

Maffei, étranger à la ville de Nîmes, prétend, au contraire, qu'il n'y a jamais eu à Nîmes deux monuments bâtis par Hadrien, mais un seul, auquel Spartien et Dion Cassius ont donné des noms différents, ou par méprise, ou parce qu'éloignés de Rome, ils étaient peu instruits de ce qui se passait à Nîmes. (Maffei, *Call. ant.*, p. 153.)

Un autre monument public a bien pu être dédié à Plotine; mais ce serait par la petite république de Nîmes, et non par Hadrien. (*Mémoires de l'Académie du Gard*, an 1858-1859.)

(1) *Mém. de l'Académie du Gard*, an xiii, p. 339.

(2) *Décade contenant les vies des empereurs romains, traduit de l'espagnol (dom Antonio de Guevara, par Allègre, faisant suite à la traduction de Plutarque, par Amiot)*, Paris, in-12, 1811, t. xii, p. 177.

mort de Plotine et le retour d'Hadrien de la Grande-Bretagne. C'est probablement dans l'intérêt de cette opinion que fut inventée l'inscription citée par Poldo d'Albenas, p. 68, qui était, dit-il, à Aix, en Provence, en la maison du premier président qui l'avait recouverte de Jean Fléchier, médecin. Inscription que les savants du xvii^e siècle, « Scaliger, Gruter et » Saumaise ont reconnue fausse; et, en effet, outre » qu'on n'a pas vu l'original, c'est qu'elle est tirée, » presque mot à mot, de ce que Dion et Spartien » ont dit » (1).

Il résulte de ce qui précède que la Maison-Carrée n'était point un temple; que son ordonnance pouvait fort bien s'appliquer à une basilique et que l'empereur Hadrien n'avait pas fait construire, à Nîmes, en l'honneur de sa mère adoptive, une basilique et un temple: or, comme l'importance de cette ville ne comportait pas l'établissement de deux basiliques, il faudrait en conclure que la Maison-Carrée était bien l'édifice dont parle Spartien, et que l'inscription primitive du monument était une dédicace à Plotine.

Dans cette hypothèse, les trous de la frise dont M. Séguier n'a pu expliquer l'emploi (2) auraient été applicables à la première inscription, et la découverte de notre savant antiquaire aurait été l'objet d'une seconde inscription postérieure à l'époque que lui assigne M. Séguier et en harmonie avec l'architecture du monument.

Nous allons essayer de déterminer quelle pouvait être cette seconde inscription.

(1) *Recherches curieuses d'antiquités*, Spon., p. 166.

(2) Poldo d'Albenas, p. 68.

IV

La Maison-Carrée était la Basilique de Plotine.

Peiresc fut le premier qui eut l'idée de faire revivre les inscriptions qui, ayant été détruites, n'ont conservé que les trous des crampons qui retenaient les lettres dont elles se composaient. On cite, dans la vie de ce savant, l'application qu'il fit de cette idée à une inscription du temple d'Assise, portant : IOVI. OPT. MAX. On y parle également du projet qu'avait Peiresc de faire l'application de sa méthode à la Maison-Carrée de Nîmes (1). L'abbé Barthélemy eut aussi la même intention, et, à cet effet, il fit demander à M. Seguier, par l'entremise de son ami Graverol, un calque de ces trous (2).

Le 10 mars 1758, M. Séguier écrivait à ce dernier, alors à Paris :

« Quoique je sois d'une santé assez faible, je me
» suis senti assez de forces pour faire ce que M.
» l'abbé Barthélemy désire. Je vous envoie la copie
» exacte des trous qui sont à l'architrave de notre
» Maison-Carrée, d'après un dessin que j'en fis, il
» y a plus de trente ans, et que j'ai vérifié hier sur
» l'original. Je vous prie de le lui présenter et de
» lui dire combien je suis charmé de lui être utile.
» Je ne doute point que l'étendue de son savoir et

(1) *Vie de Peiresc*, par Requier, p. 84.

(2) M. Seneider lut, par ce moyen, l'inscription du temple de Vienne (Isère).

» de ses connaissances ne lui fasse découvrir l'usage
» de ces trous , qui , à mon avis , n'ont jamais servi
» pour les lettres d'une inscription. J'ai , sur cela ,
» des idées qu'il serait trop long de vous détailler ,
» et dans lesquelles je me suis encore plus confirmé
» depuis que j'ai examiné de près les anciens édi-
» fices d'Italie. »

Malgré cette prévention , le 17 août de la même année , M. Séguier s'occupa sérieusement de cette inscription , et quelques jours après , 28 août , il écrivait à Ménard , alors à Paris , tous les détails de sa découverte (1).

« C'est autant à vous qu'à moi , disait-il , que l'on
» est redevable de la découverte de cette inscription ,
» puisque c'est à vos prières réitérées que messieurs
» les consuls ont fait faire l'échafaud qui m'a mis
» à portée de calquer les trous sur l'original , et d'en
» faire un dessin exact (2).

» Ce fut le 17 et le 19 de ce mois que j'y montai ,
» et après avoir calqué , trou par trou , comme vous
» le voyez par le dessin que je vous envoie , j'en
» étalai , dans une chambre , toutes les feuilles , et à
» peine les vis-je , que je m'aperçus que les trous de
» l'architrave pouvaient former des lettres. Malgré
» la prévention contraire où j'étais , je vis claire-
» ment des v , des r ; le dernier mot fut celui auquel
» je m'attachai davantage , comme celui qui me
» paraissait le plus distinct : je n'eus pas de peine

(1) Je possède l'original de cette lettre , où se trouvent tous les détails mentionnés dans sa *Dissertation sur l'inscription de la Maison-Carrée* (Paris , 1759 , in-8°.)

(2) Ce dessin existe à la bibliothèque de la ville de Nîmes.

» à y trouver *IVVENTVTIS*. Je fis passer en même temps
 » les jambages des lettres qui composaient ce mot
 » sur les trous qui me les représentaient , et je fus
 » charmé de voir qu'ils y répondaient exactement.

» Cette première découverte me mena bientôt
 » vite ; je m'aperçus que le mot précédent finissait
 » par *vs*, qu'il y avait un point qui le terminait,
 » et que ce même mot commençait par un *P*. Je
 » supposai d'abord qu'il y avait *PRINCIPI* ; mais voyant
 » que ce mot était trop court, et ne pouvait se
 » terminer que par *vs*, j'essayai d'y mettre *PRINCI-*
 » *PIBVS*, et vis aussitôt que ma conjecture était heu-
 » reuse, et qu'en faisant passer les lettres de ce mot
 » par les trous convenables, ils s'y adaptaient exac-
 » tement ; le point qui séparait ces deux mots était
 » précisément à l'endroit qu'il fallait. Ces deux mots
 » découverts me rappelèrent d'abord les enfants
 » d'Agrippa, et fils adoptifs d'Auguste. Je m'écriai :
 » *l'inscription est découverte !* Mais comme il était
 » déjà tard et que j'étais fort fatigué ce jour-là, je
 » remis au lendemain 21 à y penser. A peine me
 » fus-je donc remis à l'examiner que j'y trouvai clai-
 » rement les mots : *L. CAESARI. AVGVSTI. F. COS* ; le
 » reste vint à la suite, et dans moins d'une heure, je
 » la lus en entier. Je dessinai sur les trous les lettres
 » de l'inscription que je venais de deviner ; mon
 » étonnement croissait à mesure que je les traçais.
 » A peine eus-je fait l'esquisse que j'y vis, à ne pou-
 » voir en douter :

C. CAESARI. AVGVSTI. F. COS. L. CAESARI. AVGVSTI. F. COS. DESIGNATO
PRINCIPIBVS. IVVENTVTIS

» Que de faux préjugés, me dis-je à moi-même,

» n'avions-nous pas sur ce beau monument ! Que
» c'était une basilique, celle dont parle Spartien,
» consacrée à Plotine ; que c'était un capitolé, etc.
» Toutes ces fausses idées disparurent à la vue de
» cette inscription. Le mécanisme des trous et des
» lettres qui s'y rapportaient ne permettaient pas
» de douter que mon interprétation fût fausse ; en
» vain essayais-je d'en substituer une autre qui n'y
» convenait pas. Si, par quelque effort d'imagination,
» je trouvais la combinaison de quelques trous qui
» parût former des lettres ou des syllabes différentes,
» ceux qui précédaient ou qui suivaient ne pouvaient
» convenir qu'aux lettres que j'avais tracées. Je fus
» obligé, par force, à me fixer à la première signifi-
» cation. Aussitôt que j'en fus bien assuré, j'en fis part
» à quelques amis, gens de lettres ; le bruit s'en étant
» répandu, une quantité de personnes s'empressè-
» rent de s'informer comment je m'y étais pris, et
» pour se convaincre encore mieux, elles voulurent
» voir les dessins et le mécanisme de mon explica-
» tion, puisque ce mécanisme servait de démonstra-
» tion à mes conjectures. Elles m'en parurent satis-
» faites ; votre suffrage va persuader au public que
» j'ai deviné.

» Je vais vous faire part de quelques remarques
» qui servent pour l'intelligence du dessin. Il faut
» d'abord observer que les ouvriers qui firent les
» trous se méprirent souvent et ne les firent pas dans
» la place qu'il convenait pour recevoir les tenons
» des lettres ; ils étaient trop haut ou trop bas et hors
» de la distance nécessaire. De là il arriva qu'il fallut
» en faire d'autres auprès des premiers, et en les
» multipliant, on ne fit qu'augmenter la difficulté de

» deviner l'inscription par le seul emplacement et
» faire soupçonner qu'il n'y en avait point. L'E, par
» exemple, du mot CAESARI, a neuf trous tandis
» qu'il n'en fallait que quatre ; l'I du mot DESIGNATO
» en a cinq, tandis qu'il n'en fallait que deux, et
» ainsi de quelques autres lettres.

» L'uniformité des trous pour attacher les lettres
» qui sont les mêmes n'est pas constante : le pre-
» mier C tenait par un seul tenon, les autres en
» avaient trois ; l'N n'en a une fois que deux, une
» autre fois trois et ailleurs quatre ; l'S en a presque
» toujours trois, quelquefois deux ; l'on avait fait aussi
» des trous transposés comme au mot AVGVSTI,
» où il y avait ceux du V à la place de ceux de l'A.
» Tous ces doubles trous ne faisaient qu'embarasser
» pour en faire l'explication. Il y a apparence qu'on
» les boucha, quoiqu'on ne puisse pas s'en assurer
» aujourd'hui ; mais toutes ces méprises ne donnent
» aucune atteinte à l'inscription : le dessin fidèle
» que j'en ai fait et ce que je dirai ensuite vous
» empêcheront de soupçonner qu'elle n'était pas la
» véritable.

» Pour avoir ces trous dans leur vrai emplacement,
» je noircis avec du crayon noir fort tendre l'extré-
» mité de chaque trou ; j'y présentai ensuite des
» feuilles de papier de la même hauteur que la frise
» et je pressai fortement le papier sur chaque trou
» qui s'imprimèrent en calquant sur le revers des
» feuilles et s'y placèrent selon leur rang. Je piquai
» avec une épingle le papier au centre de chaque trou,
» ce qui me marqua, sur le côté droit des feuilles,
» leur place, et me permit de les dessiner autour de
» ce centre de la même forme qu'ils avaient sur

» l'original. Cela fait, je lavai à l'encre à la Chine
» l'espace enfermé par les lignes que j'avais tracées,
» et j'eus par là un dessin figuratif et fort exact de
» tous les trous de la frise et de l'architrave. J'ai voulu
» vous en marquer tout le procédé afin de vous faire
» connaître mon exactitude. Après avoir deviné l'ins-
» cription, je traçai au crayon les lettres que j'ai
» marquées par des points pour les rendre plus frap-
» pantes, et afin que vous voyiez qu'elles répondent
» partout à l'emplacement qui leur convient....

» Je ne doute point que M. Barthélemy, s'il eût
» eu ce dessin exact, n'eût aperçu beaucoup plus tôt
» que moi cette inscription, rien n'échappe à des
» yeux aussi pénétrants que les siens, etc., etc.

» Je passe à présent aux détails des lettres de l'ins-
» cription » (1).

Nous devons dire que la seconde ligne de l'inscription dont les lettres enjambent sur deux faces de l'architrave, offre peu de trous étrangers, qu'ils s'y trouvent, au contraire, si nettement tracés que l'œil le moins exercé peut, du pied de l'édifice, distinguer parfaitement toutes les lettres dont se composent les deux mots PRINCIPIBUS.IVVENTVTIS.

Or, pour un homme aussi versé dans l'étude de l'antiquité, la lecture de ces deux mots était la clé de l'inscription, et M. Séguier, avec raison, pouvait s'écrier : Ευρηκα! car elle n'était plus applicable qu'à

(1) Je crois inutile de rapporter ici ces détails qui se trouvent dans la *Dissertation de M. Séguier sur l'inscription de la Maison-Carrée*. (Paris, 1759, in-8°.)

Le calque original de ces trous, je le répète, se trouve à la bibliothèque de la ville, sous le numéro 13,607.

des princes de la jeunesse ; il ne restait plus alors qu'à choisir entre Caius et Lucius, fils d'Agrippa ; Titus et Domitien, enfants de Vespasien ; Marcus et Lucius, héritiers d'Antonin, et Caracalla et Geta, fils de Septime Sévère.

Il résultait clairement de cette dernière considération que la légende ne pouvait plus s'appliquer qu'aux enfants d'Agrippa ou aux fils adoptifs d'Antonin, car il fallait nécessairement que le second prince de la jeunesse, auquel se rapportait l'inscription, eût nom *Lucius*, puisque, d'après M. Séguier, les mots : L. CAESARI. AVGVSTI. F. COS. étaient fort clairement indiqués sur la pierre, et que la lettre L, en particulier, avait laissé sa trace (1).

M. Séguier proposa, de prime-abord, les petits-fils d'Octave, et cette opinion fut généralement adoptée. Nous devons faire remarquer toutefois qu'il crut devoir signaler l'irrégularité qu'offrait dans sa pose le sigle c de *Caius* qui n'était fixé que par un seul tenon, lorsque cette même lettre en avait trois partout où elle se trouvait (2).

Dans l'intention d'appliquer à l'arc d'Orange la méthode employée par M. Séguier, nous avons calqué, sur un canevas, les trous que porte la frise de ce monument ; mais avant d'essayer de reconstituer les

1) M. Séguier indique encore quelques autres lettres ayant laissé des traces sur la pierre de la frise A. G. I. O.

(2) Il existe, dans notre Nymphée, une inscription romaine dont les lettres n'ont que 16 centimètres de hauteur, c'est-à-dire la moitié moins forte que celles de la Maison-Cairée, sur laquelle cependant la lettre o est partout fixée par trois tenons, alors même que cette lettre se trouvait incrustée d'un centimètre dans la pierre.

lettres de son inscription, nous avons voulu nous exercer à cette étude, en cherchant à interpréter celle de la Maison-Carrée, comme si déjà elle n'avait pas été découverte.

Pour ne pas nous laisser influencer par la respectable autorité du maître, nous avons reproduit le calque qui lui avait servi de guide, abstraction faite des lettres tracées par M. Séguier, afin de les étudier par les seuls vestiges qu'elles ont laissés, sans suivre même une marche régulière dans ce travail (1).

Nous avouons, avec franchise, qu'un esprit de critique n'était point étranger à la recherche que nous allions faire et que néanmoins, malgré cette prévention, nous avons été forcé de reconnaître l'exactitude de l'inscription Séguier, tant dans son interprétation que dans les motifs des trous inutiles que notre savant attribue à la maladresse des ouvriers, soit enfin en reconnaissant avec lui qu'en effet, la première lettre c était fixée d'une manière insolite et contraire à la solidité. Cette dernière bizarrerie, à laquelle M. Séguier n'a pas cru devoir s'arrêter, est, selon nous, le seul point vulnérable de son interprétation.

Quoi qu'il en soit, tout le mérite de la découverte appartient exclusivement à l'antiquaire nimois; il a seul deviné que les trous placés sur la frise de la Maison-Carrée recélaient une inscription qu'il est parvenu à faire revivre, en démêlant, dans la confusion de ces trous, des caractères qui n'existent plus.

L'opinion d'un épigraphiste aussi distingué que

(1) Voyez ma notice sur cette inscription dans le x^e volume de 1834 des *Mémoires des Antiquaires de France*.

M. Séguier suspendit toutes recherches ultérieures relativement à l'âge de ce monument ; mais , plus tard , quelques savants élevèrent des doutes sur l'authenticité de l'inscription découverte. Millin disait :

« Il s'en faut de beaucoup que cette explication
» soit aussi certaine qu'elle est ingénieuse. J'ai fait
» voir , au sujet de l'inscription du temple de Vienne,
» que Séguier avait expliquée par le même moyen ,
» combien peu on pouvait y avoir confiance. Il suffit
» de jeter les yeux sur la planche publiée par Séguier
» pour s'assurer que la même lettre est souvent diffé-
» remment attachée , et qu'il y a un grand nombre
» de trous dont on n'a pu trouver l'emploi. La cri-
» tique littéraire est ici d'une plus grande autorité
» que le sens conjectural et arbitraire qu'on peut
» donner à la position des trous » (1).

Les auteurs des monuments antiques du midi de la France ont dit à leur tour :

« Nous sommes bien loin de vouloir élever aucun
» doute sur la dédicace de l'édifice de la Maison-
» Carrée expliquée par M. Séguier ; mais nous osons
» penser que l'inscription en l'honneur des petits-fils
» d'Auguste *a pu n'être placée qu'après coup, et suc-*
» *céder à une inscription plus ancienne enlevée pour*
» *faire place à celle-ci.*

» Cette opinion peut sembler paradoxale ; don-
» nons-en les motifs et laissons à des antiquaires plus
» savants le soin de les apprécier.

» *La première ligne de l'inscription de Séguier*
» *commence à trois décimètres de l'angle oriental*

(1) Millin , *Voyage dans le midi de la France* , vol IV , p. 21.

» de la frise , tandis qu'elle se prolonge jusqu'à son
» extrémité occidentale d'une manière choquante pour
» le coup d'œil, et contraire à la symétrie qui n'a pu
» être négligée dans un monument aussi parfait. Le
» C qui indique le nom de Cæius est trop rapproché
» de celui qui le suit et ne se trouve attaché que par
» un seul crampon, lorsque toutes les autres lettres
» semblables en portent trois , ce qui peut faire croire
» qu'on a voulu mettre à profit un trou déjà existant
» sur la pierre.

» Les lettres de l'inscription paraissent souvent espa-
» cées irrégulièrement : les trous sont trop grands en
» beaucoup d'endroits ; ils dépassent le corps de la let-
» tre en beaucoup d'autres et semblent avoir été re-
» creusés soit en hauteur, soit en largeur ; il en existe
» dont il est même impossible de se rendre compte et
» de faire emploi avec la seule inscription de Séguier,
» tel que celui que l'on voit après l'i de DESIGNATO.

» On aperçoit clairement après l'A du second mot
» AVGVSTI, les traces de VA (1); les mots PRINCI-
» PIBVS IVVENTVVIS se trouvent, contre l'usage, ren-
» voyés de la frise à l'architrave (2) qui, à coup sûr,

(1) Qui auraient pu faire partie du mot DIVAE, si le monument avait été dédié à PLOTINAE.

(2) Il n'est pas sans exemple qu'une inscription ait occupé deux lignes dont la seconde était sur l'architrave, comme au temple de la Concorde à Rome, ou au temple de Vienne, mais, dans ce cas, on fait une *architrave mutilée* dont la saillie est retranchée : lorsque, au contraire, le profil de l'architrave n'est pas interrompu et que les chapelets qui séparent les faces continuent tout en portant une inscription, on peut en conclure que cette inscription est mise après coup ; c'est ce qui a eu lieu au Panthéon de Rome.

» n'avait pas été primitivement destinée à recevoir
» une inscription, comme le prouve évidemment la
» continuation du profil et des ornements sur les-
» quels les lettres ont été appliquées. Enfin cette
» dernière ligne de l'inscription n'offre que très-peu
» ou point d'incorrections dans la place et l'emploi
» des trous, tandis que, dans la première, où nous
» supposons l'existence d'une inscription antérieure,
» les erreurs sont tellement multipliées qu'il faudrait
» supposer, en rejetant notre hypothèse, une mala-
» dresse trop grossière chez l'ouvrier qui les aurait
» commises, et un défaut de soin inexcusable dans
» l'architecte, défaut qu'on ne peut retrouver nulle
» part dans l'exécution de ce monument.

» Sans donner à nos observations plus de poids
» qu'elles n'en méritent, elles suffisent du moins
» pour élever un doute et provoquer un éclaircisse-
» ment. S'il résultait, par exemple, de l'examen
» approfondi qui pourrait en être fait que les trous
» fussent irrégulièrement creusés (1), que celui que
» l'on voit près de l'i de DESIGNATO ou tout autre,

(1) Je possède l'original de la lettre écrite par M. Séguier à Ménéard, le 19 septembre 1758, où je lis :

« Les trous qui recevaient les tenons ne sont pas tous de la
» même profondeur ; la moindre est de 8 lignes, la plus grande
» n'exécède pas un pouce, suivant que l'ouvrier a plus ou moins
» appesanti la main... Les trous n'étaient pas tous de même
» diamètre, le dessin vous en marque les grandeurs différentes.
» J'avais oublié de vous dire que plusieurs avaient été fort en-
» dommagés soit par les efforts qu'on a faits pour y coigner les
» tenons, ou pour enlever le métal, ou pour le peu d'attention
» de l'ouvrier à les faire. Si vous jugez à propos de marquer
» cela dans votre planche, voici l'état de ceux qui sont endom-
» magés et éclatés....»

» non employé dans l'inscription, gardât encore
» quelque trace de métal de la lettre ou du scelle-
» ment en plomb, il faudrait nécessairement en tirer
» une conclusion favorable à notre supposition. Il
» resterait alors à trouver la première inscription,
» et peut-être ne serait-il pas impossible d'y par-
» venir.

» On sait, du reste, que le changement et la
» substitution que nous supposons n'est pas sans
» exemple dans les monuments antiques. Nous pou-
» vons citer l'altération qu'a évidemment éprouvée
» l'inscription de l'arc de Sévère à Rome. Caracalla,
» devenu fratricide, en fit arracher le nom de sa
» victime pour y substituer ces mots : OPTIMVS. FOR-
» TISSIMVSQVE PRINCIPIBVS, sous lesquels on distin-
» gue encore parfaitement le nom de l'infortuné
» GETA » (1).

Ces doutes, exprimés par plusieurs savants du siècle dernier, ces irrégularités signalées par l'auteur même de la découverte, cette netteté dans la pose des lettres de la seconde ligne, l'inégale profondeur des trous, nous confirment de plus en plus que l'inscription devinée par M. Séguier, quelle qu'elle soit, n'est point celle que le monument portait dans le principe.

Voici quelle était l'opinion de M. Séguier sur la manière dont les lettres étaient fixées :

« Le plomb qui servait pour chaque tenon,
» dit-il dans la même lettre, n'a point été fondu et

(1) *Monuments romains du midi de la France*, par Grangent et Durand, p. 77.

On a vu de nos jours de semblables changements.

» coulé dans les trous ; ce n'est qu'une feuille assez
» épaisse qui en remplit la cavité à peu près , et dans
» laquelle on chassait le bout du tenon en cognant
» sur la lettre pour l'y faire entrer de force. Une
» marque bien évidente qu'il n'y avait pas été versé ,
» c'est que celui qui reste ne remplit pas entièrement
» la cavité, et qu'il reste, par ci par là, de petits in-
» terstices vides ; c'est ce qui m'a fait appeler tenons
» les attaches des lettres plutôt que fiches ou cram-
» pons, dont l'une est pointue et l'autre a les extré-
» mités recourbées ; je crois que ces tenons étaient
» à peu près carrés » (1).

D'après ce qui vient d'être dit , la confusion re-
marquée dans la disposition des trous de la frise ,
qui seule devait porter l'inscription première, se
trouverait expliquée par le mélange de ses trous avec
ceux de la seconde ; d'où il résulte un chaos fort
difficile à débrouiller.

En attendant qu'on parvienne à en découvrir les
moyens , il nous semble tout simple de s'en rapporter
aux faits consignés dans l'histoire, en adoptant , avec
toutes ses conséquences, l'opinion généralement ad-
mise avant la découverte de M. Séguier (2), opinion
qui faisait de la Maison-Carrée cette basilique dont
parle Spartien , qu'Hadrien : *in honorem Plotinæ
apud Nemausum mirabili opere extruxit*, car nous

(1) Il y a du plomb dans quelques trous ; ils sont indiqués par
la lettre P sur le calque de Séguier , d'après sa lettre du 28 août
1758, en ma possession.

(2) Ménard , *Histoire de Nîmes*, vol. VII, p. 35. — Deyron,
Antiquités de la ville de Nîmes, p. 94. — Maffei, Gallant , p.
132. — Poldo d'Albenas , p. 73. — Gautier , p. 43.

ne saurions admettre, avec le savant Spon, que *la Maison-Carrée n'est pas un ouvrage assez merveilleux pour être celui dont parle Spartien* (1). L'expression *mirabili opere* pourrait paraître exagérée s'il s'agissait d'un monument du siècle d'Auguste ; mais, rapporté à l'époque d'Hadrien. c'est là, bien certainement, une œuvre admirable, et rien n'est outré dans l'expression de l'historien latin.

Dans cette hypothèse, les trous de la frise dont M. Séguier n'a pu expliquer l'emploi (2) auraient été applicables à l'inscription première, et la découverte de ce savant antiquaire aurait été l'objet d'une seconde dédicace, postérieure à l'époque qu'il assigne à notre édifice et en harmonie avec l'architecture du monument.

Nous nous félicitons, avec M. Mérimée, de l'introduction de l'archéologie dans l'étude de l'architecture; ce n'est, en effet, que par le concours simultané de ces deux sciences que l'on peut arriver à déterminer, avec quelque certitude, l'âge et la destination d'un édifice sur lequel l'histoire ne nous fournit aucun renseignement. De graves erreurs ont été la suite de ce défaut de réunion, et des anachronismes se sont innocemment propagés comme des faits, parce qu'ils avaient été proposés, de bonne foi, par des hommes éminents dans la science; vouloir les détruire aujourd'hui, c'est s'exposer, nous ne

1) *Recherches curieuses d'antiquités*, p. 160.

(2) Il est à remarquer que l'architrave qui, dans le principe, ne devait pas porter d'inscription, ne présente point de ces trous inutiles en si grand nombre sur la frise destinée à l'inscription première.

nous le dissimulons pas , à n'être point écouté ; mais, n'ayant pour but que la recherche de la vérité, nous n'hésiterons pas à faire connaître nos conjectures lorsqu'elles nous paraîtront plausibles.

Il est des recherches auxquelles il n'est pas facile de se livrer, parce qu'elles tiennent moins à l'art qu'au sentiment, qui exigent des connaissances préalables, un goût tout particulier et un tact exercé, fort difficile à acquérir; ce sont les recherches qui ont pour objet de reconnaître l'authenticité de l'âge assigné à un monument antique, cet art ne peut s'acquérir que par une grande habitude réunie à des connaissances précises et au sentiment des arts et du goût; il est difficile de donner des règles positives sur ce sujet (1).

Parmi les privilégiés qui ont reçu du ciel cette influence, la science se plaît à reconnaître MM. Lenormant, Mérimée, Caristic, Clerget, Albert Lenoir, C. Teissier et quelques autres qui ont obtenu du gouvernement des missions scientifiques qui n'avaient d'autre objet que l'étude des monuments de la Grèce, du levant de l'Italie et d'autres contrées encore inexplorées à ce nouveau point de vue.

Consultés par nous, ces savants voyageurs ont unanimement rapporté à l'époque Antonine tous les monuments antiques que renferme la ville de Nîmes, à l'exception de la Tour-Magne et de la Porte-d'Auguste. La petite colonne qui existe sur la façade de ce dernier monument, me disait l'un d'eux, suffirait seule pour me convaincre que l'édifice appartient au siècle de ce prince; lorsque cette observation nous a

(1) *Revue des Deux-Mondes.*

été faite par M. Clerget, cet architecte ignorait entièrement que la Porte-d'Auguste avait sur sa frise une inscription indiquant, en effet, cette belle époque de l'art romain (1).

Fondé sur les ruines de la Grèce, le siècle d'Auguste utilisa les matériaux qui lui servaient de base ; les monuments de cette époque furent empreints de cette mâle et sublime beauté qui caractérise les ouvrages des Grecs ; mais après la bataille d'Actium, dit Tacite, on ne vit plus de productions qui égalassent celles qui les avaient précédées.

Sous Tibère, Caligula et Claude, les arts se ressentirent de la profonde tristesse de ces princes ; l'amour de Néron pour la magnificence leur imprima une pompe luxuriante qui leur fit perdre cette noble simplicité qui constitue le bon goût.

Les règnes de Trajan, d'Hadrien et des Antonins furent des époques privilégiées ; l'amour de ces princes pour les arts, la protection qu'ils accordèrent aux artistes, provoquèrent une espèce de renaissance que Winckelmann compare au mieux apparent qu'on observe quelquefois dans une maladie désespérée.

(1) Les inscriptions romaines sont simples, modestes et très-courtes du temps de la République et pendant le premier siècle de notre ère ; les seuls mots qui se lisent sur l'arc de triomphe de Titus sont : *Senatus populusque romanus Divo Tito divi Vespasiani F. Vespasiano Augusto*. (Le P. Jobert, de la Science des médailles)

L'inscription de notre Porte-d'Auguste a la même concision et la même clarté.

On peut, sans inconvénient, abrégé un éloge quand on est bien sûr que le reste sera suppléé par la voie publique ; mais après, les inscriptions devinrent prolixes. (*Ibid.*)

Voici de quelle manière le règne d'Hadrien est apprécié, au point de vue de l'art, par l'un des plus habiles et des plus judicieux de nos critiques modernes :

« L'art grec, ce modèle constant et jamais égalé » de l'art romain, ne pouvait manquer d'être de » mode à une époque où, selon l'expression de Juvénal, Rome était devenue une ville grecque, et sous » un empereur qu'on appelait dans sa jeunesse *le* » *petit Grec*, on devait chercher à le reproduire ; » mais la sculpture du temps d'Hadrien se reconnaît » à je ne sais quoi de poli, de glacé, qui est à » Phidias ce que Fléchier était à Bossuet » (1).

Sous le règne des premiers Antonins, l'art demeura stationnaire, mais les folies de Commode, de Caracalla et l'avarice de Septime-Sévère lui portèrent un coup mortel; les bas-reliefs de l'arc qui porte le nom de ce dernier prouvent combien, depuis le temps d'Hadrien, c'est-à-dire en moins d'un siècle, la décadence avait marché rapidement (2).

L'étude de toutes ces nuances dans les productions artistiques de ces différentes époques a fait classer avec raison par les architectes antiques, la Maison-Carrée parmi les monuments de la période Antonine, qui date d'Hadrien (3).

(1) J.-J. Ampère, *Revue des Deux-Mondes* du 15 mars 1857, p. 407.

(2) F.-B. Mercy, vol. I, p. 345. *Des Beaux-Arts depuis leur origine jusqu'à nos jours*.

(3) L'archéologie de l'architecture réunit celle de tous les arts connus en un seul faisceau.

Les preuves matérielles susceptibles de fournir des éclaircisse-

Bien que ce monument fût considéré par M. Séguier comme appartenant à la plus belle époque de l'art romain, il sut rendre hommage à la vérité en signalant à Ménard, par sa lettre du 27 septembre 1758 (1), certains défauts qu'il avait remarqués dans l'architecture de la Maison-Carrée. C'est d'après cette lettre que l'historien de Nîmes a dit :

Quelque parfaite que soit en général l'architecture de ce beau bâtiment, où tout est travaillé avec la dernière perfection, il ne faut pas se persuader qu'il soit sans défaut. Un examen sérieux et une attention réfléchie en ont fait apercevoir plusieurs.

1^o Contre l'usage constamment pratiqué dans tous les édifices qui nous restent de l'antiquité, les modillons sont placés à rebours, c'est-à-dire que l'architecte a fait paraître sur le devant la partie par laquelle ils doivent être attachés à la corniche ; leur nombre n'est pas égal dans les côtés du fronton de derrière (2), non plus que dans les murailles latérales, ce qui fait qu'ils sont beaucoup plus pressés dans une partie que dans l'autre (3).

2^o A l'exception des quatre colonnes des angles, les modillons ne répondent pas au milieu des chapiteaux, ce qui est contre les règles de la bonne architecture attestée par Vitruve (4).

ments et des inductions judicieuses doivent, dans les appréciations archéologiques, prévaloir sur des notions écrites opposées à ces preuves. (J.-J. Hittorff, *Architecture polychrome*, p. 14.)

(1) Je possède l'autographe de cette lettre.

(2) Il y en a 15 du côté gauche et 14 du côté droit. Sur le fronton de la façade, il y en a 25, dont le 13^e est au faite.

(3) Au levant, il n'y en a que 54, et 62 sur le mur occidental.

(4) Sur la face orientale, un seul, répond au milieu du chapiteau.

3^o Les denticules et les oves ne répondent pas non plus au milieu des colonnes comme elles devraient le faire selon les règles.

4^o La corniche de l'entablement était terminée par une cimaise qui n'existe plus, ce qui était contraire aux règles de l'ordre corinthien qui défend de terminer ainsi les corniches.

5^o A la hauteur du tiers de la colonne, il régnait une imposte d'environ six pouces de saillie tout le long des murs de l'édifice ; cette imposte portait sa saillie contre les colonnes, ce qui est bizarre et inutile, et retrécissait, en cet endroit, la colonne ; les vestiges en sont encore visibles sur les colonnes de la face orientale (1).

Ménard aurait pu ajouter à ces observations de M. Séguier l'irrégularité dans l'espacement des colonnes, la différence dans leur hauteur, différence rachetée par le plus ou le moins d'élévation du chapiteau, et bien d'autres imperfections encore. Mais en voilà bien assez pour les artistes, et nous nous escrierions en vain auprès des personnes auxquelles le sentiment de l'art est étranger pour leur indiquer les caractères qui distinguent l'architecture d'époques différentes (2).

Si l'on veut se mettre sous les yeux les belles gra-

teau de la quatrième colonne, en commençant à compter celle de l'angle de la façade.

(1) Ménard, vol. VII, p. 33. Nous avons expliqué précédemment ce qui avait pu provoquer l'exécution de cette cimaise, ch. I, p.

(2) On ne saurait donner une clarté palpable à des choses fondées sur le sentiment, et l'on ne peut que dire ici : Allez et voyez ! (Winckelmann, *Histoire de l'art*, v. I, p. 61.)

vures de l'ouvrage de Robert Wood (1), on verra qu'un grand nombre d'édifices de Balbec et de Palmyre ont beaucoup de rapport avec la Maison-Carrée, et comme ce ne fut que dans le troisième âge de Rome que l'ordre corinthien fut généralement appliqué à la décoration des monuments, l'auteur anglais pense que l'on doit attribuer à Hadrien les ouvrages faits à Balbec et à Palmyre.

Il résulterait de toutes ces remarques architectoniques que l'inscription première de la Maison-Carrée ne devait pas être antérieure au règne d'Hadrien, et par conséquent que l'interprétation proposée par M. Séguier ne pouvait s'appliquer à Caius et Lucius, mais à des princes de la jeunesse d'une époque plus récente.

Un fait matériel qui vient à l'appui de cette conjecture, c'est qu'en 1822 on découvrit, sur le devant de la façade, un pavé mosaïque dont le niveau, plus bas que le sol du monument, et la direction des axes, sans aucun rapport avec ceux de l'édifice, ont fait dire, avec raison à notre regrettable ami, Alphonse de Seynes : *Cette mosaïque a incontestablement appartenu à des constructions antérieures à l'édifice.*

Or, à quelle date faudrait-il rapporter cette mosaïque, si l'on considérait la Maison-Carrée comme un monument du siècle d'Auguste ? Elle aurait dû être nécessairement antérieure à l'établissement de la colonie elle-même ; bien certainement il n'est pas probable qu'à une époque où l'on devait ne s'occuper que d'organisation, ou, tout au plus, d'objets

(1) Les ruines de Palmyre, aujourd'hui Tedmor. (Robert Wood, Londres, 1753.)

d'utilité publique, on eût songé à élever un monument de luxe qui indique plutôt l'apogée de la prospérité que la fondation d'une colonie naissante.

Tout concourt donc à démontrer qu'au point de vue de son architecture, la Maison-Carrée appartient à l'époque assignée par l'histoire à la basilique de Plotine construite à Nîmes par Hadrien ; ainsi, sous ce rapport, notre opinion se trouverait encore confirmée, et la découverte de M. Séguier serait relative, ainsi que nous l'avons dit, à une inscription postérieure qui aurait remplacé la première (1).

Cette seconde inscription a été maladroitement combinée, puisque l'artiste se vit obligé, comme nous l'avons dit, de la terminer sur l'architrave non taillée dans ce but ; lorsqu'il ne s'agissait, pour la restreindre à la longueur de la frise destinée à cet effet, que de se conformer à la simplicité du style épigraphique de cette époque, en indiquant seulement par les deux ou trois premières lettres les mots *Caesari, Augusti, designato principibus Juventutis* ; tandis que ces mots, exprimés en toutes lettres, et les deux premiers répétés deux fois de la même manière il en résultait pour l'inscription une longueur contraire aux rè-

(1) De pareils changements de dédicace se pratiquaient alors comme de nos jours.

Les Lyonnais avaient consacré un édifice à Antonin au bas de la montagne de Fourvières ; après sa mort, ils le dédièrent à Lucius-Verus et à Marc-Aurèle. On voit, dit à ce sujet notre regrettable Jules Tessier, que l'on fit à Lyon pour le temple d'Antonin ce qu'on avait fait à Nîmes pour celui de Plotine ; et la chose paraîtra toute naturelle à ceux qui savent combien l'esprit d'imitation régnait dans tout l'empire, surtout quand il s'agissait d'adulation ou de servilité.

gles de l'architecture et du bon goût qui régnait au siècle d'Auguste.

Quant à la seconde dédicace, objet des savantes recherches de notre Séguier, ne pourrait-elle pas être la conséquence des bienfaits d'Antonin pour la patrie de ses pères (1) ?

« La splendeur d'Antonin, dit Florus, se montra » dans les édifices qu'il fit construire ; mais sa magnificence s'étendit plus loin qu'à Rome. L'Afrique, » la Gaule, l'Orient y participèrent aussi d'autant que » le feu ayant fait de grands ravages en ces lieux si » éloignés, il donna de quoi subvenir à ces malheurs » qui étaient arrivés particulièrement à Carthage, Narbonne, Antioche, tellement que l'univers était » comme un théâtre où il faisait reluire sa bonté. Sous » son règne, les provinces romaines fleurirent d'une » manière particulière » (2).

On doit bien supposer que la ville de Nîmes, dont il était originaire, eut sa bonne part dans les faveurs de ce prince (3). Ce fut probablement sous son règne que se terminèrent les grands travaux d'utilité générale commencés par son prédécesseur, au nombre desquels se trouvait la basilique, dont le portique extérieur n'était pas encore exécuté (4).

(1) La famille d'Antonin était originaire de Nîmes, par deux *Aurelius Fulvius*, l'aïeul et le père d'Antonin.

(2) Florus, *Histoire romaine*, p. 575.

(3) *Les monuments de Nîmes, dont l'architecture paraît convenir à l'époque d'Antonin, doivent peut-être la naissance à sa piété envers le lieu de son origine.* (J.-J. Ampère, *Histoire romaine à Rome; Revue des Deux-Mondes*, du 15 avril 1857, p. 724.)

(4) *On ne voit guère Antonin faire autre chose que de réparer les monuments au lieu d'en faire de nouveaux.* (J.-J. Ampère, *Ibidem*, p. 723.)

On remarque, en effet, que cette partie du monument est d'un style inférieur à celui de l'édifice principal, ce qui n'avait point échappé à notre architecte archéologue, Alphonse de Seynes : « La base des colonnes et le profil de l'entablement du portique, dit-il, n'ont pas la pureté et la grandeur qu'ils ont au temple ; relativement à sa hauteur, la corniche a peu de saillie sur la frise. Ces deux constructions n'appartiendraient-elles pas à la même époque ? et en adoptant l'inscription Séguier, qui dédie ce temple aux deux petits-fils d'Auguste, aurait-on d'abord, sous cet empereur, élevé ce temple aux deux princes de la jeunesse romaine ? et ses successeurs, les Antonins peut-être, qui, comme on les sait, étaient originaires de Nîmes, l'auraient-ils ensuite agrandi et entouré de portiques pour en faire la principale place de la ville qui les avait vus naître ? Je sou mets aux antiquaires versés dans la connaissance du style des diverses époques de l'architecture ces diverses conjectures que je présente timidement » (1).

Les judicieuses remarques de M. de Seynes s'accordent avec ce que nous venons de dire, que la construction du portique extérieur est contemporaine de cette seconde inscription dont la découverte est due à M. Séguier, mais qui doit cependant être modifiée de manière à rendre son interprétation postérieure au règne d'Hadrien.

Eh bien ! n'est-il pas naturel de penser que la ville de Nîmes, dans laquelle Antonin faisait exécuter de si grands travaux d'utilité publique, ville dont il avait

(1) *Essai sur les fouilles de la Maison-Carrée*, p. 32. Alph. de Seynes.

fait, peut-être momentanément, la capitale de la Narbonnaise, comme semble l'avoir si judicieusement démontré notre regrettable Jules Teissier, eût voulu à son tour donner à ce prince des témoignages de sa reconnaissance en dédiant à ses enfants adoptifs, Marcus et Lucius, non point un temple, mais un monument dans la catégorie de ceux que le législateur désigne sous le non de *res universitales*, destiné à transmettre à la postérité la gratitude des populations? La Maison-Carrée devenait en quelque sorte un édifice nouveau par la construction du vaste portique dont on l'entourait.

Hadrien étant mort, la première dédicace de la basilique fut d'autant plus facile à oublier que généralement, chez les Romains, la construction d'un édifice est attribuée à celui qui le termine. C'est ainsi que l'amphithéâtre Flavien fut considéré comme l'œuvre de Titus : *et si fama et Vulgyus Tito magis adjudicavit, sive favori cuidam in illum, sive potius ex Romano ritu quo receptum opera censeri à dedicante* (1).

Dans notre hypothèse, la découverte de M. Séguier recevrait ici son application ; il n'y aurait de changé que la première lettre que ce savant lui-même n'a pu déterminer que par induction, attendu que sur le point où elle avait dû être appliquée, la pierre se trouvait détruite et que le seul trou qui reste de cette première lettre convient beaucoup mieux, par sa position, à la lettre M qu'à la lettre C.

Voici ce que disait, à ce sujet, M. Jules Tessier dans une séance du Congrès scientifique de Nîmes :

(1) Juste Lipse, lib. 1, cap. vi, de *Amphithéâtre*.

« Un coup d'œil sur le calque de M. Séguier, »
» que M. Auguste Pelet met sous vos yeux, et même »
» sur la frise du monument, suffit pour prouver que »
» l'invention de la lettre C ne fut pas heureux. En »
» effet, cette lettre recourbée est du plus mauvais »
» effet suivie du point séparatif qui, d'après les trous »
» du scellement, serait beaucoup trop engagé dans la »
» concavité.

» Si l'on adopte l'M, au contraire, son jambage »
» de retraite laisse au point séparatif un champ libre »
» et suffisant, pareil à celui qui précède ou qui suit »
» les autres points ou sigles (1).

» Ce défaut qui résulterait de l'adoption du C est »
» saisissable même sur les figures en petit publiées, »
» dans le principe, par Séguier et Ménard ; mais il »
» est bien plus frappant sur le calque original que »
» vous avez sous les yeux et sur le monument. Il a »
» choqué M. Clérisseau, Legrand, Grangent et Durant. »
» Séguier lui-même était affecté de cette imperfec- »
» tion qu'il ne pouvait se dissimuler et qu'il est bien »
» difficile d'admettre sur un monument de cette ri- »
» chesse et de cette importance. »

Ainsi, dans notre opinion, l'inscription découverte

(1) On a dit que l'espace de 30 centimètres qui existe entre le premier trou et l'angle de la frise n'était pas suffisant pour renfermer la lettre M, c'est là évidemment une erreur. Ce premier trouva lui-même une largeur de cinq centimètres qu'il faut bien comprendre dans cet espace, puisqu'il se trouvait recouvert par le jambage droit de la lettre. Eh bien ! une inscription nouvellement découverte que l'on voit au Nymphée vient de faire justice de cette taquinerie. Les lettres de cette inscription y sont d'une dimension plus forte que celles de la Maison-Carrée, et la lettre M, dans sa plus grande largeur, n'a que 30 cent., d'où il suit que l'ins

par Séguier devrait être lue de la manière suivante :

MARCO' CAESARI' AUGUSTI' FILIO' CONSUL' LUCIO'
CAESARI' AUGUSTI' FILIO. CONSUL' DESIGNATO'
PRINCIPIBUS' JUVENTUTIS.

Cette interprétation se rapporterait à une époque en harmonie avec l'architecture du monument, en conservant à notre savant archéologue le mérite de sa belle découverte.

L'inscription correspondrait alors à l'année 152, pendant laquelle « Lucius, étant questeur, donna au » peuple des spectacles qu'il présida, assis entre Antonin et Marcus. Dans ce moment, Antonin le désigna consul pour l'année suivante » (1).

Allons au devant des objections :

On peut dire avec vérité qu'en général, sur les inscriptions relatives à Marcus et à Lucius, le prénom de ces deux princes est ordinairement suivi de leur nom de famille, ce qui n'aurait pas lieu pour celle que nous proposons ; mais il faut considérer que ce ne fut que l'an 161 que Marcus prit le nom d'Antonin et donna celui de Verus à son collègue ; il n'est donc pas étonnant que, l'an 152, pendant que leur père adoptif vivait encore, ces deux princes fussent désignés seulement par leur prénom. Sur une inscription monumentale, où ce prénom était suivi de leurs qualités, *Caesari, Augusti filio, principibus juven-*

cription totale de notre édifice se trouvait ainsi placée d'une manière symétrique par rapport aux deux angles de la frise, puis-que la dernière lettre du mot *designato* touche l'angle ouest.

(1) Le Nain de Tillemont, vol. 11, p. 357.

tutis, écrits en toutes lettres sous le fronton de l'édifice (1).

Il est une autre objection qui pourrait d'abord paraître plus sérieuse; on lit dans Mionnet : « Lucius » Gejanus Aelius Verus, né à Rome, l'an 130 de » J.-C., adopté par Antonin, en même temps que » Marc-Aurèle (l'an 138), mais *privé du titre de César et d'Auguste*; associé à l'empire par Marc- » Aurèle, après la mort d'Antonin (l'an 161) prend à la » fois le titre de César et d'Auguste. »

L'autorité de Mionnet ne saurait être méconnue, et l'histoire démontre qu'en effet le titre de *César* ne se trouve, *sur les médailles de Rome*, à côté du nom de *Verus*, qu'avec le titre d'*Auguste*, attribution de la puissance impériale : « Lucius Verus, dit son historien, » fut longtemps privé des dignités dont Marcus était » revêtu, car il ne siégea pas au sénat avant d'avoir » passé par la questure ; dans les voyages, il ne marchait pas avec son père, mais avec le préfet du » prétoire, et l'on ne joignit à son nom d'autre titre » honorifique que celui de *fils d'Auguste* (2).

(1) *Princeps juventutis* est une qualité qu'on donna aux fils des empereurs du temps d'Auguste. (Le P. Joubert, de la *Science des médailles*, p. 205.)

L'an 160, un sacrifice taurobolique eut lieu à Lyon pour la conservation de la santé d'Antonin et de ses deux enfants, Marc-Aurèle et Lucius Vérous, comme héritiers présomptifs d'Antonin, qui les avait adoptés après la mort de *Galerius Antonius*. (De Boze, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, vol. 11, p. 575.)

Cette inscription taurobolique existe au musée de Lyon. (Alph. Boissieu, p. 25.)

(1) *Capitolinus in ejus vita* · HISTORIA AUGUSTA SCRIPTORES, IV, p. 224.

Nonobstant ces faits, l'adoption avait, chez les Romains, comme de nos jours, toutes les propriétés des actes légitimes, et la dignité de *César* en était la conséquence lorsque cet acte émanait de l'empereur (1):

« Car il n'y a pas d'exemple, dit M. Bimard-Labastie, » que quelqu'un soit passé *in familiam tantum privatam* d'un Auguste sans qu'il ait été déclaré *César*, » quoique je sache que les fils naturels de ceux qui » devenaient empereurs soient quelquefois demeurés particuliers, témoin le fils de Pertinax, dont » parle Capitolin (2) et Spartien..... *Ce qui prouve » qu'être adopté par l'empereur ou être fait César » étaient des choses qui se suivaient et que l'on entendait l'un par l'autre* » (3).

Ainsi Marcus et Lucius, par suite de leur adoption, en quelque sorte jumelle, avaient un droit égal aux titres de *fils d'Auguste* et de *César* qui en étaient la conséquence. Antonin pouvait bien ne pas vouloir donner cette dernière qualification à Lucius, mais il n'avait pas le pouvoir de la lui enlever sans un sénatus-consulte. « Les ordres des empereurs n'étaient pas une » puissance légitime par un droit attaché à leur dignité, mais par la volonté du sénat que la religion » du serment rendait continue » (3).

Ces faits historiques présentent des contradictions qu'on ne peut expliquer qu'en remontant aux sources

(1) Le mot de *César* doit passer, dans le haut empire, pour le nom de famille et non pour une dignité ; tous ceux qui ont été véritablement *Césars*, ou par naissance ou par adoption, l'ont porté à juste titre. (Le P. Joubert, de la Science des médailles, p. 197.

(2) Chap. iv et chap. vi.

(3) Muratori, vol. 1, p. 166.—Voyez Desobry, vol. iv, p. 143, *Lois des Césars*.

de l'histoire pour découvrir les motifs qui portèrent Antonin à traiter d'une manière si différente ses héritiers présomptifs.

Florus, contemporain de ces princes, va nous les expliquer peut-être :

« L'adoption d'Aelius Verus par Hadrien (1) avait
» déplu au sénat, et celle d'Antonin ne lui fut pas
» agréable, par cela qu'elle portait la clause que ce
» dernier adopterait à son tour Marcus, ainsi que le
» fils de cet Aelius Verus qui avait été un objet de
» haine pour les sénateurs, et qu'une fin prématurée
» avait enlevé à l'amour d'Hadrien. Aussi, à la mort
» de ce dernier, le sénat mit-il en délibération s'il ne
» casserait pas tous les actes de son empire ; mais An-
» tonin ayant représenté que par là il se trouvait dé-
» pouillé de la couronne, puisque son adoption de-
» venait aussi un acte nul, la vénération qu'il ins-
» pirait triompha de cette résolution, et le sénat ac-
» corda à ses vertus ce qui lui aurait été absolument
» refusé sans cette considération.

» A son avènement au trône, Antonin se conforma
» rigoureusement aux prescriptions de son prédéces-
» seur, en adoptant Marcus et Lucius. Le premier,
» d'un caractère souple et débonnaire, était
» aimé des Romains et préféré de l'empereur qui lui
» donna tous les témoignages possibles de sa considé-
» ration ; il fut dispensé de l'âge pour entrer aux
» charges, et pour rendre, à son égard, son adoption
» plus célèbre, il le fit monter par tous les degrés des
» honneurs de l'empire, *le fit appeler César* et lui

[1] Aelius a été le premier chez lequel le nom de César se soit trouvé séparé de celui d'Auguste. (Le P. Joubert, p. 197 et 205)

» donna tous les ornements d'une souveraine grandeur » (1).

Lucius, qui n'était aimé ni du sénat ni de l'empereur, était traité bien différemment par Antonin; il ne lui donna aucune dignité qui pût indiquer sa future élévation à l'empire; il n'avait pour lui que les soins qu'il devait à la mémoire d'Hadrien qui le lui avait donné pour fils (2).

L'empereur savait très-bien qu'après Auguste, cette qualification avait été employée pour désigner l'héritier du trône (2), et il ne voulait pas même donner prise à cette interprétation en octroyant ce titre à Lucius. C'est par suite de cette politique que *la numismatique n'offre aucun exemple de MONNAIE ROMAINE portant le nom de ce prince suivi du titre de César* (3).

C'est avec intention que nous disons *de monnaie romaine*, car les colonies qui ne connaissaient point les vues secrètes d'Antonin, et qui par conséquent n'avaient aucun motif de ne pas donner à Lucius Verus la qualification qui lui appartenait de droit, n'imitèrent pas, à cet égard, l'exemple de Rome. Les habitants d'Antioche de Pisidie, en mémoire des bienfaits reçus de la part d'Antonin-Pie, frappèrent des monnaies à son image et à celle de chacun de ses fils en particulier; sur les médailles de Lucius, ce prince porte le ti-

(1) Florus, *Histoire romaine*, p. 504.

(2) Gravina, p. 395.

(3) *Sic Caesaris nomen tanquam secundi fastigii titulum non habuit, ideo nulli ipsius nummi cum Caesaris nomine senatus consullo percussis, nec aurei nec argentei reperiuntur* (numismata aerea in calamis municipis). Du Foy Vaillard, v. 1, p. 195.

tre de *César*, comme sur celles de son frère Marcus : *Antiochenses Pisidi beneficiorum ab Antonino Pio acceptorum ipsi et filiis ejus adoptivis percusserunt, in hoc LUCIUS VERUS CAESARIS nomen est ut Marcus Aurelius præfert* (1).

Pourquoi la colonie de Nîmes n'aurait-elle pas, à son tour, rendu, à la même époque, un hommage analogue à un prince né dans son sein et qui la comblait de faveurs ?

Ce qui démontre encore que l'on donnait bien à Marcus et à Lucius le titre de *Caesaris Augusti filii*, c'est que Justin, philosophe et martyr, contemporain de ces princes, touché des persécutions dont les chrétiens « étaient alors l'objet, fait, en leur faveur, deux » apologies qu'il adresse à l'empereur Antonin le Dément et à ses enfants, les *Césars Marc-Aurèle et Lucius Verus*, qu'il avait adoptés et associés à la gloire de l'empire, et à tout le sénat romain, leur justifiant de l'innocence de leurs départements » (2).

Il est bien évident, d'après cela, que l'omission du titre de *César* sur les médailles romaines de Lucius n'est que le résultat de la volonté d'Antonin et de sa politique relativement à son successeur : « Mais il n'en est pas ainsi des inscriptions ; on en dédiait de publiques et de particulières, et les Augustes ou les Césars ne pouvaient, dans ces sortes de monuments, être distingués que par les titres qui leur étaient propres ; il n'y a aucune comparaison à faire, ni con-

(1) Ibid., ibid., p. 196.

(2) Ibid., ibid. — Florus, *Histoire romaine*, p. 597.

» séquence à tirer des médailles aux inscriptions relativement à l'omission du titre de César » (1).

L'an 146, les habitants de Nîmes érigèrent une statue à Faustine, femme de Marc-Aurèle, avec cette inscription gravée sur le piédestal :

FAVSTINAE' AVG
IMP' CAES' T' AELI
HADRIANI' ANTONINI
AVG' PII' P' P. TRIB' POT' IX
IMP' II' COS III
FILIA
M' AVRELI' CAESARIS
VXORI

« Cette inscription, disait notre ami Jules Tessier, me conduit à une réflexion qui me paraît toute naturelle ; comment s'étonnerait-on que Nîmes eût sacré un édifice déjà existant à Marcus et à Lucius, fils adoptifs d'Antonin César, et par conséquent héritiers désignés de l'empire, quand elle élevait des statues à la femme de l'un deux ? »

Le titre de *Cæsari Augusti filius*, appliqué à Lucius, ne pouvait donc pas être un motif pour suspecter la seconde inscription, découverte par M. Séguier avec la légère modification que nous proposons ; ces titres appartenaient de droit aux princes auxquels l'édifice était

(1) Muratori, vol. I, p. 131. — Marcus et Lucius firent élever à Rome la colonne Antonine, et sur l'inscription qu'ils y firent graver, ils ne se donnent pas même le titre de César : *Divo Antonino Pio et Antoninus Augustus et Verus Augustus filii*. Faudrait-il en conclure qu'ils n'avaient point le titre de César, même après la mort de leur père adoptif ?

désormais dédié. Ainsi ce témoignage de reconnaissance des anciens habitants de Nîmes à un empereur originaire de la cité, dans la personne de ses fils, se trouvant en harmonie avec l'histoire et avec l'âge que l'architecture du monument lui assigne, il en résulte, ce nous semble, une grande probabilité en faveur de notre opinion : *nam quæ non possunt singula multa juvant.*



ETUDE DES DIMENSIONS
DE LA
COLONNE TRAJANE

Au seul point de vue de la Métrologie

Par M. AURÈS.

Forum cum columna, cochlide quæ est alta pedes cxxviii.
(P. VICTORIUS, *de Regionibus Urbis Romæ liber.* — Regio viii.)
Cujus columnæ altitudo in cxi. pedes erigitur.
(M. A. CASSIODORI, *Chronicon*)

CHAPITRE 1^{er}. — EXPOSITION.

« La colonne Trajane a tout juste 100 pieds romains. C'est un gigantesque étalon métrique. On s'en est servi pour déterminer, avec précision, le mille romain. »

Telles sont les affirmations auxquelles un savant académicien, M. J.-J. Ampère, n'a pas craint d'ajouter, dans ces derniers temps, l'imposante autorité de son nom, en les introduisant textuellement dans le remarquable travail historique publié, pour la première fois et avec tant de succès, par la *Revue des Deux-Mondes* (1).

(1) *L'Histoire Romaine à Rome*, par M. J.-J. Ampère, de l'Académie française. (*Revue des Deux-Mondes*, xxvii^e année, t. 8, 2^e liv. Mars 1857, page 391.)

La vérité de ces assertions est d'ailleurs universellement admise, nous n'hésitons pas à le reconnaître, et cependant notre intention est d'établir qu'elles ne sont pas exactes.

L'étude patiente et détaillée des dimensions du monument peut seule permettre d'appuyer, sur une base certaine, le développement de la thèse que nous nous proposons de soutenir ; mais il arrive malheureusement que les diverses mesures rapportées par les auteurs ne s'accordent pas toujours entre elles, et que par conséquent il est indispensable de les soumettre, avant tout, à une critique sévère.

On peut même le dire d'une manière générale, c'est là un travail préliminaire qu'il est toujours prudent d'entreprendre, quand on se propose d'étudier sérieusement un monument antique, et il est encore permis d'ajouter, à cette occasion, que peu de personnes se rendent un compte suffisamment exact des difficultés de toute nature qu'un semblable travail présente.

Tout le monde sait pourtant qu'un texte imprimé est rarement irréprochable, et qu'autant il est aisé de reconnaître une faute typographique, lorsqu'elle porte sur un *mot* dont l'altération devient évidente à tous les yeux par cela seul qu'elle existe, autant il est difficile de la reconnaître lorsqu'elle porte sur un *nombre*, parce que, alors, rien ne la signale d'une manière particulière à l'attention des lecteurs, quelles que puissent être les modifications ou les transpositions des chiffres qui le composent.

Ainsi, par exemple, on remarque le passage suivant dans la description latine que Ciaconius a laissée de la colonne Trajane :

« *Constat tota hujus columnæ moles ex XXXIII*

» *marmoreis lapidibus stupendæ magnitudinis, ita ut*
» *basis ex VIII, ex singulari laurea corona superstans,*
» *ex XXIII, totidem gyri per intervalla in ipsamet co-*
» *lumna conspicui, ex uno capitulum, supremus ex*
» *altero (1) apex consurgat.* » (Interioris frontis columnæ descriptio, § 3) (2).

Et rien ne peut conduire à penser, en lisant ce passage, que les chiffres XXXIII et XXIII sont fautifs et doivent être effectivement remplacés par les chiffres XXVIII et XVIII, en substituant un v à un x.

De là résulte pourtant, tout à la fois, et l'erreur de J. Pierre Bellori, dont voici le texte italien :

» *Tutta la colonna e composta da 34 pezzi di marmo,*
» *la base 8, il toro 1, il fuso della colonna 23, il capitello 1, il piedestallo 1 ; »*

Et celle du savant abbé Barthélemy qui n'a pas craint de répéter, à son tour, la même assertion, dans son mémoire sur les anciens monuments de Rome :

« *Le fust de la colonne, nous dit-il, qui dans sa partie inférieure a dix à onze pieds de diamètre (3),*

(1) Ciaconius se trompe en supposant ainsi l'acrotère formé d'un seul bloc. La vérité est, au contraire, qu'il existe un joint horizontal vers le milieu de sa hauteur et qu'il se trouve ainsi composé de deux blocs.

(2) Extrait de l'ouvrage italien intitulé :

Colonna Trajana eretta dal senato e popolo Romano all' Imperatore Trajano Augusto, nel suo Foro in Roma... novamente disegnata et intagliata da Pietro Santi Bartoli, con l'espositione latina d'Alfonso Ciaccone, compendiata nella vulgare lingua... da Gio. Pietro Bellori, con diligente cura e spesa ridotta a perfettione, e data in luce, da Gio. Giacomo de Rossi; dalle sue stampe, in Roma, alla Pace, con Privilegio del S. Pontefice. (Sans date, avec une dédicace au roi Louis XIV.)

(3) Ce diamètre mesure en réalité 11 pieds 5 pouces du pied de Paris, soit 3^m,70, ainsi qu'on le verra dans la suite de ce mémoire.

» est formé de *vingt-trois blocs de marbre* placés
» horizontalement l'un sur l'autre » (1).

Plus d'un siècle s'est écoulé depuis lors, et les mêmes erreurs se répètent toujours ; car peu d'écrivains consentent à prendre la peine de vérifier ce qu'ils trouvent si commode de copier aveuglément ; aussi affirme-t-on encore, dans une histoire récente de l'art monumental, conformément au texte italien de J. Pierre Bellori, que la colonne Trajane se compose de *trente-quatre blocs* de marbre parfaitement cimentés ! (2)

La vérité est cependant qu'il n'y a que 17 blocs dans la hauteur du fût de cette colonne, qu'il n'en faut compter ensuite qu'un seul pour la base comprenant le tore, un seul pour le chapiteau et deux pour l'acrotère, ensemble 21 blocs monolithes, reposant sur le piédestal, lequel comprend, à son tour, 4 assises seulement, composées de 2 blocs chacune ; ce qui fait, en totalité, 25 assises et 29 blocs de marbre seulement dans l'ensemble de la construction actuelle (3).

Il est facile de comprendre, en deuxième lieu, que les fautes d'impression ne sont pas les seules contre lesquelles il importe de se prémunir.

C'est ainsi notamment que nous avons constaté, dans un précédent mémoire, une erreur de 1^m, 00 en moins, commise par de Lagardette, sur la mesure de la longueur du temple de Pæstum ; et de pareilles erreurs doivent se reproduire certainement, dans une infinité d'autres cas analogues.

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, tome XXVIII, page 587.

(2) Voyez *l'Histoire de l'Art Monumental dans l'antiquité et au moyen âge*, par L. Batissier. — Paris, 1845, page 264.

(3) V. ces détails sur les dessins placés à la suite de ce mémoire.

A un autre point de vue encore, Rondelet, voulant traduire, dans son *Traité de l'art de bâtir*, à propos de la colonne Trajane elle-même, une longueur de 6 palmes 11 doigts romains modernes en unités métriques françaises, présente cette longueur de 6^p 11^d (1) tantôt comme égale à 1^m, 5442 (2) et tantôt comme égale à 1^m,4911 (3).

En dernier lieu enfin, si l'on ajoute à ces diverses causes d'erreur celles qui résultent quelquefois, et trop souvent peut-être, de l'inexactitude des ouvriers employés par les anciens constructeurs eux-mêmes, on pourra déjà se rendre un compte sommaire des nombreuses difficultés nécessairement inhérentes à la détermination des véritables dimensions d'un monument antique.

Il est vrai que les erreurs sont presque toujours évidentes, lorsqu'elles proviennent de la construction primitive ; mais elles n'en existent pas moins pour cela, et leur correction préalable n'en est pas moins toujours nécessaire, quand on veut opérer avec une grande exactitude.

Concevons, pour fixer les idées, un temple tétrastyle dans lequel les deux colonnes placées à droite et à gauche de l'entrée principale n'ont pas rigoureuse-

(1) Pour éviter la confusion, nous distinguerons toujours, tant sur nos dessins que dans le texte même de ce mémoire, les palmes romains *modernes* et les divisions de ces palmes en douze doigts, par les lettres *p* et *d*, et, au contraire, les pieds romains *antiques* et les divisions de ces pieds en douze onces, par les lettres *P* et *O*.

(2) *Traité théorique et pratique de l'Art de bâtir*, par Jean Rondelet, architecte, membre de l'Institut. Paris, 1838, tome 1^{er}, page 342, note 11.

(3) Même traité, page 343, note 4.

ment le même diamètre, ou dont les entre-colonnements extrêmes ne sont pas rigoureusement égaux entre eux, il sera surabondamment démontré, par ce seul fait, que l'une au moins des deux dimensions données et peut-être que toutes les deux demeurent finalement inexactes ; de sorte que, si l'on tient à connaître avec certitude le rapport établi par les anciens architectes entre les diamètres des colonnes et les entre-colonnements, il est indispensable de commencer par déterminer les véritables dimensions de ces diamètres et de ces entre-colonnements, bien qu'il soit impossible de les déduire directement des mesures données.

Il en est encore de même, on le conçoit sans peine, dans une foule d'autres cas ; et, pour établir d'une manière incontestable la vérité pratique de cette affirmation, nous choisirons un dernier exemple sur le Parthénon lui-même, l'autorité d'un pareil exemple ne pouvant être contestée par personne.

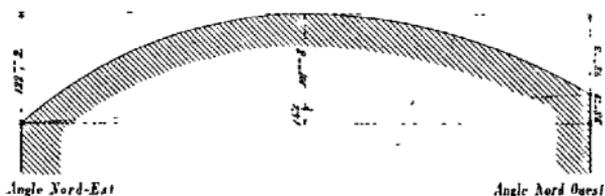
Peu de monuments sont connus aussi exactement que celui-ci, surtout depuis les remarquables travaux publiés par l'architecte anglais Penrose (1). Malgré cela, l'examen le plus superficiel des dimensions que cet architecte a fait connaître suffit pour établir non seulement que les quatre angles du soubassement ne sont pas situés dans un seul et même plan horizontal, ce qui constitue une erreur d'exécution manifeste, mais encore que l'angle sud-est s'élève de 47^{mm}, 8 (2) au dessus de l'angle nord-ouest, et que par consé-

(1) *Principes of Athenian Architecture, by Penrose, London.*

(2) En adoptant, pour le pied anglais, la valeur de 304^{mm}, 8 donnée par l'*Annuaire du bureau des longitudes.*

quent une pareille erreur, de 5 centimètres environ, ne peut pas être négligée, lorsqu'on veut entreprendre l'étude détaillée des courbures que la surface du sou-bassement présente.

Plus particulièrement encore, le bombement de l'arête saillante de la marche supérieure est donné, sur la face nord du temple, par le profil suivant, déduit des mesures de l'architecte anglais :



Et bien que ce profil démontre que la véritable expression de la flèche doit se trouver comprise entre 122 et 93 millimètres, il est certain qu'il démontre aussi que les mesures les plus rigoureuses, prises sur les monuments antiques, ne sont pas toujours capables d'exprimer directement, avec toute la précision désirable, les dimensions réellement assignées aux diverses parties de ces monuments par les anciens architectes eux-mêmes.

Des difficultés d'une autre nature, et cependant tout aussi graves, se rencontrent également, quand on a besoin de traduire, en mesures françaises, des dimensions exprimées dans un autre système métrique ; et en particulier, dans le cas de la colonne Trajane, où il est impossible de ne pas tenir un très-grand compte des résultats obtenus par Piranèse, qui donne toutes ses mesures en palmes et doigts romains modernes, il est permis de dire qu'il ne suffit pas de connaître la valeur

légale du palme romain moderne, exprimée en fractions décimales du mètre, mais qu'il faut en outre, lorsqu'on veut opérer avec certitude, avoir les moyens de s'assurer si le palme dont Piranèse a fait usage était lui-même conforme à l'étalon officiel.

C'est pour avoir négligé cette précaution essentielle que Rondelet s'est constamment trompé, lorsqu'il a donné, dans son *Traité de l'art de bâtir*, les dimensions de la colonne Trajane, d'après les mesures de Piranèse, parce qu'il l'a fait en supposant que le palme dont cet architecte s'est servi avait 223^{mm}, 4 (1) seulement de longueur ; ce qui est une erreur complète, la vérité étant au contraire que ce palme avait effectivement 224^{mm}, 6, comme on va le voir dans un instant.

Rappelons auparavant que la valeur officielle du palme romain moderne correspond, s'il faut s'en rapporter à l'*Encyclopédie méthodique* (2), à 8 pouces 3 lignes 1/2 ; ce qui est la même chose que 224^{mm}, 6, en comptant, d'après l'*Annuaire du bureau des longitudes*, sur 324^{mm}, 84 pour la longueur exacte du pied de Paris.

Mais on peut, sans invoquer l'autorité de l'*Encyclopédie*, réfuter Rondelet d'une manière à la fois plus

(1) Rondelet n'indique pas d'après quelle autorité il attribue ainsi 223^{mm}, 4 seulement de longueur au palme romain moderne. Cependant comme il rappelle, dans son ouvrage, que La Condamine a trouvé, pour la hauteur de la colonne Trajane, 91 pieds 6 pouces 10 lignes du pied de Paris, soit 29^m, 745, et d'autre part, comme on verra bientôt que Piranèse assigne à cette même colonne une hauteur de 133^p 2^d, il nous paraît extrêmement probable que c'est en divisant 29^m, 745 par 133^p 2^d que Rondelet a calculé la longueur qu'il assigne au palme, puisque en effet

$$\frac{29^m,745}{133^p,2^d} = 223^m,4.$$

(2) Voyez l'*Encyclopédie méthodique* au mot *Palme*.

rigoureuse et plus directe, en déterminant à priori la valeur du palme réellement employé par Piranèse lui-même. Il suffit, en effet, pour obtenir ce résultat, de comparer les mesures rapportées par cet éminent artiste, en *palmes* et *doigts romains*, avec d'autres mesures prises directement en mètres sur LES MÊMES PARTIES du monument.

Nous nous sommes servi, pour établir cette comparaison, des mesures relevées, depuis peu, par un pensionnaire de l'école de Rome, M. J.-A. Lével, et publiées récemment, dans l'*Encyclopédie d'Architecture*, sous la direction de M. Victor Caillat. (6^e année, Feuilles nos 66, 67 et 68).

Ces mesures nous ont permis de dresser les trois tableaux suivants :

1^o Dimensions horizontales
rapportées sur les plans de M. Lével.

(Feuille n^o 65)

	Mesures prises par M. J.-A. Lével et exprimées en unités métriques françaises.	Mesures rapportées par Piranèse en palmes et doigts romains modernes.	
Largeur du premier vestibule.....	1 ^m , 50	5, 10d,	
Intervalle comptis entre la deuxième porte et le premier palier.....	0, 63	2, 9, 3/4.	
Longueur de la première rangée de marches, en y comprenant les deux paliers..	4, 00	17, 9,	
Longueur des marches {	dans le bas.....	0, 75	3, 4,
	dans le haut....	0, 70	3, 2,
Ouverture de la porte de l'acrotère.....	0, 98	4, 4,	
Ensemble.....	8 ^m , 56	37p, 2 ^d , 5/4.	

D'où l'on est en droit de conclure que le palme de Piranèse est égal à $\frac{8^m,56}{37p. 2^d. 5/4}$, c'est-à-dire à 0^m, 224^{mm}, 59.

2° Dimensions verticales.

Hauteur de la première assise.....	1 ^m ,365 (1)	6 ^p . 0 ^d . 1/4
Id. de la deuxième.....	1,710	7. 7. 1/4
Id. de la troisième.....	1,350	6. 0. 1/2
Hauteur de la corniche du piédestal et de l'assise placée au dessus, non compris la plinthe de la base de la co- lonne (2).....	1,060	4. 9. 3/4
Hauteur du tore et du filet qui le sur- monte.....	0,997	4. 4. 2/3
Ensemble.....	6 ^m ,482	28 ^p . 10 ^d . 5/12

D'où l'on conclut encore, pour le palme de Piranèse : $\frac{6^m,482}{28^p. 10^d. 5/12} = 0^m,924^m,54$.

(1) Cette longueur de 1^m,365 déduite de la feuille n° 66, en prenant la somme des deux nombres 0^m,715 et 0^m,650, est nécessairement exacte, parce qu'on trouve, tant sur cette feuille n° 66 que sur la feuille suivante n° 67 :

1° Pour la hauteur du piédestal mesuré jusqu'à l'angle saillant de la corniche.....		4 ^m ,835
2° Pour celle du dé.....	3 ^m ,06	
Et 3° enfin pour celle de la corniche.....	0 ^m ,41	
Ensemble.....	3 ^m ,47	3 ^m ,47
ce qui réduit effectivement la hauteur de la 1 ^{re} assise à		1 ^m ,365

ainsi que nous venons de le voir.

Cependant on trouve, sur la feuille n° 67, pour l'expression de cette même hauteur : 0^m,340 + 1^m,050, soit 1^m,390, au lieu de 1^m,365, et cette contradiction indique certainement une erreur.

Mais il est facile de voir, en étudiant les dessins de M. Lévêil, que c'est la cote 1^m,050 qui est fautive; car elle représente la hauteur cumulée des deux parties rectangulaires du socle et par conséquent doit être égale, d'après M. Lévêil lui-même, à 0^m,650 + 0^m,375, c'est-à-dire à 1^m,025.

(2) On verra, dans la suite de ce mémoire, pourquoi nous

3° Dimensions horizontales rapportées sur l'élevation du piédestal.

(Figure n° 67.)

Plus grande longueur de socle mesurée au niveau du sol.....	6 ^M ,25	27 ^P , 8 ^d , 1/5
Côté du dé du piédestal.....	5, 48	24, 5, 1/2
Ouverture de la porte du piédestal.....	1, 05	4, 8
Ensemble.....	12 ^M ,76	56 ^P , 9 ^d , 7/10

D'où l'on conclut, en dernier lieu, pour la longueur du palme de Piranèse : $\frac{12^M,76}{56^P, 9^d, 7/10} = 0^M,224^mm,61$.

Et si l'on veut résumer maintenant ces trois résultats, pour trouver leur moyenne exacte, il suffit de prendre :

Dans le premier cas.....	8 ^M ,560 et 37 ^P , 2 ^d , 3/4
Dans le deuxième.....	6, 482 et 28, 10 5/12
Et dans le troisième enfin.....	12, 760 et 56, 9, 7/10
Ensemble.....	27 ^M , 602 et 122 ^P , 10 ^d , 13 1/5

De sorte que la valeur finale du palme romain de Piranèse devient alors égale à $\frac{27^M,602}{122^P, 10^d, 13/15}$, c'est-à-dire à 0^M,224^{mm},58.

Toutes nos affirmations précédentes se trouvent donc justifiées par ce seul résultat, et quoique la valeur ainsi calculée présente une différence de 1^{mm},2, par rapport à la valeur admise par Rondelet, ce qui porte à 0^M,2046 la somme des erreurs commises par ce sa-

n'ajoutons pas à ces mesures les nombres donnés pour exprimer la hauteur de la plinthe.

vant architecte, sur la hauteur totale du monument, égale, d'après Piranèse, à 170^{p.} 1/2, nous n'en conserverons pas moins, avec confiance, cette valeur de 224^{mm},6 pour servir à toutes les traductions que nous aurons à calculer dans la suite de ce travail; et dans le but de rendre ces traductions plus faciles pour nos lecteurs, nous mettons sous leurs yeux le tableau suivant :

Tableau servant à réduire les palmes et doigts romains modernes en nouvelles mesures françaises.

PALMES	DOIGTS.	FRACTIONS DE DOIGTS
1 Palmo = 0 ^m , 224 ^{mm} , 6	1 Doigt = 18 ^{mm} , 717	$\frac{1}{6} = 3mm, 119$
2 ^p , 0, 449, 2	2 ^d , 37, 433	$\frac{1}{5} \dots 3, 743$
3 ^p , 0, 673, 8	3 ^d , 56, 150	$\frac{1}{4} \dots 4, 679$
4 ^p , 0, 898, 4	4 ^d , 74, 867	$\frac{1}{3} \dots 6, 239$
5 ^p , 1, 123, 0	5 ^d , 93, 583	$\frac{2}{5} \dots 7, 487$
6 ^p , 1, 347, 7	6 ^d , 112, 500	$\frac{1}{2} \dots 9, 338$
7 ^p , 1, 572, 2	7 ^d , 131, 017	$\frac{3}{5} \dots 11, 250$
8 ^p , 1, 796, 8	8 ^d , 149, 733	$\frac{12}{9} \dots 12, 478$
9 ^p , 2, 021, 4	9 ^d , 168, 450	$\frac{3}{2} \dots 14, 037$
10 ^p , 2, 246, 0	10 ^d , 187, 167	$\frac{4}{5} \dots 14, 975$
11 ^p , 2, 470, 6	11 ^d , 205, 883	$\frac{5}{6} \dots 15, 597$
12 ^p , 2, 695, 2	12 ^d , 224, 600	1 ^d 18, 717

CHAP. 2. — ETUDE DES DIMENSIONS HORIZONTALES
DE LA COLONNE TRAJANE.

Les dimensions horizontales mesurées sur la façade extérieure du piédestal seront celles que nous déterminerons les premières.

En les étudiant, on trouve d'abord, pour le côté de la plinthe qui sert de base à la colonne :

D'après M. Lével. 5^m,11.

Et d'après Piranèse 22^r. 9^d. 1/2 = 5^m,1190.

Expressions qui s'accordent entre elles, comme on le voit, avec une assez grande exactitude, et qui peuvent par conséquent se justifier, jusqu'à un certain point, l'une par l'autre.

Cependant elles diffèrent, en réalité, de 0^m,01 environ et il semble nécessaire de chercher à faire disparaître, dès l'abord, cette première cause d'incertitude.

Or, pour obtenir ce résultat, il suffit de traduire les dimensions données en pieds et onces romains antiques; car il est incontestable que le côté de la plinthe d'une colonne aussi gigantesque que la colonne Trajane se trouvait autrefois exprimé sans fractions.

Si donc on avait les moyens de connaître, à priori et avec certitude, la valeur du pied antique réellement employé par l'architecte Apollodore, pendant la construction de cette colonne, rien ne serait plus facile que de déterminer rigoureusement le côté de la plinthe de sa base.

Malheureusement, et tout le monde le sait, le pied romain antique n'a pas toujours une valeur constante et sa longueur varie généralement de 295 à 297 millimètres. Une certaine hésitation peut donc être permise en ce moment. Mais il facile de voir, malgré cela,

que 17^p. 4^o correspondent à 5^m,112, si l'on adopte, pour le pied romain antique, la valeur de 295^{mm}, et qu'au contraire 17^p. 3^o seulement sont égaux à 5^m,123, si l'on préfère la valeur de 297^{mm}; de telle sorte que, malgré nos incertudes, il est dès à présent certain que la plus grande valeur possible de la plinthe, exprimée en mesures antiques, doit être égale à 17^p. 4^o, tandis que sa plus petite valeur possible doit être fixée à 17^p. 3^o; et ce premier résultat, une fois admis, permet d'aller plus loin encore et d'établir avec certitude, que cette dernière expression de 17^p. 3^o correspond seule à la longueur réelle.

En effet, nous démontrerons, dans la suite de ce mémoire : 1^o que l'architecte de la colonne Trajane en a réglé *toutes* les dimensions conformément à la loi des proportions définies ;

2^o Que la hauteur THÉORIQUE de cette colonne elle-même doit être considérée comme égale à 100^p ;

Et 3^o enfin que le diamètre de sa base est égal à la huitième partie de cette hauteur théorique, c'est-à-dire à 12 pieds et demi.

S'il en est ainsi, le côté de la plinthe est certainement réglé, conformément à la loi indiquée par Vitruve pour les colonnes Ioniques (1), c'est-à-dire en

(1) TEXTE DE VITRUVÉ.

(Liv. III, chap. 3)

Sin autem Ionice erunt faciendæ, symmetriæ earum sic erunt constituendæ uti latitudo spiræ quoquo versus sit columnæ crassitudinis, adjecta crassitudine quarta, et octava.

TRADUCTION DE PERRAULT.

Les proportions de la base Ionique doivent être telles que sa largeur soit le diamètre de la colonne, en y ajoutant le quart et la huitième partie.

ajoutant au diamètre inférieur de la colonne, le quart plus la huitième partie de ce diamètre, puisque, en effet, en comptant pour le diamètre..... 12^p. 6^o
 on trouve, pour le quart..... 3^p. 1^o 1/2
 et pour la huitième partie..... 1^p. 6^o 3/4

Ce qui donne, en totalité, pour le côté de
 la plinthe 17^p. 2^o 1/4

et comme il est nécessaire qu'une pareille longueur soit exprimée pratiquement, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, en nombres entiers, il est clair qu'elle doit être finalement égale à 17^p. 2^o ou à 17^p. 3^o; de sorte que nous devons hésiter, en dernière analyse, d'une part entre 17^p. 4^o et 17^p. 3^o, et de l'autre entre 17^p. 2^o et 17^p. 3^o; d'où il est nécessaire de conclure que cette dernière valeur de 17^p. 3^o est seule véritable. Nous dirons même, tout à l'heure, pourquoi on l'a préférée à la valeur de 17^p. 2^o, quoique celle-ci eût été, comme on vient de le voir, un peu plus rapprochée de la valeur calculée suivant la règle exacte.

En attendant, puisque le côté de la plinthe de la base de la colonne Trajane, exprimé en mesures romaines, est finalement égal à 17^p. 3^o, il nous semble permis de dire que la longueur du pied romain, employé par les constructeurs de cette colonne, se rapproche plus de 297^{mm} que de 295^{mm}, et qu'ainsi une valeur de 296^{mm} est déjà très-approximative, quoique probablement encore un peu faible, puisque, en l'admettant, une longueur de 17^p. 3^o correspond seulement à 5^m,106 et reste ainsi inférieure aux deux longueurs données : 5^m,11 et 5^m,119.

Piranèse assigne, en second lieu, à la saillie de l'assise qui supporte la plinthe, 10^d. = 187^m,2, et par

conséquent, si l'on ajoute au double de 10^d , c'est-à-dire à..... $1^p. 8^d = 0^m, 374^{mm}, 4$
 la longueur de la plinthe
 égale à (1)..... $22^p. 9^d, 1/2 = 5^m, 419^{mm}, 0$
 on obtient pour la longueur totale de l'assise qui supporte la plinthe..... $24^p. 5^d. 1/2 = 5^m, 493^{mm}, 4$
 et de son côté, M. Lévêil réduit cette longueur à..... $5^m, 48$

En troisième lieu, Piranèse fixe la saillie de la corniche du piédestal à $1^p. 7^d. 5/6 = 0^m, 371, 2$, d'où l'on déduit la longueur totale de l'un des côtés de cette corniche mesurée sur son extrémité la plus saillante.

(1, Cette cote de $22^p 9^d 1/2$ peut être vérifiée de deux manières différentes, à l'aide des mesures de Piranèse :

On peut la déduire, en effet :

1° Du diamètre de la colonne égal à.....	$16^p 4^d 1/2$
en ajoutant à ce diamètre les deux saillies suivantes :	
saillie du filet ou orle sur la colonne.....	$1^p 2^d$
et saillie de la plinthe sur le filet.....	$2^p 0^p 1/2$
En total.....	<u>$3^p 2^d 1/2$</u>
et pour les deux ensemble.....	$6^p 5^d$

Total général.....	<u><u>$22^p 9^d 1/2$</u></u>
--------------------	---

Et 2° de la longueur de l'assise qui supporte la plinthe, longueur que Piranèse trouve égale à..... $24^p 5^d 1/2$
 en retranchant de cette longueur le double de la saillie de cette assise sur la plinthe égale à 10^d ; ce qui donne pour les deux, ensemble..... $1^p 8^d$

et par conséquent pour la plinthe.....	<u><u>$22^p 9^d 1/2$</u></u>
--	---

On lit, malgré cela, sur un des dessins de Piranèse, mais on n'y lit qu'une seule fois, $22^p 10^d 1/2$, au lieu de $22^p 9^d 1/2$. C'est sur le plan du soubassement, pris entre le dessus de la plinthe et le dessous du tore, que cette fausse cote se trouve rapportée. On ne peut l'attribuer, selon nous, qu'à une erreur.

en ajoutant au double de 1^{p.} 7^{d.} 5/6, c'est-à-dire
à..... 3^{p.} 2^{d.} 2/3 = 0^{m.} 742,4
la précédente longueur de 24^{p.} 5^{d.} 1/2 = 5^{m.} 493,4

Ensemble.. 27^{p.} 9^{d.} 1/6 = 6^{m.} 235,8
et cette dernière longueur est égale, d'après M. Lévêil,
à..... 6^{m.} 23.

Si l'on compare maintenant entre elles les dimensions qui viennent d'être assignées aux deux saillies précédentes, savoir : 10^{d.} = 187^{m.} 2 et 1^{p.} 7^{d.} 5/6 = 371^{mm.} 2, on voit, au premier coup d'œil, que la seconde est pratiquement double de la première ; et d'un autre côté, comme dans l'hypothèse d'une longueur de 296^{mm.} assignée au pied romain, on trouve :

7° 1/2 = 185^{mm.}, au lieu de 187^{mm.} 2
et 1^{p.} 3° = 370^{mm.}, au lieu de 371^{mm.} 2 ;

comme d'ailleurs, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, cette valeur de 296^{mm.} doit être elle-même un peu faible, quand il s'agit de la colonne Trajane, il est facile de comprendre que ces expressions de 7° 1/2 et de 1^{p.} 3° ou 15° correspondent réellement aux véritables longueurs rapportées en mesures antiques.

Ainsi, en définitive, on trouve :

1° Pour le côté de la plinthe de la base de la colonne..... 17^{p.} 3°.

2° Pour le côté de l'assise qui supporte cette plinthe, ou, ce qui est la même chose, pour le côté du dé du piédestal : 17^{p.} 3° plus 2 fois 7° 1/2, soit 18^{p.} 6°.

3° Pour le côté de la corniche mesurée sur son angle saillant, ou, ce qui est encore la même chose, pour le côté de la base du piédestal mesuré sur sa plus

grande dimension, au niveau du sol : 18 P. 6^o plus deux fois 1 P. 3^o, soit..... 21 P.

Et ce dernier résultat suffit déjà pour indiquer dans quel but on a préféré l'expression de 17 P. 3^o à l'expression plus rigoureuse de 17 P. 2^o, quand on a réglé la longueur de la plinthe ; car cette dernière expression aurait donné, pour le grand côté de la base du piédestal, 20 P. 11^o seulement, au lieu de 21 P.

Il suffit d'ailleurs, pour compléter cette explication, de rappeler toutes les vertus que les anciens philosophes attribuaient aux nombres impairs et plus spécialement encore aux nombres 3 et 7 ; et l'on comprendra beaucoup mieux alors pourquoi l'architecte Apollodore a tenu à donner à la base de son monument une longueur exacte de 21 P. (3 fois 7).

Nous avons dit tout à l'heure que cette longueur correspondait tantôt, d'après les mesures de Piranèse, à..... 27 P. 9^d 1/6 = 6^m,2358

tantôt, d'après celles de M. Léveil, à 6^m,23

et il est nécessaire de faire observer maintenant que Piranèse lui-même donne, pour cette longueur, une autre expression sensiblement différente. C'est lorsqu'il fait connaître la division de l'assise inférieure du piédestal, en deux parties, par un plan parallèle à la façade principale. (Voyez le plan pris immédiatement au dessus du socle du piédestal.)

Piranèse indique, en effet, alors :

pour la longueur de la partie

antérieure..... 15 P. 4^d. 1/5 = 3^m391,5

et pour celle de la partie pos-

térieure..... 12 P. 7^d. = 2^m,826,2

Ensemble..... 27 P. 8^d 1/5 = 6^m,217,7

Au lieu de..... 27 P. 9^d 1/6 = 6^m,235,8

Différence..... 0^d 29/30 = 0^m,018,1

Cette excellente habitude de Piranèse de donner ainsi, sans altération, toutes les cotes qu'il relève, malgré les légères contradictions apparentes qui en résultent de temps en temps, doit être louée ici sans réserve. C'est la meilleure preuve de la scrupuleuse fidélité de cet auteur.

Tous les constructeurs savent, en effet, combien il est difficile d'exécuter pratiquement un angle rigoureusement droit. Ils savent par conséquent qu'il est à peu près impossible de réunir quatre angles véritablement droits sur une même figure quadrangulaire, et à plus forte raison encore qu'un carré parfait, ayant tous ses angles droits et tous ses côtés égaux, n'existe jamais pratiquement, surtout quand on opère sur de très-grandes dimensions.

Il n'est donc pas extraordinaire de voir que Piranèse trouve, comme nous venons de le faire remarquer, tantôt 6^m,2358 et tantôt 6^m,2177 sur les côtés d'un même carré, et comme il nous est impossible de savoir, en ce moment, quelle est la plus exacte de ces deux mesures, nous nous contenterons d'en prendre la valeur moyenne, qui est égale à 6^m,2267; ce qui nous permet de résumer, dans le tableau suivant, les résultats obtenus jusqu'ici.

INDICATIONS.	LONGUEURS EXPRIMÉES		
	En mesures romaines antiques.	En nouvelles mesures françaises.	
		d'après Piranèse	d'après M. Lévai
Côté de la plinthe de la base de la colonne.....	17 ^p . 3 ^o	5 ^m 1190	5 ^m ,11
Côté du dé du piédestal....	18 ^p . 6 ^o	5 ^m ,4034	5 ^m ,48
Grand côté du socle mesuré au niveau du sol.....	21 ^p .	6 ^m ,2267	6 ^m ,23

Et l'on voit, à la seule inspection de ce tableau, que la longueur de 5^m,4934 assignée par Piranèse au côté du dé du piédestal est, sans aucun doute, un peu trop forte et devrait subir une légère correction, analogue à celle que nous venons d'introduire dans l'expression de la longueur du socle.

Cette assertion devient surtout évidente quand on cherche à déterminer, parmi les diverses expressions du pied romain antique comprises entre 296 et 297^{mm}, celle qui s'accorde le mieux avec les six nombres précédents.

Une longueur de 296^{mm},3 nous a paru satisfaire très-convenablement à cette condition, puisqu'elle donne

$$17^P. 30 = 5^m,1112$$

$$18^P. 60 = 5^m,4816$$

$$\text{et } 21^P. \quad = 5^m,2223$$

Elle suffit, dans tous les cas, pour établir un accord fort remarquable entre les diverses mesures données et nous adopterons, en conséquence, cette valeur de 296^{mm},3 pour tout le reste de ce travail : nous le ferons même avec d'autant plus de confiance que c'est là précisément la mesure que M. Vasquez Queipo considère, dans son savant ouvrage (1), comme la plus exacte de toutes les expressions connues du pied romain antique.

Ajoutons encore que si, pour plus de précision, on pouvait trouver nécessaire de modifier cette quantité de 1 ou 2 dixièmes de millimètres en plus ou en moins

(1) *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples*, par don V. Vasquez Queipo. — Paris, chez Dalmond et Dunod, 1859.

ce serait tout à fait sans importance, dans la discussion actuelle ; puisqu'une pareille modification n'introduirait qu'une variation de 1 ou 2 centimètres dans la hauteur totale de la colonne supposée égale, comme nous l'avons déjà dit, à 100^r.

On peut donc admettre sans hésitation pour tous les calculs relatifs à la colonne Trajane, les résultats consignés dans le tableau suivant :

Tableau servant à réduire les pieds et onces romains antiques en nouvelles mesures françaises.

PIEDS.	ONCES.	FRACTIONS D'ONCE OU SCRUPULES.
		scr.
1 Pied = 0m,296 ^{mm} ,3	1 once = 24 ^{mm} ,6917	1/12 = 2 = 2 ^{mm} ,0376
2 ^p0, 592, 6	2 ^o49, 3833	1/6....4....4, 1153
2 ^p0, 888, 9	5 ^o74, 0750	1/4....6....6, 1729
4 ^p1, 183, 2	4 ^o98, 7667	1/3....8....8, 2306
3 ^p1, 481, 5	5 ^o123, 4383	5/12....10.. 10, 2882
6 ^p1, 777, 8	6 ^o148, 1500	1/2....12.. 12, 3458
7 ^p2, 074, 1	7 ^o172, 8417	7/12....14.. 14, 4033
8 ^p2, 370, 4	8 ^o197, 5333	2/3....16.. 16, 4611
9 ^p2, 666, 7	9 ^o222, 2250	3/4....18.. 18, 5188
10 ^p2, 963, 0	10 ^o246, 9167	5/6....20.. 20, 5764
11 ^p3, 259, 3	11 ^o271, 6083	11/12....22.. 22, 6341
12 ^p5, 553, 6	12 ^o296, 3000	1 ^o24.. 24, 6917

Etudions maintenant les dimensions horizontales de la colonne proprement dite.

Piranèse donne pour le plus petit diamètre mesuré au dessous des cannelures supérieures 14^p 4^d = 3^m,2193, soit 10^p 10^e = 3^m,2100 pour la saillie totale du tailloir du chapiteau. 2^p 5^d 1/2 = 0^m,5521, soit 1^p 10^e 1/2 = 0^m,5555 pour l'autre saillie semblable 2^p 5^d 1/2 = 0^m,5521, soit 1^p 10^e 1/2 = 0^m,5555 et par conséquent pour le côté du tailloir 19^p 3^d = 4^m,3235, soit 14^p 7^e = 4^m,3210

Et M. Lével, à son tour, détermine les mêmes longueurs de la manière suivante, savoir :

pour le diamètre	3 ^m ,223	}	Ensemble <u>4^m,339</u>
pour une saillie	0, 558		
pour l'autre semblable . .	0, 558		

Il y a donc encore ici un accord assez remarquable entre ces deux séries de mesures. Cependant M. Lével a écrit, sur le tailloir de son élévation (Feuille n° 68 de la publication de M. Victor Caillat) 4^m,263 au lieu de 4^m,339; mais nous croyons nécessaire de faire observer qu'il s'est étrangement trompé, en agissant de la sorte; car s'il avait eu soin d'ajouter, comme il le fallait et comme nous venons de le faire, au diamètre de la colonne *mesuré sur sa plus petite dimension AU DESSOUS DES CANNELURES* (3^m,223), la double saillie du tailloir *prise par rapport à l'extrémité DU MÊME DIAMÈTRE* (2 × 0^m,558), il aurait nécessairement trouvé, avec nous, 4^m,339. Au contraire, il s'est contenté d'ajouter, par suite d'une distraction évidente, la double saillie prise *AU DESSUS DES CANNELURES*, laquelle est, d'après M. Lével lui-même, de 0^m,52 seu-

lement (Voyez son profil détaillé du chapiteau qui est gravé, dans la publication de M. Victor Caillat, sur la même feuille que l'élévation de la colonne) ; et c'est ainsi qu'il a obtenu, pour le tailloir : $3^m,223$ plus 2 fois $0^m,52$, soit $4^m,263$; ce qui est, de sa part, une erreur manifeste, dont nous ne pouvons ni ne devons tenir ici aucun compte.

Reste à déterminer maintenant le diamètre inférieur de la colonne.

Piranèse donne, pour cette dimension mesurée à la hauteur du cinquième joint horizontal, ou en d'autres termes, à la hauteur du joint qui est situé immédiatement au-dessus de la base de la colonne : $16^p. 4^d 1/2. = 3^m,6778$, soit $12^p. 5^o = 3^m,6791$ et de son côté, M. Léveil trouve, pour le même diamètre $3^m,715$ dimension qui est, comme ont le voit, un peu supérieure à $12^p. 6^o = \dots\dots\dots 3^m,7038$ et par conséquent qui s'éloigne très-sensiblement de la mesure précédente. Il est vrai que c'est en prenant le diamètre de la colonne, au niveau même de sa base, que le résultat de M. Léveil a été obtenu. et qu'ainsi il était impossible de trouver un accord parfait entre les deux mesures données. Dès lors, il semble moins difficile de comprendre leur différence et de parvenir ainsi à déterminer la véritable expression cherchée.

Remarquons, d'abord, qu'en mesurant la saillie du filet ou orle qui couronne la base de la colonne, et en prenant cette saillie par rapport à l'extrémité du diamètre précédent, Piranèse assigne à cette longueur $1^p. 2^d = 0^m,262^m,0$, soit $10^o 1/2 = 0^m,259^m,25$, de sorte qu'en ajoutant le double de cette saillie dont

la longueur est de $2_p . 4^d . = 0^m,5240$, soit $1^p . 9^o = 0^m,5185$, à la longueur du diamètre qui est, comme nous l'avons déjà dit, de $16_p . 4^d . 1/2 = 3^m,6778$, soit $12^p . 5^o = 3^m,6791$, on obtient, pour le diamètre mesuré sur l'orle lui-même, $18_p . 8^d . 1/2 = 4^m,2018$, soit $14^p . 2^o = 4^m,1976$; d'où il résulte qu'on trouve, sans aucune discussion possible :

Pour la longueur du tailloir du chapiteau $14^p . 7^o$

Pour le diamètre supérieur de la colonne $10^p . 10^o$

Et pour le diamètre mesuré sur l'orle de la
base $14^p . 2^o$

tandis qu'il semble permis d'hésiter, entre deux expressions différentes, pour la détermination du diamètre inférieur de la colonne qui, d'après M. Léveil, doit être supérieur à $12^p . 6^o$ de $0^m,01$ environ et qui, au contraire, d'après Piranèse, doit être inférieur à cette même quantité d'environ 1^o , bien que sa longueur excède nécessairement $12^p . 5^o$ à cause de l'obligation où l'on est de tenir compte de l'inclinaison des génératrices de la colonne depuis le diamètre mesuré au niveau du cinquième joint horizontal jusqu'au diamètre inférieur lui-même.

Les divers nombres que nous venons de rapporter : $14^p . 7^o$, $10^p . 10^o$, $14^p . 2^o$ et $14^p . 6^o$, se présentent, pour nous, sous une forme qui n'est pas usuelle, car on ne compte plus, depuis longtemps, par douzaines, et il résulte de là qu'il est difficile de saisir, au premier coup d'œil, les rapports de ces nombres ; mais cette difficulté disparaît dès qu'on traduit les pieds en onces ; car alors on constate que

$$14^p . 7^o = 175^o$$

$$10^p . 10^o = 130^o$$

$$14^p . 2^o = 170^o$$

$$12^p . 6^o = 150^o$$

Or, sous cette nouvelle forme, on reconnaît sans peine non seulement que le dernier des nombres précédents est une moyenne exacte entre le second et le troisième ($\frac{130 + 170}{2} = 150$), mais encore et surtout que, si les nombres donnés ont d'abord paru compliqués, c'est uniquement parce qu'ils étaient écrits suivant le système duodécimal, bien qu'appartenant à une série décimale; et c'est là précisément ce qui fait qu'aussitôt qu'ils ont été exprimés suivant le système décimal ordinaire, cette seule expression a suffi pour montrer la grande simplicité des rapports qu'ils présentent entre eux et pour faire reconnaître ainsi que le diamètre inférieur de la colonne, mesuré au niveau réel de la base, ne peut avoir, en définitive, ni 12 pieds 5 onces (149 onces) plus une fraction, comme les mesures de Piranèse tendraient à le faire croire, ni 12 pieds 6 onces (150 onces) plus une fraction, comme celles de M. Lével sembleraient l'indiquer, mais que ce diamètre doit être réglé, au contraire, ainsi que nous l'avons déjà dit en commençant, à 12^p 6^o de longueur (12^p 6^o = 3^m,7038).

Il est d'ailleurs facile de confirmer cette conclusion de plusieurs manières différentes.

En premier lieu, il convient de rappeler que M. Léonce Raynaud assigne précisément cette longueur de 3^m,70 au diamètre inférieur de la colonne Trajane (1).

Rondelet déclare à la vérité, dans son *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir* (2), avoir mesuré

(1) Voyez son *Traité d'architecture*, 2^me partie, pag. 326.

(2) Tome II, pag. 27.

lui-même, en 1784, ce diamètre et n'avoir trouvé pour son expression que 11 pieds 2 pouces de Paris, soit 3^m,6274; mais une pareille mesure nous semble évidemment fautive, non seulement parce qu'elle est exprimée par un nombre rond de pouces français, mais encore et surtout parce qu'elle est inférieure de 0^m,052 à celle que Piranèse rapporte et de 0^m,088 à celle que M. Lèveil préfère. Il importe de faire remarquer aussi que Rondelet, qui ne voulait attribuer à la longueur de ce diamètre que 12 pieds romains seulement, avait grand intérêt à le réduire le plus possible, afin de conserver ainsi une certaine vraisemblance à son hypothèse. S'il n'en avait pas altéré la longueur, qui est en réalité de 3^m,70, ainsi qu'on vient de le voir, le douzième de cette longueur aurait porté le pied romain à 0^m,309, et personne n'aurait consenti à admettre une expression pareille.

Il est aisé de voir, en second lieu, que le diamètre inférieur, réglé à 12^p 6^o, se trouve correspondre rigoureusement au huitième de la hauteur *théorique* de la colonne, si cette hauteur est effectivement égale à 100^p ($\frac{100^p}{8} = 12^p 6^o$); et, en troisième lieu enfin, qu'une ligne verticale, passant par l'extrémité du diamètre supérieur de la colonne, vient tomber exactement à 10^o de distance de l'extrémité du diamètre inférieur, tandis que la saillie de l'orle sur ce dernier diamètre est précisément égale à cette même longueur de 10^o. (*Voyez l'élévation jointe à ce mémoire.*)

Mais le fait le plus important à consigner ici est, sans contredit, celui qui résulte du rapport établi entre les deux diamètres de la colonne, dont les dimensions sont évidemment déterminées, suivant la règle

indiquée dans le chapitre 2 du III^e livre de Vitruve (1).

En effet, le résultat doit toujours être le même, soit qu'on divise le diamètre de la base en sept parties et demie, comme Vitruve le recommande, pour en donner six et demie au diamètre du sommet, soit qu'on divise, au contraire, le premier de ces diamètres en 15 parties, pour en donner 13 au second, soit enfin

(1) TEXTE DE VITRUVÉ.

(Liv. III, chap. 2.)

*Contracturæ autem in summis columnarum hypotrache-
liis ita faciendæ videntur, uti,
si columna sit ab minimo ad
pedes quinosdenos, ima crassi-
tudo dividatur in partes sex, et
earum partium quinque summa
constituatur. Item quæ erit ab
quindecim pedibus ad pedes
viginti, scapus imus in partes
sex et semissem dividatur, ex
earumque partium quinque et
semisse superior crassitudo
columnæ fiat. Item quæ erunt
a pedibus viginti ad pedes tri-
ginta, scapus imus dividatur in
partes septem, earumque sex
summa contractura perficia-
tur.*

Quæ autem ab triginta pedi-
bus ad quadraginta alta erit,
ima crassitudo dividatur in par-
tes septem et dimidiam, ex his
sex et dimidiam in summo
habcat, contracturæ ratione.

TRADUCTION DE PERRAULT.

Vers le haut des colonnes qui
est comme leur col, il faut faire
aussi une diminution, en telle
sorte que, si les colonnes sont
longues de quinze pieds, on di-
visera le diamètre d'en bas en
six parties, afin d'en donner
cinq au haut; de même qu'en
celle qui sera de quinze à vingt
pieds, le bas de la tige sera di-
visé en six et demi, afin d'en
donner cinq et demi au haut;
et aussi celle qui aura de vingt
à trente pieds, le bas de la
tige sera divisé en sept, afin
que le haut soit diminué jus-
qu'à six.

*Mais en celle qui sera haute
depuis trente jusqu'à quarante
pieds, le bas sera divisé en
sept et demi, pour en donner
six et demi au haut.*

qu'on donne à la base 150°, comme dans le cas actuel, pour en donner 130 au sommet.

Ajoutons cependant que cette division elle-même du diamètre de la base, en 15 parties égales, ne paraît pas suffisante, puisque, dans ce système, le rayon *servant de module* ne peut pas être exprimé par un nombre entier de divisions; d'où il faut conclure que le diamètre de la base, au lieu d'avoir été fractionné en 15 parties seulement, de 10 onces chacune, doit contenir en réalité 30 parties au moins de 5 onces; et, en admettant cette dernière division, on trouve :

Pour le rayon inférieur ser-

vant de module..... 6^P 3° = 75° ou 15 parties.

Pour le rayon supérieur.. 5^P 5° = 65° ou 13 parties.

Pour le rayon correspon-

dant à l'orle de la base. 7^P 1° = 85° ou 17 parties.

Pour la saillie de l'orle sur

le rayon inférieur, et, ce

qui est la même chose,

pour le fruit de la colonne..... 10° ou 2 parties.

Pour le diamètre supérieur 10^P 10° = 130° ou 26 parties.

Pour le diamètre inférieur. 12^P 6° = 150° ou 30 parties.

Pour le diamètre de l'orle. 14^P 2° = 170° ou 34 parties.

Pour le côté du tailloir... 14^P 7° = 175° ou 35 parties.

Pour la différence entre les

longueurs du tailloir et

du diamètre supérieur de

la colonne..... 3^P 9° = 45° ou 9 parties.

Et, par conséquent enfin,

pour la moitié de cette

différence, c'est-à-dire

pour la saillie du tailloir

sur le diamètre supérieur

de la colonne... 1^P 10° 1/2 = 22° 1/2 ou 4 parties 1/2

La forme fractionnaire de cette dernière expression conduit même à penser, dès ce moment, que la division du module en 15 parties égales est, à son tour, insuffisante, dans le cas actuel, et qu'on s'approchera davantage de la vérité en admettant une division effective du module en 30 parties égales de $2^{\circ} 1/2$, soit $0^m,0617$ chacune. Nous démontrerons même plus tard que c'est en effet à cette dernière hypothèse qu'il y a lieu de s'arrêter en définitive.

Cependant le diamètre du chapiteau, mesuré dans sa partie inférieure, au dessus des cannelures, n'a pas été réglé en fonction de cette division, car il est égal, d'après les mesures de notre auteur, à $14^p 8^d 1/2 = 3^m,3034$, ce qui donne, en unités romaines, $11^p 1^{\circ} 1/2 = 3^m,2964$.

Cette même longueur, mesurée sur le 22^e joint horizontal, au milieu des cannelures, immédiatement au dessous du chapiteau, et entre les angles saillants de deux cannelures opposées, comprend :

Pour l'épaisseur de la muraille et pour l'escalier ensemble.....	$5^p 5^d 1/4 = 1^m,2212$, soit $4^p 1^{\circ} 1/4 = 1^m,2161$
Pour le noyau plein de la colonne.....	$3^p 10^d = 0^m,8610$, soit $2^p 11^{\circ} = 0^m,8642$
Pour la répétition des deux premières parties.....	$5^p 5^d 1/4 = 1^m,2212$, soit $4^p 1^{\circ} 1/4 = 1^m,2161$
<u>En total comme ci-dessus...</u>	<u>$14^p 8^d 1/2 = 3^m,3034$, soit $11^p 1^{\circ} 1/2 = 3^m,2964$</u>

Mais cette grosseur du noyau de la colonne, ainsi fixée à $2^p 11^{\circ}$, c'est-à-dire à 35° , ne reste pas constante et augmente, au contraire, comme les diamètres de la colonne elle-même, depuis le sommet jusqu'à la base. C'est pour cela que les mesures de Piranèse assignent à ce noyau, à la hauteur du cinquième joint..... $4^p 9^d 1/2$ soit $1^m,0762$ ou, en d'autres termes, en mesures romaines..... $3^p 7^{\circ} 1/2 = 1^m,0741$

et ce nouveau document permet de déterminer avec exactitude le fruit de cette partie de la construction ; car si l'on trouve, pour la grosseur du noyau de la colonne, mesurée sur le 5^e joint, 3^P 7^o 1/2

et, pour la grosseur du même noyau, mesurée sur le 22^e. . . 2^P 11^o seulement,

comme la différence entre ces deux grosseurs, égale à 8^o 1/2, correspond

à un nombre d'assises qui est lui-même égal à 22 moins 5, c'est-à-dire à 17, il est clair que cette diminution correspond finalement à une demi-once, soit 12^{mm},3 pour chaque assise. De telle sorte que les divers diamètres du noyau intérieur doivent être réglés, dans toute la hauteur de la colonne, de la manière indiquée sur le dessin joint à ce mémoire ; ce qui revient à dire qu'il faut assigner 3^P 8^o à celui que l'on observe dans la partie la plus basse, sur le quatrième joint, entre la plinthe et le tore, et 2^P 10^o seulement à celui que l'on observe, dans la partie supérieure, sur le vingt-quatrième joint, au milieu même de l'acrotère ; et la simplicité de ce résultat n'a rien qui puisse surprendre, car elle était nécessaire pour faciliter aux ouvriers l'exécution pratique du monument, en fournissant les moyens d'exprimer aisément, en unités métriques romaines, tous les rayons qui devaient être tracés sur les surfaces, tant supérieures qu'inférieures, des divers tambours de la colonne. Il y a même plus encore, car il faut indispensablement que des résultats analogues se produisent, de la même manière, pour déterminer le parement intérieur et le parement extérieur de la muraille conique.

Nous établirons, lorsque le moment sera venu de

discuter en détail les dimensions verticales, que le diamètre supérieur de la colonne égal, comme on l'a déjà vu, à $10^p 10^o$, c'est-à-dire à 130^o , se trouve placé à 5^o seulement au dessous du vingt-deuxième joint, et que le diamètre inférieur se trouve, de son côté, à $1^p 11^o$, soit 23^o , au dessous du cinquième joint, de sorte que la hauteur totale du fût de la colonne correspond à 17 assises plus 18^o ; et, comme la différence entre le diamètre supérieur et le diamètre inférieur est égale, ainsi que nous l'avons déjà constaté, à 20^o , il en résulte que la diminution des diamètres correspond à $1^o \frac{2}{12}$ (1) par assise; ce qui donne, pour les 17

(1) L'once du pied était divisée, dans le système métrique romain, en 24 scrupules, et cette division, qui n'a jamais été poussée plus loin, correspondait, à très peu près, à notre division en millimètres (1 scrupule est égal à $1^{mm} \cdot 025$).

Mais elle n'était pas seule en usage. Les autres divisions connues de l'once romaine antique, qui portent les noms suivants : *sex'tules*, *siciliques*, *duelles* et *semonces*, correspondaient, savoir :

Les sextules à $\frac{1}{6^e}$ d'once.

Les siciliques à $\frac{1}{4}$.

Les duelles à $\frac{1}{3}$.

Et les semonces à $\frac{1}{2}$.

Il est extrêmement probable que l'on employait ces divisions plus souvent encore que la division en scrupules, et qu'enfin les divisions en 8 et en 12 parties égales devaient être employées elles-mêmes, dans un grand nombre de cas, de préférence à la division en 24 parties.

C'est la division de l'once en 12 parties qui correspond à notre division du pouce en 12 lignes, et néanmoins, nous n'avons trouvé nulle part une dénomination latine correspondant à ce fractionnement de l'once; de sorte que les Romains devaient nécessairement écrire, lorsqu'ils se contentaient de diviser l'once en 12 parties égales : *deux scrupules*, au lieu de *une ligne* ou de *un douzième d'once*.

assises, $19^{\circ} 10/12$, les $2/12$ manquant ne pouvant correspondre, à leur tour, qu'aux 18° qui forment le complément de la hauteur de la colonne.

Les différents diamètres doivent donc être calculés de la manière indiquée sur notre dessin, c'est-à-dire en ajoutant successivement $1^{\circ} 2'$ à chaque assise, depuis le sommet jusqu'à la base, ou en d'autres termes, en augmentant chaque rayon de $7'$. Toutefois cette augmentation doit être un peu moindre pour la vingt-deuxième assise, puisque le diamètre de $10^{\text{P}} 10^{\circ}$ se trouve placé un peu au dessous du plan supérieur de cette assise; il conviendra donc, dans ce cas particulier, de réduire l'augmentation à $6'$ pour le rayon de la colonne, c'est-à-dire à 1° pour le diamètre entier.

De cette façon, le diamètre de la colonne restera fixé, sur le vingt et unième joint, à $10^{\text{P}} 11^{\circ}$, et par suite s'élèvera, sur le cinquième joint, à $12^{\text{P}} 5^{\circ} 8'$; ce qui laisse finalement une dernière augmentation de $4'$ pour correspondre à la hauteur, égale à $1^{\text{P}} 11^{\circ}$, qui

Il n'en est pas moins certain que l'architecte de la colonne Trajane n'a jamais eu besoin d'employer la division en 24 scrupules, pour déterminer les divers rayons de cette colonne et qu'il a pu se contenter de les exprimer tous en douzièmes d'once.

Dès lors, il nous a paru trop compliqué et par conséquent complètement inutile d'adopter nous-même, dans la suite de ce travail, la division en scrupules; et, à défaut d'un nom convenable, que nous n'avons pas voulu inventer, pour désigner les douzièmes d'once, nous nous sommes contenté d'indiquer cette division, tant sur nos dessins que sur le présent mémoire, par la notation : (') Ajoutons que le douzième d'once représenté par cette notation est égal à $2^{\text{mm}},05$ et correspond, par conséquent, à une longueur très-appreciable dans la pratique.

reste comprise entre ce cinquième joint et le diamètre de la base.

Et maintenant, puisque les rayons du noyau de la colonne augmentent de $1/4$ d'once, soit de $3'$ par assise, tandis que les rayons de la surface extérieure augmentent, de leur côté, de $7'$, et puisque, par conséquent, la partie qui correspond à la muraille et à l'escalier, considérés ensemble, augmente elle-même de $4'$, il semble permis de dire, dès à présent, que l'épaisseur de la muraille doit augmenter de $3'$, de chaque côté, comme le rayon du noyau de la colonne, dans la hauteur de chaque assise, et qu'en dernier lieu enfin, les marches doivent augmenter de $1'$ seulement, dans la même hauteur. Mais cette conclusion ne résulte pas uniquement des considérations théoriques que nous venons d'exposer; car les mesures directes rapportées par Piranèse conduisent aussi au même résultat.

En effet, la longueur des marches est fixée par cet auteur, dans le bas de la colonne, à $3^p 4^d = 0^m,7486$ et dans la partie supérieure, à $3^p 2^d = 0^m,7112$, ce qui donne, entre les deux extrémités, une différence de $2^d = 37^{mm},4$, et par conséquent aussi une différence de $1^o 1/2 = 37^{mm},0$.

Or, il existe 18 assises depuis le bas de la colonne, pris sur le cinquième joint, jusqu'au sommet de la plate-forme qui correspond au vingt-troisième, par conséquent la variation des marches est bien réellement de $1^o 1/2$ pour 18 assises, soit, comme nous venons de le dire, de $1'$ par assise, ce qui correspond à $1/96$ d'once seulement, soit $0^{mm},25$ d'une marche à l'autre, parce qu'il y a toujours 8 marches dans la hauteur de chaque assise.

Toutefois, il n'a jamais été nécessaire, on le com-

prend sans peine, de mesurer sur le marbre cette faible dimension de $1/96$ d'once, ou, ce qui est la même chose, de 25 centièmes de millimètre; mais, pour rendre compte de ce détail, il faudrait accompagner nos explications de figures que la publication actuelle ne comporte pas et nous nous trouvons ainsi dans l'obligation de le passer sous silence.

Contentons-nous donc, pour achever l'étude des dimensions horizontales, de traduire en unités romaines antiques les principales mesures de l'acrotère que Piranèse fait connaître de la manière suivante :

Diamètre du socle $13^p 10^d 1/2 = 3^m,1163$,
soit $10^p 6^o = 3^m,1112$.

Diamètre de l'acrotère. $13^p 0^d 1/2 = 2^m,9291$,
soit $9^p 10^o 1/2 = 2^m,9259$.

Différence ou double saillie du socle sur l'acrotère :

$10^d = 187^{\text{mm}},2$, soit $7^o 1/2 = 185^{\text{mm}},3$

ce qui donne pour l'expression de cette saillie elle-même :

$5^d = 93^{\text{mm}},6$, soit $3^o 3/4 = 92^{\text{mm}},7$.

Ainsi le diamètre du socle de l'acrotère, égal à $10^p 6^o$, correspond exactement à la moitié de la longueur du socle du piédestal égale, comme on l'a déjà vu, à 21^p ; tandis que, de son côté, la saillie du socle de l'acrotère, égale à $3^o 3/4$, correspond seulement au quart de la saillie du socle du piédestal, déjà fixée à $1^p 3^o$, ou 15^o .

Quant à la saillie de la corniche sur l'acrotère lui-même, elle est égale, suivant les mesures de Piranèse, à $8^d = 149^{\text{mm}},7$, soit $6^o = 148^{\text{mm}},2$, et par conséquent le plus grand diamètre mesuré au dessus de la colonne, sur l'angle saillant de la corniche de l'acrotère, doit être exprimé par $14^p 4^d 1/2 = 3^m,2285$, soit $10^p 10^o 1/2 = 3^m,2223$; d'où il suit que cette

plus grande dimension de l'acrotère, si elle est réellement égale à $10^p 10^o \frac{1}{2}$, correspond, à une demi-once près, au diamètre supérieur ou, en d'autres termes, au plus petit diamètre de la colonne ; car on n'a pas oublié que ce plus petit diamètre a été précédemment fixé à $10^p 10^o = 130^o$. Nous aurons même occasion de dire, dans le chapitre suivant, en étudiant le détail des dimensions verticales, quelle est la raison d'être de cette différence de $\frac{1}{2}$ once qu'il semble, au premier abord, si difficile de comprendre, quand elle se rapporte à deux dimensions théoriquement égales entre elles.

CHAPITRE 3. — ETUDE DES DIMENSIONS VERTICALES.

Les dimensions verticales de la colonne Trajane peuvent être étudiées sous deux aspects différents : d'abord par rapport à la division de cette colonne en assises, et ensuite, abstraction faite de cette division et en considérant seulement les diverses parties qui composent, soit le piédestal, soit la colonne proprement dite, soit enfin l'acrotère.

Voici, dans le premier cas, à quels résultats conduisent les mesures rapportées par Piranèse :

NUMÉROS et DÉSIGNATION DES ASSISES.	DIMENSIONS		LES MÊMES DIMENSIONS	
	exprimées en mesures romaines modernes d'après Piranèse.	traduites en unités métriques françaises en admettant que 1P = 224mm,6	exprimées en mesures romaines antiques.	traduites en unités métriques françaises en admettant que 1P = 296mm,3
1 ^{re} Assise correspondant au socle du piédestal.....	6P. 0 ^d . 1/4	1 ^m ,3523	4P. 7°	1 ^m ,3581
2 ^e Assise correspondant à la partie inférieure du dé.....	7P. 7 ^d . 1/4	1 ^m ,7079	5P. 9°	1 ^m ,7037
3 ^e Assise correspondant à la partie supérieure.....	6P. 0 ^d . 1/2	1 ^m ,3569	4P. 7°	1 ^m ,3581
4 ^e Assise comprenant la corniche du piédestal et la plinthe de la base de la colonne.....	8P. 8 ^d . 1/3	1 ^m ,9503	6P. 7°	1 ^m ,9506
Totaux pour les 4 premières assises.....	25P. 4 ^d . 1/3	6 ^m ,3674	21P. 6°	6 ^m ,3705

NUMÉROS et DESIGNATION DES ASSISES.	DIMENSIONS		LES MÊMES DIMENSIONS	
	exprimées en mesures romaines modernes d'après Piranèse.	traduites en unités métriques françaises en admettant que 1P = 224 ^{mm} ,9	exprimées en mesures romaines antiques.	traduites en unités métriques françaises en admettant que 1P = 296 ^{mm} ,3
5 ^e Assise comprenant le tore et une partie du fût	6P. 11 ^d . 1/4	1m,5382	5P. 3 ^o . 5(1) <small>scr.</small>	1m,5586
6 ^e .Id. .correspondant au fût	6. 11. 1/2	1, 5628	5. 3. 7	1, 5628
7 ^e .Id.Id.	6. 11.	1, 5535	5. 2. 22	1, 5535
8 ^e .Id.Id.	6. 10. 1/2	1, 5441	5. 2. 13	1, 5443
9 ^e .Id.Id.	6. 9.	1, 5161	5. 1. 40	1, 5163
10 ^e .Id.Id.	6. 9. 1/4	1, 5207	5. 1. 14	1, 5206
11 ^e .Id.Id.	6. 10. 1/5	1, 5388	5. 2. 7	1, 5381
12 ^e .Id.Id.	6. 8.	1, 4973	5. 0. 13	1, 4969
13 ^e .Id.Id.	6. 10. 3/5	1, 5460	5. 2. 15	1, 5463
14 ^e .Id.Id.	6. 9.	1, 5161	5. 1. 10	1, 5163
15 ^e .Id.Id.	6. 11.	1, 5535	5. 2. 22	1, 5535
16 ^e .Id.Id.	6. 10. 3/4	1, 5488	5. 2. 17	1, 5484
17 ^e .Id.Id.	6. 7. 1/2	1, 4880	5. 0. 6	1, 4877
18 ^e .Id.Id.	6. 8. 1/5	1, 5010	5. 0. 19	1, 5010
19 ^e .Id.Id.	6. 8.	1, 4973	5. 0. 13	1, 4969
20 ^e .Id.Id.	6. 8. 4/5	1, 5123	5. 1. 6	1, 5124
21 ^e .Id.Id.	6. 9.	1, 5161	5. 1. 10	1, 5163
22 ^e .Id. .immédiatement au dessous du chapiteau	6. 10. 3/4	1, 5488	5. 2. 17	1, 5484
25 ^e Assise correspondant au chapiteau	6. 9. 1/5	1, 5198	5. 1. 12	1, 5183
Totaux depuis le dessous du tore jusqu'au dessus du chapiteau	129P. 3 ^d . 1/2	29m,0389	98P. " "	29m,0374
24 ^e Assise correspondant à la partie inférieure de l'acro- tère	6P. 8 ^d .	1m,4973	5P. 0 ^o 1/2	1m,4958
25 ^e et dernière assise corres- pondant à la partie supé- rieure de l'acrotère	6P. 3 ^d . 1/2	1m,4131	4P. 9 ^o 1/2	1m,4198
Hauteur totale de l'acrotère.	12P. 11 ^d . 1/2	2m,9104	9P. 10 ^o	2m,9136

(1) Les détails qui seront donnés dans la suite de ce mémoire expliqueront

Ainsi il faut compter, si les mesures de Piranèse sont exactes :

1° Pour la hauteur totale comprise entre le dessus des fondations et le quatrième joint horizontal situé entre la plinthe et le tore de la base de la colonne.	28P. 4 ^d . 1/5	6 ^m ,3674	21P. 6°	6 ^m ,3705
2° Pour la hauteur de la colonne depuis le dessous du tore jusqu'au dessus du chapiteau.	129P. 5 ^d . 1/2	29 ^m ,0589	98P.	29 ^m ,0574
Et 5° enfin pour la hauteur de l'acrotère.	12P. 11 ^d . 1/2	2 ^m ,9104	9P. 10°	2 ^m ,9156
Par conséquent pour la hauteur totale du monument dans son état actuel.	170P. 7 ^d . 1/5	38 ^m ,5167	128P. 4°	38 ^m ,5215

Et la question est maintenant de savoir si l'exactitude de ces diverses mesures peut être considérée comme certaine.

Etudions, afin de nous en rendre compte, les détails de la division architecturale, en ayant soin, pour plus de sûreté, de comparer ces détails avec ceux que M. Léveil rapporte de son côté.

Les hauteurs des deux assises qui forment le dé du piédestal et auxquelles nous venons d'assigner, d'après les mesures de Piranèse,

1^m,7079 soit en unités métriques romaines 5P 9° = 1^m,7037

Et 1^m,3569 soit. 4P 7° = 1^m,3581

Ensemble 3^m,0648 soit. 10P 4° = 3^m,0618

pourquoi les hauteurs des tambours de la colonne sont exprimées ici en scrupules, c'est-à-dire en 24^{es} d'once, quand toutes les autres dimensions du monument ont été exprimées, dans le chapitre qui précède, en 12^{es} d'once seulement.

s'accordent d'abord d'une manière très-remarquable avec les dessins de M. Lèveil qui donnent (*voyez la feuille n° 67 de la publication de M. Victor Caillat*):

Pour la première de ces assises.....	1 ^m ,71
Et pour la seconde....	1 ^m ,35
En total.....	<u>3^m,06</u>

ce qui rend l'exactitude des deux mesures de Piranèse tout à fait incontestable.

Il en est de même pour la hauteur de la corniche, à laquelle Piranèse attribue 1^p. 9^d. $\frac{3}{4}$ = 0^m,4071, soit 1^p. 4^o $\frac{1}{2}$ = 0^m,4074, et que M. Lèveil, de son côté, donne comme égale à..... 0^m,41.

Quant à l'assise inférieure servant de socle qui a, d'après les mesures de M. Lèveil, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans le premier chapitre de ce mémoire, 1^m,365 de hauteur totale et qui, au contraire, n'a, d'après Piranèse, que 1^m,3523, il nous paraît démontré, par suite de cette différence de un centimètre environ entre les deux cotes données, qu'il y a erreur en plus sur le résultat de M. Lèveil et erreur en moins sur celui de Piranèse, et qu'ainsi la véritable hauteur du socle doit être égale à 4^p. 7^o = 1^m,3581; d'autant mieux que cette hauteur de la première assise, rigoureusement égale à la hauteur de la troisième, est en même temps égale à 55 onces, et se trouve, par conséquent, exprimée par un multiple exact de 5 onces, c'est-à-dire suivant le système de numération sur lequel nous avons déjà appelé l'attention de nos lecteurs à l'occasion des dimensions horizontales (1).

(1) Cette hauteur de 4^p 7^o ou 55^o, correspondant à la 3^e assise, comprend le cadre dans lequel l'inscription commémorative se

Il peut donc être permis d'affirmer, dès ce moment, avec une entière certitude, qu'il y a lieu de compter :

1 ^o Pour la hauteur du socle	4 ^p . 7 ^o	=	1 ^m ,3584
2 ^o Pour celle du dé.....	10 ^p . 4 ^o	=	3 ^m ,0618
3 ^o Pour celle de la corniche	1 ^p . 4 ^o 1/2	=	0 ^m ,4074

Et en total pour la hauteur comprise entre le dessus des fondations et l'angle saillant de la corniche du piédestal. . . 16^p. 3^o 1/2 = 4^m,8273

Toutefois cette hauteur n'est pas celle qui correspond, au point de vue architectural, à la véritable hauteur du piédestal de la colonne; car la partie inférieure du socle de ce piédestal se trouvait recouverte autrefois par la marche supérieure du soubassement sur lequel repose la colonne, et qui est aujourd'hui complètement enfoui par suite de l'exhaussement du sol. Cette marche avait, d'après les mesures de M. Lèveil, 0^m,17 seulement, et, d'après celles de Piranèse, 10^d = 0^m,1872.

Malgré cela, nous ne craignons pas de lui assigner une hauteur totale de 8^o = 0^m,1975, non seulement

trouve gravée, et comme ce cadre est séparé de la corniche par un intervalle de 5^o, il en résulte que sa hauteur hors œuvre est égale à 50^o, c'est-à-dire aux 2/3 du module. Mais les baguettes qui l'entourent et qui ont 2^o 1/2 seulement chacune réduisent cette hauteur à 45^o dans œuvre.

Quant à l'inscription, elle est composée de six lignes dont les lettres mesurent 4^o, avec des interlignes de 3^o seulement, ce qui donne en effet :

Pour les 6 lignes de 4 ^o chacune.....	24 ^o
Et pour les 7 intervalles de 3 ^o chacun.....	21 ^o
Ensemble, comme nous venons de le dire....	<u>45^o</u>

parce que les traces que cette marche a pu laisser, dans la partie inférieure du socle, doivent être, en ce moment, bien incertaines, mais encore et surtout parce que, lorsqu'on fixe, comme nous venons de le faire, la hauteur de cette marche à 8° , la hauteur du piédestal, déjà réglée en totalité à $16^{\text{P.}} 3^{\circ} 1/2$, se réduit effectivement, entre le sommet de la corniche et le plan supérieur de la marche qui environnait ce piédestal, à $16^{\text{P.}} 3^{\circ} 1/2$ moins 8° , c'est-à-dire à $15^{\text{P.}} 7^{\circ} 1/2$ ou, en d'autres termes, à *deux modules et demi*.

Il est bien certain en effet que, si le diamètre de la base de la colonne est égal, comme nous l'avons déjà constaté, à $12^{\text{P.}} 6^{\circ}$, son rayon servant de module est lui-même égal à $6^{\text{P.}} 3^{\circ}$; ce qui donne pour le demi-module $3^{\text{P.}} 1^{\circ} 1/2$ et par conséquent enfin, pour deux modules et demi, $12^{\text{P.}} 6^{\circ} + 3^{\text{P.}} 1^{\circ} 1/2$, soit, comme ci-dessus, $15^{\text{P.}} 7^{\circ} 1/2$.

Ce résultat, dont il est facile de comprendre l'importance, pourrait, à la rigueur, être considéré comme un effet du hasard, s'il se présentait isolément; mais nous ne tarderons pas à constater, ainsi que nous l'avons déjà annoncé dans le chapitre précédent, que toutes les autres dimensions du monument sont réglées, aussi bien que celle-ci, suivant la loi des proportions définies, c'est-à-dire suivant le système qui a reçu le nom de *modulaire*, et il serait bien étrange que la hauteur du piédestal n'eût pas été réglée pareillement, suivant le même système.

Cependant, en continuant notre étude, une difficulté notable résulte de ce que Piranèse assigne, comme nous l'avons déjà vu, à la quatrième assise,

une hauteur totale de..... 1^m,9503
 tandis que M. Léveil ne trouve, pour la
 même hauteur, que..... 1^m,743
*(Voyez encore une fois la planche n° 67
 de la publication de M. Victor Caillat.)*

Il est évident qu'une différence aussi con-
 sidérable qui s'élève jusqu'à..... 0^m,2073
 suffit pour constater une erreur matérielle.

Mais à qui faut-il l'attribuer ?

On a déjà reconnu qu'elle n'existe pas sur la hauteur
 de la corniche, et nous pouvons ajouter maintenant
 qu'on ne la trouve pas davantage sur la hauteur de
 l'assise placée entre la corniche et la plinthe de la base
 de la colonne; car cette assise qui a, d'après Piranèse,
 3^p. = 0^m,6738, et qui correspond par conséquent,
 en mesures romaines, à.... 2^p. 3^o 1/2 = 0^m,6790
 doit être comptée, d'après M. Léveil, pour 0^m,65.

La véritable erreur est donc sur la hauteur de la plin-
 the qui correspond, suivant les dessins de Piranèse, à
 3^p. 10^d 1/2 = 0^m,8703, soit 2^p. 11^o = 0^m,8642
 et suivant ceux de M. Léveil, à..... 0^m,683 *seulement*.

Fort heureusement, dès qu'une erreur de cette
 importance vient à être signalée par la comparaison de
 deux résultats contraires, il est presque toujours facile
 de déterminer, *à priori*, de quel côté on doit la cher-
 cher en définitive; et cette vérité peut être constatée,
 dans le cas actuel, de plusieurs manières différentes.

Remarquons d'abord que la hauteur de la plinthe
 qui se trouve exprimée, en mesures romaines, d'après
 Piranèse, par 2^p. 11^o, c'est-à-dire par 35^o, correspond
 ainsi au système déjà signalé plusieurs fois; ce qui
 est un premier argument en faveur de cette cote.

Remarquons, en second lieu, qu'à l'intérieur du monument les 3^e, 4^e et 5^e assises, auxquelles Piranèse assigne : 1^m,3581, 1^m,9506 et 1^m,5586, contiennent, dans leur hauteur,

La troisième assise 7 marches,

La quatrième 10,

Et la cinquième 8, (1)

ce qui donne pour la hauteur d'une marche :

Dans le premier cas 194^{mm},01,

Dans le deuxième 195^{mm},06,

Et dans le troisième 194^{mm},83,

dimensions qui sont, comme on le voit, très-sensiblement égales entre elles; tandis que, dans le système de M. Lèveil, la hauteur totale de la quatrième assise,

(1) Combien faut-il compter en réalité de marches dans la hauteur de la colonne Trajane ?

Publius Victor, dont nous copions le texte, en compte 185 :

« *Forum Trajani cum templo Et columna cochlide quæ est alta pedes CXXVIII, habetque intus gradus CLXXXV* ». (De Regionibus urbis Romæ liber. — Regio VIII.)

Mais l'abbé Barthélemy n'en compte, de son côté, que 183 :

« Dans l'intérieur, nous dit-il, on a pratiqué un escalier de 183 marches ». (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome XXVIII, page 587)

Enfin Ciconius, qui s'exprime dans les termes suivants, en compte 184 :

« *Columnam marmoream cochlidem Romæ in medio Trajani foro erectam, nunc etiam extantem, CXXVIII. ped. altam, ad cujus fastigium per 184 gradus conscenditur, S. P. Q. R. Trajano Augusto dicavit* ». (Interioris frontis columnæ descriptio, § 1.)

Après quoi, le même auteur ajoute encore :

« *Gradus autem, non ut P. Victor clxxxv, sed clxxxiv hodie comperimus* ». (§ 4.)

Ces diverses assertions ne sont contradictoires qu'en apparence. Il faut compter, en effet, 8 marches dans la hauteur de chacun des

ayant seulement 1^m,743, ne laisserait que 174^{mm},3 de hauteur à chacune des 10 marches qu'elle contient, et présenterait ainsi une anomalie tout à fait inadmissible, puisque les marches qui précèdent et qui suivent celles-ci ont, les unes aussi bien que les autres, plus de 194 millimètres.

Mais l'observation la plus saillante, celle sur laquelle nous insisterons par conséquent le plus, se déduit de la mesure de la hauteur des autres [parties de la base de la colonne; car le tore et l'orle comptés ensemble ont, d'après Piranèse :

4^p. 4^d. $\frac{2}{3} = 0^m,9857$, soit 3^p. 2^o = 0^m,9877
 et d'après M. Léveil..... 0^m,997

tambours monolithes de la colonne, et par conséquent dix-neuf fois huit marches, c'est-à-dire..... 152 marches depuis le sommet de cette colonne jusqu'au dessous du tore de sa base.

L'assise supérieure du piédestal contient ensuite 10 marches et l'assise supérieure du dé n'en contient, à son tour, que..... 7
 tandis que l'assise inférieure en contient..... 9

De sorte qu'il existe, dans la partie placée au dessus du socle du piédestal..... 178 marches seulement.

Et comme la hauteur du socle lui-même est rigoureusement égale, ainsi que nous l'avons déjà constaté, à la hauteur de l'assise supérieure du dé, il est incontestable que cette hauteur doit correspondre à 7 marches, comme cette assise elle-même, et qu'il est ainsi permis de compter, avec P. Victor, 185 marches dans la hauteur totale du monument; mais rien n'empêche, malgré cela, de n'en compter que 183 avec l'abbé Barthélemy, dans *l'intérieur de la construction*, ou bien encore 184, avec Ciaconius, depuis le dessus du chapiteau jusqu'au dessus du perron qui servait autrefois de soubassement à la colonne. (Voyez ces détails sur le dessin qui accompagne ce mémoire, et sur lequel les marches elles-mêmes ont été numérotées de haut en bas.)

d'où il suit qu'en définitive cette dernière hauteur de 3^p. 4^o ne peut pas s'éloigner beaucoup elle-même de la vérité. De plus, comme cette cote correspond à 40^o et comme, d'autre part, la hauteur de la plinthe, à laquelle Piranèse assigne 2^p. 11^o, soit 35^o ajoutée à la hauteur du tore et de l'orle, si ces deux parties ensemble ont effectivement 3^p. 4^o, soit 40^o
 donne, pour la hauteur de la base de la colonne, une cote totale de . . . 6^p. 3^o, soit 75^o
 précisément égale à *un module*,

il semble nécessaire d'en conclure que cette dernière cote correspond aussi fort exactement à la véritable expression de la hauteur de la base de la colonne; et nous pouvons, en conséquence, considérer, dès à présent, comme certain, que les mesures rapportées par M. Lévêil sont notoirement fautives, tandis que, au contraire, celles de Piranèse sont, comme toujours, d'une exactitude remarquable.

C'est ainsi qu'avec un peu de soin et de persévérance, il est permis de reconnaître, dans la plupart des cas, lorsque deux séries de mesures ne sont pas d'accord entre elles, quelle est la bonne et quelle est la mauvaise série; c'est ainsi surtout qu'il est indispensable d'agir, quand on veut étudier sérieusement les monuments antiques et éviter, en même temps, les pièges que les architectes tendent si souvent, quoique bien involontairement sans doute, aux archéologues, en leur fournissant des mesures inexactes. La vérité ne peut être établie qu'à l'aide de ces précautions, et l'on s'expose généralement à commettre bien des erreurs, quand on néglige de s'appuyer constamment sur des chiffres soigneusement vérifiés.

Vitruve a dit, dans le chapitre 3 de son III^e livre :
« *His perfectis, in suis locis spiræ collocentur,*
» *æque ad symmetriam sic perficiantur uti crassitu-*
» *tudo cum plintho sit columnæ ex dimidia crassitu-*
» *dine.* »

Et voici comment Perrault a traduit ce passage :

« Ces choses étant ainsi ordonnées, il faudra placer
» les bases en leur lieu et ne leur donner d'épaisseur
» comprenant leur plinthe que la moitié du diamètre
» des colonnes. »

Il y avait donc un véritable intérêt à savoir si l'architecte de la colonne Trajane avait eu connaissance de cette règle et surtout à constater, comme nous venons de le faire, qu'il s'y était conformé de la manière la plus rigoureuse.

Cependant si, au lieu de discuter, une à une, les diverses cotes données, nous nous étions contenté d'agir, comme on le fait d'habitude, nous aurions trouvé, sur les dessins de M. Lévêil, 3^m,715 pour le diamètre inférieur, 1^m,8575 pour la moitié de ce diamètre et 1^m,68 seulement pour la hauteur de la base, et nous n'aurions pas hésité à déclarer alors, avec ceux de nos contradicteurs auxquels une étude superficielle paraît suffisante, que les règles de Vitruve n'ont pas été suivies par l'architecte Apollodore; peut-être même aurions-nous été jusqu'à dire, avec quelques-uns d'entre eux, que ces règles n'ont jamais été observées par aucun architecte de l'antiquité.

Les dimensions de la base et du piédestal de la colonne Trajane nous paraissent maintenant aussi bien déterminées dans le sens vertical que dans le sens horizontal. Mais tous les rapports de ces dimen-

sions avec le module n'ont pas encore été indiqués avec une précision suffisante et nous croyons utile de les faire tous connaître. Nous les résumons en conséquence dans les tableaux suivants :

§ 1 ^{er} . — Dimensions verticales.	DIMENSIONS THÉORIQUES calculées suivant la règle exacte.			Dimensions réellement adoptées dans la pratique.
	en fonction du module divisé en 30 parties égales de 2° 1/2 chacune	en onces romaines antiques.	en pie's et onces.	
1^o Base de la colonne.				
Hauteur de l'orle.....	3 parties	7° 1/2	7° 1/2	7°
Hauteur du tore.....	13	52 1/2	2p. 8° 1/2	2p. 9°
Hauteur de la partie circulaire....	16 parties	40°	3p. 4°	3p. 4°
Hauteur de la plinthe ou, en d'autres termes, de la partie rectangulaire.....	14	35	2. 11	2. 11
Hauteur totale de la base, un module, soit.....	30 parties	75°	6p. 5°	6p. 5°
2^o Corniche du piédestal et assise placée au dessus.				
Assise rectangulaire placée au dessus de la corniche.....	11 parties	27° 1/2	2p. 5° 1/2	2p. 5° 1/2
Corniche.....	6 1/2	16 1/4	1. 4 1/4	1. 4 1/2
Les deux ensemble.....	17 part. 1/2	45° 3/4	3p. 7° 3/4	3p. 8°
3^o Dé.				
Assise supérieure.....	22 parties	55°	4p. 7°	4p. 7°
Assise inférieure.....	27 1/2	68 3/4	5. 8 3/4	5. 9
Hauteur totale.....	49 part. 1/2	123° 3/4	10p. 5° 3/4	10p. 4°

Suite des dimensions verticales.	DIMENSIONS THÉORIQUES calculées suivant la règle exacte.			Dimensions réellement adoptées dans la pratique.
	en fonction du module divisé en 30 parties égales de 2 ^o 1/2 chacune	en onces romaines antiques.	en pieds et onces.	
4 ^o Socle.				
Hauteur des moulures supérieures égale à la saillie de ces mêmes moulures.....	6 parties	15°	1 ^p . 5°	1 ^p . 5°
Assise rectangulaire placée au des- sous.....	5 1/2	13 3/4	1. 1 3/4	1. 2
Assise inférieure limitée au plan supérieur de la marche qui en- tourait le piédestal.....	7 1/2	18 3/4	1. 6 3/4	1. 6
Ensemble.....	19 parties	47° 1/2	3 ^p . 11° 1/2	3 ^p . 11°
Hauteur de cette dernière marche.	3	7 1/2	7 1/2	8
Hauteur totale.....	22 parties	55°	4 ^p . 7°	4 ^p . 7°
5 ^o Récapitulation.				
Hauteur apparente du socle.....	19 parties	47° 1/2	3 ^p . 11° 1/2	3 ^p . 11°
Hauteur du dé.....	49 1/2	125 3/4	10. 3 3/4	10. 4
Hauteur de la corniche.....	6 1/2	16 1/4	1. 4 1/4	1. 4 1/2
Hauteur effective du piédestal égale à deux modules et demi.....	75 parties	187° 1/2	15 ^p . 7° 1/2	15 ^p . 7° 1/2
Hauteur de l'assise placée au des- sus.....	11	27 1/2	2. 5 1/2	2. 3 1/2
Ensemble.....	86 parties	215°	17 ^p . 11°	17 ^p . 11°
Hauteur de la base de la colonne égale à un module.....	30	75	6 3	6. 3
Hauteur totale.....	116 parties	290°	24 ^p . 2°	24 ^p . 2°

§ 2. — Dimensions horizontales.	DIMENSIONS THEORIQUES calculées suivant la règle exacte.			Dimensions réellement adoptées dans la pratique.
	en fonction du module divisé en 50 parties égales de 2° 1/2 chacune	en onces romaines antiques.	en pieds et onces.	
Diamètre de la base de la colonne égal à deux modules.	60 parties	150°	12 ^{p.} 6°	12 ^{p.} 6°
Saillie de l'orle.....	4	10	10	10
Autre saillie semblable.....	4	10	10	10
Total ou diamètre de l'orle.....	68 parties	170°	14 ^{p.} 2°	14 ^{p.} 2°
Rayon du demi-cercle du tore ou saillie horizontale du tore sur l'orle.....	6 1/2	16 1/4	1. 4 1/4	1. 4 1/2
L'autre semblable.....	6 1/2	16 1/4	1. 4 1/4	1. 4 1/2
Total ou diamètre horizontal du tore.....	81 parties	202° 1/2	16 ^{p.} 10° 1/2	16 ^{p.} 11°
Saillie du tore sur la plinthe.....	1	2 1/2	2 1/2	2
L'autre semblable.....	1	2 1/2	2 1/2	2
Total ou côté de la plinthe.....	85 parties	207° 1/2	17 ^{p.} 3° 1/2	17 ^{p.} 5°
Saillie de l'assise qui porte la plinthe.....	5	7 1/2	7 1/2	7 1/2
Autre saillie semblable.....	5	7 1/2	7 1/2	7 1/2
Total ou côté de cette assise, ou, ce qui est la même chose, côté du dé.....	89 parties	222° 1/2	18 ^{p.} 6° 1/2	18 ^{p.} 8°
Saillie de la corniche égale à celle du socle.....	6	15	1. 5	1. 5
L'autre semblable.....	6	15	1. 5	1. 5
Longueur totale de la corniche et longueur totale du piédestal prise sur sa plus grande dimension au niveau des fondations.....	101 parties	252° 1/2	21 ^{p.} 0° 1/2	21 ^{p.}

Rappelons maintenant que Vitruve a dit, dans le second chapitre de son 6^e livre :

« Lors donc que le module aura été déterminé et »
» que les dimensions auront été exprimées par des »
» chiffres, il appartiendra à l'intelligence de l'archi- »
» tecte de les modifier, soit en plus, soit en moins, »
» suivant ce que comporteront les circonstances loca- »
» les, la destination ou la beauté de l'œuvre; de telle »
» sorte qu'une fois ces modifications effectuées, les »
» proportions paraissent encore justement établies, »
» et que l'aspect ne laisse rien à désirer (1). »

Et voyons, à l'aide des documents qui précèdent, jusqu'à quel point ces recommandations ont été suivies par l'architecte Apollodore.

Il semble d'abord évident : 1^o que cet architecte a donné 21^p. à la longueur du socle du piédestal de sa colonne, au lieu de 21^p. 0^o 1/2, 18^p. 6^o à la longueur du dé, au lieu de 18^p. 6^o 1/2, et enfin 17^p. 3^o à la plinthe de la base au lieu de 17^p. 3^o 1/2, dans l'unique but d'opérer, en exécution, sur des nombres entiers et pour faciliter de la sorte le travail de ses ouvriers ; 2^o qu'il a réglé, après cela, et toujours dans le même but, le diamètre vertical du tore à 2^p. 9^o, au lieu de 2^p. 8^o 1/2, par conséquent aussi son diamètre horizontal à 16^p. 11^o, au lieu de 16^p. 10^o 1/2; et 3^o

(1) « *Cum ergo constituta symmetriarum ratio fuerit, et com-
» mensus ratiocinationibus explicati, tunc etiam acuminis est
» proprium providere ad naturam loci, aut usum, aut speciem,
» et detractationibus vel adjectionibus temperaturas efficere, uti,
» cum de symmetria sit detractum aut adjectum, id videatur
» recte formatum in aspectuque nihil desideretur.* » (Lib. VI,
cap. 2.)

enfin que, la longueur théorique de la plinthe ayant été ainsi diminuée de $1/2$ once, pendant que le diamètre théorique du tore était augmenté lui-même d'une égale quantité, la saillie du tore sur la plinthe a été forcément réduite de $1/2$ once de chaque côté, et s'est trouvée finalement exprimée, toujours en nombres entiers, par 2° au lieu de $2^{\circ} 1/2$.

Il semble incontestable, en second lieu, qu'il en est encore de même dans le sens vertical, où l'augmentation de hauteur du tore amène naturellement une diminution de hauteur de l'orle, en le réduisant de $7^{\circ} 1/2$ à 7° , afin de conserver la hauteur normale de ces deux parties ensemble. De même encore pour la corniche, dont la hauteur est portée à $1^{\text{P}}. 4^{\circ} 1/2$, au lieu de $1^{\text{P}}. 4^{\circ} 1/4$, et pour celle du dé qui est portée, de son côté, à $10^{\text{P}}. 4^{\circ}$ au lieu de $10^{\text{P}}. 3^{\circ} 3/4$; ce qui conduit à compenser ces deux augmentations de $1/4$ d'once chacune, en réduisant la hauteur du socle de $3^{\text{P}}. 11^{\circ} 1/2$ à $3^{\text{P}}. 11^{\circ}$, afin de laisser rigoureusement à la hauteur totale du piédestal sa hauteur théorique de *deux modules et demi*, soit $15^{\text{P}}. 7^{\circ} 1/2$. Quant aux détails de la hauteur du socle, réduit, comme on vient de le voir, de $1/2$ once, ils comprennent, dans la partie intermédiaire, une hauteur théorique de $1^{\text{P}} 1^{\circ} 3/4$ naturellement réglée, dans la pratique, à $1^{\text{P}}. 2^{\circ}$; d'où il résulte que la partie inférieure, qui doit avoir en théorie $1^{\text{P}}. 6^{\circ} 3/4$ de hauteur, se trouve forcément diminuée de $3/4$ d'once et réduite, en exécution, à $1^{\text{P}}. 6^{\circ}$.

En dernier lieu enfin, la hauteur de la marche qui environne le piédestal a été portée, toujours en nombres entiers, à 8° au lieu de $7^{\circ} 1/2$, dans le but de compenser la réduction de $1/2$ once déjà signalée,

dans la partie supérieure du socle , et afin de laisser, par ce moyen, à la hauteur totale de cette assise, sa hauteur théorique de $55^{\circ} = 4^{\text{P}}. 7^{\circ}$.

Les longs développements dans lesquels nous venons d'entrer établissent donc non seulement que le système modulaire a été suivi pour tous les détails de la base et du piédestal de la colonne *Trajane*, non seulement que le module égal au rayon inférieur de cette colonne a été réellement divisé en 30 parties, comme nous l'avons déjà annoncé dans le chapitre précédent, non seulement que les règles de *Vitruve* ont été scrupuleusement observées par l'architecte *Apollodore*, mais encore et surtout que les diverses cotes calculées jusqu'à ce moment reproduisent, avec la plus rigoureuse fidélité, les mesures antiques à l'aide desquelles le travail des ouvriers a été effectivement dirigé.

Et cependant nous demandons la permission d'insister encore; car nous avons voulu nous imposer aussi la tâche de montrer combien d'erreurs sont quelquefois accumulées dans les publications réputées les plus exactes.

Essayons donc de déterminer les dimensions de la porte pratiquées dans le piédestal :

Piranèse assigne à l'ouverture horizontale de cette porte..... $4^{\text{P}}. 8^{\text{d}}. = 1^{\text{m}},0481$
et M. Lèveil, de son côté, lui donne..... $1^{\text{m}},05$; ce qui fait, nous ne craignons pas de le dire, qu'on doit compter rigoureusement, en mesures romaines, $3^{\text{P}}. 6^{\circ} \frac{1}{2} = 1^{\text{m}},0494$ et non, comme on pourrait le croire au premier abord, $3^{\text{P}}. 6^{\circ}$ seulement; car, indépendamment de l'accord remarquable entre les deux mesures données, il est facile de voir que cette largeur de $3^{\text{P}}. 6^{\circ} \frac{1}{2}$ correspond rigoureusement à $42^{\circ} \frac{1}{2}$,

c'est-à-dire à 17 parties du module divisé en 30 parties égales.

Quelle est ensuite la largeur des chambranles ?

Piranèse leur attribue $10^d = 187^m,2$, soit $7^o \frac{1}{2} = 185^m,2$, soit enfin 3 parties du module ; mais M. Lévêil, dans son profil détaillé, remplace cette largeur de $0^m,185$ par celle de $0^m,39$! (*Voyez la planche n^o 67 de la publication de M. Victor Caillat.*)

Fort heureusement l'erreur de cet architecte est ici trop choquante pour n'être pas certaine.

N'oublions pas en effet que la corniche du piédestal, d'après M. Lévêil lui-même, n'a pas plus de $0^m,41$ de hauteur et constatons, sur l'élévation qu'il donne aussi lui-même, que le chambranle de la porte est sensiblement égal à *la moitié* de la hauteur de cette corniche ; ce qui démontre clairement que toutes les cotes rapportées par M. Lévêil, dans son profil détaillé du chambranle, sont précisément *doubles* de la réalité !! (1) car il est matériellement impossible que la hauteur de ce chambranle reste fixée à $0^m,39$, quand celle de la corniche ne s'élève qu'à $0^m,41$.

Quant aux autres dimensions de la porte, elles ne sont pas indiquées d'une manière plus exacte, sur les dessins de l'architecte moderne, qui donne pour la hauteur de cette porte, mesurée dans œuvre, $2^m,23$,

(1) De pareilles erreurs, lorsqu'elles se produisent, dérivent le plus souvent d'une cause facile à signaler. Par exemple, dans le cas actuel, il paraît certain qu'après avoir mesuré la largeur de la porte dans œuvre et hors œuvre, M. Lévêil s'est contenté de prendre la différence entre ces deux mesures, pour en conclure la largeur du chambranle, tandis qu'il obtenait en opérant ainsi, *la double largeur*, au lieu de la largeur réelle.

tandis que Piranèse , dont l'exactitude nous est maintenant bien connue , fixe cette hauteur à 9^p. 1^d. = 2^m,0401, soit 6^p. 10^o 1/2 = 2^m,0371 ; ce qui correspond précisément à 33 parties (1).

Il est , après cela , complètement inutile d'insister davantage , et la tâche que nous nous sommes imposée semble , dès ce moment , accomplie. Désormais , nous osons le croire , les véritables archéologues n'accepteront qu'avec une sage défiance les mesures que certains architectes ne craignent pas de leur signaler comme parfaitement exactes , et les chances d'erreur se trouveront , par ce seul fait , notablement diminuées.

Il reste cependant à faire connaître encore les détails des dimensions du chapiteau et de l'acrotère ; et , pour ne pas fatiguer inutilement l'attention de nos lecteurs en répétant trop souvent des calculs qui sont toujours les mêmes , nous omettrons d'indiquer ici les opérations à l'aide desquelles nous avons traduit les cotes de Piranèse en mesures romaines antiques. On en trouvera pourtant le détail sur les dessins que nous joignons à ce mémoire , et nous y renvoyons , avec

(1) Puisque , d'après Piranèse , la hauteur de la porte mesurée *dans œuvre* est égale

à 9^p. 1^d = 2^m,0401, soit 6^p. 10^o 1/2 = 2^m,0371 (33 parties),
tandis que la hauteur du chambranle correspond

à 10^d = 0^m,1872, soit 7^o 1/2 = 0^m,1852 (3 parties),
il est clair que la hauteur totale hors œuvre est égale

à 9^p. 11^d = 2^m,2273, soit 7^p. 6^o = 2^m,2223 (36 parties).

Ainsi M. Lèveil donne , pour la hauteur *dans œuvre* , à peu près la même mesure que Piranèse pour la hauteur *hors œuvre*. N'est-il pas probable , d'après cela , et même , on peut le dire , certain , que M. Lèveil a pris l'une de ces deux mesures pour l'autre ?

confiance, tous ceux auxquels de pareilles recherches pourront encore sembler intéressantes.

Voici, dans tous les cas, le résumé fidèle de ces divers calculs :

§ 1er. — Dimensions horizontales.	DIMENSIONS THÉORIQUES calculées suivant la règle exacte.			Dimensions réellement adoptées dans la pratique.
	en fonction du module divisé en 30 parties égales de 2° 1/2.	en onces romaines antiques.	en pieds et onces.	
Diamètre supérieur de la colonne.	52 parties	130°	10P. 10°	10P. 10°
Saillie du tailloir du chapiteau sur ce diamètre.....	9	22 1/2	1. 10 1/2	1. 10 1/2
L'autre saillie semblable.....	9	22 1/2	1. 10 1/2	1. 10 1/2
Longueur totale du tailloir égale à deux modules et un tiers.....	70 parties	175°	14P. 7°	14P. 7°
Saillie du tailloir sur le socle de l'acrotère.....	9 3/4	24 5/8	2. 0 1/2	2. 0 1/2
Les deux saillies ensemble.....	19 1/2	48 3/4	4. 0 3/4	4. 1
Différence entre la longueur du tailloir et la somme de ces deux saillies ou diamètre du socle de l'acrotère.....	50 part. 1/2	126° 1/4	10P. 6° 1/4	10P. 6°
Ainsi la saillie du tailloir sur le socle de l'acrotère a été réglée de manière à rendre le diamètre de ce socle précisément égal, comme nous l'avons déjà dit, à la moitié de la longueur du socle de la base du piédestal de la colonne.				
Double saillie du socle sur l'acrotère	5	7 1/2	7 1/2	7 1/2
Différence à reporter.....	47 part. 1/2	118° 3/4	9P. 10° 3/4	9P. 10° 3/4

Suite des dimensions horizontales.	DIMENSIONS THÉORIQUES calculées suivant la règle exacte.			Dimensions réellement adoptées dans la pratique.
	en fonction du module divisé en 30 parties égales de 2 ^o 1/2.	en onces romaines antiques.	en pieds et onces.	
Report de la différence entre le diamètre du socle et sa double saillie, ou diamètre du dé de l'acrotère.....	47 part. 1/2	118 ^o 3/4	9p. 10 ^o 3/4	9p. 10 ^o 1/2
Saillie de la corniche sur ce dé...	2 1/4	5 5/8	5 5/8	6
L'autre saillie semblable.....	2 1/4	5 5/8	5 5/8	6
Total égal au diamètre de l'acrotère augmenté de ces deux saillies ou diamètre de l'acrotère mesuré sur l'angle supérieur de sa corniche.....	52 parties	130 ^o	10p. 10 ^o	10p. 10 ^o 1/2
Ce qui démontre que la saillie de cette corniche a été calculée de manière à rendre le plus grand diamètre de l'acrotère <i>théoriquement</i> égal au plus petit diamètre de la colonne, qui est lui-même égal, comme on le sait, à.....	52 parties	130 ^o	10p. 10 ^o	10p. 10
§ 2. — Dimensions verticales.				
1 ^o Hauteurs de l'acrotère.				
Hauteur de la partie rectiligne du socle.....	3 part. 1/2	8 ^o 3/4	8 ^o 3/4	8 ^o 3/4
Hauteur des moulures égale à leur saillie.....	1 1/2	3 3/4	3 3/4	3 3/4
Hauteur du dé.....	35 1/2	85 5/4	6p. 11 3/4	7p. 0
Hauteur de la corniche.....	5	7 1/2	7 1/2	8
Hauteur de la partie supérieure...	5 1/2	13 3/4	1. 1 3/4	1. 1 1/2
Hauteur totale de l'acrotère.....	47 parties	117 ^o 1/2	9p. 9 ^o 1/2	9p. 10 ^o

Si donc on compare les dimensions réelles et les dimensions théoriques de l'acrotère, on voit que le diamètre théorique du dé, égal à 9^p. 10° 3/4, a été *diminué* de 1/4 d'once, tandis que, au contraire, la hauteur totale théorique, égale à 9^p. 9° 1/2, a été *augmentée* de 1/2 once, pour rapprocher ainsi ces deux mesures l'une de l'autre et pour rendre, en dernière analyse, la hauteur totale effective sensiblement égale au diamètre réel.

Suite des dimensions verticales.	DIMENSIONS THÉORIQUES calculées suivant la règle exacte			Dimensions réellement adoptées dans la pratique.
	en fonction du module divisé en 50 parties égales de 2° 1/2.	en onces romaines antiques	en pieds et onces.	
2° Hauteurs du chapiteau.				
Hauteur du plan incliné ménagé au dessus du chapiteau, ayant théoriquement une demi-partie du module ou 1° 1/4, ci.....	1°			
Hauteur de la face verticale du tailloir ayant théoriquement 10 parties 1/2 ou 26° 1/4 ou en d'autres termes 2 ^p . 2° 1/4, ci.	2 ^p . 2° 1/2			
Hauteur totale du tailloir....	2 ^p . 5° 1/2	11 parties	27° 1/2	2 ^p . 5° 1/2
Petit filet rectangulaire placé au dessous du tailloir, dont Pira- nèse ne fait pas mention, mais que M. Lévêil indique, d'une manière formelle, sur ses dessus.....	1/2			
Hauteur effective de l'échine égale à 8 parties du module ou à 20°.....	1. 8			
Hauteur totale de l'échine et du tailloir pris ensemble.....	4 ^p . 0			
Hauteur de la petite moulure placée au dessous de l'échine	1°			
Repos des hauteurs de l'échine comme ci-dessus.....	1. 8° 1/2			
Hauteur totale telle que Pira- nèse la donne.....	1 ^p . 9° 1/2	8 1/2	21 1/4	1. 9 1/4
Totaux à reporter.....		19part. 1/2	48° 3/4	4 ^p . 1°

Suite des dimensions verticales.	DIMENSIONS THÉORIQUES calculées suivant la règle exacte.			Dimensions réellement adoptées dans la pratique.
	en fonction du module divisé en 30 parties égales de 2° 1/2.	en onces romaines antiques.	en pieds et onces.	
Report ou hauteur de la partie supérieure	19part. 1/2	48° 3/4	4P. 0° 3/4	4P. 1°
Hauteur de l'astragale en y joignant les deux petits filets qui l'encadrent	4°			
Hauteur du bandeau cylindrique sur lequel l'astragale repose.	3 1/2			
Les deux ensemble.....	7° 1/2	3	7 1/2	7 1/2
Hauteur totale du chapiteau égale aux trois quarts du module.....	22part. 1/2	56° 1/4	4P. 8° 1/4	4P. 8° 1/2
Partie cannelée du fût de la colonne placée immédiatement au dessous du chapiteau et comprise dans le même bloc	2	5	5	5
Hauteur totale de la 25° assise.....	24part. 1/2	61° 1/4	5P. 1° 1/4	5P. 1° 1/2
Prolongement des cannelures sur la 22° assise jusqu'au diamètre minimum de la colonne.....	2	5	5	5
Hauteur totale de la partie supérieure de la colonne.....	26part. 1/2	66° 1/4	5P. 6° 1/4	5P. 6° 1/2

Et maintenant, si notre illusion n'est pas complète, il demeure démontré, de la manière la plus positive, que toutes les dimensions indiquées jusqu'ici ont été calculées, tant en largeur qu'en hauteur, suivant le système modulaire, c'est-à-dire, dans le cas actuel, en fonction du rayon inférieur de la colonne; par conséquent aussi qu'il doit en être de même pour la hauteur totale de cette colonne, et qu'ainsi cette dernière hauteur, la seule qu'il nous reste à déterminer encore,

correspond nécessairement, *au moins en théorie*, mais en théorie seulement, comme nous l'expliquerons tout à l'heure, à 8 diamètres ou à 16 modules, c'est-à-dire à 100 pieds.

Quant à cette hauteur totale de 100^p, elle doit comprendre, si notre théorie est exacte :

1° La hauteur de la plinthe de la base égale, comme on le sait, à 14 parties du module, ou à 2^p. 11°

2° Celle de la 5^e assise contenant le tore, effectivement égale, d'après les mesures de Piranèse, à 5^p. 3° 3 scr., mais qu'il convient de régler cependant, *au moins en théorie*, à 25 parties, c'est-à-dire à 5^p. 2° 1/2

3° Celle de la 25^e assise, correspondant au chapiteau, égale, d'après Piranèse, à 5^p. 1° 1/2 et qui, malgré cela, doit correspondre, ainsi qu'on vient de le voir, à 24 parties 1/2, soit... . 5^p. 1° 1/4

Et 4° enfin la hauteur cumulée des 17 assises comprises entre la 5^e et la 25^e, lesquelles doivent être théoriquement égales entre elles et égales, par conséquent, aussi bien que la 25^e assise, à 24 parties 1/2, soit 5^p. 1° 1/4; ce qui donne en totalité..... 416 parties 1/2 et..... 86^p. 9° 1/4

de manière à produire finalement, comme nous l'avons déjà

dit, 16 modules ou..... 480 parties, soit..... 100^p.

Si l'on compare, après cela, ces hauteurs théoriques aux hauteurs réelles, telles que Piranèse les a déjà

fait connaître, et que nous reproduisons, dans le tableau suivant, afin de rendre cette comparaison plus facile :

INDICATIONS.	HAUTEURS EXPRIMÉES en mesures romaines antiques.	
	Hauteurs théoriques.	Hauteurs réelles.
25 ^e Assise correspondant au chapiteau..	5p. 1 ^o 6 ^{sc.}	5p. 1 ^o 12 ^{sc.}
22 ^e Id.	5. 1 6	5. 2 17
21 ^e Id.	5. 1 6	5. 1 10
20 ^e Id.	5. 1 6	5. 1 6
19 ^e Id.	5. 1 6	5. 0 15
18 ^e Id.	5. 1 6	5. 0 19
17 ^e Id.	5. 1 6	5. 0 6
16 ^e Id.	5. 1 6	5. 2 17
15 ^e Id.	5. 1 6	5. 2 22
14 ^e Id.	5. 1 6	5. 1 10
13 ^e Id.	5. 1 6	5. 2 15
12 ^e Id.	5. 1 6	5. 0 15
11 ^e Id.	5. 1 6	5. 2 7
10 ^e Id.	5. 1 6	5. 1 14
9 ^e Id.	5. 1 6	5. 1 10
8 ^e Id.	5. 1 6	5. 2 15
7 ^e Id.	5. 1 6	5. 2 22
6 ^e Id.	5. 1 6	5. 3 7
5 ^e Assise correspondant au tore.....	5. 2 12	5. 3 5
Hauteur de la plinthe de la base.....	2. 11	2. 11
Hauteur totale.....	100p.	100 ^v . 14 ^o

il résulte, d'une manière évidente, de cette seule comparaison que l'exécution matérielle n'a pas été rigoureusement conforme à la conception théorique; car il est indispensable d'admettre que Piranèse, dont nous avons si souvent constaté la parfaite exactitude, ne

s'est pas trompé 19 fois de suite, en mesurant les hauteurs des 19 assises qui s'élèvent au dessus de la plinthe de la base.

Comment donc et pourquoi de pareils écarts se rencontrent-ils, en fait, entre les mesures réelles et les dimensions théoriques ? Nous ne craignons pas de le dire, contrairement à l'opinion de M. Ampère, c'est parce que la colonne Trajane n'est pas et n'a jamais été un *gigantesque étalon métrique*, et parce qu'il est incontestable que l'architecte Apollodore aurait pu obtenir aisément une exécution beaucoup plus parfaite, s'il avait conçu la pensée, ou si on lui avait intimé l'ordre de créer un pareil étalon.

Au contraire, si, comme tout porte à le croire, cet architecte est resté placé dans des conditions ordinaires, lorsqu'il a fait construire le monument que nous étudions, il n'est pas moins incontestable qu'il a dû être conduit, sans aucun inconvénient au point de vue pratique, à employer tous les blocs venus des carrières avec une épaisseur un peu trop faible, et qu'il a dû aussi, à titre de compensation, se dispenser de ramener à leur hauteur normale tous ceux dont l'épaisseur était un peu trop forte.

C'est seulement ainsi qu'on peut comprendre pourquoi, en regard d'une hauteur normale de 5^p. 1^o 1/4, correspondant à 24 parties 1/2 du module, on trouve des assises dont la hauteur descend jusqu'à 5^p. 0^o 1/4, soit 24 parties environ, et d'autres assises dont la hauteur atteint et même quelquefois dépasse 5^p. 2^o 1/2, soit 25 parties ; de sorte que la tolérance admise par l'architecte pendant l'exécution de son œuvre a été, en réalité, d'une demi-partie du module, tantôt en plus et tantôt en moins, et même a dépassé quelquefois

cette limite extrême, puisque la hauteur de la 6^e assise s'élève jusqu'à 5^{p.} 3^{o.} 7^{scr.}

Après cela, il est indispensable d'admettre de deux choses l'une :

Où bien quelques onces en plus, dans la hauteur totale de la colonne, ont été considérées comme sans importance pour le résultat final, et alors on n'a pas pris la peine de rechercher, dans la pratique, une compensation exacte entre les hauteurs trop fortes et les hauteurs trop faibles ; de sorte qu'en fin de compte, la hauteur totale ne s'est pas trouvée rigoureusement égale à la hauteur théorique, mais a dépassé, au contraire, cette hauteur d'environ 11^o, si les mesures de Piranèse sont exactes ;

Où bien, cet excédant de hauteur a été ajouté, à dessein, pour achever de donner au monument considéré dans son ensemble une hauteur totale précisément égale à celle du déblai que l'on avait préalablement exécuté en cet endroit, suivant l'indication de l'inscription commémorative que l'on peut lire encore de nos jours sur le piédestal lui-même :

« *Ad declarandum quantæ altitudinis mons et locus*
» *tantis operibus sit egestus.* »

Dans ce dernier cas, la quantité ainsi ajoutée doit être considérée comme un de ces tempéraments que Vitruve conseille, dans le second chapitre de son VI^e livre, pour donner les moyens d'approprier plus aisément les édifices à leur véritable destination.

Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, notre conclusion reste toujours la même et demeure diamétralement opposée aux assertions de M. Ampère. Nous la reproduisons donc en affirmant que la colonne Trajane n'a pas *tout juste* 100^{p.} romains, qu'elle n'a

jamais été un gigantesque étalon métrique, et qu'enfin ceux qui se sont servis de la hauteur réelle de cette colonne pour déterminer le mille romain ne peuvent pas se flatter d'avoir opéré avec précision, puisqu'ils ont, au contraire, donné au pied romain $\frac{11^s}{10^v}$, c'est-à-dire 2^{mm},716 de trop, et, par conséquent, au mille, 550 onces, soit 45^p. 10^o, soit enfin 13^m, 58 en sus de sa longueur véritable.

En fait, la longueur du pied romain, telle qu'elle résulte, d'après nos recherches, des dimensions de la colonne Trajane, est égale à 296^{mm}, 3 et la longueur du mille déduite de cette expression demeure en conséquence fixée à 1481^m,50; tandis que, en opérant sur la hauteur réelle de la colonne, qui correspond, d'après les mesures de Piranèse, pour les 19 assises qui la composent, à.. 129^p. 3^d. 1/2 = 29^m,0389 et pour la plinthe de la

base, à..... 3^p. 10^d. 1/2 = 0^m,8703
ce qui donne en totalité. 133^p. 2^d. = 29^m,9092

on trouve 299^{mm},09 pour la valeur du pied, supposé rigoureusement égal à la centième partie de cette hauteur totale; et personne, dans l'état actuel de la science métrologique, ne voudra considérer sérieusement une pareille valeur comme susceptible d'être adoptée.

Qu'il nous soit permis cependant d'insister encore et d'ajouter ici une dernière observation plus concluante, s'il est possible, que toutes les autres.

Piranèse fait connaître, dans le même volume, les dimensions de la colonne Antonine à côté de celles de la colonne Trajane, et la hauteur totale qu'il assigne

à la colonne Antonine est égale à $131^P. 11^L. 1/2$
 $= 29^m,638$.

L'exactitude de cette dernière cote n'est pas contestable ; car La Condamine, qui a mesuré, lui aussi, avec le plus grand soin (1), les deux colonnes romaines, a trouvé, pour la hauteur de la colonne Antonine, 91 pieds 2 pouces 5 lignes du pied de Paris, soit, en unités métriques françaises, $29^m,626$; de sorte que l'on remarque entre ces deux mesures, $29^m,638$ et $29^m,626$, dont la valeur théorique est évidemment égale à $100^P. = 29^m,630$, un accord tel que la première excède la valeur théorique de 8 millimètres, tandis que la seconde reste inférieure à cette même valeur théorique de 4 millimètres seulement.

C'est donc la colonne Antonine qu'il faut considérer comme *tout juste* égale à $100^P.$, c'est donc elle qui présente, dans le sens de sa hauteur, l'exécution la plus parfaite, et ce serait elle seule qui pourrait être regardée comme ayant servi d'étalon métrique, s'il était permis d'attribuer, sans preuves, aux constructeurs de ces monuments, l'étrange pensée de placer un pareil étalon dans une position en quelque sorte inaccessible.

Quant à la colonne Trajane, puisque sa hauteur correspond, d'après les mesures de Piranèse, à $29^m,909$, il est hors de doute que cette hauteur dépasse, d'une quantité sensible, la hauteur de la colonne Antonine, et par conséquent il est physiquement impossible de considérer l'assertion de M. Ampère comme conforme à la réalité. Sans doute il est

(1) Voyez le traité de l'*Art de Bâtir* de Rondelet, tome v, page 26.

exact de dire que la colonne Trajane et la colonne Antonine ont la même hauteur *théorique* (1) ; mais il est encore plus exact de soutenir qu'elles n'ont pas la même hauteur *réelle* ; que, par conséquent, l'une d'elles au moins n'a pas rigoureusement 100^p., et qu'enfin c'est la hauteur de la colonne Trajane qui s'écarte le plus, ainsi que nous venons de le constater, de cette hauteur théorique de 100^p.

Il reste pourtant encore à savoir si sa hauteur réelle a effectivement, comme les mesures de Piranèse nous ont conduit à le croire, 11 onces romaines antiques, soit 0^m,271 de plus que cette hauteur théorique de 100^p.

(1) L'égalité du module résulte forcément de cette égalité de hauteur, et, malgré cela, il importe de faire remarquer que ces deux colonnes diffèrent aussi complètement que possible l'une de l'autre. Cette différence provient surtout de ce que le module de la colonne Trajane coïncide, ainsi que nous l'avons déjà démontré, avec le rayon *inférieur* pris immédiatement au dessus de la base, tandis que, au contraire, le module de la colonne Antonine se trouve placée, *suivant la règle ordinaire* (1), sur le rayon *moyen* du fût de la colonne.

Les diamètres de la colonne Antonine ont, en effet, d'après les mesures de Piranèse :

Dans le haut : 15^p. 11^d = 3^m,575, soit 12^p. 1° = 145° = 3^m,580

Et dans le bas : 17^p. 1^d = 3^m,837, soit 12^p. 11° = 155° = 3^m,827

Ce qui donne en total 33^p. = 7^m,412, soit 25^p. = 300° = 7^m,407

Et en moyenne 16^p. 6^d = 3^m,706, soit 12^p. 6° = 150° = 3^m,703

par conséquent, c'est bien, comme nous venons de le dire, le diamètre *moyen*, mesuré au milieu du fût, qui est égal à 12^p. 6°, ou en d'autres termes à 150°, ou bien encore au 8° de la hauteur totale, ou enfin à deux modules.

(1) Voyez le mémoire que nous avons publié, à ce sujet, sous le titre de *Nouvelle théorie du module*, dedu du texte même de Vitruve, et application de cette théorie à quelques monuments de l'antiquité grecque et romaine. — Nîmes, 1862.

Or, à ce sujet, quelques doutes, il est nécessaire de l'avouer, peuvent subsister encore ; car, pour la colonne Trajane, les mesures de La Condamine ne s'accordent pas avec celles de Piranèse aussi exactement que pour la colonne Antonine.

La Condamine ne donne, en effet, à la colonne Trajane que 91 pieds 6 pouces 10 lignes de hauteur, soit 29^m,745 *en comptant cette hauteur jusqu'à l'arête supérieure du tailloir du chapiteau* (1) ; de sorte qu'avant de comparer à cette dernière mesure celle de Piranèse déjà fixée à..... 133^p. 2^d.

jusqu'au plan inférieur de l'acrotère, il est nécessaire de retrancher l'inclinaison de la partie supérieure du tailloir égale à..... 1^d. 1/2

ce qui réduit finalement la longueur à comparer avec la mesure de La Condamine, à..... 133^p. 0^d. 1/2
ou, en d'autres termes, et en mesures françaises, à.. .. 29^m,881.

On trouve donc, *pour représenter la même hauteur*, d'une part, d'après La Condamine, 91 pieds 6 pouces 10 lignes, soit..... 29^m,745

Et de l'autre, d'après Piranèse, 133^p.
0^d. 1/2, soit..... 29^m,881

ce qui semble indiquer, au premier abord, un écart de..... 0^m,136

entre ces deux résultats.

Il importe de faire remarquer cependant que la

(1) Voyez l'*Art de bâtir* de Rondelet, tome 5, page 26,

mesure de La Condamine a été prise, s'il faut en croire Rondelet (1), sans compter l'adoucissement qui est au dessus du piédestal, tandis que la mesure de Piranèse correspond indubitablement à la hauteur totale de la colonne; de sorte que la difficulté consiste à savoir quel est cet adoucissement dont parle Rondelet.

S'il était permis d'admettre que ce savant architecte a voulu désigner ainsi le congé placé au dessus du piédestal et au bas de la plinthe, comme ce congé, qui a 7° 1/2 de rayon, a aussi 7° 1/2, ou en d'autres termes 0^m,185 de hauteur, il en résulterait que la hauteur totale de la colonne égale, d'après Piranèse, à..... 29^m,881
devrait être portée, d'après La Condamine, à 29^m,745 + 0^m,185, c'est-à-dire à..... 29^m,920

et de cette façon, l'écart entre nos deux mesures se trouvant réduit à..... 0^m,039
seulement, pourrait être admis sans beaucoup de peine.

Malheureusement, la hauteur totale de la colonne Trajane est donnée, dans le *Traité d'architecture* de M. Léonce Raynaud, comme égale à 29^m,80 (2); et, quoique l'origine de cette nouvelle cote ne nous soit pas connue, son existence suffit néanmoins pour laisser subsister encore quelques doutes, en faisant voir une fois de plus combien il est difficile d'opérer avec précision, quand on cherche à déterminer les véritables dimensions d'un monument antique, puisque trois mesures relevées avec soin par des observateurs

(1) Voyez son *Traité de l'Art de bâtir*, tome 5, page 27.

(2) Voyez ce traité, 2^e partie, page 326.

exercés ne présentent pas finalement entre elles l'accord qui pourrait seul les faire accepter avec confiance.

D'autres observations directes sembleraient donc nécessaires pour permettre de décider, en dernière analyse, de quel côté doit se trouver la vérité ; et, si M. Léveil avait pris soin d'étendre jusque-là le travail dont les indications nous ont déjà tant servi, malgré leur inexactitude si souvent constatée, nous aurions très-probablement les moyens de résoudre, d'une manière définitive, la question qui nous occupe en ce moment; mais les dessins de M. Léveil n'indiquent nulle part la hauteur de la colonne Trajane, et, dans cet état de la question, nous avons considéré comme à peu près inutile d'entreprendre de nouvelles recherches ; car il importe peu, au fond, pour l'objet principal de ce mémoire, que la hauteur réelle de la colonne Trajane soit fixée à 29^m,92, à 29^m,88, à 29^m,80, ou même à 29^m,74 seulement, puisque cette hauteur, quel que soit le résultat que l'on préfère, dépasse toujours d'une quantité sensible la hauteur normale de 100^p. = 29^m,63.

Si pourtant il était indispensable de se prononcer sur ce point d'une manière plus précise, nous n'hésiterions pas à dire que, dans notre opinion, la mesure de Piranèse doit être considérée à juste titre comme la plus digne de confiance, non seulement parce qu'elle se trouve comprise entre les autres mesures données, mais encore et surtout parce que ce consciencieux architecte, dont nous avons si souvent constaté la merveilleuse exactitude, ayant pris séparément la hauteur de chacun des tambours de la colonne, a dû nécessairement vérifier ce premier résultat en prenant aussi une mesure directe de la hauteur totale.

CHAP. 4. — CONCORDANCE DES TEXTES ANCIENS AVEC
LES RÉSULTATS DES MESURES MODERNES.

Malgré le développement que nous venons de donner à l'étude des dimensions de la colonne Trajane, ce travail pourrait sembler encore incomplet, si nous omettions de mentionner, en le terminant, les diverses mesures que les anciens auteurs rapportent, et surtout de les comparer à celles que les modernes nous ont déjà fait connaître.

Publius Victor, que nous citerons le premier, s'exprime de la manière suivante :

« *Forum Trajani cum templo... et columna cochlide*
» *quæ est alta pedes CXXVIII.* » (P. Victoris, *de*
Regionibus urbis Romæ liber. Regio VIII.)

Cependant Eutrope, qui écrivait vers le ive siècle, c'est-à-dire à peu près à la même époque que Publius Victor, donne, de son côté, une mesure complètement différente ; et, comme les divers manuscrits de son *Histoire romaine* ne portent pas tous les mêmes chiffres, la vérité nous oblige à reconnaître d'abord que le texte auquel M. Nisard a donné la préférence, dans sa collection des auteurs latins, n'est pas celui que nous considérons comme le plus authentique, quoique ce savant professeur l'ait emprunté sans doute à des éditions fort anciennes et fort estimées. Le voici tel que M. Nisard le rapporte :

« *Ossa ejus (Trajani), collocata in urna aurea, in*
» *suo foro quod ædificavit, sub columna, sita sunt,*
» *cujus altitudo CXLIV pedes habet.* » (Eutropii *Bre-*
varium Historiæ romanæ, lib. VIII.)

Mais d'autres éditions, non moins anciennes et non moins estimées, portent au contraire :

« *Cujus altitudo cXL pedes habet* » (1).

On peut citer, à l'appui de cette dernière version, le manuscrit du collège de Balliol, l'*Historia miscella* donnée par Gruter, l'édition de Jean-Baptiste Egnatius (Venise, 1520), celle de Schonhove (Bâle, Oporin, 1546) et quelques autres encore.

Ainsi, malgré l'autorité des savants qui ont préféré le chiffre CXLIV au chiffre CXL, le doute semble toujours permis. Et ce doute lui-même doit disparaître, à son tour, si l'on veut bien considérer, d'une part, que Cassiodore adopte aussi, dans les termes suivants, l'expression de 140 pieds : « *Cujus columnæ altitudo in cXL pedes erigitur (M. A. Cassiodori Chronicon)* ; et de l'autre, que Ciaconius l'indique, à son tour, comme appartenant à Eutrope, aussi bien qu'à Cassiodore, bien qu'il fixe, pour ce qui le concerne en particulier, la hauteur de la colonne Trajane à 128 pieds seulement, conformément à la mesure de Publius Victor.

« *Longitudinem hujus columnæ, écrit-il dans sa description latine, licet cXL ped. Eutropius et Cassiodorus prodant, Publius tamen Victor, aliam fortasse mensuræ rationem sequutus, cxxviii non excedere tradit; quod et nunc etiam deprehensum est.* » (*Interioris frontis columnæ descriptio*, § 4.)

Hâtons-nous néanmoins d'ajouter que l'explication proposée par ce dernier auteur, pour justifier la différence de 12 pieds que la mesure de P. Victor présente, quand on la compare à celle d'Eutrope et de

(1) CXLIV pedes vetus liber : alii CXL pedes. — Vinet.

Cassiodore, paraît complètement inadmissible en fait ; car il faudrait concevoir une variation de plus d'une once, dans les unités de mesure, pour expliquer, de la sorte, cette différence totale de 12 pieds.

La cause réelle d'un pareil écart, entre les deux mesures données, provient donc uniquement de ce que ces mesures n'ont pas été prises, dans les deux cas, entre les mêmes points.

Nous avons constaté, en effet, dans la discussion qui précède :

En premier lieu, que les hauteurs réelles de la colonne Trajane, dans son état actuel, doivent être exprimées, en pieds romains antiques, de la manière suivante, savoir :

Hauteur de l'acrotère.....	9 ^p .10°
Hauteur de la colonne proprement dite..	100 ^p .11°
✱ Hauteur de l'assise placée entre la base de la colonne et la corniche du piédestal.....	2 ^p .3° 1/2
Hauteur du piédestal proprement dit, égale à 2 modules et demi.....	15 ^p . 7° 1/2
Hauteur totale de ce piédestal..	<u>17^p.11°</u> — 17 ^p .11°

quand on n'y comprend pas la marche qui encadrerait autrefois la partie inférieure du socle.

Hauteur totale du monument, depuis le dessus de l'acrotère jusques et non compris le soubassement, en forme de gradins, aujourd'hui complètement enfoui dans le sol. 128^p. 8°
 et en deuxième lieu, que cette hauteur totale de 128^p.8° dépasse la hauteur normale d'environ 11°.

Dès lors, il semble indispensable d'admettre que P. Victor et Ciaconius, qui fixent, comme on l'a déjà vu, la hauteur totale de la colonne Trajane à 128^p, ont dû mesurer cette hauteur entre les mêmes points que nous, mais qu'ils n'ont voulu donner leur mesure qu'en nombres ronds de pieds, et qu'ils ont été conduits à ne lui assigner ainsi que 128 pieds; ce qui n'empêche pas leur résultat final d'être, on peut le dire, parfaitement conforme au nôtre.

Et à l'égard de la mesure qu'Eutrope et Cassiodore préfèrent, puisqu'elle doit être fixée, suivant ces auteurs, à 140 pieds, il faut nécessairement en conclure, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, qu'elle ne peut pas avoir été prise entre les mêmes points que la précédente.

Piranèse nous apprend, en effet, qu'une fouille, exécutée sous le pontificat de Sixte-Quint, a permis de reconnaître que le soubassement, en forme de gradins, qui entourait autrefois le piédestal de la colonne, était composé de 9 marches; et nous savons, d'autre part, que la marche supérieure de ce soubassement n'avait qu'une hauteur de 8^o; ce qui revient à dire que la hauteur totale de cette partie accessoire de la construction devait être de 72^o (8^o X 9) ou, en d'autres termes, de 6 *pieds*; d'où il faut conclure, en dernier lieu, que la hauteur effectivement comprise entre le sol antique et le dessus de l'acrotère doit être portée, si nos appréciations sont exactes, à 128^p. 8^o plus 6^p; c'est-à-dire à 134^p. 8^o seulement, au lieu de 140 .

Mais alors, de deux choses l'une, ou bien la mesure d'Eutrope et de Cassiodore a été prise, comme la nôtre, en partant du haut des marches du soubasse-

ment, et, dans ce cas, son extrémité supérieure s'élève de 140^p moins 128^p. 8^o, c'est-à-dire de 11^p. 4^o, au dessus de l'acrotère, ou bien elle a été prise à partir du sol antique, et, dans ce deuxième cas, elle s'élève de 140^p moins 134^p. 8^o, ou, en d'autres termes, de 5^p. 4^o seulement au dessus du même point.

Dans le premier cas, la hauteur de 11^p. 4^o comprend nécessairement la statue; dans le deuxième, au contraire, la hauteur de 5^p. 4^o est trop faible pour pouvoir la comprendre, et la difficulté se réduit à savoir quelle est la plus vraisemblable de ces deux hypothèses.

Or, dans cet état de la question, si l'on n'a pas oublié qu'Eutrope dit en termes formels : « *Sub columna cujus altitudo centum quadraginta pedes habet* » ; et que Cassiodore ajoute, de son côté : « *Cujus columnæ altitudo in CXL pedes erigitur* », il semble bien certain qu'on ne doit pas hésiter à admettre, avec nous, que ces auteurs ont voulu parler UNIQUEMENT de cette colonne elle-même, sans y comprendre la statue qu'elle supportait, et que par conséquent notre seconde hypothèse doit être considérée comme seule admissible.

D'ailleurs il est facile de voir, qu'en premier lieu, il existait autrefois, dans la partie supérieure du monument, entre la statue et l'acrotère, un bloc de marbre, aujourd'hui complètement perdu, parce qu'il a été nécessairement renversé, en même temps que cette statue qui se trouvait scellée dans son épaisseur; et, qu'en second lieu, ce bloc devait mesurer plus de 5^p. dans sa hauteur totale, puisque, d'un côté, les hauteurs de toutes les autres assises de la colonne varient, ainsi qu'on l'a déjà constaté, entre 5^p. 1^o et

5^p. 3^o, et puisque, de l'autre, le soubassement, dont la hauteur totale est de 6^p, empiétant, comme on le sait, sur le socle du piédestal de toute la hauteur de sa neuvième marche, ne présente lui-même que 6^p. moins 8^o, c'est-à-dire 5^p. 4^o, de hauteur effective.

Dès lors n'est on pas autorisé à croire que le bloc, dont nous venons de parler, devait avoir aussi une hauteur à peu près semblable à celles des autres assises, et que par conséquent la hauteur *totale*, comptée entre le sol antique et le sommet du monument *considéré dans son ensemble*, c'est-à-dire en ajoutant à la hauteur actuelle : dans le bas, le soubassement antique, et dans le haut, le support de la statue, devait se trouver précisément égale à 140^p, comme Eutrope et Cassiodore le déclarent.

Nous croyons, d'après cela, que si l'on voulait rétablir, dans son état primitif, le monument tout entier, il conviendrait de compter :

1^o *Dans la partie inférieure :*

Pour les 9 marches du soubassement, d'après l'évaluation déjà proposée..... 6^p. "

Et pour le piédestal, d'après les mesures de Piranèse..... 17^p. 11^o

Ensemble..... 23^p. 11^o

Ou plus exactement sans doute... 24^p.

2^o *Dans la partie intermédiaire :*

Pour la hauteur totale de la colonne, d'après les mesures de Piranèse, 100^p. 11^o ou mieux encore..... 101^p.

A reporter.... 125^p.

Report... 125^P.

Et 3^o dans la partie supérieure :

Pour la hauteur actuelle de l'a-	
crotere.....	9 ^P . 40 ^o
Et pour celle de l'ancien support	
de la statue, aujourd'hui tout à	
fait perdu.....	5 ^P . 2 ^o
	<hr/>
Ensemble.....	15 ^P ci. 15 ^P .

Et en total, comme nous venons
de le voir..... 140^P.

De telle sorte, pour le faire remarquer en passant, que la hauteur totale de la construction se trouve rigoureusement égale à 12 fois le diamètre *moyen* de la colonne, qui a été précédemment fixé à $\frac{150^o + 150^o}{2}$ c'est-à-dire à 140^o.

Ainsi, de même que nous avons déjà constaté, en étudiant les dimensions du Parthénon, que la hauteur du chapiteau des colonnes de ce temple est égale à la seizième partie, ou pour parler plus exactement, au *Dactyle* d'une grande unité *grecque* correspondant à la hauteur totale de l'ordre, de même nous trouvons ici que la hauteur du monument considéré dans son ensemble représente, à son tour, une grande unité *romaine*, dont le rayon *moyen* de la colonne forme la douzième partie, c'est-à-dire l'*once*.

On établit, en admettant l'exactitude de ces appréciations, un accord tellement parfait entre les textes anciens et les mesures modernes qu'il semble désormais bien prouvé que c'est là seulement que la vérité peut être; aussi ne craignons-nous pas, en ajoutant ces derniers résultats à ceux qui ont été pré-

cédemment signalés dans ce mémoire, de les considérer, les uns aussi bien que les autres, non seulement comme concourant à dissiper quelques doutes, mais aussi comme capables de détruire enfin toutes les erreurs trop généralement accréditées jusqu'ici au sujet de la colonne Trajane, « *cujus altitudo centum quadraginta pedes habet* », (*Eutropii Breviarium Historie romane*, lib. viii.) « *ad declarandum quantæ altitudinis mons et locus tantis operibus sit egestus* », conformément à l'indication de l'inscription gravée sur le piédestal de la colonne elle-même.

Lorsqu'en 1810, on s'occupait de déblayer l'Amphithéâtre de Nîmes des constructions étrangères dont il était obstrué, l'archéologue du Gard se fit un devoir de faire connaître au monde savant les résultats des découvertes faites dans les déblais de ce monument. Un grand nombre d'inscriptions, étrangères à l'édifice, furent exhumées, et trente d'entre elles ont été publiées dans les travaux de notre Société de l'année 1810, page 276 et suivantes.

Parmi ces inscriptions, deux tout, depuis longtemps, partie de nos collections épigraphiques, d'ailleurs sont encore égarées et se retrouveront plus tard, il faut l'espérer, et trois étaient restées, jusqu'à ce jour, à l'endroit même où elles avaient été primitivement découvertes, il y a plus d'un demi-siècle.

L'une de ces dernières n'offre rien de remarquable; c'est une simple stèle consacrée aux mânes de *Veneris Marialis*.

Nous croyons devoir transcrire ici la seconde, parce que l'interprétation des trois sigles *M. V. H.*, qui forment la première ligne, est encore un problème dont nous tenons à soumettre la solution à de plus habiles

NOTE

sur

TROIS INSCRIPTIONS ANTIQUES

Retrouvées, en 1810, à l'Amphithéâtre ;

Par M. AUGUSTE PELET.

Lorsqu'en 1810, on s'occupa de délivrer l'Amphithéâtre de Nîmes des constructions étrangères dont il était obstrué, l'Académie du Gard se fit un devoir de faire connaître au monde savant les résultats des découvertes faites dans les déblais de ce monument. Un grand nombre d'inscriptions, étrangères à l'édifice, furent exhumées, et trente d'entre elles ont été publiées dans les travaux de notre Société de l'année 1810, page 376 et suivantes.

Parmi ces inscriptions, douze font, depuis longtemps, partie de nos collections épigraphiques, quinze sont encore égarées et se retrouveront plus tard, il faut l'espérer, et trois étaient restées, jusqu'à ce jour, à l'endroit même où elles avaient été primitivement découvertes, il y a plus d'un demi-siècle.

L'une de ces dernières n'offre rien de remarquable ; c'est une simple stèle consacrée aux mânes de *Pompeius Martialis*.

Nous croyons devoir transcrire ici la seconde, parce que l'interprétation des trois sigles M V R, qui forment la première ligne, est encore un problème dont nous tenons à soumettre la solution à de plus habiles

que nous. Notre confrère de 1810 supposant — à tort, selon nous, — que cette inscription, ainsi qu'une autre portant les mêmes initiales (1), appartenait à des tombeaux chrétiens, traduisait cette première ligne par : *Marie Virgini Reginae*. Elle est gravée sur une stèle sans ornements, taillée en fronton à sa partie supérieure ; on y lit :

M V R
COLYMBVS
SERINIANVS. XXV
NAT. ÆDVVS
HIC. ADQVIESCIT
SPERATA. CONIVX

Nous allons nous permettre de hasarder, en toute humilité, une interprétation qu'on nous trouvera toujours prêt à abandonner :

Memoriæ ou Manibus vernæ ruris

Columbus

Serinianus (Servus) XXV

Natione Æduus

Hic adquiescit

Sperata Conjux.

Par *vernæ ruris*, on entendait les esclaves nés dans le domaine, inféodés à un héritage, et, en effet, Columbus était le vingt-cinquième esclave affranchi par son patron, Eduen de nation. « Le pays ou la nation » influait considérablement sur le prix, dans la vente » des esclaves. Au seul lieu de leur naissance, on les » jugeait ou doués de certaines qualités, ou atteints » de certains vices. Aussi les voyait-on se glorifier de » tirer leur origine des pays qui étaient en bonne

(1) Ce fragment est actuellement au Nymphée.

» réputation sur ce point. C'est par ce principe que
» notre affranchi prenait sur ce monument le titre
» d'Eduen de naissance (1). » Nous avons, dans nos
collections, plusieurs exemples de ce fait.

Au point de vue de notre histoire locale, la troisième pierre est certainement la plus importante ; elle fut, en 1810, l'objet d'un rapport à l'Académie du Gard. L'auteur y discutait l'hypothèse où ce document aurait appartenu à l'Amphithéâtre ; ce qui en aurait rapporté la construction à Vespasien ou à ses fils, seuls princes, depuis Auguste, qui eussent été consuls pour la huitième fois. L'état de la science ne permet plus de supposer aujourd'hui qu'il pût en être ainsi. Le rapporteur faisait remarquer, toutefois, *que la pierre qui porte l'inscription était d'un grain et d'une carrière différents que le reste du monument* ; il aurait pu ajouter que ce fragment avait évidemment fait partie d'une frise en ligne droite, dont la longueur, en supposant l'inscription terminée, n'aurait pu, en aucune manière, trouver place sur un monument dans lequel tout suit la courbe d'une ellipse ; et que, selon toute apparence, cette pierre, ainsi que toutes celles qui n'ont rien de commun avec l'édifice, avait été transportée là par ceux qui construisirent les premières habitations ; ils durent se servir de préférence de pierres et matériaux étrangers pour ne pas détruire un édifice qui devait leur servir de refuge.

Ce fragment, aujourd'hui au Musée, a certainement appartenu à un grand monument ; on y lit, en belles lettres onciales de treize centimètres.

... VIII. TRIB. PO...

(1) Ménard, vol. VII, pag. 407.

La pierre a 1^m15 de longueur sur une hauteur de 0^m55 et 0^m27 d'épaisseur; l'inscription, en refouillement, est entourée d'un cadre simple et très-élégant; les caractères indiquent les plus beaux temps de l'épigraphie romaine.

Si toutes ces remarques sont fondées, il ne doit plus rester aucun doute sur l'époque précise à laquelle doit être rapporté le monument dont notre inscription a fait partie.

Ce fut Vespasien qui fit élever, à Rome, le premier amphithéâtre en pierres qui ait été construit et qu'il n'eut pas le temps d'inaugurer sous son règne. Jusqu'à cet empereur, Octave avait été le seul nommé consul pour la huitième fois. N'est-il pas évident que le chiffre VIII, par lequel commence notre fragment et qui est séparé des mots qui le suivent par un point et 30 centimètres d'intervalle, que ce chiffre était précédé des lettres COS? Celles-ci, à leur tour, ne pouvaient être que la suite des titres et du nom de l'empereur auquel se rapportait l'inscription. Quant aux deux lettres PO, après lesquelles notre fragment se trouve détruit, personne n'hésitera à les considérer comme le commencement du mot *Potestatis*, suivi naturellement du chiffre indiquant l'année de la puissance tribunitienne de l'empereur.

Le style élégant de notre inscription, la beauté des caractères et sa disposition générale, ne sont pas les seules considérations qui nous engagent à la rapporter au siècle d'Auguste. À l'époque de 1810, où tant de monuments, étrangers à l'édifice, furent trouvés dans les décombres de l'Amphithéâtre, l'un d'eux, d'une plus grande dimension, présente les mêmes caractères que le précédent, tant par l'élégance de

son style, sa disposition générale, la forme et la pureté de ses lettres, que par la qualité de la pierre sur laquelle l'inscription est gravée. Ce document est aujourd'hui un des plus intéressants de notre histoire locale ; c'est par lui seul que nous apprenons que Caius César fut le patron de la colonie de Nîmes et que sa munificence dota la cité d'un de ces lieux d'exercices publics auxquels les Grecs et les Romains donnaient le nom de *Xystes*.

Or, si, en effet, les deux monuments sont de la même époque, la date de celui qui se trouve au Musée ne présentant aucune incertitude, le second doit nécessairement se rapporter au huitième consulat d'Octave, correspondant à l'an 727 de Rome, 27 ans avant notre ère. Il serait, par conséquent, antérieur d'une année à la double inscription découverte en 1742 à la source de notre fontaine, consacrée à Auguste, pendant qu'il exerçait son neuvième consulat et qu'il était désigné pour le dixième ; d'où il suit nécessairement que les initiales TRIB. PO., qui terminent notre fragment, auraient été suivies du chiffre III.

Si nous devons toujours ignorer quelle fut la destination première de l'édifice auquel appartenait notre inscription, il est tout naturel de supposer qu'elle s'appliquait à l'un des empereurs qui, d'après l'histoire et les monuments, ont laissé dans nos contrées des témoignages de leur bienveillance.

Ce serait donc par nos marbres, à la conservation desquels on nous pardonnera de veiller avec tant de sollicitude, par ces *seuls* rudiments de notre histoire particulière, à l'époque de l'occupation romaine, que nous saurions que, dans l'espace des vingt années

comprises entre 727 et 748 de Rome, Octave aurait fait construire à Nîmes :

Pendant son huitième consulat, le monument auquel se rapporterait l'inscription découverte aux Arènes en 1810.

Pendant le neuvième, les anciens bains.

Pendant le onzième, la porte d'Auguste et les murs de la ville romaine.

Pendant le douzième, il aurait fait, sur la voie Domitienne entre Montpellier et Nîmes, de grands travaux constatés par onze colonnes itinéraires qui existent encore.

D'après ce que nous venons de dire sur le premier de ces documents épigraphiques, l'inscription pourrait en être restituée, d'après son analogie avec celle de notre Porte d'Auguste ; le nom de l'empereur y serait indiqué au nominatif ou au datif, selon que le monument auquel aurait appartenu notre fragment aurait été dû à la munificence impériale ou élevé par la cité. Nous proposons donc, toutefois avec beaucoup de réserve, de la rétablir de la manière suivante, sauf le nom de l'édifice auquel elle était applicable et que des découvertes nouvelles peuvent nous révéler un jour :

IMP. CAESAR. DIVI. F. AVGVSTVS. COS. VIII. TRIB.
POTES. IIII.

QUATRE INSCRIPTIONS ANTIQUES INÉDITES

Recueillies par M. AUGUSTE PELET.

I

A Nages-et-Solorgues, village à quelques lieues de Nîmes, où déjà plusieurs inscriptions romaines ont été recueillies, on vient de découvrir, chez M. Penot, dans les fondations d'un jambage de voûte, un autel votif de 80 centimètres de haut, sur 60 centimètres de large et 30 centimètres d'épaisseur. Les faces principales opposées portent, en beaux caractères et entourée d'une élégante frise, l'inscription suivante, jusqu'à présent sans analogie dans notre Musée lapidaire.

NVMINI

AVGVSTORVM

A la Divinité des Augustes.

Au déclin de la république romaine, le panthéisme n'était depuis longtemps qu'une institution politique, ce que nous appelons aujourd'hui, dit M. Alphonse de Boissieu, un rouage gouvernemental. Il était visible, ajoute ce savant antiquaire, « que l'empereur, dispensateur souverain des honneurs et de la fortune, allait devenir la véritable divinité de l'époque impériale ; c'était le terme inévitable auquel devait aboutir le panthéisme antique, et, idole pour idole, le dernier des vivants, dit Tertullien, était préférable au plus illustre mort (1). »

(1) Tertullien, *Apologét.* XXXV.

Jules César ne fut cependant mis au rang des dieux qu'après sa mort ; mais son successeur ne voulut jamais consentir à ce que les portes de l'Olympe s'ouvrissent pour lui de son vivant. « Nous ne voyons pas » toutefois , dit encore M. Alphonse de Boissieu, que » ce sévère réformateur du culte ait envoyé en exil le » poète aux chants si doux et si flatteurs qui lui adres- » sait ces vers si connus :

..... Deus nobis hæc ota fecit :
Namque erit ille mihi semper deus ! illius aram
Sæpe tener nostris ab ovilibus imbuet agnus (1).

Ce ne fut pourtant qu'après leur mort que les honneurs divins furent rendus aux empereurs et même aux impératrices, et qu'un culte formel et régulier fut consacré à ces nouvelles divinités ; ainsi , sur les inscriptions ou sur les médailles , lorsque le nom de l'empereur est précédé du titre de *divus*, on peut être certain qu'elle n'a été faite qu'après la mort du prince auquel elle se rapporte.

Quant aux autels votifs sur lesquels le nom de l'empereur se trouve gravé tout seul ou joint à quelque autre divinité, il ne faut pas le considérer comme l'objet d'un culte rendu au prince , mais simplement comme une flatterie habituelle adressée au grand dispensateur des honneurs et de la fortune.

Les mots *Numini Augusti* ou *numinibus Augustorum*, que portent plusieurs inscriptions de Lyon , ne sont que l'expression d'un hommage ou d'un vœu adressé au génie de l'empereur pour la conservation

(1) Virg., *Eglog.* — Ovide n'est pas moins explicite : *Trist.*, v. II.

de ses jours. C'est particulièrement dans ces circonstances qu'étaient offerts les sacrifices tauroboliques dont les monuments nous conservent la mémoire.

Jusqu'à présent, nous ne possédions aucune inscription de ce genre dans nos collections épigraphiques ; car ce n'est que par induction que nous crûmes reconnaître, il y a quelques années, ce que les Romains appelaient *petra taurobolica*, (à l'endroit où avait été égorgée une victime taurobolique dont le bucrane, que j'ai encore en ma possession, fut trouvé dans un état parfait de conservation.

Plus tard, le génie du prince devint le prince lui-même, et ce furent les provinces qui, les premières, instituèrent un culte régulier à ces nouvelles divinités, auxquelles on éleva des temples, et l'on établit des prêtres et des prêtresses pour en desservir les autels.

Le style de celui qu'on vient de découvrir à Nages-et-Solorgues, la forme des lettres de sa double inscription, la mention de plusieurs Augustes au génie desquels le monument était consacré, nous engagent à la rapporter à Marc-Aurèle et Lucius Verus, ces fils adoptifs d'un empereur originaire de la cité de *Nemausus*, qui montrèrent pour la première fois aux Romains deux princes assis en même temps sur le trône, gouvernant la république avec une puissance égale, sous l'égide d'un génie qui devait leur être commun.

Cette conjecture doit paraître d'autant plus fondée qu'elle se rattache, de plusieurs manières, à d'autres faits de notre histoire locale, et s'accorde avec la remarque, faite par M. Alphonse de Boissieu, que les inscriptions qui portent *numini Augusti* ou *numinibus Augustorum*, qui sont en grand nombre dans le

Musée lapidaire de Lyon , ne remontent pas au delà de la dernière moitié du second siècle.

M. Penot , qui sait apprécier la valeur scientifique de ces vieux débris , vient de faire transporter , à ses frais , au Musée de Nîmes , le monument inédit qu'il a découvert à Solorgues. Il serait bien désirable que ce noble exemple fût imité par les bons citoyens qui possèdent de ces titres de notre antique origine. Ces documents isolés sont sans importance , tandis que , réunis dans nos archives lapidaires , ils deviennent des rudiments impérissables de notre histoire à l'époque , si peu connue , de la domination romaine dans nos contrées.

II

Cette inscription a été relevée à Saint-Geniès-de-Malgoirès , chez M. Briançon , sur un cippe funéraire de grandes dimensions , orné de deux figures de femmes d'un assez fort relief. On lit , au dessous de ces deux figures :

TERTVLLA. L

LVCIA. L

CATVPRIS. F

VASSEDONIS. F

III-IV.

Les deux suivantes ont été trouvées à Nîmes , dans le faubourg Saint-Charles. Les propriétaires , dans les murs desquels elles se trouvaient encadrées , en ont généreusement fait l'abandon à la ville , et l'autorité municipale a pris soin de les faire transporter au Musée. Ce sont également deux inscriptions funéraires. La première porte :

D. M.
C. NEMONI
PLOGAMI
PATRONO PISSIM
C. NEMONIVS
PAEDEROS
LIB

On remarque au bas de la pierre la représentation de plusieurs *bonnets d'affranchis*. Ce signe nous indiquerait, lors même que le dernier mot de l'inscription LIB ne nous l'apprendrait pas, que C. Némonius Pédéros avait été affranchi par C. Némonius Plocamus, à qui sa reconnaissance éleva ce tombeau.

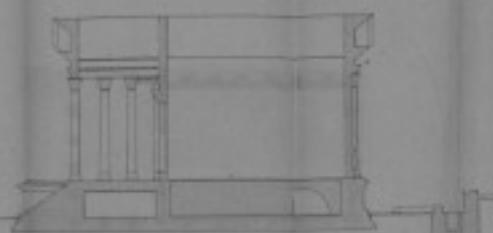
La seconde inscription est ainsi conçue :

D. M
QVINTI. Q. F.
RESTITVTA
NEPTA
D. S. P

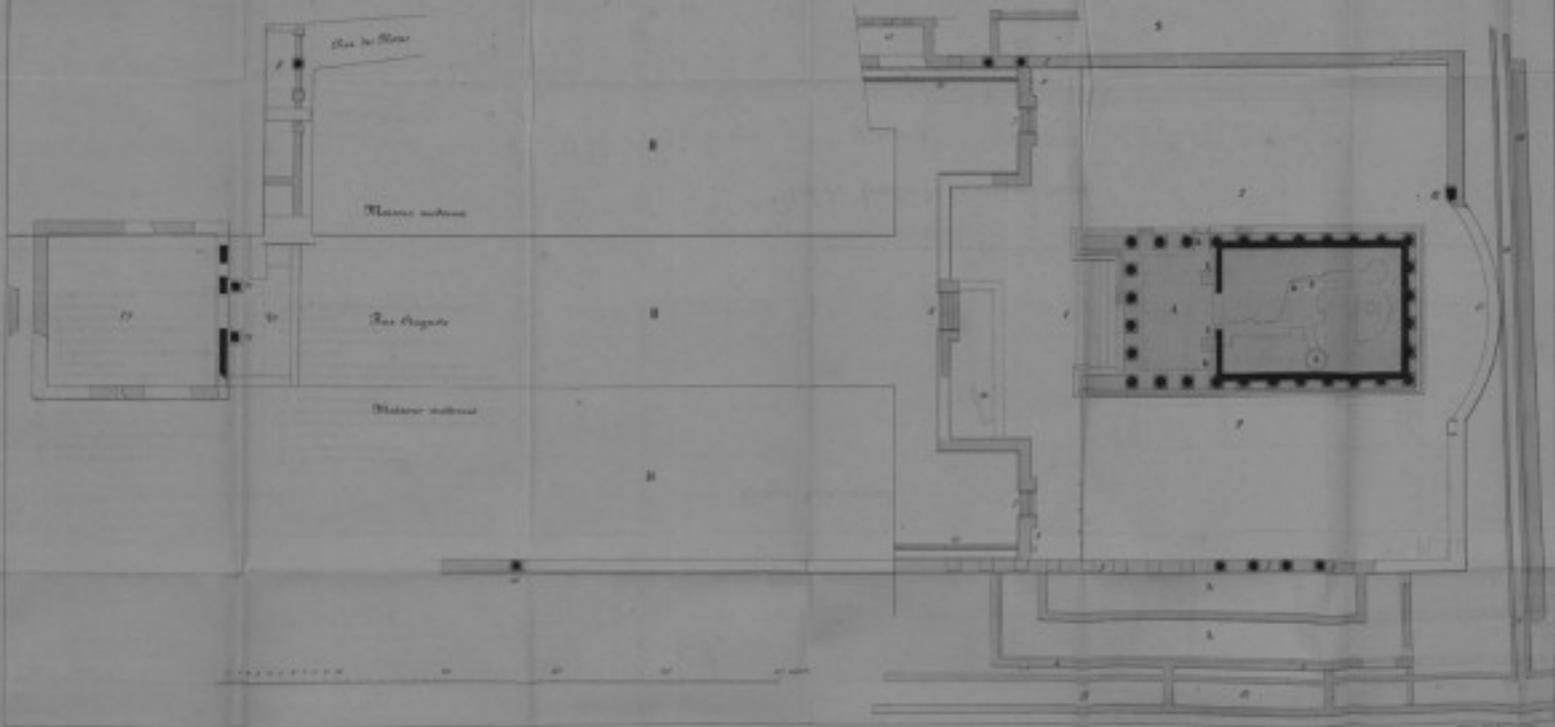
Coupe transversale

Legende

- | | |
|---|----------------------------------|
| 1. Centre des colonnes | 11. Rue royale, au-dessus de la |
| 2. Assises de la base de la colonne | 12. Rue royale, au-dessous de la |
| 3. Le socle de la colonne dans l'encadrement de la muraille | 13. Muraille de la maison |
| 4. Muraille de la maison | 14. Rue de la place de la ville |
| 5. Rue de la place de la ville | 15. Rue de la place de la ville |
| 6. Muraille de la maison | 16. Rue de la place de la ville |
| 7. Muraille de la maison | 17. Rue de la place de la ville |
| 8. Muraille de la maison | 18. Rue de la place de la ville |
| 9. Muraille de la maison | 19. Rue de la place de la ville |
| 10. Muraille de la maison | 20. Rue de la place de la ville |



Plan des fouilles de la maison curie



Plan de la Cour

NOTE

SUR UNE ÉPÉE

Trouvée, en 1809, dans une maison de l'Amphithéâtre.

Par M. AUGUSTE PELET.

Lorsqu'en 1809, on commença à détruire l'espèce de village qui s'était formé peu à peu dans l'enceinte de notre Amphithéâtre, comme vous l'avez vu par le plan que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, il existait une seule maison à trois étages, construite en pierres de taille, dont les propriétaires jouissaient, depuis un temps immémorial, du droit de communiquer dans le monument romain; et, à cet effet, il y avait une porte au niveau du sol de la galerie, au premier étage. J'ai souvent fait moi-même usage de ce droit; car M. Seguin, chirurgien, qui en était le propriétaire en 1809, était mon parent et l'héritier de la famille Razoux, à laquelle elle avait appartenu.

Lorsque cette maison fut démolie, j'ai maintes fois entendu dire qu'une épée romaine s'était trouvée sous la toiture; mais alors cette découverte n'avait pour moi aucun intérêt.

Le demi-siècle qui s'est écoulé depuis n'en avait point effacé le souvenir de ma mémoire, lorsque, il y a quelques jours, on est venu me dire, avec un certain mystère, qu'une famille de Nîmes possédait un glaive romain trouvé jadis dans les Arènes, et portant, sur chacun des côtés de la lame, une inscription différente incrustée en cuivre; l'une était l'ins-

cription que les légions romaines portaient sur leurs étendards, et que l'on voit sur quelques médailles de Tibère : S. P. Q. R., *Senatus populusque Romanus* ; l'autre, que je viens soumettre à votre appréciation, se compose de quatre sigles : I. M. P. R.

Au milieu de chacune de ces légendes, il y a un buste, également incrusté en cuivre ; celui de la première est couronné de laurier ; l'autre me semble orné d'une couronne de comte. Les lettres R. G., de petite dimension, et quelques signes difficiles à déterminer, précèdent la première inscription et terminent la seconde.

Ce ne fut qu'après de longs pourparlers que je pus savoir que cette épée était la propriété de M. le docteur Bolze, qui la tenait de sa famille, où elle était depuis longtemps ; il m'a confirmé qu'en effet elle avait été trouvée sous la toiture d'une maison de l'Amphithéâtre.

Malgré l'inscription S. P. Q. R., il est bien évident pour moi que cette arme n'est point antique ; la conservation de sa lame à double tranchant, sa longueur de 90 centimètres, en y comprenant la soie, sa largeur de trois centimètres et demi, me font conjecturer que c'est là une épée du moyen âge, dans le genre de celles qu'on voit si souvent sur les sceaux des rois, des ducs, des comtes anciens, comme symbole de l'autorité ; elles étaient particulièrement la marque de la souveraineté de ces derniers, comme le sceptre l'est de celle des rois.

Les épées antiques sont fort rares ; on n'en connaît guère que cinq ou six, dont le fer est même fortement rongé par la rouille. Celle que l'on voit au musée de Naples fut trouvée à Herculanium : « Elle

a , dit Winckelmann , une lame de fer d'un peu plus de trois palmes romains de long (65 centimètres) , dont le fourreau est garni de gros clous plats (1). » Sur les bas-reliefs de la colonne Trajane , qu'on peut voir maintenant à Paris , les épées des soldats , des enseignes et des simples prétoriens , sont toujours du côté droit ; celles de l'empereur , des officiers prétoriens , des tribuns et des centurions sont toujours du côté gauche ; toutes sont courtes et très-larges par le bout , avec de grandes et fortes poignées (2). M. le comte de Caylus (3) donne à l'épée romaine une largeur de 29 lignes (65 millimètres). On attribue au défaut de fabrication la cause pour laquelle les épées romaines de fer ont toutes été détruites par le temps ou par la rouille ; cette conjecture paraît d'autant plus vraisemblable qu'on trouve encore aujourd'hui , sous notre sol , des armes gauloises parfaitement conservées (4).

Permettez-moi , Messieurs , de soumettre à votre appréciation , et avec une très-grande réserve , une conjecture qui m'a été suggérée par la localité où cette arme a été découverte , sans rien préjuger toutefois sur l'interprétation des sigles gravés sur cette épée.

Depuis l'établissement des Visigoths dans le Midi de la France , l'Amphithéâtre de Nîmes servait de forteresse à cette ville. Cette destination avait peuplé

(1) *Découverte d'Herculanum* , pag. 125. Paris, 1784.

(2) La poignée de l'arme que possède M. Bolze n'existait pas ; celle qu'on y a mise est neuve.

(3) *Rec. d'Antiq.*, pag. 241 .

(4) Polybe dit positivement que la fabrication des armes celtibériennes était supérieure à celle des Romains.

ce vaste bâtiment d'habitants distingués par la profession des armes qui y avaient établi leur demeure(1); de là se forma cette espèce de communauté ou corps de chevaliers du château des Arènes, *militēs castri Arenarum*, composée de la principale noblesse de Nîmes. C'est à eux qu'était confiée la garde du château que les Visigoths avaient construit dans l'Amphithéâtre qui formait toute la défense des habitants. Les auteurs de l'histoire de Languedoc (2) nous apprennent que *plusieurs* de ces chevaliers s'obligèrent, par un serment qu'ils prêtèrent devant l'autel de Saint-Martin, de conserver fidèlement, de toutes leurs forces et de tout leur pouvoir, le château des Arènes avec ses *forteresses* au vicomte Bernard-Aton IV et à Cécile de Provence, sa femme, et à celui de leurs fils à qui ils le remettraient. Parmi les chevaliers qui firent ce serment se trouvent, dit l'historien de Nîmes (3), Raimond de Vézenobre, Guillaume de Colias, Guillaume-Bernard de Rodillan, Pons de Vézenobre, Pons de Sauvignargues et Raimond de Polvérières.

On pense que Bernard-Aton IV, qui était à la veille de son départ pour la Terre-Sainte, exigea ce serment des chevaliers du château des Arènes pour s'assurer de leur fidélité pendant son absence. Il partit, en effet, le 31 août 1101, pour aller joindre le comte Raymond de Saint-Gilles qui était en chemin pour Jérusalem (4). N'est-il pas bien probable que le vicomte Bernard-Aton IV, qui commandait cette re-

(1) Ménard, t. 1, p. 188.

(2) *Hist. Gén. de Languedoc*, t. II, *preuves*, p. 353.

(3) Ménard, t. 1, p. 189.

(4) *Hist. Gén. de Languedoc*, t. II, *preuves*, pag. 356, 360.

doutable milice, composée de la principale noblesse de Nîmes, qu'il avait tant de motifs de se concilier (1), devait, comme ses frères d'armes, faire sa demeure dans le château des Arènes, et sans doute dans la maison la plus importante, celle où notre arme a été trouvée ? Dès lors, l'épée que possède M. Bolze pourrait avoir appartenu à Bernard-Aton IV ou à l'un de ses successeurs ; car les *militēs castri Arenarum* subsistèrent encore longtemps après.

En 1185, Bernard-Aton fils céda à Raymond V, comte de Toulouse, la vicomté de Nîmes, qui fut, dès ce moment, unie au domaine des comtes de Toulouse.

Par une charte passée le 4 janvier 1219, le jeune Raymond, comte de Toulouse et de Nîmes, accorda divers privilèges en fief aux chevaliers du château des Arènes, dans le but de se les concilier de plus en plus (2).

Dans l'année 1226, le roi Louis VIII demanda que les chevaliers des Arènes cédassent à ses troupes les maisons qu'ils avaient dans les Arènes, jusqu'à ce qu'il eût fini le siège d'Avignon ; ce qui eut lieu en effet (3). Depuis cette époque, la ville de Nîmes fut réunie à la couronne et sous la domination immédiate des rois de France.

Il y a apparence qu'à cette époque, les chevaliers des Arènes cessèrent d'exister.

Ainsi l'épée dont nous avons l'honneur de vous entretenir daterait au moins du commencement du treizième siècle.

(1) Ménard, t. I, p. 234.

(2) Ménard, — p. 285.

(3) Ménard, — p. 295.

Si cette conjecture vous paraissait plausible, il faudrait admettre que les *militēs castrī Arenarum* avaient pris pour devise la légende militaire que les prétoriens gravaient sur leurs boucliers : S. P. Q. R., comme la ville de Nîmes a adopté pour ses armoiries la médaille COL. NEM.

Il resterait encore à interpréter les sigles I. M. P. R. dont se compose la seconde inscription. Se rapporterait-elle au commandant de la noble milice ? C'est une question que nous soumettons à de plus habiles.

DEUX INSCRIPTIONS ANTIQUES INÉDITES

Communiquées par M. OLLIVE-MEINADIER.

I

Inscription trouvée sur le linteau d'une porte d'étable, dans la maison du sieur Mourier, située à Marguerittes, Grand'rue :

D M
SERTORI
PILIONIS
ALBINUS
FILI.

Il est facile de reconnaître qu'il s'agit ici d'un tombeau élevé par un fils aux *mânes* de son père. Cette pierre tumulaire est d'ailleurs semblable à celles qu'on a rencontrées, en si grand nombre, dans la ville ou les environs.

II

L'inscription suivante a aussi été découverte dans la commune de Marguerittes. Elle est gravée sur une dalle funéraire trouvée par M. Jean Cériz, dans un champ à lui appartenant, au quartier de *Font-d'Arquières*. Elle est enfermée dans un encadrement de 0^m20 de haut et de 0^m23 de large. La hauteur totale de la pierre (arrondie par le haut) est de 0^m54 et la largeur de 0^m29. On y lit :

Q. FABIO
DONATO.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

L'ORIGINE DES QUATRE CROCODILES

DE L'HOTEL DE VILLE DE NIMES,

Communiqués par M. CH. LIOTARD.

Le grand escalier de l'hôtel de ville de Nimes présente un genre de décoration dont l'aspect étrange et certainement fort original provoque fréquemment la manifestation d'un naïf étonnement de la part des étrangers qui viennent admirer les merveilles de notre cité. Il m'a été donné, en raison de la situation qu'occupe le siège ordinaire de mes travaux, à proximité des quatre monstres appendus au plafond de cet escalier, de recueillir souvent à ce sujet les exclamations soit des jeunes soldats qui se succèdent à la garde montante, soit des villageois qui affluent dans nos murs, les jours de foire, et auxquels les citadins font les honneurs des curiosités locales. Ils ne manquent pas, entre autres, de leur montrer les quatre crocodiles empaillés que le vulgaire appelle li luzer (les lézards), mais sans pouvoir leur faire connaître l'origine de ces gigantesques spécimens des amphibiens des bords du Nil. — J'apporte à l'Académie quelques documents peu connus sur cette question.

Personne n'ignore sans doute que l'antique médaille commémorative de la conquête de l'Égypte par César Auguste a fourni le type des armoiries concédées, en 1535, par privilège de François I^{er}, à la ville de Nimes.

Nos archives ne renferment qu'une copie non au-

thentique de l'acte de cette concession, inséré par Ménard parmi les preuves de son Histoire de Nîmes (Tome IV, p. 133, sous la date 1536).

Ménard relève avec raison, en signalant l'existence de ce document important, les explications erronées données au roi François I^{er} par le consul Antoine Arlier, député de la commune de Nîmes à Paris, pour offrir au souverain, en souvenir de son passage à Nîmes, une représentation de l'Amphithéâtre en argent massif : Arlier appelait le crocodile *un colœuvre*, et interprétait les initiales COL. NEM. *Coluber Nemausensis*.

Il n'est pas le seul, au reste, qui ait émis à ce sujet des suppositions plus que douteuses. Andoque, dans son *Histoire du Languedoc*, Paradin, dans ses *Devises héroïques*, tout en admettant que le revers de la médaille symbolise l'Égypte vaincue, expliquent les syllabes COL. NEM. par *Colligavit Nemo*. D'autres ont voulu y voir *collegium nemausense* ou *nemausensium*.

De nos jours, grâce à la vulgarisation des connaissances archéologiques, à laquelle votre compagnie n'a pas peu contribué, le premier venu des apprentis de nos ateliers ou le plus jeune enfant de nos écoles primaires serait en état de donner une interprétation satisfaisante de ce symbole populaire.

Ma communication d'aujourd'hui n'aura donc pas pour objet de vous faire connaître comment et pourquoi S. M. François I^{er}, désirant *conserver ou renouveler les louables antiquités* (ce sont les termes du privilège) *desquelles, dit-il, avons esté et sommes grandement amateur*, eut l'idée de substituer au *thoreau* d'or, figurant dans les armes octroyées auparavant par lui-même aux habitants de Nîmes, *un crocodile à la palme enchaîné et un chapelet de laurier en icelle pensile*.

Les recherches auxquelles je viens de me livrer n'ont eu pour but et pour résultat que de retrouver l'origine et les circonstances de l'acquisition des quatre crocodiles, qui se sont d'abord balancés sur la tête de nos édiles dans la salle même consacrée à leurs délibérations, ont été accrochés par la suite dans une antichambre, et paraissent devoir s'être immobilisés sous le comble du grand escalier de l'hôtel de ville.

Avant d'occuper ce poste éminent, qui ne marque peut-être pas la dernière étape de leurs pérégrinations, nos crocodiles gisaient oubliés dans un grenier, où ils avaient été relégués à cause des travaux de restauration effectués à l'hôtel de ville en 1851-52, qui comprenaient la reconstruction et la peinture de l'escalier principal.

Un moment, l'autorité municipale semblait avoir renoncé à reproduire cette décoration singulière; mais le Nimois réclamait ses crocodiles, comme les Troyens leur Palladium.

M. Vidal, maire de Nîmes, les fit donc reparaitre au grand jour; et, pour qu'ils pussent concourir plus dignement à l'ornementation de notre somptueux escalier, on les fit soigneusement épousseter, peindre, vernir. On poussa même la sollicitude pour ces vénérables gardiens de notre palais municipal, jusqu'à faire rétablir la formidable denture dont la vieillesse les avait dépouillés. M. Crespon, naturaliste, fut chargé de ces diverses opérations, et s'en acquitta, moyennant une centaine de francs, d'une façon satisfaisante. Quelque *curieux* retrouvera un jour avec jubilation, dans les livres de comptes de la commune, à la date du 4 mars 1853, la facture, avec quittance à la suite, constatant cette intéressante restitution.

A l'occasion des travaux de restauration de l'hôtel de ville, effectués en 1851-1852, les quatre monstrueux animaux ayant été déplacés et rapprochés des yeux, je reconnus avec une certaine satisfaction que chacun d'eux portait, attachée sous le ventre, une légende explicative, en guise d'acte de naissance, inscrite sur une plaque de tôle en lettres rouges et noires. En possession de ce singulier baptistère, je m'empressai d'en déchiffrer les termes, fortement altérés par la rouille et par les chocs qu'avaient subis les crocodiles, dans leurs fréquents déplacements.

Et voici ce que je parvins à lire sur chacune de ces plaques, en termes qui rappellent, de loin, les formules de l'époque romaine (1) :

1597

DV CONSVLAT
DE MESSIEVRS
NOBLE LOVIS DE
MOMCAMP SEIGNEUR
DE SAINT VERAN.
ANTHOINE DVPRIX
BOVRGEOIS
OLIVIER LATEVLE,
MARCHAM
GVILHAVMES REVERGAT
LABOVREUR.

(1) La première lettre de chaque mot est peinte en rouge

1671

—
DV CONSVLAT
DE MESSIEVRS
NOBLE FRANÇOIS DE
GEVAVDAN SIEVR
DE ROQVECOVRBE
PIERRE FAVQVIER BOURGEOIS
ANTHOINE COVRBESAC
GREFFIER
CLAYDE ESTIENNE
S^t ANDRÉ TAILLEVR DHAB...
OVRRIERS
PIERRE ESCOT BOVRGEOIS
CLAYDE BORRELLI MARCH.

1692

—
DV CONSVLAT
DE MESSIEVRS
NOBLE GVILLEAVME DV
NOIER ANTHOINE
SAVTEL BOVRGEOIS
EMANVEL MARIGNAN
MARCHANT ET CLAYDE
DVRAND MENACER
ESTANS OVRRIERS
RAYMOND CHASTANG
BOVRGEOIS ET GEDEON
BASTID M^r CHIRVRG...

1 7 0 3

CE CROCODILE A ESTÉ DONNÉ A LA
VILLE PAR S^r ABRAHAM POVSSIELGVE
MAR^r NATIF DE CETTE VILLE RESIDAN
A MALTHE ET TRANSPORTÉ PAR LES
SOINGZ DE S^r JEAN AVVELLIER MAR^r
BOVRGEOIS ASSESSEVR DE LA SECONDE
ÉCHELLE
ESTANT MAIRE MESSIRE IACQVES DE
VIVET DE MONTCALM MARQVIS DE
MONTCLVS TRESQVES LA BARTALASSE ET
AVTRES PLACES CON^{ss} DV ROY PRESIDENT
IVGE MAGE ET LIEV^r GEN^{al} DE POLICE
DE LA DICTE VILLE
DV CONSVLAT DE MESS^{ss} M^e PIERRE PISON
CON^{ss} DV ROY AV PRE^{al} ET ASSESSEVR
GVILHAVMES BOISSIERE PROCVREVR
ANTOINE NOTAIRE M^e CHIRVRGIEN
ET PIERRE FOVRNIER MÉNAGER

1 7 0 3

Les dates, heureusement reproduites dans ces quatre légendes, allaient désormais éclairer et faciliter mes investigations dans les archives communales.

Je n'eus pas grand'peine, en effet, à retrouver dans divers registres les traces de l'introduction dans nos murs des quatre caïmans dont nous sommes encore aujourd'hui en possession, et qui se rapportent, comme on vient de le voir, aux années 1597, 1671, 1692 et 1703.

La première pièce qui en fait mention est comprise dans un des registres portant le titre d'*Actes et Con-*

trats; c'est un acte d'acquisition, à la date du 1^{er} août 1674, passé entre le conseil de Nîmes et les sieurs Ménard et Alamel.

Voici le texte de cette pièce importante :

ACHAÏPT DU TROIZIESME CROQUEDILLE.

L'an mil six cens septante un et le premier jour du mois d'aoust apres midy regnant tres chrestien Prince LOUIS par la grace de Dieu Roy de France et de Nauarre par deuant moy no^{re} royal soub^{ne} et tesmoingz après nommés établis en personne sieur Raymond Menard et Leon Alamel marchants et compagnie Lesquels de leur gré en consequence de la desliberaon prinze par Mess^{rs} les Consuls assistes daucungz des princip^s Cons^{liers} au Cons^l politique ordinaire de ceste ville (1) et execuon du traitté fait entre les parties ont fait vente à Messieurs noble Francoys de Gevaudan sieur de Roque Courbe Pierre Fauquier bourgeois Anth^e Courbessac greffier et Claude Estienne S^t André tailhr d'habits premier second troisième et quatri^e Consul de ceste ville de Nîmes la présente année et en la d^e qualité pour et au nom de la ville et comm^{te} stipulant et acceptant d'un crocodile de la longueur de quatorze pans et de grosseur a proportion que les dits sieurs Menard et Alamel ont fait apporter en ceste ville de la ville de Marceilhe ou ils font leur residence. Et lesd^s sieurs Consulz achaipte iceluy pour le mettre et fere appendre dans la grand salle de la maion consulaire pour le decorement d'icelle et fere attacher a un poultre ensuite des autres deux croquedilles quy y ont este cy deuant appendus. Le premier d'iceux en l'année mil cinq cens quatre vingts six estant consulz Mess^{rs} Anthoine Davin doct^r et advst Jacques de Baudan sieur de Vestric Jacques Guigou marchand et Louys Lombard laboureur Et le second en l'année mil cinq cens nonante sept estant Consulz Mess^{rs} Louys de Montcamp seig^r de Saint Veran Anthoine Duprix bourgeois Oliuier Lateule marchand et Guilbaumes Rovergat laboureur. Lesquels sieurs consulz desd. années auroient juge a propos de recouvrer lesd. animaux pour fere entendre au peuple et habitant de lad. ville que les anciennes armoiries et enseignes de ceste ville ayant esté un coleuvre enchene a une palme et un chapeau de laurier en icelle pensile en champ de gueules et dauantaige escript en l^{res} antiques majuscules ces deux mots

(1) Cette délibération a été vainement recherchée. — Le registre de cette époque (L. 23) présente une lacune du 30 juin au 11 octobre 1674.

COL : NEM : Lad. palme entre lesd. deux mots comme aparoissoit en des vieilles et antiques medailles. Led. coleuvre palme et chapelet de synople comme plus aprochant du naturel d'iceux la chaine et les l^{tres} d'or le tout sur led. champ de gueules Ils auroient obtenu la confirmaon desd. armoyrics par l^{tres} pattantes du Roy Fran^ç premier d'heureuse memoire au mois de juin de l'annee mil cinq cent trente cinq a la poursuite (supplicaon) de Messieurs Anthoine Arhier docteur et aduocat Jean Albenas bourgeois Mathieu Fazendier not^{re} Royal et Guilhaumes Forestier labour^r consuls de lad. ville lad. année mil cinq cens trente cinq depuis lequel temps les sieurs Consulz de lad. ville ont este soigneux de fere conserver lesd. animaux et Messieurs les consuls de la pres^{te} année dachaipter ce troisieme desd. sieurs Menard et Alamel et compagnie pour le mesme effect et pour un plus grand decorement de lad. maion consulaire a la perpetuelle memoire de la chose publique Laquelle pres^{te} vente ont fait lesd. sieurs Menard Alamel et comp^{te} auxd. sieurs de Roque Courbe Fauquier Courbessac et Estienne S^t Andre consulz modernes de lad. ville de Nismes au nom dicelle du susd croquedille porte et rendu dans ceste vil^e et au devant la porte de la maion consulaire en la forme susd. et en son entier moyenant le prix et somme de cent soixante cinq lures quest sa legitime valeur heu esgard au prix de leur achapt et autres fraix et despences qu'il a convenu fere pour le fere porter en la ville de Marceille et de la en ceste ville payable icelluy prix pretendu et laquelle dite somme de cent soixante cinq lures lesd. sieurs Menard Alamel et compagnie ont confessé auoir heue et reellement presentem^t receue desd. sieurs de Roque Courbe Fauquier Courbessac et Estienne Saint Andre Consulz de lad. ville et par les mains de sieur Jean Cassan bourgeois recepueur des deniers municipaux de lad. ville La courante année en Louys dor daigent et monoye sen sont tenus pour contens renonsant à l'exception contraire et dicelle somme de cent soixante cinq lures lesd. sieurs Menard et Alamel et comp^{te} bien payes et satisfaits pour ce que dict est en ont quitté et quittent les dits sieurs Consuls Ville et communauté le dit sieur Recepueur desd. deniers municipaux payant pour elle et tous ceux qu'il apartiendra avec promesse que jamais ne leur en sera fait demande et lesd. sieurs Consulz ont declare auoir receu des mains desd. sieurs Menard Alamel et compagnie le susd. crocodille en son entier quilz ont a linstant fait appendre le long d'un poultre de la grande salle de lad. maion consulaire et attacher à icelluy par des chesnes de fer quy ont esté faictes neufves pour cest effet Et ce dessus ont lesd.

parties promis de tenir garder et observer sous les obligations
jurements et renonciations a ce requises et necess^{es}. Faict et
recitte aud. Nismes dans la maion consulaire presents a ce M^r Jean
Dumas Raymond Chastang habitants dud. Nismes signes avec
parties et moy Ponce Ferrand not^{re} royal dudit Nismes soubsigne.

ROQUECOURBE 1^{er} consul.

FAUQUIER 2 consul.

COURBESSAC consul.

ESTIENNE consul.

MENARD ALAMEL DUMAS CHASTANG

Ainsy receu

FERRAND.

(Extrait du registre des Actes et Contrats de 1671 à 1674.

K. 21, F^o 8).

Cette pièce ne constate pas seulement l'achat du crocodile que j'ai inscrit sous le n^o 2, à la date de 1671, mais elle en signale deux autres, achetés en 1586 et 1597, dont le premier a disparu. Il aurait porté à cinq le nombre de ces animaux acquis pour former la représentation en relief des armoiries de la cité. (1)

J'ai vainement recherché les titres de ces deux premières acquisitions, en 1586 et 1597; le registre des *Actes et Contrats*, de 1581 à 1599, a été lacéré sur divers points par une main criminelle. (Une note, à laquelle je n'ajoute que peu de foi, accuse de ce fait un individu du nom de Chabert). Les feuilles qui ont disparu et dont l'onglet porte encore pour la plupart la trace de la pagination, n'appartiennent pas en général aux années 1586 et 1597; mais aucun acte de ceux qui sont conservés pour ces deux années ne mentionne l'acquisition des deux crocodiles introduits sous ces deux dates.

(1) Il est probable que ce crocodile, le plus ancien et le plus avarié par suite, aura été rejeté, lors de la translation du siège de l'administration municipale de la rue de l'Horloge à la rue de la Trésorerie; circonstance qui coïncide avec l'introduction du quatrième crocodile, sous la date 1705.

L'acte de 1671 nous fournit heureusement des données positives sur l'origine de celui que j'inscris sous le n^o 1, à l'année 1597.

L'acquisition du troisième crocodile, dans l'ordre des dates, signalé par la légende sous la rubrique 1692, est relatée au registre des délibérations du conseil de la ville dans un acte ainsi conçu :

De l'acquisition d'un crocodile d'une grosseur extraordinaire, que le sieur Menard a fait porter de Marseille

CONSEIL ORDINAIRE

Du samedi treizième jour du mois de septembre mil six cents quatre vingt douze, etc.....

.....
Ledit Sieur Du Noyer premier Consul tant en son nom que de ses collègues a proposé que le Sr Reymond Menard Mar^t de Marseille ayant eu du leuant vn crocodile d'une grosseur extraordinaire l'auroit fait porter en la ville de Beaucaire pendant la tenue de la foire, où le d^t sieur Du Noyer s'étant trouvé, le d^t sieur Menard le seroit venu voir et après luy avoir fait voir led. Crocodile, il luy auroit proposé d'en faire faire l'acquisition par la ville : que ses armes étants un crocodile enchaîné à un Palmier, et celui cy étant plus gros que ceux quy sont dans l'hôtel de ville, cela seroit d'un plus grand embellissement, en augmenteroit le nombre : qu'il n'étoit pas d'un prix considérable et qu'il se contenteroit que la ville se chargeast de payer à une fille qu'il a religieuse dans le petit couvent Sainte Ursulle de cette ville une pension annuelle de quinze livres pour sa vie seulement priant le Conseil de vouloir sur ce délibérer.

Sur quoy le Conseil ayant considéré que cette acquisition n'est pas d'une grande dépense pour la ville, attendu l'offre faite par led Sr Menard, a délibéré que Messieurs les Consuls feront acquisition dud. Crocodile et qu'ils passeront contract avec led. sieur Menard par lequel ils se chargeront de payer la somme de quinze livres de pension annuelle à la sœur Jeanne Saint Louis de Menard sa fille religieuse dans led. monastère du petit couvent Sainte Ursulle de cette ville, et ce pendant sa vie seulement.

Extrait du registre (m. L. 29) des délibérations du Conseil, de 1687 à 1695, folio 242.

Cet acte offre cette singularité des plus remarquables que le crocodile y mentionné a été acquis moyennant une pension viagère à payer par la commune à une religieuse. Il serait intéressant de retrouver, dans les registres mortuaires du couvent des Ursulines, la date du décès de la fille du sieur Ménard, afin de pouvoir calculer le chiffre de la dépense qui fut le résultat de cette acquisition.

Enfin le crocodile que j'inscris sous le n^o 4, et qui est le plus fort de la collection, n'a pas coûté cher : l'administration en a été quitte pour un remerciement.

Voici la lettre par laquelle le sieur Poussiègue, négociant nimois établi à Malte, l'envoie en présent aux officiers municipaux de sa ville natale :

MESSIEURS

Quoy que mon Commerce mait reteneu depuis plusieurs années dans ce pais, L'eloignement, ni les longues Du Temps n'ont fait aucune Brech, sur lamour, que j'ai pour la patrie, et je ne desespère pas daller un jours jour, du plaisir dy gouter un parfaict repos, cependant ayant esté informé, que vous auez construit une nouvelle maison de Ville, je veux avoir l'honneur de contribuer, autant que je puis a loiner, par un monument, qui cellon que jespere ne vous desagreera pas, et pour cest esfet, je me suis aduise de fere venir Degipte, vn Crocodile, des plus grand quond a peut trouver, j'ai este serui cellon que je le soiettes, je grand Messieurs la liberte de vous l'offrir, comme vne marque de mon attachement, inuiolable, au bien de la patrie, et à vos personnes en particuliers, Monsieur Jean Auelliers mon jntime amy, aura la bonté de vous le presanter de ma part, agréés le, Messieurs, et faictes moy la Grace de le faire placer, ou vous jugeés quil vous puisse seruir d'ornement dans vostre nouuel edifice, qui cellon quond ma assure est tres beau et digne de vos applications infatigables, au seruice du public, qui est toujours heureux soubds de magistrats qui ont autant de probité et de vigilance que vous en aues. Je vous soiette Messieurs, et pour vostre communauté, et pour vos personnes en particuliers toute sorte de prosperité, et je vous prie destre plaincment per-

suades, que je rechercheraj, toute ma vie avec enpreccemant les occasions de vous faire conoistre que je suis avec un profond respect, et un zele inuiolable

MESSIEURS

1702. Le 28^e aoust a Malthe

Vostre tres humb : et tres
obbeisant seruiteur

POUSSIELGUE

Mess^{rs} les Escheuins et Maire, Nismes.

(Registre B. 3. — Consulat et Conseil politique, — pièce 52.)

Cette dernière pièce, qui, non plus que les précédentes, n'a été insérée ni citée dans l'*Histoire de Nimes*, et par conséquent inédite, a été signalée pour la première fois, comme document curieux, dans le spicilège formé par M. Maxime de Mont-Rond, à la suite du récolement des archives communales de Nimes dont il fut chargé par la municipalité en 1852.

La lettre de M. Poussielgue, du 28 août 1702, ne fut communiquée au conseil de ville qu'au mois de février 1703.

La délibération qui mentionne ce don terminera la communication des renseignements que j'ai annoncés à l'Académie.

Elle est ainsi conçue :

CONSEIL ORDINAIRE.

Du mecredy dernier jour du mois de feurier mille sept cens trois, heure de trois apres midy.

Le Conseil ordinaire assemblé par deuant Mess^{rs} Jaques de Vivet de Montcalm marquis de Montclus Presid^t au preal, Maire perpetuel et Lieu^t g^{nal} de police de cette ville

Messieurs M^r Pierre Pison Cons^r du Roy au preal et assess^r de la première echelle, Guillaume Boissière procureur, Antoine Notaire M^e Chirurgien et Pierre Fournier menager consuls de cette ville l'annee courante, en la pnce et assistance de Messire

Philippe Robert vicair^e g^{nl} et official de Monsig^r l'Eveque de Nismes.

P^{nts} et assistants M^r Roche Com^{re} aux reveues des troupes, M^r de Ledignan premier Consul l'année derniere, M^r Verot fils ad^t s^{rs} François Cambon et Jean Auvellier bourgeois assesseur de la seconde échelle, S^r Pierre Roque no^{re} royal, S^r Jaques Charaud no^{re}, S^r Pourcher procur^r, S^r Vincens mai^t chap^{er}, S^r Fournier m^{re} tailleur d'habits, S^r Jaques Lapotte assess^r de la quatrieme echelle et Jean Dode menager.

Du present fait à la ville d'un Crocodile par M^r Poussielgue mar^t de cette ville, resident à Malte.

M^r Auvellier mar^t Bourgeois assesseur de la seconde échelle, ayant présenté à l'assemblée une lettre que le S^r Poussielgue mar^t natif et citoyen de cette ville resident à Malte, escrit a Messieurs les Maire et Consuls par laquelle il leur marque qu'il fait present à la ville d'un crocodile qu'il a fait venir d'Egypte, Le Cons^t ayant fait faire lecture de ladite lettre, et reconnu par la le zèle et l'affection qu'il a pour cette ville a prié Messieurs les consulz d'écrue aud S^r Poussielgue pour l'en remercier, et de luy temoigner que l'assemblée luy estoit tres obligée du present qu'il a fait a la d^e ville et communauté.

Ayant aussy prié M^r Auvellier de vouloir bien prendre le meme soin et a deliberé que le d^t Crocodile sera placé à la salle de l'hostel de ville.

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Ville

L. 30, f^o 378.

LE PROCÈS DES TEMPLIERS ;

Par M. DE DAUNANT aîné.

Le XIV^e siècle, si fécond en découvertes, en grands et terribles événements, s'inaugura par un procès qui dut laisser des impressions profondes chez les populations de l'Europe, et qui a été pour la postérité l'objet de jugements très divers.

Un ordre célèbre, composé de quinze mille chevaliers, dont un grand nombre appartenaient aux plus illustres familles, est tout à coup accusé de professer les doctrines les plus impies et de se livrer aux actes les plus odieux. Les tribunaux qui les jugèrent rendirent des arrêts de culpabilité ; mais la justice de l'histoire, dont les droits ne prescrivent pas, est restée longtemps indécise, et le lecteur qui veut se former sur cette affaire une opinion raisonnée est encore souvent obligé de recourir aux pièces de la procédure.

Plusieurs de ces pièces sont relatées *in extenso* dans l'*Histoire de Nîmes* de Ménard. Notre historien ne brille pas toujours par le sens critique ; mais il est exact et consciencieux, et fournit presque toujours au lecteur des moyens de contrôle pour ses jugements. Sans donc m'arrêter beaucoup à celui qu'il porte sur l'innocence ou la culpabilité des accusés, j'ai lu avec attention les pièces de la longue procédure intentée contre les Templiers dans la sénéchaussée de Beau-

caire, et cette lecture a beaucoup contribué à confirmer l'opinion que je m'étais déjà faite sur ce procès, opinion qui, depuis un siècle surtout, semble généralement prévaloir.

' Mais avant de donner à l'Académie la lecture de quelques-unes de ces pièces qui m'ont paru n'être pas assez connues, je crois nécessaire de rappeler quelques faits généraux.

I.

Vingt ans s'étaient à peine écoulés, depuis la prise de Jérusalem, que le climat et les délices de l'Orient avaient exercé, sur les valeureux compagnons de Godefroy de Bouillon, la plus funeste influence. Vainement des armées de pèlerins se succédaient-elles pour secourir la sainte cité. Un voyage long et pénible, l'inhabileté des chefs, le peu d'aide qu'ils trouvaient dans la population chrétienne du pays, éternée et peu nombreuse, tout contribuait à rendre ces secours presque inutiles, et on prévoyait le jour prochain où ils le seraient complètement.

Mais, quelque prévue qu'elle pût être, la ruine de ce nouveau royaume n'en était pas moins considérée, avec raison, comme une grande honte et un grand échec pour la chrétienté. Ce fut pour conjurer ou pour éloigner ce péril que furent créés, à Jérusalem, presque simultanément, deux ordres religieux et militaires, celui des Hospitaliers ou Chevaliers de Saint-Jean, et celui des Templiers. Les premiers se vouaient spécialement au soin des malades; mais ils partageaient avec les Templiers l'honneur de défendre, par les armes, la Terre-Sainte contre les attaques inces-

santes des Musulmans, désignés alors par les Occidentaux sous le nom générique de *Sarrasins*.

L'ordre des Templiers dut sa naissance, en 1118, à un pieux chevalier français, nommé Geoffroy de Saint-Omer qui s'associa huit gentilshommes dévoués comme lui à la défense de la Palestine. Les statuts de l'ordre furent rédigés par S. Bernard ; il les soumit, en 1128, au concile de Troyes qui approuva, à la fois, la fondation et les règles de l'ordre. Ces règles étaient sévères et dignes d'un siècle où le zèle religieux, s'il n'était pas éclairé, était du moins sincère ; elles pouvaient se réduire à trois prescriptions principales : *pauvreté, chasteté, obéissance*. Le Templier ne possédait rien en propre ; il n'avait d'autre parure que le manteau blanc et la croix, il s'interdisait tout plaisir mondain, même celui de la chasse, ne mangeait de la viande que trois jours de la semaine, entendait la messe le même nombre de jours, communiait au moins trois fois par an et ne pouvait marcher au combat sans avoir accompli ce devoir. S'il hésitait un moment à combattre les Infidèles, il était banni à jamais de l'ordre. Les infractions aux autres règles pouvaient être punies de la flagellation en plein chapitre.

Le grand-maître des Templiers avait sur ses chevaliers une autorité absolue, et ne reconnaissait lui-même d'autre supérieur que le souverain Pontife. Entre le grand-maître et les simples chevaliers, il existait certaines dignités, entre autres les visiteurs ou inspecteurs, et les précepteurs ou commandeurs des provinces et des principaux établissements. Enfin, au dessous des chevaliers, se trouvaient les frères servants, qui exerçaient parfois des professions réputées serviles, mais dont la réception, les devoirs et même

les prérogatives ne différaient pas essentiellement de ceux des chevaliers.

S. Bernard trace des Templiers le portrait suivant :

« Ils vivent sans avoir rien en propre, pas même
» leur volonté. Vêtus simplement et couverts de poussière, ils ont le visage brûlé des ardeurs du soleil,
» un regard fier et sévère ; à l'approche du combat,
» ils s'arment de foi au dedans et de fer au dehors ;
» leurs armes sont leur unique parure, ils s'en servent avec courage dans le péril, sans craindre la
» force ni le nombre des Infidèles. Toute leur confiance est dans le Dieu des armées ; et, en combattant
» pour sa cause, ils cherchent une victoire certaine
» ou une mort honorable. Oh ! l'heureux genre de vie,
» dans lequel on peut attendre la mort sans crainte,
» ou la désirer même, et la recevoir avec fermeté. »

Lorsqu'on voulut abolir l'ordre des Templiers, on ne manqua pas de joindre aux autres accusations celle d'avoir livré par trahison la Terre-Sainte aux Infidèles. Tous les témoignages de l'histoire contemporaine démentent une accusation que les ennemis les plus acharnés de l'ordre n'osèrent pas poursuivre jusqu'au bout. Soit que son vœu le lui commandât, soit qu'il y fût porté par un zèle religieux ou plutôt fanatique, le Templier, dans les combats, ne faisait pas de quartier aux Sarrasins, et par conséquent n'en recevait pas d'eux. Lors de la funeste bataille de Tibériade, en 1187, on put justement reprocher au grand-maître, emporté par sa haine contre le comte Raymond de Tripoli, d'avoir conseillé au faible et inhabile roi Lusignan de livrer une bataille dont la perte devait entraîner celle de Jérusalem ; mais les chevaliers du Temple et ceux de Saint-Jean ne cessèrent de combattre avec la plus

grande valeur, même après que tout espoir de succès fut évanoui. Ceux qui survécurent furent faits prisonniers avec le grand-maître des Templiers, le roi Lusignan et quelques autres chefs de l'armée. Saladin, leur vainqueur, ne manqua pas de générosité envers le roi et la plupart des prisonniers ; mais il fit amener devant lui les chevaliers des deux ordres, et dit, en les voyant passer devant lui : *Je veux délivrer la terre de ces deux races immondes*. Aussitôt les officiers qui l'entouraient se précipitèrent sur eux et les égorgèrent. Des prisonniers chrétiens, qui n'étaient pas chevaliers, s'écrièrent qu'ils l'étaient, pour obtenir, comme eux, la palme du martyr. Le grand-maître des Templiers subit cependant l'affront de n'être pas compris dans ce massacre, soit que Saladin lui sût gré du mauvais conseil qu'il avait donné au roi, soit plutôt que la possession d'un illustre captif lui parût préférable à un meurtre sans utilité.

Les chevaliers qui survécurent à ces désastres ne se laissèrent pas décourager ; ils firent lever à Saladin le siège de Tyr. Plus tard, lors du siège de Damiette par Jean de Brienne, un vaisseau des Templiers, entraîné par le vent sous les murs de la ville assiégée, tomba au pouvoir de l'ennemi ; mais les chevaliers qui le montaient en percèrent le fond ; le vaisseau s'abîma avec eux, et bientôt on ne vit plus au dessus des flots que la pointe d'un mât surmonté de la croix.

Dans la malheureuse croisade de S. Louis en Egypte, les chevaliers donnèrent de nouvelles preuves de leur valeur et de leur mépris de la mort. A la bataille de Mansourah, le fougueux comte d'Artois, qui commandait l'avant-garde composée principalement de Templiers et d'Hospitaliers, enivré d'un premier suc-

cès obtenu sur les Mameluks, veut se précipiter à leur poursuite, sans attendre, comme il l'avait promis au roi son frère, le gros de l'armée chrétienne. Le grand-maître du Temple cherche à retenir son imprudente ardeur; le prince s'emporte jusqu'à accuser de trahison les chevaliers des deux ordres. « Ainsi » donc, répliquent les deux grands-mâtres, nous et » nos chevaliers nous aurions abandonné nos familles » et notre patrie, nous passerions nos jours sur une » terre étrangère, au milieu des fatigues et des périls » de la guerre, pour trahir la cause de l'Église » chrétienne! » A l'instant, le grand-maître du Temple ordonna à ses chevaliers de se préparer au combat. Tous se précipitèrent vers Mansourah, à la suite du prince; mais bientôt l'ennemi reconnaît leur faible nombre, les entoure dans la ville dont ils s'étaient emparés, et, avant l'arrivée de l'armée, retardée dans sa marche, après un combat de cinq heures, presque toute cette avant-garde, y compris son chef, avait été exterminée. Le grand-maître des Templiers, échappé presque seul et couvert de blessures, avait vu périr à ses côtés deux cent quatre-vingts chevaliers; il trouva lui-même une mort glorieuse, avec un grand nombre des siens, dans les autres combats qui précédèrent la captivité de S. Louis.

Mais la valeur des chevaliers des deux ordres n'avait bientôt plus de champ pour se signaler. Ptolémaïs ou Saint-Jean-d'Acre était la seule ville importante qui restât aux chrétiens dans la Palestine. Vers la fin du XIII^e siècle, les Sarrasins en firent le siège avec une armée que les historiens du temps évaluent à deux cent mille hommes. Les Templiers et les Hospitaliers, aidés de quelques volontaires, étaient

ses seuls défenseurs. On continuait bien, dans l'Occident, à prêcher la guerre sainte; mais les malheureuses croisades de S. Louis avaient achevé de glacer les courages, déjà bien refroidis par le mauvais succès des expéditions précédentes. La défense de Ptolémaïs fut courageuse et opiniâtre; les milices du Temple et de l'Hôpital se montrèrent partout où il y avait un danger. Au dernier jour, l'ennemi entrant déjà par la brèche, les Templiers prennent la résolution hardie de sortir de la ville et d'attaquer le camp musulman; mais leur faible nombre les vouait à une mort presque certaine. Leur grand-maître tombe, percé d'une flèche, au milieu de ses chevaliers, qui ne tardent pas à partager son sort. Les derniers défenseurs de la malheureuse cité furent les chevaliers survivants des deux ordres, réfugiés dans leur maison du Temple. Tous périrent, soit par le fer de l'ennemi, soit sous les ruines de leur palais, qui s'écroula, ensevelissant à la fois chrétiens et musulmans. J

Ptolémaïs succombait en 1291. Huit ans plus tard, les Templiers trouvèrent une dernière occasion de se signaler: un prince mogol nommé Caran, maître de la Perse, voulait étendre ses conquêtes en Syrie et même en Egypte. Il sollicita des monarques chrétiens des secours qu'il aurait payés par la cession de la Palestine; mais leur faiblesse et leurs divisions les empêchèrent de profiter de cette offre. Les Templiers et les Hospitaliers se rendirent seuls sous les drapeaux du prince tartare, qui, avec leur aide, remporta une grande victoire et s'empara de Jérusalem, qu'il remit aux chrétiens, selon ses promesses; mais bientôt il éprouva de grands revers, et les chevaliers, n'étant pas secourus, furent obligés d'abandonner la ville sainte. Jacques de

Molay, dernier grand-maitre des Templiers et qui avait pris part à cette expédition, en méditait, à ce qu'il paraît, une nouvelle, lorsque son ordre et lui-même furent proscrits.

Ainsi c'est à tort qu'on a élevé contre les Templiers l'absurde reproche de trahison. Celui d'avoir, par mollesse ou négligence, compromis la cause qu'ils étaient chargés de défendre, n'est pas mieux fondé. Huit ans avant leur arrestation, ils combattaient les Infidèles, et rien n'autorise à croire qu'ils n'eussent, sous peu, saisi une nouvelle occasion de se signaler pour la défense de la chrétienté.

D'autres reproches paraissent mieux établis.

II.

Malgré les pertes très considérables qu'éprouvaient les Templiers dans les combats, leur nombre n'avait cessé de s'accroître, et leurs richesses aussi. Le zèle religieux d'abord, plus tard les calculs humains, portèrent une grande partie de la noblesse à entrer dans des ordres où les combats, qu'elle aimait, conduisaient à la vie éternelle et souvent aux jouissances mondaines. La piété des fidèles avait doté les deux ordres de revenus très considérables. Les Templiers possédaient, dit-on, plus de dix-neuf mille manoirs. Pendant ce temps, le reste de la noblesse s'était ruinée dans les expéditions d'outre-mer. Les Templiers, au contraire, devenus de plus en plus riches, ne pouvaient manquer d'exciter l'envie de ceux qui, ayant même origine, ayant encore mêmes périls, se trouvaient, à beaucoup d'égards, dans une position bien inférieure.

Les rois n'étaient pas, envers eux, dans de meilleures

dispositions. Tant que la royauté se trouva, en quelque sorte, étouffée sous la forte organisation féodale qui la ceignait de toutes parts; tant que les ordres religieux occupés à combattre l'islamisme ne furent que faiblement représentés dans l'Occident, ils n'inspirèrent aux gouvernements aucune inquiétude. Il n'en fut pas de même lorsque la féodalité fut vaincue, en France, par Philippe-Auguste et par S. Louis : leurs successeurs, devenus souverains absolus, ne durent pas voir, sans quelque appréhension, des ordres militaires puissants à la fois, par le nombre, la richesse et l'illustration des familles, n'obéissant qu'à leur grand-maître, et celui-ci au seul souverain Pontife. Les défiances qu'inspira, pendant deux siècles, l'ordre des Jésuites peuvent donner une idée de celles des gouvernements du moyen-âge envers les chevaliers obéissant à peu près aux mêmes règles et exerçant, de plus qu'eux, la profession des armes.

Il paraît certain qu'ils ne jouirent pas avec modestie de leur gloire et de leurs richesses. L'orgueil leur est reproché par presque tous leurs contemporains. Une anecdote, vraie ou supposée, rapportée par un chroniqueur anglais du XIII^e siècle, vient à l'appui de cette accusation. Lorsque Richard Cœur-de-Lion fut mortellement blessé au siège d'un château du Limousin, le prêtre qui s'approcha de lui pour lui annoncer sa fin prochaine et l'y préparer lui conseilla de se défaire de ses trois filles : « Je n'en ai point », répondit le roi. — « Pardonnez-moi, sire, vous en avez trois, que vous avez beaucoup trop aimées : la superbe, l'avarice et la luxure ». — « *Eh bien !* dit Richard, *je marie la première aux Templiers.* » Il est inutile de s'occuper des gendres qu'il destinait à ses filles puinées.

Le poète Guyot qui, dans sa satire qu'il appela *Bible*, attaque à peu près tous les états, même les moines, quoiqu'il le fût lui-même, donne aux Templiers des éloges mêlés de quelques critiques :

Molt sont prodomes li Templiers :
Là se rendent li chevaliers
Qui ont ce monde assavoré,
Qui ont tot veu et tot tasté.

Il leur reproche cependant leur orgueil et leur cruauté dans les combats. L'historien Matthieu Paris s'élève aussi contre leur orgueil et leurs immenses richesses.

Ces reproches devenaient plus vifs et plus multipliés à mesure que les richesses s'accroissaient et que l'activité militaire diminuait. En effet, dans les cinquante dernières années du XIII^e siècle, les occasions de combattre étaient devenues rares, et il était bien difficile à des chevaliers riches, oisifs et non cloîtrés, de ne pas se livrer à des plaisirs interdits par leurs vœux. Les deux ordres, sur ce point, paraissent avoir été également coupables. On accusait plus spécialement les Hospitaliers de manquer aux règles de la chasteté, et les Templiers à celles de la tempérance. Un dicton qui s'est conservé jusqu'à nos jours fait présumer que ce dernier reproche était assez fondé. Si le premier de ces ordres inspira moins de haine que le second, on peut croire que ce fut parce qu'il était moins orgueilleux et moins riche, et qu'il eut le bonheur ou la sagesse d'entreprendre une grande et utile expédition militaire, la conquête de Rhodes ; tandis que les Templiers, en en méditant probablement une semblable, faisaient étalage dans l'Occident, surtout à Paris, de leurs richesses et de leurs plaisirs mondains.

Un témoin non suspect nous donne, au surplus, la preuve que les accusations contre les mœurs des Templiers et contre le mauvais emploi de leurs richesses n'étaient ni aussi graves ni aussi générales qu'on voulut bien le dire, quand on les poursuit.

Voici le préambule d'une ordonnance de Philippe-le-Bel, peu antérieure au procès :

« Les œuvres de piété et de miséricorde, la libéralité magnifique qu'inspire dans le monde entier le saint ordre du Temple, divinement institué depuis longues années; le courage qui doit être éveillé en faveur de la Terre-Sainte, nous oblige à répandre notre libéralité sur l'ordre et les chevaliers, en quelque lieu de notre royaume qu'ils se trouvent; et à donner des marques d'une faveur spéciale à l'ordre et aux chevaliers, pour lesquels nous avons une sincère prédilection ».

On peut présumer que les sentiments de prédilection de Philippe-le-Bel pour le saint ordre du Temple n'étaient pas trop sincères; mais, d'un autre côté, il est difficile de penser que, s'il avait eu connaissance des affreuses accusations portées peu de temps après contre cet ordre, il eût osé lui rendre un pareil témoignage.

Comment cette prédilection, sincère ou affectée, se changea-t-elle en animadversion violente? Le roi découvrit-il réellement les horribles désordres dont il accusa les Templiers? Fut-il abusé par de fausses dénonciations, ou aveuglé par la licence? Les recherches de près de six siècles n'ont pas suffi pour résoudre complètement les questions que soulève ce grand procès. Il en est de même, il est vrai, de beaucoup d'autres questions historiques; mais, dans celle-ci, il

existe assez d'éléments pour se former une conviction ; et le lecteur a le droit de demander à l'historien, après l'exposition des faits, une opinion nettement formulée.

Le caractère du grand accusateur des Templiers, du roi Philippe-le-Bel, a été lui-même l'objet de jugements assez divers.

Les gallicans lui ont su gré de sa résistance à la cour de Rome, les jurisconsultes de ses réformes dans l'administration de la justice, les amis des libertés publiques de l'admission des communes aux états généraux.

Mais un examen plus attentif a beaucoup tempéré ces éloges.

Dans les violents démêlés du roi avec Boniface VIII, tous les torts ne furent pas du côté du Pontife romain, et la haine de Philippe, poussée jusqu'à ses dernières limites, survécut même à Boniface, dont la mort fut la suite des excès commis sur sa personne par les agents du roi.

Le dévouement servile des légistes aux volontés de Philippe, les secours efficaces qu'ils lui prêtèrent pour l'établissement de son pouvoir absolu, expliquent, bien mieux que son amour de la justice, la préférence qu'il donnait aux chevaliers ès-lois sur les chevaliers d'armes, plus ignorants, il est vrai, mais moins dévoués.

Enfin les états généraux, convoqués quelquefois par Philippe-le-Bel, ne furent, en réalité, qu'une fiction légale, destinée à couvrir des aggravations d'impôts ou des actes d'une justice suspecte, tels que les entreprises contre Boniface VIII ou la condamnation des Templiers. Voici ce qu'en rapporte M. Boutaric, auteur d'un savant ouvrage sur le règne de Philippe-le-Bel, couronné récemment par l'Institut :

» Ils (les états) n'avaient aucune initiative , aucune
» liberté. Les députés du tiers-état venaient, aux
» termes des lettres de convocation du roi et de leur
» mandat, recevoir les ordres du prince; ils ne sem-
» blent pas avoir été admis à délibérer. En 1302, les
» états n'eurent qu'une séance; le même jour, les trois
» ordres écrivirent chacun, le clergé au pape, les
» nobles et le peuple aux cardinaux, une lettre qui
» avait été évidemment rédigée d'avance. Ce n'était
» pas des conseils qu'on leur demandait; on n'at-
» tendait et on ne voulait d'eux qu'une approbation
» prompte et entière. Encore, si l'on se règle sur ce
» qui se passa aux états de 1314, cette approbation
» n'était pas même sollicitée sérieusement; on la
» considérait comme acquise ».

Aussi cette institution politique, la seule dont fut dotée la France avant 1789, faussée et corrompue dès son principe, n'eut jamais aucune réalité. Sous le roi Jean seulement, les états entreprirent sérieusement une réforme, et ne purent organiser qu'une révolte bientôt comprimée.

Les historiens les plus favorables à Philippe-le-Bel sont obligés de convenir qu'il était à l'excès avide et vindicatif. L'impôt se présentait aux sujets sous toutes les formes. Quand le peuple était à bout de ressources, on confisquait les biens des Juifs et des Lombards. Enfin, ces moyens se trouvant encore insuffisants pour satisfaire la rapacité du roi et de ses ministres, on avait recours à de fréquentes et énormes altérations de monnaies qui ruinaient et empêchaient même tout commerce extérieur et intérieur, et qui valurent à Philippe, même de son vivant, l'épithète honteuse et trop méritée de *faux monnayeur*.

Ces odieuses opérations causaient quelquefois des émeutes , à Paris et dans les provinces. En 1306, le roi , pour satisfaire à des plaintes légitimes ou pour toute autre cause , ordonna que la monnaie , dont il avait triplé la valeur , fût ramenée à son ancien taux, celui du temps de S. Louis ; mais ce brusque retour à la légalité devenait lui-même un malheur et une difficulté. Que fallait-il statuer sur les marchés conclus sous le régime de la monnaie altérée , sur les loyers , par exemple ? Le roi , qui trouvait sans doute la question fort grave , négligea ou différa de la résoudre. Les propriétaires exigeaient l'exécution littérale du contrat ; les locataires , et c'était la masse de la population parisienne , perdirent patience. La maison d'Etienne Barbette , maître des monnaies , fut pillée et incendiée. Le roi , dont la vie était menacée , se réfugia au Temple , dont les vastes bâtiments formaient une sorte de ville fortifiée au milieu de Paris. On dit qu'il soupçonna les Templiers d'avoir fomenté une révolte dont ils prévinrent cependant les conséquences , en lui procurant un asile sûr et en contribuant à l'apaisement du peuple , auquel , conformément à leurs statuts , ils distribuaient d'abondantes aumônes ; mais Philippe n'était pas homme à leur pardonner un service qui lui révélait leur puissance. On a dit aussi , avec beaucoup de probabilité , que son désir de s'approprier tout ou partie des grandes richesses des Templiers avait pu contribuer à leur perte. Quoiqu'il en soit , des documents irrécusables ont démontré que Philippe avait conçu le projet de détruire l'ordre , bien avant de l'exécuter.

Son exécution présentait , en effet , des difficultés qui auraient pu rebuter un souverain plus scrupuleux

moins obstiné et moins vindicatif que Philippe-le-Bel. L'ordre des Templiers ne relevait que de l'autorité ecclésiastique, et on ne pouvait guère espérer qu'un pape consentit légèrement à l'abolition d'un ordre qui avait rendu à la chrétienté d'importants services et qui pouvait lui en rendre encore ; mais le roi avait d'avance pris ses mesures pour ne pas trouver dans le Pontife un juge impartial, mais bien un instrument servile.

Après la mort de Boniface VIII, un pape pieux, Benoît XI, s'était vainement efforcé de rendre la paix à l'Eglise, en levant les principales censures contre le roi de France et ses conseillers. Il ne pouvait complètement pardonner à Guillaume de Nogaret, du moins sans quelque expiation, les attentats commis contre son prédécesseur, et encore moins consentir à ce qu'on fit un procès à sa mémoire, en le chargeant des impiétés et des vices les plus monstrueux ; mais ce n'était pas le compte de Philippe-le-Bel, qui ne voulait mettre aucun terme à ses vengeances.

Benoît XI étant mort, après un très court pontificat, le parti des Caïetans, qu'on croyait très puissant à Rome et dans le conclave, ne voulait pas lui donner un successeur dévoué aux volontés du roi de France. L'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got, s'était toujours montré favorable à Boniface VIII. Villani assure que, à la suite d'une conférence secrète qu'il eut à Poitiers avec Philippe-le-Bel, il intervint entre eux un marché en vertu duquel le roi promit de favoriser l'élection de l'archevêque au souverain pontificat ; et ce dernier aurait, en retour, souscrit à cinq conditions, dont la principale était la condamnation de la mémoire de Boniface VIII, et même à une sixième, que le même

historien croit être l'abolition de l'ordre des Templiers. L'existence de cette conférence a été contestée, et on lui a même opposé un *alibi*; mais, en la tenant pour douteuse ou même pour fausse, on ne peut cependant douter, d'après la conduite du roi et du pape, qu'il ne fût intervenu entre eux des conventions secrètes, dont l'exécution a compromis plus d'une fois la dignité et l'indépendance de l'Eglise.

Clément V n'osa jamais aller à Rome. Avant de fixer sa résidence à Avignon, il se rendit successivement dans les principales églises du royaume, dont sa suite avide et corrompue dévorait les revenus et excitait, par ses déportements, l'indignation du peuple et du clergé. A Lyon, entre autres, les désordres furent poussés si loin que l'archevêque Villars ordonna aux bourgeois de prendre les armes et de courir *sus aux garçons qui insulteraient les femmes*. — Le pape n'ayant tenu aucun compte des plaintes ni des menaces, des collisions sanglantes eurent lieu entre sa suite et les bourgeois. Dans l'une d'elles, un neveu de Clément V, signalé comme un des principaux auteurs de ces désordres, fut tué, ainsi que plusieurs de ses adhérents. Le roi, à qui Clément V porta ses plaintes, aurait certainement désiré de lui complaire; mais la courageuse fermeté de l'archevêque et la justice évidente de sa cause forcèrent le roi à lui donner complètement raison.

En revanche, les concessions réciproques que se faisaient le roi et le pontife dans l'administration de l'Eglise, pouvaient aboutir à sa ruine ou à son avilissement. La pragmatique, ouvrage de S. Louis, était tacitement abrogée, et l'élection par les chapitres remplacée par des nominations arbitraires de sujets

souvent indignes, tantôt sur la recommandation du roi, tantôt par la seule volonté du pape.

Avec un pareil auxiliaire, Philippe-le-Bel pouvait tout oser.

III

Le grand-maitre des Templiers, Jacques de Molay, était depuis peu revenu, sur l'invitation du pape et du roi, de l'île de Chypre, où l'ordre possédait de riches établissements. Le roi lui avait toujours témoigné de l'amitié, et l'avait même choisi pour être le parrain d'un de ses enfants. Le 12 octobre 1307, il avait porté le poêle aux obsèques d'une princesse, sœur de l'empereur de Constantinople. Le lendemain, à l'aube du jour, il était arrêté au Temple avec cent quarante chevaliers et jeté dans un cachot. Le même jour, à la même heure, tous les Templiers du royaume étaient arrêtés ; et cette mesure, concertée avec tant de secret, exécutée avec un pareil ensemble, donne la plus grande, je dirais presque la plus terrible idée du pouvoir de ces rois qui, moins de deux siècles auparavant, passaient des années entières à guerroyer contre des seigneurs de leurs domaines. Une lettre-circulaire du roi, adressée à ses baillis, sénéchaux et à des commissaires spécialement nommés pour l'instruction du procès, ordonna cette arrestation, et les mesures à prendre subséquemment. Elle est la base, comme le principe, du grand procès qui allait commencer. Quelques historiens l'ont rappelée et en ont fait connaître certains fragments. Quelque prolix qu'elle soit, il me semble utile de la faire connaître presque dans son

entier. Je la prends telle qu'elle est rapportée par notre historien Ménard :

« Philippe, par la grâce de Dieu roi des Français, à
» ses amis Henri de Celle et Oudart de Maubuisson,
» chevaliers, et au sénéchal de Beaucaire, salut et
» affection.

» Une chose pleine d'amertume, horrible à penser,
» terrible à entendre, détestable par le crime, exéc-
» crable par la scélératesse, abominable par l'exécu-
» tion, chose entièrement inhumaine, tant elle est
» éloignée de tout caractère humain, est parvenue
» depuis quelque temps à nos oreilles par le récit de
» plusieurs personnes dignes de foi, et non sans ex-
» citer en nous une grande stupeur et les frémissé-
» ments d'une véhémence indignation; — chose dont
» l'impression douloureuse s'est d'autant plus vive-
» ment accrue en nous, qu'il ne peut être mis en
» doute que la monstruosité de si grands crimes ne
» soit une offense à la majesté divine, une atteinte à
» la foi orthodoxe et à tout le christianisme, un op-
» probre pour l'humanité, un pernicieux enseigne-
» ment du mal et un scandale universel.

» En effet, la raison humaine souffre, et, en souf-
» frant, elle est profondément troublée, lorsqu'une
» partie d'elle-même sort des limites de la nature
» jusqu'à devenir oublieuse de ses principes et de sa
» condition propre, ignorante de sa dignité, prodigue
» d'elle-même, abandonnée aux sens, semblable aux
» brutes stupides; que dis-je? dépassant en bestialité
» les brutes elles-mêmes, se livrant à tous les crimes
» devant lesquels recule la sensualité des brutes, aban-
» donnant le Seigneur, s'éloignant de Dieu son sau-
» veur, délaissant Dieu son père, oubliant Dieu son

» créateur , immolant aux démons ; race sans sagesse
» et sans prudence , agissant cependant comme si elle
» savait , comprenait et prévoyait.

» Depuis longtemps , des rapports dignes de foi
» nous ont fait connaître que les frères de l'ordre mi-
» litaire du Temple , cachant le loup sous l'apparence
» de l'agneau , insultant à notre foi religieuse sous les
» dehors de la religion , crucifiant de nouveau le Sei-
» gneur crucifié jadis pour la rédemption du genre
» humain , lui infligeant de plus cruelles injures que
» celles qu'il souffrit sur la croix , lorsqu'à leur
» introduction dans l'ordre , ayant sous les yeux
» l'image du Christ , le récipiendarire le renie trois
» fois avec le plus misérable aveuglement et lui crache
» trois fois à la face avec une horrible cruauté , qu'en-
» suite, se dépouillant de ses vêtements , se mettant en
» présence du supérieur qui le reçoit , celui-ci le baise
» trois fois (suit l'énumération des baisers), et cela
» à la honte de la dignité humaine , à l'opprobre de
» leur ordre ; et , après avoir offensé la loi divine par
» d'aussi monstrueux embrassements et par d'autres
» détestables actions , ils ne craignent pas d'offenser
» aussi la loi humaine, et s'obligent, par le vœu même
» de leur profession , les uns envers les autres , à ces
» horribles et monstrueuses unions qui attirèrent jadis
» sur les fils des hommes la colère de Dieu.

» Cette race immonde a quitté la source des eaux
» vives ; elle a échangé le Dieu de gloire contre le si-
» mulacre d'un veau ; elle a sacrifié aux idoles. Voilà ce
» que ne craint pas de commettre , avec bien d'autres
» choses , cette race insensée et perfide, dont non seu-
» lement les actes et les œuvres détestables, mais encore
» la parole , souillent la terre de leur fétidité, altèrent la

» limpidité des eaux , infectent la pureté de l'air et entraînent la ruine de notre foi.

» Et bien que nous ayons eu d'abord de la peine à ne pas attribuer ces dénonciations aux rumeurs , à l'esprit d'envie, aux suggestions de la haine ou aux calculs de la cupidité, plutôt qu'à la ferveur de la foi, au zèle de la justice et au sentiment de la charité, cependant, les dénonciations se multipliant et le scandale croissant, de violentes présomptions, fondées non sur de vagues soupçons, mais sur des arguments légitimes et sur des conjectures probantes, nous ont engagés à commencer une enquête fondée sur de pareilles prémisses. Nous étant donc préalablement concertés avec notre Saint-Père en Jésus-Christ, souverain-Pontife de la sainte Eglise romaine; après en avoir délibéré en plein conseil, avec les prélats et les barons de notre royaume, nous avons arrêté les modes d'enquête les plus efficaces pour arriver à la vérité la plus complète; et, plus nous entrions profondément dans cette voie, à mesure que les barrières tombaient devant nous, ces abominations nous apparaissaient de plus en plus graves.

» Et nous, qui avons été établis par Dieu pour la défense de la foi et de la liberté de l'Eglise, qui affectionnons plus que toute autre chose le maintien et le progrès de la foi catholique, avons ordonné qu'une information fût diligemment faite par notre bien-aimé frère en Christ, Guillaume de Paris, nommé par le Saint-Siège inquisiteur du crime d'hérésie; et, comme il est résulté, tant de cette information que des autres indices et présomptions, de plus véhéments soupçons contre les profanateurs de Dieu, de la foi et de la nature, ennemis de la société humaine, le-

» dit inquisiteur a demandé le secours de notre bras ;
» et, faisant droit à sa juste demande, bien que les uns
» puissent être coupables et les autres innocents, con-
» sidérant que l'affaire est extrêmement grave, que
» des soupçons véhéments s'élèvent contre l'ordre en-
» tier, voulant enfin que tous soient soumis à l'examen
» de la justice, et que, s'il existe des innocents, ils
» soient justifiés, de même que l'or sort pur du creuset ;
» après en avoir de nouveau délibéré avec les prélats
» et les barons de notre royaume et nos autres con-
» seillers, nous ordonnons que tous les membres du-
» dit ordre, sans aucune exception, soient arrêtés, te-
» nus en prison et réservés au jugement de l'Eglise ;
» que tous leurs biens, meubles et immeubles, soient
» saisis et conservés fidèlement sous notre garde. C'est
» pourquoi nous ordonnons à vous et au sénéchal de
» Beaucaire d'arrêter les frères dudit ordre, de les
» détenir en prison, de saisir leurs biens, etc.»

À travers ces flots d'une éloquence ampoulée et diffuse, on surprend plus d'une fois le royal écrivain en flagrant délit de mensonge.

Quels sont ces nombreux dénonciateurs de l'ordre, dont il parle à plusieurs reprises ? Ils ne paraissent pas dans l'information faite par Guillaume de Paris après l'arrestation des Templiers, non plus que dans celle dirigée par les commissaires du pape. On entend, il est vrai, quatre ou cinq témoins étrangers à l'ordre ; mais aucun d'eux ne dépose d'un fait précis de l'accusation. Ils se bornent à parler de bruits plus ou moins vagues, D'où on peut conclure que, s'il a existé des dénonciateurs de l'ordre, ils n'ont été que des individus dont le témoignage ne pouvait être reçu en justice. Des historiens plus ou moins bien renseignés affirment, en effet,

que les seuls dénonciateurs furent deux criminels, dont un ancien Templier, qui, détenus dans la même prison, se firent des confidences réciproques, ou inventèrent ces dénonciations, comme moyen de sortir de captivité.

Philippe-le-Bel affirme qu'il a délibéré deux fois de cette affaire avec les prélats et les barons du royaume et ses autres conseillers ; mais, outre qu'il n'existe aucune trace de ces délibérations, comment peut-on croire que, si elles avaient eu lieu, le profond secret qui précéda l'arrestation eût pu être gardé ? On doit en dire autant de l'enquête préalable, qui aurait été faite par l'inquisiteur G. de Paris. On n'en trouve aucune trace dans la procédure, et cette information, ainsi que les délibérations du conseil, auraient rendu le secret impossible.

Enfin, s'il est vrai que le roi ait, avant l'arrestation des Templiers, essayé de s'entendre avec le Pape sur les moyens d'abolir l'ordre, il n'est pas moins vrai que le Pontife, qui en était le seul juge, témoigna un vif mécontentement de ce qu'ils avaient été emprisonnés sans son consentement, et qu'il révoqua même les pouvoirs de G. de Paris.

Si la lettre dont je viens de donner lecture à l'Académie fait honneur à l'éloquence des secrétaires du roi, les mesures prises pour s'assurer la possession des biens ou pour obtenir des aveux n'en font pas moins au génie fiscal de ses trésoriers et à la subtilité de ses légistes.

A la suite de la lettre, les instructions suivantes sont adressées aux commissaires :

« 1^o Ils révéleront l'affaire, sous le secret, au sénéchal
» et aux baillis, et prendront secrètement des infor-

» mations sur toutes et chacune des maisons des
» Templiers. — *On pourra également en prendre adroi-*
» *tement sur les maisons d'ordres religieux semblables ;*
» *et, pour cela, on prendra le prétexte du décime, ou*
» *tout autre.*

» 2^o L'envoyé du roi, assisté du sénéchal et du
» bailli, selon le nombre plus ou moins grand des
» maisous et granges de l'ordre, choisira, au jour
» assigné, des hommes aptes du pays, non suspects,
» fidèles, chevaliers, scabins, consuls ou autres de
» condition égale. Ils seront informés de l'affaire en
» secret, et, après serment prêté, ils seront envoyés
» dans chacun de ces lieux pour prendre les per-
» sonnes, saisir les biens et les mettre sous bonne
» garde. Ils pourvoiront à ce que la culture et l'ense-
» mencement des champs ne soient pas négligés, vu
» que le temps presse. Il sera commis à la garde des
» biens, avec les personnes habitant ladite maison,
» des personnes choisies et riches ; et on fera, le pre-
» mier jour, un inventaire des meubles, revêtu du sceau
» des commissaires. Ils prendront des serviteurs avec
» eux, afin d'être plus facilement obéis, et de pré-
» venir les résistances qui pourraient être opposées
» par les frères ou par leur famille.

« 3^o Les personnes des Templiers seront gardées
» avec soin, en lieu sûr, en particulier et séparément.
» Les commissaires procéderont à une première infor-
» mation, les inquisiteurs n'étant appelés que
» subséquemment. Ils arriveront à la connaissance
» de la vérité par tous les moyens qu'ils jugeront
» convenables, même en employant les tourments. Si
» les accusés avouent la vérité, leurs dépositions seront
» rédigées en acte public, en présence de témoins.

» Le mode de procéder sera le suivant : Après une
» exhortation préliminaire à dire la vérité, on expo-
» sera aux accusés comment l'Eglise romaine et le roi
» ont été informés, par des témoins de leur ordre,
» dignes de foi, de l'erreur et de l'hérésie dont ils se
» sont rendus coupables, à leur entrée dans l'ordre et
» dans leur profession. S'ils confessent la vérité, le
» pardon leur sera promis, pourvu qu'ils reviennent à
» l'intégrité de la foi de l'Eglise. On les avertira que,
» dans le cas contraire, ils sont exposés au danger
» d'une condamnation. Ils seront interrogés, soigneu-
» sement et sous la foi du serment, sur la manière
» dont ils ont été reçus, ainsi que sur les promesses
» qu'ils ont faites. Enfin, en termes généraux, ils
» seront interrogés jusqu'à ce que la vérité soit avouée
» par eux, et qu'ils persévèrent dans leurs aveux ».

Suit l'énumération des articles sur lesquels doit porter l'interrogatoire :

« Ceux qui sont reçus demandent d'abord le pain
» et l'eau de l'ordre ; après quoi, le précepteur ou le
» supérieur recevant conduit le récipiendaire dans un
» lieu secret, derrière l'autel ou dans la sacristie
» (suivent les sacrilèges, baisers dégoûtants, recom-
» mandation de plaisirs infâmes, déjà énumérés dans
» la lettre). On ceint ses reins d'une corde qu'il est
» tenu de porter toute la vie, et qu'on lui dit avoir
» enveloppé l'idole qu'ils adorent. Les prêtres de l'or-
» dre, en célébrant la messe, omettent les paroles
» sacramentelles. Il faut s'informer de cela auprès
» desdits prêtres. Ils ont une certaine idole, qu'ils
» adorent dans leurs chapitres provinciaux. Tous ne
» savent pas cela, mais quelques-uns seulement ».

Enfin, on ordonne aux commissaires d'envoyer au

roi, sous leurs sceaux et sous ceux des inquisiteurs, aussitôt qu'ils le pourront, *copie de la déposition de ceux qui avoueront lesdites erreurs, ou tout au moins l'article principal de l'apostasie.*

Nous avons donné dans son entier cette longue pièce, parce qu'elle nous semble révéler la véritable pensée du roi. Toujours il parle en juge convaincu, jamais en souverain qui veut arriver à connaître pleinement la vérité. La seule vérité pour lui, c'est la culpabilité. Il s'agit, non de s'enquérir, mais d'obtenir des aveux. Ceux qui les feront seront pardonnés; ceux qui nieront seront soumis aux tortures et menacés de condamnation. Le roi n'a nul souci des dénégations; il n'ordonne pas même à ses commissaires d'en tenir note: ce sont les aveux seulement qu'il faut légalement constater et dont on lui doit envoyer copie.

Et quels sont les juges à qui l'on confie un pareil mandat? Ce ne sont pas les juges de la sénéchaussée, ce ne sont pas même les inquisiteurs. Ce sont de simples chevaliers, auxquels on joint le sénéchal, autre agent de la couronne (A). En réalité, tout fut fait, dans la sénéchaussée de Beaucaire, par Oudart de Maubuisson, qui ne porte d'autre titre que celui de chevalier, seigneur de *Ribaute*. Son collègue, Henri de Celle, était occupé ailleurs, comme on peut le lire dans l'enquête. Il obtenait des aveux, en employant les mêmes moyens.

En ce qui concerne les biens, les précautions minutieuses prescrites par le roi à ses commissaires, et la prise de possession du Temple, qu'au mépris de toute pudeur il vint occuper avec son trésor et ses archives, le lendemain de l'arrestation des Templiers, indiquent assez qu'il espérait s'enrichir de tout ou par-

tie de leurs dépouilles. On peut également présumer, par la recommandation qu'il fait à ses commissaires de prendre adroitement des informations sur les biens des autres ordres militaires, qu'il avait le projet d'étendre ses opérations politiques et fiscales sur l'ordre des Hospitaliers.

La lettre du roi ou d'autres publications semblables furent lues publiquement par son ordre, à Paris et dans les provinces. L'opinion populaire, toujours disposée à croire aux faits les plus monstrueux, ne douta pas de ceux que le roi imputait aux Templiers, d'autant plus que ceux-ci semblèrent d'abord les confirmer par leurs aveux.

En conséquence des ordres du roi, ils avaient été interrogés à Paris par Guillaume de Paris, assisté de quelques légistes ; ils avouèrent presque tous les principaux faits. Il est vrai que, dès les premiers jours, il en mourut un assez grand nombre, trente-six, à ce que disent les historiens, et qu'il paraît certain qu'ils succombèrent aux suites de la torture ou de traitements semblables. Dans plusieurs provinces, les aveux furent loin de présenter la même unanimité.

Dans la sénéchaussée de Beaucaire, soixante-six frères du Temple furent arrêtés par Oudart de Maubuisson et par Guillaume de Saint-Just, délégué du sénéchal. Quarante-cinq Templiers furent enfermés dans les prisons d'Aiguesmortes, quinze dans celles de Nîmes, six dans celles d'Alais. Parmi ces prisonniers, se trouvaient seulement quatre chevaliers et un prêtre ; les autres n'étaient que frères servants.

Oudart de Maubuisson interrogea d'abord les prisonniers d'Aiguesmortes. L'interrogatoire, commencé le 8 novembre, était terminé le 11 du même mois. Il

oblint des aveux de presque tous les accusés sur tous les points, à l'exception de ceux relatifs à l'adoration de l'idole et même à son existence. Il est vrai que la lettre du roi autorisait tacitement les commissaires à ne pas beaucoup presser les accusés sur le fait de cette idolâtrie, que plusieurs pouvaient ne pas connaître. Le reniement, qui était la principale accusation, fut avoué par tous, avec la restriction qu'ils avaient renié de bouche, mais non de cœur. Ils disaient aussi qu'ils avaient craché à côté de la croix, mais non sur elle; qu'ils avaient reçu la permission de plaisirs infâmes avec leurs frères, et même l'injonction de ne pas s'y refuser, s'ils en étaient sollicités; mais qu'ils n'avaient jamais usé de la permission et n'avaient jamais été sollicités.

Pour obtenir ces aveux, le chevalier de Maubuisson employa-t-il tous les moyens recommandés ou permis par le message royal? C'est ce qu'il est impossible de savoir. Il n'existe, il est vrai, aucune preuve ni indice que les prisonniers aient subi, cette fois, la torture; mais, d'un autre côté, la lettre du roi n'obligeait pas les commissaires à le constater.

Dans ces interrogatoires, si promptement terminés, Maubuisson agit presque toujours seul. Dans quelques-uns, il se fait assister par quelques notables. Il fait cependant répéter les aveux devant deux frères prêcheurs, délégués par l'inquisiteur général, Guillaume de Paris. Ces deux frères préviennent les accusés qu'ils encourent l'excommunication, s'ils ne font, avant huit jours, des aveux plus complets.

Toutes ces déclarations semblent, au surplus, être calquées sur la première, à quelques légères différences près. Le commissaire demande aussi aux ac-

cusés pourquoi, n'étant pas forcés d'être Templiers, ils ont consenti à ces infamies. Ils répondent uniformément que, se trouvant au lieu de la réception, isolés et loin de leurs amis, ils avaient craint, s'ils refusaient, d'être emprisonnés ou même décapités ; mais on ne leur demande pas pourquoi, après ces engagements forcés, ils sont restés dans l'ordre ou n'ont pas du moins cherché à soulager leur conscience en confiant ces horribles secrets à un prêtre étranger à l'ordre, qui leur aurait assurément prescrit de l'abandonner et d'en dénoncer les crimes.

Oudart de Maubuisson s'acquitta à Nîmes de sa mission avec le même succès. Les quinze Templiers, tous frères servants, firent les mêmes aveux et les répétèrent devant des frères prêcheurs. Huit d'entre eux, faisant partie de la maison de Saint-Gilles, furent de plus interrogés par l'évêque de Nîmes, comme appartenant à sa juridiction.

Quant aux six Templiers détenus à Alais, parmi lesquels étaient un chevalier et cinq frères servants, il ne paraît pas qu'on se soit occupé d'eux ; ils ne furent interrogés qu'en 1310, lorsque le procès fut repris par de nouveaux juges.

Le roi avait un peu trop compté sur la complaisance de Clément V, qui se plaignait vivement de ce que les Templiers avaient été arrêtés sans son consentement et enlevés à sa juridiction. La saisie de leurs biens lui donnait encore un légitime sujet de plainte. Le roi, pour justifier sa conduite, fit comparaître devant le Pape soixante-douze accusés qui renouvelèrent leurs aveux ; mais, comme il résistait encore, Philippe-le-Bel, accoutumé à ne s'arrêter devant aucun obstacle, fit lancer contre le Pape, par un de ses légistes nommé

Pierre Dubois, trois pamphlets où la personne de Clément V n'était guère plus respectée que n'avait été précédemment celle de Boniface VIII ; il convoqua de plus à Tours, en 1308, les états-généraux qui, sans autre examen, déclarèrent les Templiers coupables. Le Pape céda enfin. Il rendit aux évêques et à l'inquisiteur général le droit d'information qu'il leur avait enlevé, le jugement étant réservé aux conciles provinciaux. Mais ces prescriptions ne furent pas toujours observées : l'évêque, ou même son délégué, furent quelquefois les seuls juges ; quelquefois aussi, ce fut simplement l'official. Le pape ne garda pour lui que le jugement des quatre grands dignitaires. Quant aux biens, ils lui furent remis fictivement, et il se hâta de les mettre de nouveau entre les mains du roi, qui ne s'en était jamais dessaisi.

Mais il ne suffisait pas de pourvoir au jugement des individus ; il fallait pourvoir à celui de l'ordre, qui, ayant été institué par un concile, ne pouvait être jugé que par lui. Le Pape, ne se considérant que comme simple rapporteur auprès du concile qui allait s'assembler, nomma une commission chargée d'informer sur les crimes imputés à l'ordre. Les travaux de cette commission sont imprimés en entier dans deux volumes publiés par M. Michelet, faisant partie des *Documents inédits* de notre histoire. J'en rendrai compte à l'Académie avec quelque détail, lorsque je discuterai les charges qui s'élèvent contre les Templiers et leurs moyens de défense. Il me suffit de dire, pour le moment, que rien n'autorise à douter du sincère désir des commissaires d'arriver à la connaissance de la vérité, lorsqu'ils commencèrent leur information ; mais qu'elle fut interrompue et rendue illusoire par le

supplice de cinquante-neuf Templiers brûlés à Paris, en vertu d'un jugement du concile provincial de Sens, ou plutôt par l'ordre de Philippe de Marigny, archevêque de Sens, qui présidait le concile.

L'abbé Velly et, après lui, M. de Sismondi ont, sur la foi, je pense, de Villani, fixé au 12 mai 1309 une première exécution de cinquante-quatre Templiers. J'ai lieu de croire qu'ils ont commis une erreur. Cinquante-quatre Templiers et, quelques jours après, quatre ou cinq autres, furent brûlés à Paris, le 12 mai 1310 ; mais rien, dans les recherches auxquelles je me suis livré, ne m'autorise à croire qu'une semblable exécution eût eu lieu, à pareil jour de l'année précédente. Quoiqu'il en soit, tous les historiens s'accordent à reconnaître et même à admirer la constance avec laquelle ces infortunés subirent leur horrible supplice, et leur persistance à rétracter leurs premiers aveux, les déclarant arrachés par les tourments et par les menaces. Sur ce point, du moins, il ne paraît pas que le récit suivant de Villani ait jamais été contredit :

« A la fin, le roi fit faire à Saint-Antoine et de
» même à Saint-Denis, hors de Paris, un grand parc
» formé de palissades ; il y fit lier cinquante-six Tem-
» pliers, chacun à un pilier ; il y fit mettre le feu, à leurs
» pieds, puis à leurs jambes, les brûlant ainsi peu à
» peu, l'un après l'autre, et les avertissant en même
» temps que celui qui voudrait reconnaître son erreur
» et son péché échapperait à la peine. Leurs parents
» et leurs amis, qui les entouraient, au milieu de ce
» tourment, les exhortaient à reconnaître leur crime
» et à ne pas se laisser ainsi honteusement martyriser
» et faire mourir ; mais aucun ne voulut confesser. Au
» contraire, au milieu des pleurs et des cris, ils pro-

- » testèrent qu'ils étaient innocents et chrétiens fidèles.
- » Ils appelaient à leur aide le Christ, Sainte Marie et
- » les saints; et dans ce martyre, brûlés et consumés,
- » ils perdirent tous la vie ».

Quelle fut la cause ou le prétexte de cette barbare exécution ? Le code pénal de l'inquisition, soit écrit, soit traditionnel, condamnait au feu, comme relaps, l'hérétique qui était retombé dans ses erreurs, après les avoir abjurées; mais on ne pouvait appliquer cette affreuse loi aux Templiers qui, loin de retomber dans des erreurs dogmatiques, ne cessaient de répéter qu'ils étaient chrétiens soumis et fidèles, et qu'ils n'avaient jamais cessé de l'être. La rétractation d'un aveu, volontaire ou forcé, ne pouvait être assimilée à une rechute. Aussi les juges ne s'y trompèrent pas; et nous reconnaitrons plus loin que cette exécution eut une cause plus réelle.

Il paraît certain qu'en France les bûchers furent allumés dans d'autres villes; mais les documents, et peut-être des recherches suffisantes, manquent à cet égard. Il est toutefois certain que beaucoup de tribunaux ecclésiastiques se montrèrent moins cruels ou plus justes que le concile de Sens. Des Templiers, qui n'avaient avoué aucun des crimes imputés, soit à eux, soit à leur ordre, furent non seulement absous, mais même réconciliés avec l'Eglise; tandis qu'à Paris on condamnait à la prison perpétuelle les accusés qui n'avaient point fait d'aveu, et au feu ceux qui l'avaient rétracté.

Voici comment la procédure fut conduite, dans la sénéchaussée de Beaucaire.

L'évêque de Nîmes, Bertrand de Languissel, demeurait chargé de l'instruction du procès, en vertu de

l'accord intervenu entre le pape et le roi. Clément V joignit à son mandat une série d'articles beaucoup plus nombreux que ceux sur lesquels avaient porté les premiers interrogatoires ; ils n'en étaient le plus souvent que le développement, mais quelquefois aussi l'aggravation : outre l'adoration de l'idole, les Templiers étaient accusés d'adorer un chat et de se livrer à un commerce impur avec les démons.

L'évêque de Nîmes, empêché par ses infirmités, délégua ses pouvoirs à Guillaume de Saint-Laurent, prieur de Durfort, qui, assisté tantôt de quatre, tantôt de six ecclésiastiques, se transporta à Alais, où tous les accusés avaient été transférés. Il s'était écoulé près de trois ans depuis l'arrestation des Templiers, et six d'entre eux n'avaient pas été encore interrogés. L'interrogatoire des autres remontait à plus de deux ans et demi.

La nouvelle instruction, commencée en juillet 1310, ne porta que sur trente-un accusés. Qu'étaient devenus les trente-cinq autres ? La procédure ne nous l'apprend pas. L'évêque de Nîmes, cédant à un mouvement d'humanité, en aurait-il fait mettre quelques-uns en liberté ? Un grand nombre aurait-il succombé aux suites d'une détention rigoureuse ou prolongée ? Toutes les hypothèses peuvent être admises, dans un procès où les règles de la justice furent si audacieusement violées.

Quoi qu'il en soit, le délégué de l'évêque, n'ayant à interroger que trente-un accusés ayant tous fait des aveux, et à qui une absolution complète était promise s'ils y persistaient, devait croire sa tâche facile. Les aveux tenant, il ne lui restait plus qu'à réconcilier les accusés avec l'Église et à leur rendre la liberté.

Il n'en fut pas ainsi. Tous les détenus, à l'exception de trois, rétractèrent leurs principaux aveux. Vainement leur opposa-t-on ceux qu'ils avaient faits devant Maubuisson et même devant l'évêque ; ils persistèrent dans leurs dénégations. Il ne résulte pas des procès-verbaux qu'on ait demandé à tous, ni même à plusieurs d'entre eux, la cause de leurs aveux et de leurs désaveux. Cette question fut cependant spécialement adressée à Pons de Castelbon, qui, quoique frère servant, était précepteur à Montfrin. On lui lut même la déposition qu'il avait faite devant l'évêque ; il se borna à répondre qu'il ne se la rappelait pas, et que, s'il l'avait faite, c'était par crainte des tourments.

Les trois détenus qui persistèrent dans leur première déclaration furent Bertrand Arnaud, Pierre de Toulouse et un nommé Drohet, qui joue, dans cette affaire, un rôle assez équivoque, à en juger par sa déposition.

« Il était, disait-il, natif de Paris. Il avait été reçu
» dans une métairie par un Templier nommé Jean de
» Cinus, granger de cette métairie; il ne se rappelle
» pas le nom des assistants. Le Templier qui le reçut
» lui dit : *Il te faut faire trois choses qui ne sont pas*
» *considérables, à savoir : renier Dieu maintenant.*
» *On te dira les autres dans un Chapitre, et tu feras*
» *ce qu'on te dira.* Alors il renia Dieu ; mais il n'alla
» dans aucun chapitre, et il ne lui fut plus rien de-
» mandé. Cependant, ayant en horreur l'hérésie de
» l'ordre, il se confessa à un de ses parents, frère
» mineur à Paris, qui lui ordonna de l'abandonner ;
» ce qu'il fit, et il reprit l'habit séculier. Il avait été
» ensuite arrêté par le seigneur Oudart de Mau-
» buisson ». Mais il n'explique pas, et on ne lui demande

pas comment, étant de Paris, il se trouvait dans les environs de Nîmes, ni pourquoi Maubuisson avait arrêté un homme en habit séculier, qui n'était plus Templier. Après un récit aussi peu vraisemblable, on peut raisonnablement supposer que Drohet n'avait été arrêté que pour remplir le rôle de *mouton*, en langage de prison. Les deux frères et lui accusèrent les autres Templiers de s'être concertés pour leurs dénégations, et demandèrent à être séparés d'eux, ne voulant pas, disaient-ils, être mêlés à de pareils hérétiques.

Si l'évêque de Nîmes et son délégué avaient possédé la robuste conscience de l'inquisiteur général et de l'archevêque de Sens, ils auraient sans doute adopté le moyen, court et facile, dont s'étaient servis ces derniers pour imposer silence à ceux qui avaient l'audace de défendre leur honneur et celui de leur ordre. Guillaume de Saint-Laurent en prit un autre, qui nous paraît encore bien dur, mais qui était encore en usage, en France, il y a moins de quatre-vingts ans : il ordonna, après avoir consulté les ecclésiastiques qui l'assistaient, que les accusés fussent soumis à la torture.

Comment se passa cette funèbre formalité ? Lequel des tourments, inventés par la fertile imagination des juges et des bourreaux de cette époque, appliqua-t-on à ces malheureux ? Les procès-verbaux ne nous l'apprennent pas. On ne peut douter cependant que l'ordre n'ait été exécuté ; car il ne fut pas révoqué, et l'historien Ménard qui, en qualité de conseiller au présidial, était fort instruit en pareille matière, dit en termes exprès *que vingt-neuf accusés furent appliqués à la torture, et qu'ils con-*

firmèrent, dans les tourments, les aveux qu'ils avaient faits aux premiers commissaires.

Ils ajoutèrent même beaucoup plus, et, dans un siècle moins crédule, ces nouveaux aveux auraient pu embarrasser beaucoup les juges. En effet, comme nous l'avons dit, le pape avait ordonné d'interroger les accusés sur plusieurs articles dont n'avait pas parlé la première accusation, entre autres sur l'adoration d'un chat et sur un commerce avec les démons. Le chevalier Bernard de Selgues, commandeur de la maison de Saint-Gilles, qui, en raison de cette éminente fonction et de son âge avancé, avait dû assister fréquemment aux chapitres provinciaux, subit le premier la torture, et avoua d'abord le reniement trois fois répété de Jésus-Christ, qui, au dire du supérieur recevant, avait été justement mis à mort, parce qu'il trompait le monde. Il déclara de même les sales baisers, la permission et l'injonction de plaisirs infames; mais ces aveux parurent incomplets, et le vieux chevalier, sans doute plus vivement questionné, déclara ce qui suit: « Il avait » assisté à plusieurs chapitres provinciaux, dans la » ville de Montpellier. Dans un de ces chapitres, » qui se tenait pendant la nuit, selon l'usage, était » exposée une tête. Alors apparut le diable sous » la figure d'un chat, allant et venant autour de la » tête, parlant et disant aux frères Templiers, qui » étaient présents, qu'il leur donnerait de bonnes » moissons, de l'or, de l'argent et d'autres biens » temporels. Lui et les autres Templiers ado- » raient la tête. Après cette adoration, apparurent » des démons sous la figure de femmes, dont » abusaient ceux des frères qui le voulaient; mais

» lui, de Selgues, n'en usa pas. La tête, sur la
» réquisition du Grand-Maitre, qui était présent, don-
» nait des réponses à ceux qui la questionnaient ».

Le chevalier Bertrand de Silva, ou de Selve, fit à peu près la même déclaration; il ajouta même que lui et les autres Templiers adoraient non seulement la tête, mais même le chat. A l'exception du chevalier Pons Séguin, et de deux frères servants, qui convinrent de tout, hormis de ce qui se passait dans les chapitres de l'ordre; du prêtre Sagier, qui déclara n'avoir assisté à aucune des assemblées où apparaissait le démon, les autres accusés s'en rapportèrent à la déclaration de Bernard de Selgues. N'étant cependant que frères servants, ils pouvaient dire qu'ils n'avaient assisté à aucun chapitre provincial; mais évidemment ils étaient pressés d'en finir.

Cet interrogatoire n'eut lieu que le 14 septembre 1311. Seize mois auparavant, avait été close l'information faite à Paris par les commissaires du Pape. Les procès-verbaux ne nous apprennent rien sur les causes de ces longs intervalles entre les diverses parties de la procédure. On peut expliquer cependant celui qui sépare la dernière information de la clôture du procès, par le motif que les évêques attendaient que le Concile ou le Pape eussent prononcé sur le sort de l'ordre.

Ce jugement définitif appartenait évidemment au concile. Le Pape l'avait reconnu lui-même, en convoquant à Vienne, en Dauphiné, cette grande assemblée de l'Eglise. L'affaire des Templiers et le procès à la mémoire de Boniface VIII étaient les principaux objets qui devaient y être traités; mais le premier

de ces procès, quoique le Pape ne l'eût pas provoqué, et qu'il s'y fût même déclaré contraire, était loin d'avoir à ses yeux la même importance que le second, véritable scandale pour l'Eglise, auquel il s'efforçait de mettre un terme. Il espérait qu'en donnant au vindicatif monarque la satisfaction d'une solennelle condamnation de l'ordre des Templiers, il obtiendrait de lui l'abandon des poursuites contre la mémoire de son prédécesseur.

Pour atteindre ce but, il avait recueilli par ses commissaires, en France et à l'étranger, une grande masse de déclarations, sur le nombre desquelles les historiens ne s'accordent pas. Le roi des Français avait écrit aux chefs de tous les états de l'Europe des lettres pressantes et multipliées, pour les engager à poursuivre les Templiers; et, comme il était le monarque le plus puissant, comme d'ailleurs les autres souverains n'aimaient pas un ordre indépendant et orgueilleux, dont les richesses excitaient leur cupidité, les recommandations de Philippe-le-Bel avaient été suivies presque partout, sans être accompagnées toutefois des mêmes rigueurs qu'en France. Dans quelques états, les Templiers ne furent pas même emprisonnés; dans aucun, ils ne subirent de condamnations graves.

Cependant, malgré la bonne volonté de Clément V, le concile de Vienne, réuni au mois d'octobre 1311, et composé de trois cents évêques, se montrait peu favorable à la condamnation de l'ordre. Vainement, pour l'intimider, le roi se rendit-il dans cette ville avec ses trois fils: l'affaire n'avancait pas. Un nouvel incident causa même quelque émotion. Neuf chevaliers, porteurs, disaient-ils, des pouvoirs de

quinze cents à deux mille de leurs frères, se présentèrent devant le concile pour défendre la cause commune. Non seulement le Pape leur défendit de remplir leur mandat, mais il les fit arrêter et jeter dans des cachots. Ces procédés violents et arbitraires ne pouvaient avoir pour effet de porter plus de conviction dans l'esprit des juges ; désespérant de les convaincre, on résolut de s'en passer. Le concile traînait en longueur, et les évêques commençaient à l'abandonner. En cet état, Clément V prononça, mais par provision seulement, l'abolition de l'ordre. Les considérants de sa constitution apostolique ne nous montrent pas un juge bien convaincu. Il y est dit que « les confessions obtenues en jugement de » plusieurs frères, rendent l'ordre très suspect ; » que, de plus, l'infamie divulguée, les soupçons véhéments, et surtout les accusations portées avec clameur par les prélats, ducs, comtes, barons et communités du royaume de France, ont causé un scandale qui ne pourrait s'étouffer, tant que l'ordre subsisterait ».

Peut-être, en effet, au point où en était l'affaire, n'y avait-il pas d'autre parti à prendre. On ne pouvait espérer qu'un prince tel qu'était Philippe-le-Bel consentît jamais à réintégrer un ordre dont il avait atteint tous les membres dans leur vie, leur liberté, leur fortune et leur honneur. L'abolition de l'ordre pouvait, du moins, donner l'espoir que les survivants trouveraient le repos de l'obscurité.

Quoique le décret d'abolition porte la date du 6 mars 1312, ce ne fut que le 6 novembre suivant que le délégué de l'évêque de Nîmes, sans en référer à un concile provincial, qui ne paraît pas avoir jamais été

moment de l'arrestation et trente-un jours d'interrogatoire, au mois de septembre 1311. Parmi les absents depuis cette dernière époque, on trouve le nom du chevalier de Silva qui, ayant fait les mêmes aveux que Bernard de Selgues, n'avait pas dû être traité plus favorablement. Il est permis de supposer que les tourments avaient abrégé sa vie, ainsi que celle de plusieurs autres frères.

Les vingt-deux frères comparurent devant Guillaume de Saint-Laurent, assisté de quatre témoins et d'un notaire. Ils renouvelèrent leurs aveux, témoignèrent de leur repentir, et demandèrent à être réconciliés avec l'Eglise. Sur quoi, le délégué, en vertu de ses pouvoirs, les releva de l'excommunication contre eux prononcée et annonça leur retour au giron de l'Eglise et à la communion des fidèles, sauf la peine ou la pénitence que l'évêque ou le pape jugeraient à propos de leur infliger. Il déclara s'abstenir de prononcer sur l'irrégularité qu'avait pu encourir le prêtre Sagier.

En lisant ces tristes détails, on peut du moins se féliciter de ce que notre pays n'ait pas été déshonoré par les barbares exécutions ordonnées par Philippe-le-Bel et ses juges; mais on aimerait à connaître le sort des quarante-quatre prisonniers manquant au dernier appel, et même des vingt-deux qui furent réconciliés avec l'Eglise.

Dans les autres parties du royaume, la plupart des Templiers furent réconciliés et durent être rendus à la liberté; mais une profonde obscurité règne encore sur le sort de ceux qui ne firent point d'aveux, ou de

...mandux ecclesiasticus acquittèrent et réconcilièrent même des Templiers qui n'avaient rien avoué.

Il restait à prononcer sur le sort des quatre grands dignitaires, dont le Pape s'était réservé le jugement. C'était le grand-maître, Jacques de Molay ; Guy, commandeur de Normandie, fils du dauphin d'Auvergne ; le commandeur d'Aquitaine et le grand visiteur de l'ordre. Le Pape délégua pour ce jugement quelques ecclésiastiques revêtus d'éminentes dignités.

Il paraît certain que le grand-maître, vaincu par les tourments, par une longue captivité ou par les perfides conseils de Guillaume de Plasian, chevalier légiste, qui possédait la confiance du roi et qui était parvenu à gagner celle du malheureux vieillard, avait fait des aveux, qu'il rétracta plus tard, et que peut-être il renouvela ensuite. Le 11 mars 1314, les juges-commissaires du Pape, se croyant assurés contre de nouvelles dénégations, prononcèrent contre les quatre accusés la peine de la prison perpétuelle. Il les firent amener sur le parvis de Notre-Dame pour entendre leur sentence et renouveler leurs aveux devant le peuple ; mais Jacques de Molay s'écria aussitôt qu'il était innocent, ainsi que son ordre. Vainement lui représenta-t-on ses déclarations contraires et le danger auquel il s'exposait en les rétractant ; il ne s'accusa que d'avoir, par une coupable faiblesse, trahi la cause de l'ordre, saint, juste, orthodoxe, qu'il était de son devoir de défendre. Le fils du dauphin d'Auvergne suivit l'exemple de son chef. Il paraît que les deux autres dignitaires persistèrent dans leurs

réuni, se rendit à Alais, où il ne se trouvait plus que vingt-deux prisonniers. Ils étaient soixante-six au moment de l'arrestation et trente-un lors du dernier interrogatoire, au mois de septembre 1311. Parmi les absents depuis cette dernière époque, on trouve le nom du chevalier de Silva qui, ayant fait les mêmes aveux que Bernard de Selgues, n'avait pas dû être traité plus favorablement. Il est permis de supposer que les tourments avaient abrégé sa vie, ainsi que celle de plusieurs autres frères.

Les vingt-deux frères comparurent devant Guillaume de Saint-Laurent, assisté de quatre témoins et d'un notaire. Ils renouvelèrent leurs aveux, témoignèrent de leur repentir, et demandèrent à être réconciliés avec l'Église. Sur quoi, le délégué, en vertu de ses pouvoirs, les releva de l'excommunication contre eux prononcée et annonça leur retour au giron de l'Église et à la communion des fidèles, sauf la peine ou la pénitence que l'évêque ou le pape jugeraient à propos de leur infliger. Il déclara s'abstenir de prononcer sur l'irrégularité qu'avait pu encourir le prêtre Sagier.

En lisant ces tristes détails, on peut du moins se féliciter de ce que notre pays n'ait pas été déshonoré par les barbares exécutions ordonnées par Philippe-le-Bel et ses juges; mais on aimerait à connaître le sort des quarante-quatre prisonniers manquant au dernier appel, et même des vingt-deux qui furent réconciliés avec l'Église.

Dans les autres parties du royaume, la plupart des Templiers furent réconciliés et durent être rendus à la liberté; mais une profonde obscurité règne encore sur le sort de ceux qui ne firent point d'aveux, ou de

ceux qui, les ayant rétractés, ne furent point conduits au supplice. Nous savons cependant, par les enquêtes, que certains tribunaux ecclésiastiques acquittèrent et réconcilièrent même des Templiers qui n'avaient rien avoué.

Il restait à prononcer sur le sort des quatre grands dignitaires, dont le Pape s'était réservé le jugement. C'était le grand-maître, Jacques de Molay ; Guy, commandeur de Normandie, fils du dauphin d'Auvergne ; le commandeur d'Aquitaine et le grand visiteur de l'ordre. Le Pape délégua pour ce jugement quelques ecclésiastiques revêtus d'éminentes dignités.

Il paraît certain que le grand-maître, vaincu par les tourments, par une longue captivité ou par les perfides conseils de Guillaume de Plasian, chevalier légiste, qui possédait la confiance du roi et qui était parvenu à gagner celle du malheureux vieillard, avait fait des aveux, qu'il rétracta plus tard, et que peut-être il renouvela ensuite. Le 11 mars 1314, les juges-commissaires du Pape, se croyant assurés contre de nouvelles dénégations, prononcèrent contre les quatre accusés la peine de la prison perpétuelle. Ils firent amener sur le parvis de Notre-Dame pour entendre leur sentence et renouveler leurs aveux devant le peuple ; mais Jacques de Molay s'écria aussitôt qu'il était innocent, ainsi que son ordre. Vainement lui représenta-t-on ses déclarations contraires et le danger auquel il s'exposait en les rétractant ; il ne s'accusa que d'avoir, par une coupable faiblesse, trahi la cause de l'ordre, saint, juste, orthodoxe, qu'il était de son devoir de défendre. Le fils du dauphin d'Auvergne suivit l'exemple de son chef. Il paraît que les deux autres dignitaires persistèrent dans leurs

aveux (il existe cependant des doutes pour un d'eux). Cet incident embarrassait beaucoup les commissaires et rendait nécessaires de nouvelles délibérations. Le roi leur en épargna la peine. Il fit saisir sur-le-champ Molay et Guy ; et, dans la soirée du même jour, il les fit, sans autre jugement, brûler à petit feu dans l'île des Juifs, maintenant réunie à celle de la Cité. Au milieu des flammes, les deux victimes ne cessèrent de protester de leur innocence et de celle de leur ordre. Molay ne demanda pour toute grâce, pendant son supplice, que d'avoir le visage tourné vers une image de la Vierge.

M. Raynouard, dans sa tragédie des *Templiers*, beau plaidoyer en faveur de ces chevaliers, ne voulant pas faire jouer à Philippe-le-Bel un rôle trop odieux, suppose qu'au moment de l'exécution du grand-maître, le roi lui envoie sa grâce par un messenger, arrivé malheureusement trop tard :

Votre envoyé paraît, s'écrie. Un peuple immense,
Proclamant avec lui votre auguste clémence,
Au pied de l'échafaud soudain s'est élancé ;
Mais il n'était plus temps, les chants avaient cessé.

L'histoire, qui ne se prête pas aux fictions de la poésie, est forcée de dire que l'auguste clémence consista, cette fois, à commuer la peine de la prison en celle du feu.

On dit que le grand-maître, sur le bûcher, cita Clément V à comparaître dans quarante jours au tribunal de Dieu, et Philippe-le-Bel dans l'année. Cette prédiction ne fut faite, probablement, qu'après la mort de l'un et de l'autre ; mais l'opinion publique, qui commençait à réagir contre les premières impressions qu'elle avait reçues, put être

frappée de leur soudaineté, d'un accident singulier arrivé avant les obsèques de Clément V, dont le corps fut, en partie, consumé par un incendie ; enfin des malheurs qui, depuis le supplice de Molay, ne cessèrent d'accabler Philippe et sa famille. Il découvrit que l'adultère l'avait souillée. Ses trois belles-filles en furent accusées et deux convaincues, autant du moins qu'on peut en juger par des procédures ténébreuses, terminées par d'affreux supplices. Il paraît que le chagrin abrégé les jours du roi, mort à l'âge de quarante-six ans. Quatorze ans après, ses trois fils, réputés, comme lui, les plus beaux hommes de leur temps, et qui régnèrent successivement, n'existaient plus, ne laissant après eux ni héritiers ni gloire.

V

Après avoir exposé sommairement l'origine, les incidents et la fin du procès des Templiers, je croyais n'avoir à donner que des conclusions ; mais la lecture des *Documents inédits* publiés par M. Michelet m'a fourni de nouvelles lumières, et je peux maintenant soumettre au jugement de l'Académie une opinion plus précise et mieux motivée.

M. Michelet, chargé par le ministre de l'instruction publique de recueillir et mettre en ordre les documents relatifs au procès des Templiers, a livré à l'impression deux informations connues et citées par tous les historiens, mais jusqu'ici d'une manière incomplète. C'est : 1^o l'instruction faite par les commissaires du pape, à l'effet de procéder, non au jugement des individus, mais à celui de l'ordre ; instruction qui de-

vait être soumise par le souverain Pontife à l'appréciation des pères du concile de Vienne ; 2^o l'instruction qui fut faite, quelques jours après l'arrestation des Templiers, par l'inquisiteur général Guillaume de Paris et par les chevaliers légistes du roi.

Le premier volume de ces documents fut publié en 1841, et le second en 1851.

Dans l'avertissement en tête du premier volume, M. Michelet observe que l'interrogatoire dirigé par les commissaires du pape fut conduit lentement, avec beaucoup de douceur, par de hauts fonctionnaires ecclésiastiques, et que les dépositions ainsi obtenues méritent plus de confiance que les aveux, d'ailleurs brefs, uniformes et peu instructifs, que les inquisiteurs et les gens du roi avaient arrachés, par la torture, immédiatement après l'arrestation.

Dans la très courte préface du second volume, M. Michelet dit : « Les pièces qu'on va lire, et qui ne » nous étaient connues qu'imparfaitement, sont de » nature à modifier, sous plusieurs rapports, les » hypothèses que nous avons émises au tome III de » notre histoire de France, en faveur de l'ordre du » Temple.

» Du reste, quelque opinion qu'on adopte sur la règle » des Templiers et l'innocence primitive de l'ordre, » il n'est pas difficile d'arrêter son jugement sur les » désordres de son dernier âge, désordres analogues » à ceux d'autres ordres religieux ; il suffit de re- » marquer, dans les interrogatoires que nous publions, » que les dénégations sont presque toutes identiques, » comme si elles avaient été dictées d'après un formu- » laire convenu ; qu'au contraire les aveux sont tous » différents, mêlés de circonstances spéciales, sou-

» vent très naïves, qui leur donnent un caractère
» particulier de véracité. Le contraire devrait avoir
« lieu, si les aveux avaient été dictés ou arrachés par
» la torture ; ils seraient à peu près semblables, et
» la diversité se trouverait plutôt dans les dénégations ».

Il est à remarquer que les pièces de ce second volume, qui ont amené chez M. Michelet une conviction contraire à l'opinion qu'il avait émise dans son *Histoire de France*, ne sont autres que la fin de la partie la moins importante, ainsi qu'il me sera facile de le démontrer, de l'instruction dirigée par les commissaires du pape, et celle de Guillaume de Paris, contenant des aveux que M. Michelet déclare, avec raison, *brefs, uniformes, peu instructifs, arrachés par la torture*.

Je ne m'occuperai donc que de la première de ces procédures, regrettant beaucoup que M. Michelet ne nous ait pas encore donné l'introduction générale qu'il avait promise, et qui contiendrait certainement des arguments plus sérieux contre les Templiers que celui qu'il tire d'une prétendue uniformité dans les dénégations ; argument qui me semble peu fondé en fait et peu grave dans ses conséquences.

Mais, avant de commencer cet examen, qu'il me soit permis de dire que la petite préface de M. Michelet me semble écrite avec un peu de légèreté.

« Quelque opinion, dit-il, qu'on adopte sur la règle des Templiers, et sur l'innocence primitive de l'ordre, il n'est pas difficile, etc. » ; mais existe-t-il et peut-il exister deux opinions sur la règle des Templiers et sur leur innocence primitive ? Leurs statuts furent écrits par S. Bernard et approuvés par un concile. Il n'est pas un historien contemporain qui ne déclare

que les Templiers étaient, à l'origine de l'ordre, austères, intrépides, religieux, dévoués à la défense de la Terre-Sainte. Leurs accusateurs les plus acharnés ne font remonter les désordres qu'ils leur attribuent qu'à l'époque de la bataille de Tibériade, soixante ans après la fondation de l'ordre, supposant qu'ils avaient été introduits par un grand-maître, captif de Saladin; et cette opinion populaire est elle-même tellement absurde qu'elle n'a été partagée par aucun écrivain sérieux.

« Ces désordres, dit encore M. Michelet, étaient » analogues à ceux d'autres ordres religieux ». Sans doute il a existé, dans beaucoup de maisons religieuses, un relâchement de la règle qui rendait nécessaire une réforme. Il n'est pas douteux non plus que, dans quelques-unes d'entre elles, la négligence ou la connivence des supérieurs n'ait laissé s'introduire de graves désordres; mais où M. Michelet a-t-il lu que l'ordre entier en fût infecté? qu'au vœu de chasteté, on eût substitué celui des plus infames débauches? que l'obligation de prier le Dieu des chrétiens fût remplacée par son reniement, par des outrages à son image, et par l'invocation du démon? En attendant que M. Michelet nous donne de plus solides raisons, je vais essayer de soumettre à l'Académie une analyse fort abrégée, mais j'ose dire exacte, de la procédure qu'il a publiée.

VI

Ainsi que nous l'avons dit, le Pape, qui, dans le procès des Templiers, n'était guère que juge d'instruction et rapporteur auprès du concile, avait nommé une commission chargée de procéder en France à

cette instruction. Elle se composait de l'archevêque de Narbonne, président; des évêques de Bayeux, de Mende et Limoges, de trois archidiacres et d'un notaire. Trois notaires apostoliques étaient, en outre, chargés de la rédaction des procès-verbaux.

Les commissaires se réunirent à Paris et commencèrent l'instruction, le 22 novembre 1309. On avait préalablement conduit dans les prisons de Paris un certain nombre de Templiers, détenus dans d'autres parties de la France. Plusieurs membres de l'ordre furent amenés devant la commission, qui leur déclara qu'elle n'avait pas pour mission le jugement des individus, mais celle d'instruire sur l'ordre lui-même. Elle leur demanda si leur intention était de le défendre. La plupart répondirent d'abord que, selon leurs statuts, ils ne pouvaient rien entreprendre sans le consentement du grand-maître, et par conséquent sans en avoir conféré avec lui. Ils protestèrent d'ailleurs de leur innocence, affirmant que les aveux leur avaient été arrachés par la violence des tourments.

Le grand-maître, depuis son arrestation, avait été soigneusement séparé des autres prisonniers. Il était détenu à Chinon, en société d'un seul frère servant, et livré sans défense aux perfides conseils de Guillaume de Plasian. Comme à tous ses co-accusés, des aveux lui avaient été arrachés par l'inquisiteur, et il paraît qu'il les avait renouvelés devant trois cardinaux délégués par le Pape. La commission le fit amener à Paris et comparaître devant elle; il lui fut demandé s'il avait quelque chose à dire et s'il voulait défendre l'ordre. Il répondit qu'il n'était ni assez savant ni d'assez bon conseil pour défendre l'ordre lui-même; que cependant il se considérerait, et devrait être consi-

déré par les autres , comme vil et méprisable , s'il ne défendait pas un ordre de qui il tenait tant de biens et d'honneurs , bien que cela lui fût fort difficile, dans son état de captivité, et n'ayant personne avec qui il pût en conférer, si ce n'est un seul frère servant.

Ce fut alors que , la confession par lui faite devant trois cardinaux lui ayant été lue, « il fit, dit le procès-
» verbal, deux fois le signe de la croix et montra, par
» l'expression de sa physionomie et de ses gestes, qu'il
» était tout stupéfait de ce qu'il venait d'entendre,
» disant, entre autres choses, qu'il s'exprimerait bien
» autrement, s'il avait à parler devant d'autres que
» devant les commissaires ; et, sur ce que ces derniers
» lui observaient qu'ils n'étaient pas commis pour ac-
» cepter un duel , il répondit qu'il n'entendait pas dire
» cela, mais seulement qu'il plût à Dieu de traiter de
» tels méchants comme les traitent en pareil cas
« les Sarrasins et les Tartares, en leur coupant la tête
» et leur fendant le corps ».

Alors apparut, *sans être appelé*, dit le procès-verbal, *Guillaume de Plasian, chevalier du roi*. Il dit aux commissaires qu'il aimait et chérissait Molay, étant chevaliers l'un et l'autre, et qu'il voulait veiller à ce qu'il ne s'outrageât et ne se perdît lui-même. En effet, le grand-maître, après avoir conféré avec Plasian qui s'était emparé de sa confiance, demanda un délai de trois jours pour s'entendre avec ceux qui se chargeraient de la défense de l'ordre. On lui accorda deux jours seulement ; mais, pendant ce temps, il ne put conférer avec personne, sinon avec Plasian, qui parvint à obtenir de ce malheureux vieillard la honteuse détermination du refus de la défense de son ordre. Il la motiva sur ce qu'il était chevalier pauvre et sans

lettres ; il présenta toutefois aux commissaires quelques observations qui ne manquaient ni d'à-propos ni d'élévation.

« Il a, dit-il, trois choses à dire. Aucun ordre, autant que le nôtre, ne célèbre le culte avec éclat et respect ; nul ne fait des aumônes aussi abondantes. Je ne connais ni religieux ni laïques qui se soient exposés avec autant de résolution que nous pour la défense de la foi chrétienne. Lors de la dernière croisade, le comte d'Artois, frère de S. Louis, voulut que nous fussions l'avant-garde de son armée ; et, s'il avait suivi les conseils du grand-maître, lui, le grand-maître et tant d'autres n'auraient pas péri ».

Les commissaires lui ayant dit alors que tous ces actes ne pouvaient servir au salut, là où la foi manquait : « Cela est vrai, répondit Molay ; mais je crois en Dieu, à la Trinité et aux autres dogmes de la foi catholique. Il n'y a qu'un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême, une seule Eglise ; et, quand l'âme sera séparée du corps, on saura qui est bon et qui est méchant, et chacun connaîtra la vérité sur ce qui s'agite maintenant ».

Le chancelier Guillaume de Nogaret, jaloux sans doute des lauriers de Plasian, parut alors, sans plus de droit que lui, et chercha à embarrasser Molay par de fausses citations. Il prétendit qu'il était dit, dans les *Chroniques de Saint-Denis*, qu'au temps de Saladin, sultan de Babylone, le grand-maître des Templiers et d'autres supérieurs de l'ordre lui firent hommage ; que Saladin, ayant entendu parler des malheurs qu'ils avaient éprouvés, dit publiquement qu'ils les avaient soufferts parce qu'ils étaient adonnés à des vices hon-

teux, et parce qu'ils avaient prévarié contre leur foi et contre leur loi. Le grand-maître parut fort étonné de ces paroles, assurant qu'il n'avait jamais rien entendu dire de pareil ; que toutefois se trouvant au delà des mers, au temps où Guillaume de Beaujeu était grand-maître, il s'était permis, ainsi que d'autres jeunes gens, de murmurer contre le Grand-Maître, à cause d'une trêve conclue entre eux et les Sarrasins ; mais que, depuis lors, ils avaient reconnu que cette trêve était nécessaire pour la conservation de leurs possessions.

Le grand-maître ayant décliné la défense, les commissaires demandèrent aux autres membres de l'ordre s'ils voulaient le défendre. Plusieurs hésitaient encore, alléguant leur défaut de science, mais redoutant surtout, non sans raison, d'être soumis à de nouveaux tourments. Le commandeur Ponsard de Gysiac déclara que trente-six Templiers étaient morts à Paris par suite des tortures ; que lui-même avait été torturé ; que, pendant trois mois, il avait eu les mains si étroitement attachées derrière le dos que le sang lui sortait par les ongles ; qu'il avait été longtemps renfermé dans une fosse souterraine ; qu'au moyen de ces tourments on lui avait arraché de prétendus aveux qu'il rétractait maintenant ; qu'il était disposé à défendre l'ordre, mais que, s'il était encore soumis à de pareils tourments, il dirait tout ce qu'on voudrait et nierait ce qu'il dit maintenant ; que, pourvu que le supplice ne fût pas trop long, il était prêt à subir la décollation, le feu, l'eau bouillante, pour l'honneur de l'ordre, mais qu'il ne pouvait supporter les tourments auxquels il était soumis depuis plus de deux ans. Le prêtre Bernard de Valdo, en rétractant ses aveux,

montra ses talons, dont les os étaient tombés par suite de la calcination. Tous se plaignent d'être privés des sacrements de l'Eglise et les demandent avec instance. Ils se plaignent aussi des obsessions dont ils sont l'objet. Un Templier, prisonnier à Sens, Jean de Brame, montre une lettre qui lui aurait été écrite par les gardiens des prisonniers de Paris, Voet et Jamville, pour lui et ses co-détenus, où on les exhorte avec de gracieuses promesses à confirmer, devant l'évêque d'Orléans, les aveux qu'ils ont faits précédemment, de peur qu'on n'accuse lesdits gardiens d'avoir agi de manière à *faire entendre un mensonge*. Cette lettre se termine ainsi : « Sachez que notre père le pape que tout cil qui » auront fait confession devant lesquisiteurs et avoué, » qui en cette confession ne voudront persévérer, que » ils seront mis en damnation, et détruits au feu ». Le gardien de qui cette lettre était supposée émaner fut mandé par les commissaires, et se borna à déclarer qu'il ne se souvenait pas de l'avoir écrite; que son clerc pouvait avoir usé de son sceau, etc. Ce demi-aveu, la conformité de ce qui est exprimé dans cette lettre avec les instructions du roi et ce qui ce passa peu de temps après suffirent pour qu'on la tienne pour authentique.

Cependant les accusés commençaient à se rassurer un peu. Après avoir vainement demandé à conférer avec leur grand-maître, ils sentirent la nécessité de se défendre eux-mêmes. Il s'en présenta un grand nombre qui déclarèrent qu'ils étaient prêts à le faire; mais les commissaires comprenant, aussi bien que les accusés, que quelques-uns d'entre eux seulement pouvaient être utilement chargés de cette défense, réunirent, le 23 mars 1310, dans le jardin de l'évêché de

Paris, tous les Templiers détenus à Paris qu'on savait adhérer à la défense. Ils sont tous nommés dans le procès-verbal. Leur nombre s'élève à environ six cents. Les commissaires leur firent donner lecture des articles sur lesquels devait porter l'enquête; et, après cette lecture, faite en latin, ils leur offrirent de la répéter en langue vulgaire; » mais tous s'écrient que la première » lecture est suffisante; qu'ils n'ont nul besoin que de » pareilles turpitudes, entièrement fausses, impossibles à exprimer, soient répétées en langue vulgaire ».

Les commissaires leur proposèrent alors de confier la défense à six, huit, dix ou même un plus grand nombre d'entre eux, et se retirèrent pour les laisser délibérer; mais il était bien difficile qu'on pût s'accorder sur le choix des défenseurs, dans une réunion aussi nombreuse. Il en était encore beaucoup qui ne croyaient pas possible de constituer une défense sans le consentement et le concours de leur grand-maître. L'assemblée se borna, pour cette fois, à charger les Templiers Reynaud ou Réginald de Pruin et Pierre de Boulogne, tous deux prêtres, le premier commandeur de la maison d'Orléans, le second procureur général de l'ordre près la cour romaine, de présenter les observations et demandes suivantes :

« Depuis leur captivité, ils sont privés des sacrements de l'Eglise, dépouillés de leurs habits religieux, » emprisonnés et enchaînés comme de vils criminels.

» Ils manquent de toutes choses nécessaires.

» Presque tous les frères morts hors de Paris en prison, ont été enterrés hors des églises et des cimetières, et, à leurs derniers moments, les sacrements de l'Eglise leur ont été refusés.

» Il ne paraît pas aux frères qu'ils puissent consti-
» tuer procureur sans le consentement de leur
» grand-maître, sous l'autorité duquel ils sont et
» doivent être.

» Ils demandent, en conséquence que le grand-
» maître et les autres grands dignitaires puissent se
» réunir pour constituer procureur et délibérer sur
» ce qu'il convient de faire; que, néanmoins, si le
« grand-maître et les commandeurs des provinces ne
» voulaient ou ne pouvaient s'accorder, eux-mêmes
» agirait selon leur devoir ».

La seule réponse faite par les commissaires à ces justes demandes fut l'octroi d'un délai de trois jours pour le choix des défenseurs qui devaient nécessairement être pris dans l'ordre. Ils ordonnèrent, en outre, aux notaires apostoliques de se transporter dans chaque prison, pour s'enquérir du choix des défenseurs et recevoir toutes les observations qui leur seraient présentées. En exécution de ce mandat, les notaires se firent successivement conduire, par les gardiens Voet et Jamville, dans trente-deux maisons où se trouvaient détenus les Templiers qu'on avait réunis dans le jardin de l'évêché. Presque tous, en exprimant le regret que leur chef ne les défendît pas, se montrèrent disposés à donner mandat, à cet effet, à quelques-uns de leurs frères. Tous protestèrent de leur innocence, demandèrent les sacrements de l'Eglise, dont on les privait depuis leur détention. Dans plusieurs prisons, on rédigea ou on dicta aux notaires des mémoires ou observations, la plupart en langue vulgaire, où on s'efforçait de démontrer la fausseté des accusations. Plusieurs de ces observations sont de nature à produire encore une vive impression, entre autres les suivantes :

» Beaucoup de prêtres et de religieux d'un autre or-
» dre entraient fréquemment dans l'ordre du Temple,
» ce qu'ils n'eussent pas fait, s'il eût été infecté de vices
» et d'impiétés ; ou du moins ils se seraient hâtés d'en
» sortir, après les avoir connus. En outre, plusieurs
» archevêques et évêques avaient été Templiers, avant
» d'arriver à ces hautes dignités ecclésiastiques, dont ils
» s'étaient montrés dignes par leur piété et leur zèle.
» Enfin des Templiers, sortis de l'ordre pour entrer
» dans d'autres, n'étaient rentrés au Temple qu'après
» avoir subi les plus rigoureuses pénitences ; ce qu'ils
» n'auraient pas fait assurément, s'il ne s'était agi que
» de rentrer dans un repaire de vices ».

Dans quelques prisons, on se plaignait de manquer du nécessaire. On n'allouait à chaque Templier que douze deniers par jour pour sa nourriture, son lit et ses vêtements. Le compte qu'ils produisaient prouvait que cette somme était très insuffisante.

Après avoir parcouru les diverses prisons et recueilli beaucoup de renseignements, surtout ceux qui se rapportaient à la défense de l'ordre et au choix des défenseurs, les notaires firent leur rapport à la commission. Pierre de Boulogne et Réginald de Pruin avaient été généralement désignés comme les plus capables ; on s'accordait moins sur le choix de leurs collègues. Les commissaires en prirent l'initiative. Ils leur associèrent deux membres laïques, les chevaliers de Sartiges et de Chambonnet. Ces nominations furent agréées par tous les prisonniers, chez lesquels les notaires se présentèrent de nouveau.

Il paraît que ces choix étaient, en effet, fort convenables. Ces quatre Templiers, privés du secours d'avocats qu'ils avaient en vain sollicité, ne pouvant con-

sulter aucun livre, non plus que les registres et les papiers de l'ordre, ni conférer avec le grand-maitre et les autres dignitaires, séparés même de leurs co-accusés, et détenus eux-mêmes plus rigoureusement depuis qu'ils étaient chargés de la défense, ne laissèrent pas de présenter aux commissaires, dans le mois qui suivit leur nomination, des observations pleines de force et presque d'éloquence, qui forment un contraste frappant avec les violentes et ampoulées déclamations des légistes du roi.

« Peut-on s'étonner, disent-ils, qu'après la terreur » qui a été imprimée, après les tourments qu'on » a infligés, il y ait des Templiers qui débitent des » faussetés ? Ce dont il faut s'étonner, c'est qu'en » présence des tribulations, des angoisses, des me- » naces, des outrages et des maux sans nombre dont » ils souffrent, il en existe d'assez courageux pour » dire la vérité, tandis que les faux témoins sont » payés par la liberté, les biens et les délices dont » ils jouissent. Ce dont il faut s'étonner, c'est qu'on » ajoute plus de foi à des mensonges obtenus par de » tels moyens qu'aux déclarations émanées de ceux » qui, comme les martyrs du Christ, sont morts pour » la défense de la vérité, et même à celles de la » majeure et saine partie des vivants qui, soutenus » par leur seule conscience, endurent dans les cachots » tant de tourments, de peines et de misères.

» Hors du royaume de France, dans aucune partie » du monde, on ne trouvera de frère du Temple qui » débite de pareils mensonges ».

Les défenseurs joignirent à ces observations et à beaucoup d'autres des demandes d'une justice évidente. Ils demandent que les frères qui ont quitté

l'habit de l'ordre soient placés sous sûre garde et dans la main de l'Église, jusqu'à ce qu'il soit bien connu si leur témoignage est sincère, parce que les défenseurs savent qu'ils ont été gagnés à prix d'argent ou autrement.

Qu'on s'informe auprès de ceux qui ont assisté aux derniers moments des frères décédés, et particulièrement auprès des prêtres qui ont reçu leur confession, de ce qu'ils ont déclaré pour ou contre l'ordre; que ces informations soient prises auprès des gardiens des frères du Temple et de leurs serviteurs, et qu'on s'informe même de ce qu'auraient déclaré en mourant les Templiers réconciliés;

Qu'on s'enquière, auprès de ceux qui ne veulent pas défendre l'ordre, de la cause de leur refus, et qu'en particulier on interroge le chevalier Adam de Valincour, qui, après avoir quitté l'ordre du Temple pour un ordre qu'il croyait plus sévère, n'était rentré au Temple qu'au prix d'une longue, sévère et humiliante pénitence; qu'on demande à ce chevalier, qui est à Paris, pourquoi il avait repris l'habit de Templier, si l'ordre était infecté d'erreurs et de crimes, et pourquoi il ne s'associait pas à la défense;

Qu'on donne copie aux défenseurs des articles de l'accusation; qu'on leur notifie la liste des témoins; que ceux qui ont déposé soient séparés de ceux qui n'ont pas été encore entendus;

Qu'il leur soit alloué quelques fonds pour les honoraires des avocats et procureurs qu'ils pourraient employer, et pour les autres dépenses nécessaires à l'accomplissement de leur mandat; enfin que la sécurité de leurs avocats, de leurs procureurs et d'eux-mêmes leur soit garantie.

On aimerait à lire, dans les procès-verbaux, que ces demandes ont été accordées ; mais ils ne nous apprennent pas même si la commission s'en est occupée. On ne peut douter toutefois qu'elle n'ait pris, auprès des aumôniers et des gardiens des prisonniers, des renseignements qui, comme nous le verrons plus loin, se trouvèrent conformes aux assertions des défenseurs ; mais pourquoi de si précieux témoignages n'ont-ils pas été consignés dans les procès-verbaux ? Il paraît également certain que la sécurité des défenseurs fut verbalement garantie. Quant aux autres demandes, rien n'indique que la commission y ait eu égard. Les défenseurs ne furent pas assistés de jurisconsultes, et on verra que, si la sûreté de leurs personnes leur fut garantie, cette garantie fut absolument vaine. Quant à la déposition d'Adam de Valincour, elle n'eut lieu que longtemps après, et il ne lui fut rien demandé de ce qui pouvait intéresser la défense.

Les commissaires commencèrent l'information le 11 avril 1310, et, jusqu'au 12 mai suivant, environ vingt témoins furent entendus ; mais ces témoins étaient presque tous de ces déserteurs de l'ordre dont avaient parlé les défenseurs, et qui se gardaient bien de rétracter des déclarations qui leur avaient valu la liberté et les commodités de la vie. Quelques-uns avaient quitté l'habit de l'ordre, d'autres portaient à la main le manteau dont ils s'étaient dépouillés ; mais à ces dépositions suspectes, il faut opposer les périlleuses dénégations de ces six cents prisonniers qui s'étaient associés pour la défense de l'ordre, et auxquels s'étaient joints, pour le même objet, un assez grand nombre de Templiers détenus dans les provinces. Est-ce parce qu'ils étaient censés défenseurs de l'ordre que la

commission s'abstint de recevoir leurs dépositions ? Ce scrupule aurait été bien déplacé, dans un procès où les seuls témoins à charge étaient des accusés.

Malgré les témoignages des déserteurs de l'ordre, et quoique ses courageux défenseurs fussent privés de presque tout ce qui était nécessaire à l'accomplissement de leur mandat, on pouvait espérer, des bonnes intentions de la commission et de la cessation de la terreur parmi les accusés, que la vérité se ferait jour; mais ce n'était pas le compte de Philippe et de ses agents.

Au nombre de ces agents, il en est un qui, plus que tout autre, a eu droit à la faveur de Philippe-le-Bel et à la flétrissure de l'histoire. Parmi les hommes plus ou moins obscurs que le roi avait élevés aux plus hauts emplois, se trouvaient les deux frères Marigny. Enguerrand, l'aîné, dirigeait les finances, et se signala par son habileté dans l'art d'obtenir de l'argent d'une nation épuisée par l'excès des impôts et par de fréquentes altérations des monnaies. Sous le règne suivant, Charles de Valois, plus coupable peut-être que lui, le livra comme victime aux colères du peuple, colères poussées, sans doute, trop loin, mais à l'égard desquelles l'histoire ne doit pas se montrer trop sévère; car, si la tyrannie manquait d'agents, elle cesserait bientôt d'exister, ou plutôt n'existerait pas.

Le second frère, Philippe de Marigny, était aussi un des conseillers du roi, qui, après l'avoir fait nommer à l'évêché de Cambrai, le proposa à Clément V pour l'archevêché de Sens, siège métropolitain de l'évêché de Paris, dignité dont l'importance s'augmentait beaucoup par la présidence du concile provincial qui devait juger les Templiers prisonniers à Paris. Il pa-

rait que ce choix était réputé indigne par le clergé de France ; aussi le pape l'accueillit-il avec la plus vive répugnance ; mais le roi vint à bout, cette fois comme toujours, de vaincre sa résistance. Philippe de Marigny devint donc le président, et en réalité le juge unique, du tribunal qui allait juger les Templiers. Le concile de Sens n'eut jamais de réalité. M. l'abbé Jemmer, un des rédacteurs des *Archives catholiques de l'Alsace*, et qui a fait sur ce procès un travail approfondi, le qualifie du nom de *prétendu* concile. Philippe de Marigny y était donc tout-puissant, et voici le terrible expédient qu'il imagina pour arrêter et rendre vaine une information qui pouvait amener des résultats contraires à ceux que le roi désirait si ardemment.

Le 9 mai 1310, les quatre défenseurs, ayant appris que l'archevêque de Sens voulait procéder contre les Templiers qui s'étaient offerts pour la défense de l'ordre, adressèrent à la commission une protestation contre cette reprise de la procédure, la fondant sur de puissants motifs, et notamment sur la sécurité promise à eux et à leurs adhérents. Ils déclarèrent en même temps appeler, devant les commissaires du pape, de tout ce qui pourrait être entrepris contre eux par l'archevêque de Sens et ses suffragants.

Cette protestation et cet appel furent complètement inutiles. Laissons parler les procès-verbaux.

« Le 12 mai, avant la première heure, étant par-
» venu à la connaissance de la commission que cin-
» quante-quatre des Templiers qui s'étaient offerts
» pour la défense de l'ordre devaient être brûlés le
» même jour, les commissaires ont ordonné au
» seigneur Philippe de Voet, prévôt de l'église de Poi-

» tiers, commis par autorité apostolique pour la garde
» des Templiers, et à maître Amisius, archidiacre
» d'Orléans, de se rendre, de leur part, auprès du
» seigneur archevêque de Sens, de ses suffragants et
» du concile, pour les prier et persuader qu'il leur
» plutôt de délibérer et d'agir mûrement en cette af-
» faire, parce que *ledit prévôt et plusieurs autres affir-*
» *maient que les frères dudit ordre, à leurs derniers*
» *moments, déclaraient sur le péril de leur âme que*
» *ce qu'ils avaient déposé sur les crimes imputés à*
» *eux et à l'ordre était faux*; que, si l'exécution avait
» lieu maintenant, elle paraissait devoir mettre obs-
» tacle au mandat desdits commissaires; que quel-
» ques témoins amenés devant eux pour l'instruction,
» aujourd'hui et le jour précédent, étaient extrême-
» ment effrayés à cause de ce grand procès: qu'ils sem-
» blaient être hors de sens à cause de cette terreur;
» qu'en cet état ils étaient impropres à être entendus
» en témoignage. Quelques-uns des commissaires ont
» dit encore au prévôt de Poitiers et à l'archidiacre
» qu'ils signifassent à l'archevêque de Sens, à ses suf-
» fragants et au concile, l'appel relevé devant les com-
» missaires, par les défenseurs de l'ordre, des juge-
» ments qui pourraient être rendus contre lui par
» ledit archevêque, ses suffragants et le concile ».

Cette protestation, bien faible dans ses expressions, était bien énergique dans ses motifs. En effet, ce qu'avaient allégué les défenseurs sur les rétractations des mourants était pleinement confirmé par plusieurs témoins, et notamment par Philippe de Voet, prévôt de Poitiers et gardien des prisonniers de Paris, le même qui avait écrit à des Templiers transférés de Paris à Sens qu'ils se gardassent bien de rétracter les aveux

qu'ils avaient faits devant les inquisiteurs, les menaçant, au cas où ils le feraient, du supplice du feu dans ce monde et de la damnation dans l'autre.

Mais la décision de l'archevêque de Sens était bien arrêtée, et d'ailleurs les cinquante-quatre Templiers avaient peut-être déjà subi leur supplice, quand le message des commissaires lui parvint. La réponse qu'il leur fit porter par les huissiers fut presque dérisoire : *le procès durait depuis plus de deux ans ; il était temps d'en finir, et d'ailleurs il avait d'autres devoirs à remplir que la présidence du concile.*

Le résultat prévu et déjà signalé par les commissaires, dans leur timide protestation, ne tarda pas à se reproduire.

Le lendemain de l'exécution, le 13 mai, un témoin se présenta devant les commissaires : c'était le chevalier Aimeri de Villard, duc de Langres. Il avait la barbe rasée, ne portait plus le manteau ni aucune partie de l'uniforme. Les articles de l'accusation lui furent lus :
« Le témoin, dit le procès-verbal, pâle et extrêmement
» effrayé, déclare avec serment et sur le péril de son
» âme, demandant pour lui-même, s'il mentait en cela,
» une mort soudaine, et qu'aussitôt il fût précipité au
» fond de l'enfer en corps et en âme, se frappant la
» poitrine avec le poing, élevant ses mains vers le
» ciel, fléchissant les genoux, que toutes les accu-
» sations portées contre l'ordre sont entièrement
» fausses, quoique le témoin, par suite des nombreux
» tourments que lui firent subir les seigneurs de Mar-
» cillac et de Celle, eût déclaré une partie de ces
» accusations; que, lorsqu'il a vu conduire dans des
» charrettes cinquante-quatre frères pour être brûlés,
» et qu'il a su qu'en effet ils avaient été brûlés,

» il ne croit pas avoir assez de constance pour dire la
» vérité, s'il était soumis à la même épreuve ; et, en
» pareil cas, il avouerait par serment, aux commis-
» saires ou à tous autres, si on l'interrogeait, toutes
» les erreurs imputées à l'ordre, et même qu'il avait
» tué le Seigneur ; suppliant et conjurant lesdits com-
» missaires et nous notaires de ne pas révéler ce qu'il
» venait de dire aux gens du roi et à ses gardiens,
» parce qu'il craignait, s'ils le savaient, d'être livré
» au même supplice que les cinquante-quatre Tem-
» pliers ».

Le procès-verbal ajoute : « Lorsque les commissaires
» eurent vu l'extrême effroi de ce témoin *et de plu-*
» *sieurs autres*, et qu'ils eurent vu encore *un autre*
» *témoin*, examiné par eux mardi dernier, revenir
» devant eux et les supplier de tenir sa déposition se-
» crète, à cause du danger imminent qu'il courait, les
» commissaires, à cause de ces dangers, qui pourraient
» nuire à l'exécution de leur commission, s'ils conti-
» nuaient l'instruction pendant que cette terreur exis-
» tait chez les témoins, par cette cause et plusieurs
» autres, arrêtent qu'il sera sursis à l'examen jusqu'à
» ce qu'il en ait été par eux plus amplement délibéré ».

Si la déposition d'Aimeri de Villars et de plusieurs autres ne fut qu'une comédie, il faut avouer qu'elle fut bien jouée, puisqu'elle trompa les commissaires eux-mêmes, mais que le jeu en était bien dangereux.

L'archevêque de Sens pensa sans doute que la mesure énergique qu'il venait de prendre ne suffisait pas pour rendre toute défense impossible. Deux jours après, les commissaires furent informés que le concile allait procéder contre Reynaud de Pruin, un des défenseurs. Nouvelle prière, de leur part, de surseoir à

son jugement. Il ne paraît pas que , cette fois, l'archevêque les ait honorés d'une réponse. Reynaud de Pruin figure pourtant, pendant quelques jours encore, au nombre des défenseurs ; mais son collègue, Pierre de Boulogne, procureur général de l'ordre et rédacteur des éloquentes et courageux mémoires adressés à la commission, est tout à coup séparé des trois autres, qui déclarent aux commissaires que, *sans lui, ils ne peuvent continuer la défense, n'ayant pas assez de science, et pleins de trouble et d'effroi d'ailleurs* ; ils supplient donc les commissaires de leur faire rendre leur collègue. Les commissaires adhèrent-ils à cette demande ? Dans tous les cas, ils étaient bien certains de n'être pas obéis. Pierre de Boulogne ne reparut plus. En même temps, une grande partie des Templiers qui s'étaient offerts pour la défense s'empressaient de se désister.

La commission n'avait plus qu'un seul devoir à remplir : c'était de se retirer , en déclarant l'enquête impossible. Elle prit un parti moyen, et s'ajourna au 3 novembre ; les motifs de cet ajournement avaient été suffisamment exprimés dans les précédentes délibérations, et elle s'abstint, en se séparant, de les répéter.

VII

Il est permis de croire que la commission, en s'ajournant à six mois, espérait ne plus reprendre une enquête dont la continuation devait inquiéter sa conscience ; mais presque tous les membres étaient sujets de Philippe-le-Bel, et savaient que ce n'était pas impunément qu'on résistait aux volontés d'un despote violent

et vindicatif. Trois d'entre eux seulement se trouvèrent réunis, le 3 novembre, dans la chapelle de Saint-Eloi, lieu ordinaire de leurs séances. Ils firent demander si quelqu'un voulait dire quelque chose en faveur de l'ordre; nul ne répondit, comme on devait s'y attendre.

Il ne restait plus que deux défenseurs sur les quatre nommés par les prisonniers et les commissaires: c'étaient les deux chevaliers laïques Sartiges et Chambonnet. Ils comparurent devant les trois commissaires, et leur déclarèrent que, tout en persistant dans l'appel interjeté par le comité de défense, étant l'un et l'autre laïques illettrés, ils ne pouvaient continuer la défense sans le secours de leurs deux collègues, dont on les avait séparés; ils demandaient, en conséquence, qu'ils leur fussent rendus. Il leur fut répondu que ces deux défenseurs avaient volontairement renoncé à la défense et étaient revenus à leurs premiers aveux; qu'ensuite Pierre de Boulogne avait fui de la prison, et que Reynaud de Pruin, ayant été dégradé de par le concile de Sens, ne pouvait, en cet état, continuer la défense. Alors ces deux chevaliers, après avoir vainement réitéré leur demande, refusèrent d'assister au serment des témoins et se retirèrent pour ne plus reparaitre.

La commission tenait sans doute tous ces détails, sur les aveux de R. de Pruin et de P. de Boulogne et sur la fuite de ce dernier, de l'archevêque de Sens ou de quelqu'un de ses agents. Rien n'indique, dans les procès-verbaux, qu'elle s'en fût autrement informée.

L'absence de la majeure partie des commissaires rendit nécessaire un nouvel ajournement. L'enquête ne fut reprise que le 18 décembre, et fut close à la

fin du mois de mai 1311. Pendant ce temps, environ 300 témoins (1) furent entendus. Comme on devait s'y attendre, presque tous avouèrent tout ou partie des faits de l'accusation, et on peut s'étonner qu'il s'en soit encore trouvé quinze ou seize pour les nier. Ainsi Jean de Pellecour, absous et réconcilié, paraît devant les commissaires, *pâle et effrayé*, et déclare, *sur le péril de son âme*, que ce qu'il a déposé contre l'ordre est faux et qu'il n'a cédé qu'aux suggestions d'un frère Gilles, qui conjura avec larmes lui et plusieurs autres Templiers de se déclarer coupables, s'ils ne voulaient être brûlés. Il est vrai que, quelques jours après, Pellecour, dûment averti, vient rétracter cette déposition. Deux autres Templiers rétractent, comme lui, des dépositions favorables à l'ordre; mais il en reste encore douze ou treize qui, quoique absous et réconciliés, persistent à soutenir leur innocence et celle de l'ordre. Ces témoins, appartenant à d'autres parties de la France, échappent à la redoutable juridiction de l'archevêque de Sens. Quelques-uns cependant ont été éprouvés par les tourments; d'autres ont constamment nié et ont été cependant absous par leur tribunal qui est, tantôt le concile provincial, tantôt l'évêque ou son délégué; tantôt l'official, ce qui prouve tout au moins que tous les juges ecclésiastiques du royaume ne se sont pas également montrés convaincus de la culpabilité de l'ordre.

Il paraît que ce fut cette seconde partie de l'instruction qui changea les premières convictions de

(1) C'est sans doute par suite d'une faute d'impression que M. Boutaric porte à 1331 le nombre des témoins entendus par la commission.

M. Michelet; mais nous sera-t-il permis de lui demander s'il a bien pesé les causes qui produisirent cette presque unanimité de témoignages; si des témoins, assurés par un récent exemple d'être brûlés à petit feu, s'ils persistent à se défendre, méritent plus de confiance que ceux auxquels leurs déclarations ont été arrachées par la torture; de plus, cette uniformité, ce formulaire convenu qui ont tant frappé M. Michelet, existent-ils en fait? Il doit sans doute régner une certaine uniformité dans les dépositions d'individus à qui on demande s'ils ont commis certains crimes, ou s'ils en ont été témoins. Ceux qui se disent innocents se bornent, d'ordinaire, à répondre négativement, à moins qu'on ne leur fasse d'autres questions; ceux au contraire qui avouent doivent entrer dans plus de détails sur les circonstances des faits de l'accusation. Toutefois, on peut remarquer assez de diversité dans plusieurs témoignages favorables à l'ordre; ainsi un chevalier du diocèse de Chartres, nommé Guillaume de Torrage, dépose que, se trouvant au delà des mers avec un chevalier espagnol, celui-ci lui dit que l'ordre ne pouvait longtemps subsister; que les Templiers ne s'appliquaient pas suffisamment au fait des armes; qu'ils étaient orgueilleux, avides et ambitieux. Torrage lui-même déclare s'être convaincu d'une partie de ces reproches. L'aumône, selon lui, n'a pas toujours été assez largement pratiquée, et toutefois il déclare faux, à l'égard de l'ordre et de lui-même, les crimes qu'on leur impute.

M. Michelet loue les commissaires d'avoir conduit l'instruction avec beaucoup de lenteur. Il aurait pu remarquer cependant qu'elle marche fort vite à mesure qu'elle avance, et que même certains témoins se bor-

nent à dire qu'ils persistent dans leur précédente déposition.

« L'instruction, dit-il encore, est conduite par les commissaires avec beaucoup de douceur ». Cela est vrai ; mais les procédés de l'archevêque de Sens envers les Templiers qui voulaient se défendre n'étaient ni lents ni doux, et dès lors quel avantage peut résulter pour les accusés de la douceur des commissaires ?

Il y a quelque chose de plus à dire. Dans la seconde phase, l'instruction est fort incomplète ; on n'entend que des Templiers réconciliés ; à peine remarque-t-on, parmi les témoins, quelques noms des six cents qui se sont offerts pour la défense. Les défenseurs Sartiges et Chambonnet ne sont pas entendus ; on ne fait plus comparaître Aimeri de Villars. Quant à Pierre de Boulogne, on ne sait ce qu'il est devenu. Peut-être expiait-il, au fond de quelque cachot, le crime d'avoir courageusement et habilement défendu son ordre. Voici ce qui se passa à l'égard du quatrième défenseur, Reynaud de Pruin.

L'usage de la commission était de faire amener devant elle, tous les matins, les témoins qui devaient être entendus dans la journée ; on leur faisait prêter serment, et ensuite ils étaient entendus séparément.

Le 5 mars 1311, sept Templiers sont amenés devant la commission et prêtent serment. Parmi eux se trouvent trois prêtres et trois laïques, condamnés tous six à la prison perpétuelle. Au nombre de ces prêtres était Reynaud de Pruin. J'espérais trouver, dans sa déposition et dans celle de ses cinq compagnons d'infortune, quelque renseignement utile à recueillir ; mon espérance a été vaine. Ces six témoins, quoique ayant prêté serment, ne sont pas entendus ; ou, s'ils l'ont

été, leur déposition a été supprimée. On ne trouve, au procès-verbal, que la déposition du septième témoin, Templier réconcilié.

Les gardiens ne sont pas entendus. Cependant Philippe de Voet avait rendu, probablement, un témoignage favorable aux accusés. Aucun de ceux qui ont assisté des Templiers mourants, de secours temporels ou spirituels, n'est non plus entendu. Enfin n'était-il pas du devoir des commissaires d'interroger eux-mêmes, à leur lit de mort, quelques-uns de ces mourants ?

Le chevalier Adam de Valincour, ou de Volincour, dont les défenseurs invoquaient si ardemment le témoignage, est bien entendu dans la seconde phase de l'instruction ; mais on ne lui demande ni pourquoi il est sorti de l'ordre ni pourquoi il y est rentré, pourquoi il a consenti à subir une pénitence longue et humiliante. On se contente de recevoir de lui une déposition assez équivoque.

On serait donc en droit d'accuser la commission de négligence ou de partialité ; mais de plus honorables motifs peuvent avoir dirigé sa conduite.

Depuis le supplice des cinquante-neuf Templiers, il était devenu évident que tous les efforts que feraient les commissaires pour arriver à la vérité n'aboutiraient, pour les accusés, qu'à des tourments et à des supplices. Leur impuissance se trouvant clairement démontrée, ils n'accomplirent plus leur mandat que comme une pure formalité, qui devait amener, il est vrai, l'abolition de l'ordre, mais qui, du moins, pouvait sauver les individus. Si telles furent leurs intentions, eurent-elles pour résultat la libération de tous ceux qui se défendaient et dont le nom n'est plus prononcé ? Nous

aimons à le croire; mais on voudrait des preuves, et on est réduit à de vagues conjectures. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne comparut devant la commission qu'un petit nombre des Templiers qui s'étaient offerts pour la défense; que ceux qui furent entendus étaient absous et réconciliés, et que six Templiers, faisant aussi partie de la défense, mais condamnés à la prison perpétuelle, et, parmi eux, trois dégradés de la prêtrise, comparurent bien devant la commission, mais ne furent pas entendus; d'où il est permis de conclure que tel fut le sort de la majeure partie des Templiers réunis par les commissaires dans le jardin de l'évêché. On a vu qu'ils persistèrent à soutenir leur innocence et celle de l'ordre; que le supplice du feu, qu'on avait fait subir à leurs frères, fut commué pour eux en la prison perpétuelle, et que ce fut par des motifs que nous ignorons, mais peut-être par la crainte d'aggraver leur sort, que les commissaires ne les entendirent pas.

Ce qu'il y a encore de certain, c'est qu'après la disparition ou la démission des quatre défenseurs de l'ordre, les commissaires ne firent aucun effort pour en faire désigner d'autres. Ils en avaient sans doute reconnu l'inutilité et même l'impossibilité.

Nous ferons une dernière remarque sur l'information dont nous avons rendu un compte sommaire, et qui, en réalité, fut la seule dans ce grand procès.

Le roi, dans sa circulaire, avait parlé d'un grand nombre de dénonciations émanant d'hommes dignes de foi. Ces témoins, disait-il, avaient été entendus par l'inquisiteur général, dans une enquête qui avait précédé l'arrestation des Templiers; mais cette enquête n'était qu'un produit de l'imagination du roi ou de ses légistes, et les témoignages dont le nombre et l'importance

avaient forcé, en quelque sorte, le roi à procéder contre l'ordre n'avaient pas plus de réalité. On ne peut douter, en effet, que, s'ils avaient existé, les commissaires ne se fussent empressés de les accueillir. Or, six témoins seulement, étrangers à l'ordre, sont entendus par eux, et voici ce qu'ils déposent.

Le premier et le plus important de ces témoins est Raoul de Presles, avocat de Laon, qui dut jouir, dans son temps, d'une certaine célébrité ; car Philippe-le-Bel le nomma son secrétaire. Après la mort du roi, de Presles, comme Enguerraud de Marigny dont il était l'ami, comme les autres conseillers de Philippe, poursuivi par la haine publique, fut l'objet d'une accusation absurde, dont il ne fut absous qu'après une détention de dix ans. On l'accusa d'avoir empoisonné le roi, son bienfaiteur.

A part les motifs de suspicion contre la déposition de ce témoin, on voit, en la lisant, qu'elle n'a pas une grande portée. Un Templier de ses amis, nommé Gervais de Belviac, lui aurait dit qu'il existait un secret dans l'ordre, qu'on cachait avec tant de soin que, si quelqu'un, pour son malheur, fût-il même le roi de France, venait à le découvrir, il serait immédiatement mis à mort. Ce secret et d'autres étaient contenus dans un petit livre que lui, Belviac, ne montrerait pas *pour tout au monde*.

Un second témoin fait la même déposition, tenant aussi ces faits de Belviac, qui sans doute était mort lors du procès ; car il ne fut pas entendu.

Un troisième a vu revenir auprès de lui, après la réception, un chevalier de ses parents, nommé Hugon, pâle et troublé. Il a observé longtemps après son trouble et sa tristesse, et lui en ayant demandé la cause,

ce chevalier lui aurait répondu qu'on ne peut être joyeux sans la paix du cœur. Quelques personnes lui dirent que Hugon avait fait graver un sceau où se trouvaient ces mots *Sigillum Hugonis perdit*; mais il n'a pu obtenir de lui aucune confidence sur l'explication de ce sceau, même sur son existence, non plus que sur sa réception. Hugon est mort, après s'être confessé à un frère mineur. Le même témoin dit avoir entendu dire, en plusieurs lieux, que le récipiendaire donnait un sale baiser au supérieur recevant.

Un quatrième témoin parle aussi de ce dernier fait, mais tous deux comme d'un bruit, ne le tenant d'aucune personne présente à la réception.

Enfin les deux autres dépositions de témoins étrangers à l'ordre sont beaucoup plus insignifiantes, et de plus fort absurdes : un de ces témoins attribue la naissance de l'idole adorée, disait-on, par les Templiers, et qu'on ne put jamais découvrir, à l'union d'un seigneur de Sidon avec une jeune fille morte; l'autre témoin raconte que, deux Templiers allant au combat, le premier se recommanda à Jésus-Christ, et fut grièvement blessé : l'autre, qui était probablement un démon, s'étant simplement recommandé à *celui qui pouvait le protéger*, revint sain et sauf de la bataille. Cette légende avait sans doute pour but d'expliquer pourquoi les Templiers adoraient le diable.

On peut juger, par cette courte analyse, du nombre et de l'importance des témoignages dont parle la lettre-circulaire du roi.

VIII

L'enquête dont je viens de donner une analyse très

abrégée me semble être un des principaux éléments de conviction pour le lecteur qui veut se former une opinion raisonnée sur ce grand procès. Les historiens en ont-ils tenu suffisamment compte ? Ont-ils bien fait remarquer que les affreux supplices ordonnés, et exécutés au moment où on pouvait espérer que l'instruction ferait connaître la vérité tout entière, avaient eu pour but et pour résultat de la rendre complètement illusoire ? Il me semble que cette coïncidence fatale n'a pas été suffisamment signalée.

Il me reste à faire connaître, soit d'après cette instruction, soit d'après les autres circonstances du procès, l'opinion que je me suis formée et les motifs sur lesquels je la fonde.

1^o L'ordre des Templiers a-t-il été jugé ? Il devait l'être par le concile de Vienne, que quelques auteurs ecclésiastiques ont justement appelé œcuménique ou universel, puisque tous les évêques de la chrétienté y furent appelés. Ils restèrent assemblés pendant plus de six mois, et ne se prononcèrent pas. Peut-on douter que, s'ils avaient cru les Templiers coupables des abominations dont on les accusait, ils eussent un moment hésité à prononcer l'abolition de cet ordre, à une époque surtout où la plus petite hérésie était punie du supplice du feu ? Beaucoup de chevaliers étrangers se présentèrent à Vienne, pour défendre l'ordre. *Tous les membres du concile*, dit Paul-Emile, écrivain contemporain, *à l'exception du seul archevêque de Sens, demandaient qu'ils fussent entendus*. Ils ne le furent pas, et l'emprisonnement fut la seule réponse qu'ils obtinrent. Nous avons déjà parlé des inutiles tentatives de Philippe-le-Bel pour arracher aux Pères un jugement que repoussait leur

conscience. Ce ne fut donc qu'après que le Pape eut reconnu l'impossibilité d'obtenir du concile la condamnation de l'ordre qu'il se décida à en prononcer l'abolition par provision. Que ce jugement provisoire équivaille, selon les règles canoniques, à celui qui aurait dû émaner du concile, c'est ce que je ne veux ni ne peux discuter. Toujours est-il que ce ne fut qu'un moyen extrême, ayant pour objet de suppléer à une décision que le concile, juge de l'ordre, refusait de rendre. Il est donc vrai de dire que l'ordre n'a pas été jugé.

2^o Improbabilité des faits de l'accusation.

Ils consistaient principalement au reniement de Dieu ou du Christ, outrages à la croix et au crucifix, sales baisers, permission et même injonction de plaisirs infames, adoration d'une idole et d'un chat réputé le démon, commerce impur avec les démons, etc. Quoique tous ces faits aient été déclarés par un certain nombre de Templiers torturés, il est probable que leurs juges, ayant reconnu l'absurdité d'une partie d'entre eux, n'insistèrent pas pour les faire tous avouer; le plus grand nombre se borne à confesser la réception sacrilège et la permission des vices infames. Encore ce dernier article est-il nié par plusieurs accusés, et les juges, moyennant la confession de leur reniement et des actes sacrilèges qui l'accompagnent, les rendent à la liberté et les réconcilient à l'Eglise.

Or, je le demande, peut-on concevoir que des actes qui, en nos jours d'incrédulité, feraient reculer d'effroi et de dégoût l'impie le plus déterminé et le libertin le plus éhonté, aient été exécutés, sans résistance, pendant un temps presque immémorial, par une foule d'hommes appartenant aux premières familles de l'Eu-

rope, par cette noblesse française, renommée par l'élégance de ses manières, par une galanterie dont les mœurs purent quelquefois souffrir, mais qui s'éloignait, plus peut-être que l'austérité, de ces vices infames qui, chez les peuples modernes, n'ont été, dans tous les siècles, qu'une rare exception ? Quoi ! le Temple admettait dans son sein des hommes d'un âge mur, beaucoup de prêtres et de religieux, et tous, sans résistance, reniaient le Dieu qu'ils avaient adoré et dont ils venaient, quelques moments auparavant, de jurer de défendre l'Eglise, et promettaient de ne pas se refuser aux plus impurs embrassements ! Assurément le XIII^e siècle, pas plus que ceux qui le suivirent, ne fut exempt de désordres, ni même d'incrédulité ; mais il surpasserait de beaucoup en dépravation celui de Domitien, si de pareilles infamies avaient pu être aussi facilement et aussi universellement acceptées !

Je dis que, d'après les prétendus aveux, elles auraient été acceptées par tous les récipiendaires sans résistance sérieuse. Plusieurs disent, il est vrai, qu'ils ont d'abord refusé ; mais on leur dit qu'il faut renier Dieu et cracher sur la croix, et ils le font avec une restriction mentale, à ce qu'ils assurent. Y ont-ils été forcés ? Quelques-uns disent qu'ils craignaient, en cas de refus, d'être emprisonnés et même décapités ; mais l'instruction cherche avec soin des faits d'emprisonnement et de décapitation, et n'en peut pas découvrir un seul. C'est donc sans résistance, sans préparation, au moment où ils viennent, par des serments solennels, d'engager leur vie entière au service du Dieu de l'Evangile, qu'ils le renient et outragent la croix qu'ils portent sur leur habit.

Mais si, comme ils le prétendent, ce n'est que par

lâcheté qu'ils ont commis ces crimes et fait ces promesses, pourquoi se sont-ils crus liés au point de ne les déclarer ni à un ami, ni à un ministre de la religion ? Quelques-uns disent, il est vrai, qu'ils s'en sont confessés à des prêtres étrangers à l'ordre, et qu'ils en ont été absous au prix de quelques jours de jeûne ; mais les prêtres qui ont reçu ces prétendues confessions ne sont pas entendus en témoignage, quoique leur interrogatoire ne dépassât pas les pouvoirs spirituels du Pape. Comment croire, d'ailleurs, que leurs pénitents en eussent été quittes à si bon marché, et qu'il ne leur eût été, du moins, enjoint de dénoncer de pareilles horreurs au souverain Pontife ou aux magistrats ?

Mais enfin à quoi bon tous ces sacrilèges, ces permissions et ces injonctions d'horribles voluptés ? Les Templiers devaient à leur zèle religieux leurs honneurs et leurs richesses, et ils abandonnent leur Dieu, pour qui ? pour le démon, pour un chat, pour une tête de bois. Qui leur avait enseigné cet étrange culte ? Ce n'étaient pas les Musulmans, zélés unitaires et iconoclastes. Aucun peuple de l'Asie n'en pratique de semblables. Il est douteux qu'on en trouvât un pareil chez les peuplades les plus abruties de l'Afrique ou de l'Océanie.

Un écrivain moderne, M. Boutaric, auteur d'un savant travail sur le règne de Philippe-le-Bel, après avoir démontré l'odieux des poursuites et des jugements, frappé toutefois de ce grand nombre d'aveux, incline à penser qu'après leur réception, les Templiers reniaient, en effet, Jésus-Christ, outrageaient la croix et donnaient de sales baisers ; mais il reconnaît, en même temps, qu'ils ne cessaient pas d'être chrétiens, et il voit, dans ces faits, une cérémonie symbo-

lique, ayant pour but d'indiquer l'obéissance passive que devaient pratiquer les Templiers envers leurs supérieurs. J'avoue que cette opinion ne me paraît pas soutenable: si ces actes sacrilèges n'avaient été qu'une cérémonie symbolique, le supérieur recevant n'aurait pas manqué, pour rassurer la conscience troublée du récipiendaire, de l'avertir, soit avant, soit après la réception, qu'ils n'avaient aucune réalité. C'est ce que ne dit aucun des déclarants. Il en est même qui prétendent que le supérieur a ajouté que *Jésus a été justement mis à mort, parce qu'il trompait le monde*. Un certain nombre de prêtres Templiers déposent qu'après leur réception, ils omettaient, dans le sacrifice de la messe, les paroles sacramentelles. Il est vrai que d'autres disent le contraire; mais enfin le symbolisme des actes ne ressort d'aucune déposition, et nous en sommes réduits à cette alternative, de tenir les aveux entiers pour vrais ou pour faux. J'ai déjà fait observer que les dénégations de l'adoration du démon dans les diverses formes étaient fort nombreuses, mais qu'elles devaient tenir à ce que les accusés n'étaient pas fort pressés par les inquisiteurs ou les juges sur des faits dont, aux termes de l'accusation, ils pouvaient n'avoir pas tous connaissance, tandis que tous étaient supposés s'être rendus coupables, à leur réception, d'actes et de vœux sacrilèges. C'était donc sur cette dernière partie de l'accusation que devaient porter essentiellement les aveux, et par conséquent les efforts de ceux qui avaient charge de les obtenir.

3° Si on en croit l'accusation, et presque toutes les dépositions, ces désordres étaient fort anciens. On les fait avouer à Molay, reçu Templier en 1165, quarante-deux ans avant son arrestation, et il en parle, dans sa

déposition devant l'inquisiteur, comme d'usages qui semblent déjà se perdre dans la nuit des temps. Ce n'est donc pas exagérer que de dire que ces affreux secrets, s'ils ont existé, ont été confiés à plus de cent mille hommes. Or, comme aucun témoin étranger à l'ordre n'en a eu connaissance, il en résulte que ces cent mille hommes pendant un siècle, ou, si l'on veut, un demi-siècle, n'ont rien divulgué; que la religion, la conscience, l'amitié n'ont pu obtenir aucune confiance de la part de ces hommes qui, en prononçant ces vœux, en commettant ces impiétés, n'avaient, disaient-ils, cédé qu'à la peur et étaient restés chrétiens. Comme nous l'avons dit, ces peurs étaient chimériques : aucun Templier n'a été mis à mort par ses frères, et on n'a pu citer même aucun exemple d'emprisonnement en punition de la violation du secret. Il y a plus, beaucoup de Templiers sortaient de l'ordre, soit pour arriver à des dignités ecclésiastiques, soit pour entrer dans d'autres ordres religieux, comme Valincour. On lit, dans une déposition, qu'un homme marié ayant été, par erreur, reçu Templier, le grand-maître le rendit à son épouse. Plusieurs déclarent, il est vrai, avoir juré de ne pas sortir de l'ordre sans la permission du grand-maître; mais il est certain que cette permission fut souvent accordée; et, d'ailleurs, était-il possible que, parmi tant de religieux non cloîtrés, maîtres, en réalité, de leurs actions, il n'y eût pas de fréquentes désertions? Cependant, parmi ceux qui abandonnent l'ordre comme parmi ceux qui lui sont fidèles, il ne se trouve pas un seul indiscret.

4^o Beaucoup d'historiens l'ont dit, mais pas assez à mon avis, la manière dont le procès fut instruit devant nécessairement, non seulement empêcher d'arriver

à la vérité, mais conduire au mensonge. Le roi, dans sa circulaire, après avoir faussement énoncé qu'il avait reçu beaucoup de dénonciations de témoins dignes de foi, qu'il en a délibéré avec les prélats et les barons, prescrit un mode de procédure auquel les commissaires se conforment littéralement. *Promettez l'absolution à ceux qui avoucront ; menâchez des tourments ceux qui nieront ; employez-les s'ils résistent encore ; tenez registre exact des aveux seulement, et donnez-m'en sur le champ connaissance.* Viennent ensuite les frères prêcheurs qui menacent et frappent d'excommunication ceux qui ne font pas des aveux complets. Les accusés sont circonvenus de toute manière, le grand-maître par Plasian, d'autres par leurs géôliers qui leur disent et leur écrivent que le Pape livrera leur âme à la damnation et leur corps aux flammes, s'ils ne déclarent ce qu'on leur demande. Après la torture, ils sont mis au cachot ou dans des fosses souterraines, privés des sacrements, manquant de toutes choses nécessaires ; un mot d'aveu, ils sont libres, réconciliés avec l'Eglise et la société. Enfin arrive la tragédie du supplice des cinquante-neuf, qui leur prouve que les menaces, comme les promesses, n'ont pas été vaines. Et on s'étonne qu'un si grand nombre s'accuse ! *Il faut s'étonner*, disent avec raison les défenseurs, *qu'il y en ait encore qui nient.*

5° Est-il bien certain, malgré cela, que le nombre des aveux l'emporte de beaucoup sur celui des dénégations ? Nous avons déjà remarqué qu'un petit nombre seulement des six cents Templiers associés pour la défense furent entendus par les commissaires. Ceux qui ne le furent pas, persistèrent-ils dans leurs dénégations ? furent ils, comme le prêtre Réginald de

Pruin , condamnés à la prison perpétuelle ? C'est peut-être ce qui pourrait être éclairci par d'exactes et minutieuses recherches ; mais il faut reconnaître qu'il n'existe, en l'état, ni preuve ni indice que la grande majorité de ces six cents Templiers, parmi lesquels on compte quarante-trois prêtres, soient revenus sur les dénégations ou les rétractations qu'ils avaient faites devant les commissaires.

6^o Toutes ces improbabilités, qui ont cependant un grand poids, en ont bien moins que les rétractations. Il est, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, un axiome que nul ne conteste : c'est qu'il n'y a pas d'effet sans cause. Cet axiome est moins contestable que jamais, lorsque l'effet entraîne le supplice, par le feu ; qu'on cherche une cause quelconque qui ait pu porter ces accusés à endurer le plus cruel supplice plutôt que de confirmer leurs premières déclarations. Leur rétractation pouvait-elle sauver leur vie ? Non, elle la leur faisait perdre à coup sûr ; ils échangeaient la vie à la liberté contre la mort précédée d'affreux tourments. Pouvait-elle sauver leur âme, s'ils étaient coupables ? Non, elle la perdait, car l'impie lui-même craint de souiller ses derniers moments par le mensonge, et le chrétien ne voit, à l'heure de la mort, d'autre voie de réconciliation avec Dieu que l'aveu de ses crimes et de ses fautes. Pouvait-elle, du moins, sauver leur honneur aux yeux du monde ? Non, elle leur faisait perdre ce qui pouvait leur en rester, car ils mouraient excommuniés et maudits, et nous les voyons, pendant le supplice, entourés de parents qui les supplient de leur éviter cet opprobre. Ainsi donc, conservation de la vie, crainte des souffrances, liberté, salut éternel, honneur mondain, tout se réunit, s'ils sont coupables,

pour leur défendre de se rétracter. Leurs adversaires en sont réduits à voir dans cette obstination une pure fantaisie, fantaisie étrange ! celle d'être brûlé à petit feu !

Qu'on cherche une autre cause que celle du cri de la conscience à la déposition d'Aimeri de Villars qui témoin, la veille, du supplice de ses cinquante-quatre frères, vient pâle, effrayé, levant les mains au ciel, fléchissant les genoux, déclarer sur le péril de son âme, que tout ce qu'il a déclaré contre l'ordre est entièrement faux et qu'il n'a cédé qu'à la violence des tourments ; et cependant il craint toujours la mort, il se sent faible devant les souffrances. Il supplie les commissaires de tenir sa déposition secrète ; mais connaissant le péril qui le menace, la voix de la conscience lui fait tout braver.

Et ces mourants, même réconciliés, qui, au dire de leurs geôliers, affirment à leur dernière heure que tout ce qu'ils ont déclaré contre l'ordre est faux, vont-ils, en de tels moments, perdre de gaieté de cœur leur âme par le mensonge ? N'est-ce pas, au contraire, pour la sauver qu'ils affirment l'innocence d'eux et de leurs frères ?

Et Jacques de Molay et Guy d'Auvergne, le premier presque octogénaire, qui, après sept années de détention, viennent, quand l'ordre est aboli, quand les tribunaux ont prononcé sur le sort de ses membres, déclarer devant les princes de l'Eglise et le peuple assemblé qu'eux et leurs frères sont innocents ; Molay ne s'accusant que d'avoir, par une indigne faiblesse, trahi la cause de l'ordre saint et juste qu'il aurait dû défendre. Ils savent le sort qui les attend, ils le subissent sans murmure et sans faiblesse, en chrétiens fervents ;

Molay ne demande d'autre grâce, pendant son long supplice, que d'avoir le visage tourné vers une image de la Vierge! Qu'on fouille dans les replis les plus cachés du cœur humain, je ne crois pas qu'on puisse trouver d'autre cause pour une pareille conduite que le profond sentiment de l'innocence !

IX

Ces généreuses obstinations émurent vivement les contemporains, malgré la crédulité du siècle, malgré cette disposition de tous les temps à croire aux faits les plus monstrueux. Plusieurs écrivains du XIV^e siècle, d'ailleurs pieux catholiques, n'ont pas subordonné leur décision aux convictions d'un Pape et d'un roi. On a récusé Villaret, qu'on accuse de partialité envers les rois de France et les papes; mais le cardinal Antonin, que l'Eglise catholique a placé parmi les saints, se déclare hautement pour les Templiers. Les écrivains même qui leur sont contraires ne peuvent s'empêcher d'admirer leur constance. « Il y a grandement lieu
« de s'étonner, dit l'évêque de Lodève, historien de
» Clément V, de ce que soit ensemble, soit séparément,
« les Templiers déclaraient faux les aveux qu'ils avaient
» faits pendant le cours du procès, déclarant qu'ils
» ne les avaient faits que contraints par la force ou
» par la crainte des tourments. »

Parmi les écrivains modernes, je n'en connais que deux, Dupuy et le père Daniel, qui affirment la culpabilité; on peut leur joindre M. Michelet, depuis qu'il a publié les deux volumes de documents inédits. Mézeray, Vertot, Velly doutent et semblent même pencher en faveur de l'innocence; Bouluinwilliers,

Voltaire, Raynouard, Michaud, dans son *Histoire des Croisades*, Sismondi, sont affirmatifs dans ce dernier sens. L'auteur anonyme de l'article Molay, dans la *Biographie* de Michaud, me semble avoir bien étudié la question, et honore du nom de martyrs Molay et ses compagnons. Ils ont droit, en effet, à ce titre glorieux, puisqu'ils ont souffert et sont morts pour la défense de la vérité.

Au surplus, les doutes de la culpabilité, même les convictions de l'innocence existaient évidemment dans tous les esprits éclairés, pendant le procès, avant même que les déclarations solennelles de Molay ou de Guy d'Auvergne eussent changé pour un grand nombre les doutes en certitudes. Comment expliquer autrement, je ne dirai pas seulement l'hésitation, mais même le refus des trois cents évêques du concile de Vienne, de prononcer l'abolition de l'ordre? Ce n'est assurément pas par excès d'indulgence en faveur de l'erreur et de l'hérésie qu'ont péché les XIII^e et XIV^e siècles; on doit même leur reprocher d'avoir, par le massacre des Albigeois et l'établissement de l'Inquisition, définitivement inauguré, jusqu'au XVIII^e siècle, le système des persécutions religieuses; et cependant le concile refuse de condamner un ordre accusé non pas d'erreurs, mais d'outrages à la religion et aux mœurs, qui, même de nos jours, seraient sévèrement punis. S'il ne l'a pas condamné, c'est certainement parce qu'il ne le croyait pas coupable. Le pape était-il lui-même bien convaincu, quand il ne prononce que par provision l'abolition de l'ordre, et qu'il ne base son décret que sur de graves présomptions?

Enfin les juges eux-mêmes qui ont envoyé les Templiers au supplice se montrent-ils bien convaincus

quand ils les condamnent non comme coupables, mais comme relaps? lorsque ceux qui ont avoué sont non seulement absous, mais réconciliés sans condition avec l'Eglise? lorsque cette réconciliation s'étend jusqu'à rendre au sacerdoce des prêtres qui se seraient rendus coupables des plus horribles sacrilèges? lorsque enfin on met en parallèle ces indulgentes décisions avec certains jugements rendus presque simultanément contre l'hérésie, tels que celui par lequel de pauvres moines, déclarés coupables d'avoir outré la règle de saint François d'Assise, en soutenant que les aliments dont ils s'étaient nourris ne leur appartenaient pas, étaient impitoyablement brûlés?

Au surplus, aux convictions suspectes de l'archevêque de Sens et de son concile, on peut opposer celles d'autres tribunaux ecclésiastiques français qui acquittèrent et réconcilièrent des Templiers qui n'avaient rien avoué, déclarant ainsi implicitement que les crimes dont on accusait certains Templiers n'étaient pas ceux de l'ordre.

Je ne possède pas les documents nécessaires pour rendre compte des résultats du procès dans le reste de l'Europe. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que nulle autre part qu'en France, il ne fut prononcé contre les Templiers de condamnation capitale, ni même très grave. M. L'abbé Jemmer, qui m'a souvent servi de guide pour le travail trop peu approfondi que je soumetts à l'Académie, a fait, à ce sujet, d'utiles recherches. En Espagne, deux conciles provinciaux proclamèrent l'innocence de l'ordre; en Portugal, non seulement les Templiers ne furent pas condamnés, mais ils conservèrent viagèrement leur habit et leurs propriétés. Il semble assez naturel de conclure de ces

acquittements et même de quelques légères condamnations, que l'abolition générale de l'ordre fut plutôt un acte d'obéissance au Saint-Siège, de déférence envers Philippe-le-Bel, de jalousie et peut-être, d'avidité des souverains, que le résultat de la conviction de sa culpabilité.

Si le désir des autres souverains de s'approprier les grandes richesses des Templiers peut paraître douteux, celui de Philippe-le-Bel ne l'est pas. Le lendemain de leur arrestation, il prend possession de leur palais où se trouvait, à ce qu'on croit, un trésor considérable, amassé par le grand-maître pour faire face aux dépenses d'une expédition prochaine. Ce trésor, qui certainement existait, plus ou moins important, disparaît, et il n'en est pas rendu compte. On a vu que le roi recommande avec beaucoup de détails à ses commissaires la conservation des biens de l'ordre, et leur ordonne en même temps de s'enquérir, sous le prétexte du décime, ou de tout autre, des biens des autres ordres religieux et militaires. Toutefois il est obligé de se dessaisir des immeubles du Temple, lorsque le Pape en attribue la propriété aux chevaliers de Saint-Jean; mais tous les auteurs conviennent qu'il s'indemnisait si largement des frais du procès que les nouveaux propriétaires hésitèrent un moment à accepter la succession.

Nous savons quel fut le sort d'une partie des Templiers détenus à Paris, de ceux de la sénéchaussée de Beaucaire qui, de soixante-six prisonniers, ne se trouvèrent plus que vingt-deux, quand le délégué de l'évêque prononça leur absolution. D'autres villes que Paris furent-elles le théâtre des mêmes supplices? On dit que les bûchers furent allumés à Reims et à Senlis;

on trouve encore dans une vallée des Pyrénées quelques tombes de Templiers décapités. Il est probable que le plus grand nombre de ceux qui échappèrent aux exécutions furent rendus à la liberté. Plusieurs d'entre eux cependant, n'ayant pas voulu faire d'aveux, furent condamnés à la prison perpétuelle : moururent-ils dans les cachots, ou leur permit-on, avant leur fin, de revoir la lumière du jour ? C'est ce que nul auteur ne nous apprend, et ce que d'exactes recherches apprendraient peut-être. Nous voudrions, en particulier, connaître le sort d'Aimeri de Villars et des quatre courageux défenseurs de l'ordre ; nous savons seulement que l'un d'eux, Réginald de Pruin, fut dégradé de la prêtrise et condamné à la prison perpétuelle.

X

Quelques faits, bien connus d'ailleurs, peuvent nous faire apprécier le degré de confiance qu'on peut accorder aux témoignages et aux décisions judiciaires de l'époque où furent jugés les Templiers. Je ne parlerai pas des épouvantables proscriptions des Albigeois, des abominations dont on les accusa et qu'on leur attribua sans preuve, lorsque la voix populaire, plus juste cette fois, leur donnait le nom de *bons hommes* ou gens de bien. Les nombreux procès d'hérésie des XIII^e et XIV^e siècles sont tous entachés des mêmes aberrations et des mêmes iniquités.

Je me bornerai à dire quelques mots du procès intenté à la mémoire de Boniface VIII, et de celui des Juifs et des lépreux. Chacun sait que les outrages commis sur la personne de Boniface VIII et sa mort qui en fut la suite n'avaient pas satisfait les ressentiments de

Philippe-le-Bel, un des princes les plus vindicatifs dont parle l'histoire. Il trouva un habile et zélé auxiliaire de ses vengeances dans son chancelier, Guillaume de Nogaret, qui lui prêta aussi un utile concours dans le procès des Templiers. Nogaret, le principal auteur des excès commis sur la personne de Boniface, parcourut l'Italie, après la mort de ce Pontife, et parvint à recueillir contre lui un grand nombre de témoignages qui nous ont été consservés. Ils émanent tantôt d'individus obscurs, tantôt d'hommes d'une position élevée, et même d'hommes appartenant à des communautés religieuses. D'après ces dépositions, le Pape auraient fréquemment tenu des discours d'une impiété et d'une obscénité révoltantes; il aurait mis en doute et même nié la révélation et l'immortalité de l'âme. Un témoin l'a même vu sacrifier un coq au diable, que les Templiers adoraient sous la figure d'un chat. Ces dépositions, émanant d'Italiens qui n'étaient pas sujets du roi de France, n'avaient pu être obtenues par l'emploi ou la menace des tourments, et cependant quel est l'historien ou le lecteur qui y ajoutent foi maintenant? Un écrivain qui n'est pas suspect de partialité en faveur des Papes, Voltaire, qui a apporté dans ses appréciations historiques plus de sérieux et d'impartialité que beaucoup de personnes ne lui en attribuent, dit à propos de ce procès : « Le grand nombre de témoins fortifie ordinairement une accusation; mais ici il l'affaiblit. Il n'y a pas du tout d'apparence qu'un souverain Pontife ait proféré devant treize témoins ce qu'on dit rarement à un seul. » Nous devons ajouter que si le procès ne fut pas jugé, ce ne fut pas la faute de Philippe-le-Bel, ni de Nogaret, et que Clément V ne parvint à l'arrêter

qu'en déclarant par le même bref que le roi, en l'intendant, n'avait été induit à le faire que par son zèle pour la religion et par des témoignages qu'il devait croire sincères.

Sept ans s'étaient à peine écoulés depuis le supplice de Molay qu'un procès non moins monstrueux vient de nouveau démontrer ce qu'il fallait attendre, dans ce siècle, des lumières et de l'équité des juges.

La lèpre, funeste importation de l'Orient, avait fait de grands ravages en Europe. La charité publique, la nécessité de séparer les lépreux des autres hommes, avaient donné naissance à de nombreux et riches établissements connus sous le nom de léproseries ; mais soit effet de la cupidité, soit du fanatisme qui faisait considérer comme frappés de la malédiction divine les malheureux infectés de cette hideuse maladie, les sentiments de pitié qu'ils avaient d'abord inspirés se changèrent peu à peu en ceux de haine et de répulsion. A l'égard des juifs, les haines populaires ne cessaient pas d'être violentes, et si, après un bannissement, on les rappelait dans le royaume quelques années après, c'était uniquement pour se procurer une nouvelle occasion de s'emparer de leurs biens.

Voici l'étrange histoire au moyen de laquelle on procéda à la commune destruction des lépreux et des juifs.

Un roi mahométan de Grenade, voulant exterminer les peuples chrétiens, s'entendit, à cet effet, avec un certain nombre de juifs. Ceux-ci, après avoir fait agréer leur mandat dans un parlement israélite, s'adressèrent aux lépreux qu'ils jugèrent être d'utiles instruments pour empoisonner leurs frères chrétiens. Les lépreux n'hésitèrent pas à accepter les propositions des juifs,

et après s'être, comme ces derniers, concertés en parlement, ils résolurent d'empoisonner les puits, les fontaines et les rivières. A la vérité, on ne vérifia pas si ces eaux contenaient des poisons; on n'établit pas qu'une seule personne eût péri en buvant; mais on saisit une femme lépreuse portant, dit-on, un sachet où se trouvaient des débris de chair d'animaux impurs.

Sur des preuves d'une pareille évidence, juifs et lépreux furent arrêtés et appliqués à la torture. Ils avouèrent tous, comme on devait s'y attendre. L'opinion demanda un prompt et énergique châtiment. Le roi Philippe V qui d'abord avait manifesté l'intention d'observer, à leur égard, quelques formes de justice, leur retira sa main, et il n'y eut pas de juge de village qui ne se constituât leur juge et ne les condamnât au dernier supplice. Le nombre des victimes dut être incalculable. Partout les bûchers furent allumés; les femmes juives s'y précipitaient avec leurs enfants, ne voulant pas les laisser exposés à embrasser la religion de leurs bourreaux; les lépreuses furent traitées avec un peu plus d'humanité: celles qui se trouvaient enceintes n'étaient brûlées qu'après leur accouchement.

Les juifs qui survécurent furent, selon l'usage, bannis du royaume, après confiscation des biens. Il paraît qu'on laissa aux lépreux survivants quelques faibles ressources pour subsister. On peut présumer, toutefois, que le plus grand nombre mourut de faim et de misère; car, à partir de cette époque, on ne parle plus guère de lèpre, et comme dans notre pauvre humanité, le bien sort quelquefois d'un grand mal, il est possible que cette sanglante exécution ait contribué à la diminuation et même à la cessation de la maladie.

Je ne sais si ce procès a été raconté dans tous ses détails, et si on en pourrait retrouver les pièces dans nos archives judiciaires. On en sait toutefois assez pour être certains que, comme dans celui des Templiers, les règles de la justice et de la procédure, qui commençaient à être formulées en France depuis l'introduction du droit romain, furent audacieusement violées ; mais on peut dire, à la décharge des juges des juifs et des lépreux, ou du moins comme circonstance atténuante, qu'ils partageaient une opinion populaire, absurde, il est vrai, mais universelle, tandis que Philippe-le-Bel et ses légistes, clerics ou laïques, mirent tout en œuvre pour empêcher la vérité de se faire jour, et qu'ils ne cessèrent pas même les supplices, lorsque l'opinion commençait à se déclarer en faveur des accusés. Qu'une flétrissure éternelle reste donc attachée à leurs actes et à leurs noms : c'est la seule punition que les générations qui suivent puissent infliger à l'iniquité passée !

ARISTOPHANE

POÈTE POLITIQUE ET MORALISTE

Par M. BRÉTIGNÈRE.

SECONDE PARTIE.

Nous avons essayé d'indiquer dans la première partie de cette étude (1), la place qu'Aristophane occupe au milieu des grands événements politiques qui agitèrent la Grèce, 400 ans avant J.-C., et le rôle très original qu'il prétendit jouer à Athènes, à côté des hommes, qui, pour la postérité, représentent le mieux, et à peu près seuls, heureusement pour l'honneur de la Grèce, la grandeur et le développement de la civilisation humaine, à cette féconde époque des Thémistocle, des Périclès et des Thucydide.

Ces hommes sont grands, pour avoir aimé leur patrie et s'être dévoués à son service ; et aussi pour avoir dirigé et formé un peuple intelligent, excité le patriotisme et l'amour de la gloire, fait taire l'égoïsme et la timidité.

Aristophane se présente avec une tout autre physionomie. Les premiers ne parlent que de luttes, de dévouements et de sacrifices ; lui ne songe qu'à la paix, au bien-être matériel, aux satisfactions com-

(1) *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1861, p. 275.

munes et vulgaires ; oubliant ou feignant d'oublier que le sort d'Athènes était en question ; seul peut-être à ne pas comprendre ces admirables discours de Périclès, dont nous avons cité quelques fragments, et qui ne semblent adressés au petit peuple athénien que pour instruire tous les hommes de leur vraie grandeur, et obliger Athènes à devenir l'école du genre humain, c'est-à-dire des peuples dignes de la liberté. Aristophane trouvant sans doute qu'une pareille destinée est trop laborieuse et peu sûre, s'inquiète des nécessités qu'elle impose, s'irrite des malaises qu'elle amène, s'indigne des ennuis qu'elle lui occasionne, et regrettant le passé, sans raison, faute de pouvoir s'accommoder au présent, enveloppe dans la même haine et poursuit des mêmes attaques tous ceux qui s'agitent autour de lui et troublent sa tranquillité : les héroïques et les étourdis, les bons et les mauvais citoyens, les intrigants et les vertueux, Nicias et les démagogues.

Tel nous le retrouverons dans sa lutte contre les novateurs en religion et en morale : adversaire du présent, parce qu'il est le présent, admirateur du passé, parce qu'il est le passé. Ici encore, comme nous avons eu l'occasion de le remarquer dans notre première partie, Aristophane, grand maître dans l'art de la raillerie et de l'attaque, nous donnera l'exemple et le modèle des accusations inexacts et injurieuses. Veut-il attaquer les philosophes ses contemporains, il ne s'arrête qu'à la surface des questions qu'ils soulèvent, aux ridicules extérieurs des personnages ; il détourne de ce côté l'attention des spectateurs, accumule les bouffonneries, et fait si bien qu'il nous semble im-

possible que des gens si ridicules et si vicieux puissent avoir raison. Quant au passé, il ne le rappelle que pour condamner le présent; il affirme avec gravité que celui-là valait mieux, qu'il n'avait ni tous ces vices, ni tous ces ridicules, et sans nous laisser le temps de songer qu'il en avait d'autres, ou qu'il avait les mêmes avec plus de simplicité et de grossièreté, il revient à ces attaques dans lesquelles il excelle et nous étourdit à force de saillies spirituelles et d'inventions ingénieuses ou brillantes.

Admirons, mais seulement au point de vue de l'art, ces amusantes évolutions et ces caprices de la muse qui, pour être inspirée, quoi qu'on ait dit, n'a besoin que d'une vive passion et nullement de la vérité et de la vertu (1).

Comme poète moraliste, Aristophane n'a donc pas changé — il n'a pas plus compris la grandeur de la révolution morale qu'allait accomplir Socrate, que la politique excellente de Périclès, et n'a pas cessé d'être l'ennemi de sa patrie. Abusant de la facilité des Athéniens, qui plus sages que nous toléraient la critique, il déchira successivement tous les hommes qu'Athènes aimait, et calomnia toutes les idées nouvelles que cette terre, bénie entre toutes, *fecunda viris et exemplis*,

(1) Nous voyons tous les jours l'intelligence au service des plus mauvaises causes. — Les hommes de génie ou de talent sont des hommes, et les passions égarent et troublent les meilleurs esprits. — On a même remarqué que les hommes les plus intelligents demeurent les plus constants et les plus fermes dans la mauvaise voie, une fois choisis; soit que l'orgueil leur persuade qu'ils n'ont pu se tromper, même une fois, soit que leur vanité trouve son compte à se tenir à l'écart, même du bon sens et de l'expérience.

disait Cicéron, produisit. Pour l'excuser, nous n'oublions point qu'il prenait le théâtre comme il était de son temps.

Aristophane n'est pas un auteur comique, comme nous l'entendons de nos jours. — La comédie des mœurs, qui naquit du tombeau de la comédie aristophanesque, n'était pas encore venue transformer *la scène* et déplacer l'intérêt du drame et nous avons vu combien notre poète se souciait peu de l'intrigue et de la conduite des événements.

On ne peut pas dire non plus qu'il y ait chez Aristophane des caractères, au moins avec la signification très exacte que nous donnons à ce mot. Att-il l'idée d'un personnage, il s'arrête à quelques traits principaux, souvent à un seul, l'exagère jusqu'à la caricature, en fait un type énorme, grossi cent fois, qui comprend toute une classe d'hommes, très différents d'ailleurs d'âge et de condition ; il ne se fait pas faute cependant d'emprunter à quelque citoyen, son voisin, à l'occasion et par malice, quelque façon particulière de langage ou de manières, une grimace qui fasse vivre un instant ses grotesques et démesurées créations ; il leur donne ainsi une vie bizarre, fantastique, qui n'est pas la nôtre, mais réelle pourtant, comme celle des héros de Rabelais. — A défaut de la vie ordinaire qu'il dédaigne, il saisit donc les ridicules extérieurs et se jette dans les personnalités, et nous avons vu combien ce système, appliqué à la peinture des mœurs publiques, s'il l'entraînait dans de graves erreurs, offrait de ressources à sa verve féconde et insolente.

Il prétendit être moraliste — qui ne veut l'être à son jour? — et d'ailleurs ne faisait-il pas déjà de la morale dans les pièces politiques que nous avons étudiées? — Il abordera ce nouvel ordre d'idées avec les mêmes préjugés, les mêmes préventions de l'homme de parti, l'opposition aveugle au présent, dans laquelle les poètes comiques se rangent volontiers, y trouvant plus de prise, car le présent, dans ses efforts et dans ses changements toujours laborieux, dans ses tâtonnements, prend parfois des poses hardies ou inconvenantes qui surprennent ou qui choquent.

D'ailleurs tout ce qui est faible et nouveau résiste mal à la critique, n'ayant pas encore acquis cette consistance qui souvent est le seul mérite des choses du passé, qui nous imposent. Le passé au contraire parce qu'il a vécu, semble toujours digne de vivre, et c'est lui faire injure que de lui fermer une longue carrière qu'il a, bien ou mal, remplie.

Plus solide par lui-même, il a encore de plus fermes appuis, des défenseurs tenaces qui sont intéressés à son maintien, par habitude, par entêtement, par crainte de se diminuer en laissant échapper ce qui a été une partie de leur existence. — Les vieillards seront donc naturellement avec tous ceux qui blâmeront le présent; et la défense des plus manifestes erreurs ne sera pas vue par eux sans quelque sympathie, comme on accueille un hommage même immérité.

Les hommes mûrs veulent un terrain plus assuré que celui qui se forme sous leurs pas, et ne réfléchissent pas que celui qu'on leur propose d'abandonner est miné et ne les soutiendra pas longtemps; ils demeurent où ils sont, fermant leurs yeux et leur esprit; ou plus aveugles que les juifs, ils regardent sans la voir

la terre promise à ceux qui marchent et ne se lassent ni ne s'arrêtent.

Elle est promise à ceux qui nous poussent de l'épaule, qui réclament leur place au soleil, et la veulent plus large et meilleure. Mais ceux-là sont des étourdis que les poètes comiques ont souvent sacrifiés.

Molière aussi est pour le passé ; cependant il donne un rôle souvent ridicule aux vieillards, et nous ne prenons au sérieux ni les plaintes d'Arnolphe ni les colères de Chrysale. Molière, l'élève de Gassendi, n'eût point bafoué ceux qui, pour la première fois, s'inquiétèrent de la vérité, de la justice, et de la destinée de l'homme sur la terre.

Aristophane eut moins de scrupule. Fidèle à son système, hardi jusqu'au mensonge, violent jusqu'à la témérité, il choisira le premier de tous les philosophes, Socrate, et accumulera sur sa tête tout ce qui se débite dans les rues d'Athènes de lazis, d'erreurs, de mensonges, sur ces nouveaux maîtres de morale et d'éloquence.

Il composera sa fameuse pièce des *Nuées* l'une des plus spirituelles et des plus amusantes mais aussi des plus injustes de son répertoire, la première qu'il ait produite sous son nom (424).

ANALYSE DES NUÉES.

Le début est très heureux. Un vieillard, Strepsiade, veille à la clarté d'une lampe, à côté de son fils qui dort, et de ses esclaves que le chant du coq n'a pas pu réveiller encore. Il fait le compte des dettes que les folles dépenses de son fils, ami des chars, des chevaux et des courses, lui ont imposées ; et tandis qu'il

les énumère en gémissant, et regrette le sot mariage qui l'a uni, lui simple campagnard, à une femme de la ville, hautaine, dépensière, qui encourage les goûts de son fils, Phidippe, c'est le nom du jeune homme, l'interrompt en rêvant tout haut char, chevaux et courses publiques.

Il croit enfin avoir trouvé le moyen de se tirer d'affaires. Il réveille Phidippe, et veut l'envoyer dans la petite maison voisine, à l'école de ces charlatans au teint livide, qui enseignent, quand on les paie, à gagner également les causes justes ou injustes, c'est-à-dire à ne pas payer ses dettes — chez Socrate. Phidippe refuse, et se moque de son père. Strepsiade, qui sait bien qu'à son âge la mémoire et l'esprit lui manqueront pour apprendre toutes ces finesses et ces subtilités dont il a besoin, se décide pourtant à frapper lui-même à la porte de l'école de la sagesse.

Il entre, et trouve un disciple qui lui révèle les profondes méditations du maître et des élèves : l'un mesure la longueur du saut d'une puce ; les autres, courbés vers la terre, sondent les abîmes du Tartare. On lui montre une sphère, c'est l'astronomie ; une carte, c'est la géométrie. Et notre vieillard, ignorant et malicieux, ne reconnaît pas Athènes, qu'on lui indique, parce qu'il n'y voit point siéger de juge. Quant à Lacédémone, elle est bien près ; malheur à nous, si on ne l'écarte.

Mais quel est cet homme suspendu dans une corbeille ?— C'est lui même, c'est Socrate, qui, pour pénétrer les choses du ciel, doit confondre ainsi l'essence subtile de son esprit avec l'air qui est de même nature, et se rapprocher des nuées, seules divinités qu'il reconnaisse, car les autres dieux n'ont point cours

dans son école. Mais ces nuées font vivre une foule de charlatans, et les devins, et les médecins, et ces hâbleurs, égarés dans les espaces, qui tournent le vers dithyrambique, et les philosophes, tous paresseux, que les nuées nourrissent, parce qu'ils les chantent.

Elles seules sont déesses, dit Socrate, en les présentant au vieux Strepsiade ébahi; tout le reste n'est que pure fable. Il n'y a pas de Jupiter — en effet: qui fait tomber la pluie? As-tu jamais vu pleuvoir sans nuages? — Et le tonnerre? Ce sont elles encore qui le produisent, en roulant les unes sur les autres. — Et la foudre? Strepsiade, que la présence de Socrate inspire, se rappelle qu'un jour, ayant oublié de fendre un ventre de truie qu'il faisait cuire, le ventre s'enfla, et, éclatant tout à coup, lui débonda dans les yeux et lui brûla le visage — et voilà comme les nuées aussi, remplies d'un vent sec qu'elles compriment, éclatent en mugissant et s'enflamment. Mais Strepsiade est venu chercher une autre science, l'art de la parole.... non point la grande éloquence, mais seulement celle qui fait gagner les mauvaises causes et permet de glisser entre les mains des créanciers. — A ce prix d'ailleurs, il consent qu'on l'appelle impudent, effronté, bavard, hardi coquin, habile à coudre de mensonges, souple comme une courroie, fanfaron, scélérat; et le chœur, enchanté de son audace, lui promet une gloire immortelle parmi les hommes et le livre à Socrate qui l'interroge sur son esprit et sa mémoire, et l'emmène au fond de son école : *dignus est intrare.*

C'est en vain que Socrate cherche à instruire, à aiguïser l'esprit de son nouvel élève, qui prend à rebours, et dans le sens familier, à la façon du *Bourgeois gentil-*

homme, les noms nouveaux pour lui des belles choses qu'il ignore. Et quelle science veux-tu apprendre, lui dit Socrate, les mesures, les rythmes, ou les vers?— Ah! les mesures! l'autre jour un marchand de farine m'a fraudé d'un setier. — Je ne te demande pas cela : mais quelle est, selon toi, la plus belle mesure, le trimètre ou le tétramètre?— Moi, je préfère le demi-setier.— Peste soit du balourd!— Allons, peut-être apprendras-tu mieux les Rythmes — Les Rythmes me donneront-ils à manger?— Tu sauras ce qu'on entend par rythme du dactyle. — Du dactyle? ah! je sais bien— qu'est-ce donc?— Eh bien! c'est ce doigt là — Les féminins dans les noms lui suggèrent des plaisanteries analogues. En somme, la scène est très amusante, plus vive et plus dramatique que dans Molière, si l'on songe que le pauvre homme a été préalablement couché par son maître, comme au début des initiations dans les temples, sur un grabat entre deux misérables couvertures pleines de punaises; qu'il est toujours possédé de son idée de se débarrasser de ses dettes, et que, malgré les invitations pressantes du maître, il a beau chercher et retourner les choses dans son esprit, il ne trouve que des niaiseries, pour sortir d'embarras.

Enfin il amène son fils, après n'avoir compris pour sûr à ces beaux enseignements que deux choses, c'est qu'il n'y a plus de Jupiter, et que la femelle du pigeon doit s'appeler pigeonnette.

— Le juste et l'injuste viennent chez Socrate pour instruire eux-mêmes le fils de Strepsiade — d'après le scoliaste, ils étaient apportés sur la scène dans des cages, comme des coqs qui vont combattre.

— « Aux jours florissants où j'enseignais la jus-

tice, dit le juste, la modestie régnait dans les mœurs ; d'abord, il n'eût pas fallu qu'un enfant fût entendre sa voix. Les jeunes gens d'un même quartier allaient chez le maître de musique, marchaient ensemble dans les rues, nus et en bon ordre, la neige tombât-elle comme la farine d'un tamis. Là ils s'asseyaient, sans se toucher, et on leur apprenait ou l'hymne *Redoutable Pallas, protectrice des villes!* » ou bien *Cri terrible de Mars!* — C'est cette éducation qui forma les guerriers de Marathon. . . . « N'hésite pas, jeune homme, à me prendre pour guide : tu apprendras à haïr les procès, à ne pas fréquenter les bains, à rougir des choses déshonnêtes, à t'indigner si l'on raille ta vertu, à te lever devant les vieillards et à ne donner aucun chagrin à tes parents ; à ne faire rien de honteux, car tu dois être la pudeur même, et ne pas aller applaudir les danseuses. »

Ce discours qui respire, dit le chœur, un parfum de vertu, n'inquiète pas l'injuste — « le premier, il a imaginé de contredire la justice et les lois ; mais n'est-ce pas un talent bien précieux que de prendre les causes les plus faibles et de les gagner ? Il a inventé de nouvelles maximes qui sont en faveur auprès de ces fous là — il désigne Socrate et ses disciples — n'ont-ils pas commencé par soutenir que la justice n'existe pas ? » — « Elle est dans les cieux, dit le juste » — « et pourquoi Jupiter n'a-t-il pas été mis à mort pour avoir enchaîné son père, si la justice existe dans les cieux ? »

Il n'a pas de peine non plus à prouver que la modestie nous prive de tous les plaisirs. . . . Est-ce la peine de vivre pour renoncer à toutes les jouissances ? Enfin tout le monde n'est-il pas dépravé ? — « Dis-moi, quelle espèce de gens sont les orateurs ? — des débauchés

(le mot grec est plus expressif) — oui, et nos poètes tragiques? — des débauchés — Et les démagogues? des débauchés.— Tu vois donc bien que tu ne disais que des sottises. Examine maintenant les spectateurs : vois quelle est la majorité. — Attends ; je regarde. — Eh bien ! que vois-tu ? — les débauchés sont en majorité : En voici un que je connais... celui-là encore... et cet autre avec ces longs cheveux. — Qu'as-tu à dire maintenant ? — Je suis vaincu. O débauchés, je vous en prie, recevez mon manteau, je passe dans votre camp.

Strepsiade, qui assistait à cette lutte, en est enchanté, et ramenant cette haute discussion à l'affaire qui le tourmente : Prends vite mon fils, ô Socrate, et ne manque pas de lui affiler la langue, d'un côté pour les petits procès, de l'autre, pour les grandes affaires. — Sois tranquille, dit Socrate, il sera sophiste accompli.— Je crois, mon père, que tu t'en repentiras, répond Phidippe.

Phidippe, en effet, plus docile que son père, a bien vite compris les leçons de Socrate. Il est un des beaux jeunes gens d'Athènes que le rusé philosophe attirait dans ses filets, qu'il séduisait par ses raisonnements, qu'il arrachait au désœuvrement pour les donner à l'étude et à la réflexion, auxquels il apprenait à se connaître soi-même, et à négliger peut-être les chevaux, les chars et les courtisanes.— Mais dans la pièce d'Aristophane, Phidippe n'est venu chez Socrate que pour apprendre le fameux raisonnement.— Il l'a appris, s'écrie Strepsiade ! alors, malheur aux usuriers, avec leur capital et les intérêts de leurs intérêts ? Aidé de son fils, le vieillard éconduit, en effet, ses créanciers.— Malheureusement son fils a encore appris autre chose,

et bientôt nous entendons crier Strepsiade : Au secours ! On m'assassine ! Oh ! ma tête ! Oh ! ma mâchoire ! Scélérat , tu frappes ton père.

Phidippe, en effet, bat son père, avec lequel il ne peut plus s'entendre. Phidippe ne veut point qu'on chante pendant les repas et son père lui disait de chanter, — Il lui demandait aussi quelques vers d'Eschyle , et son fils lui a dit un morceau d'Euripide , dans lequel un frère viole sa sœur. Le vieillard l'a accablé d'injures , et Phidippe lui a brisé les os.

Ce n'est pas tout : Phidippe se prépare à lui prouver qu'il a eu raison de battre son père. C'est le morceau capital de la pièce :

« Qu'il est agréable de posséder ces ingénieuses inventions nouvelles, et de pouvoir se moquer des lois établies ! Quand je ne songeais qu'aux chevaux, je n'étais pas capable de dire trois mots de suite sans me tromper ; mais maintenant que le maître m'a transformé, et que je vis dans le commerce des pensées subtiles, des raisonnements et des méditations, je compte pouvoir prouver que j'ai bien fait de battre mon père. »

« Monte à cheval, par Jupiter ! s'écrie le père, J'aime mieux nourrir l'attelage d'un quadrigé que d'être roué de coups. »

Phidippe n'en démord pas ! il présente son raisonnement : « celui qui a défendu par une loi de battre son père, était un homme qui s'est fait croire alors — n'avons-nous pas le droit de faire une loi nouvelle qui permette aux enfants de battre les pères à leur tour. — Tous les coups que nous avons reçus avant cette loi nous vous en faisons grâce. — Voyez les coqs et les autres animaux : comme ils se battent avec leurs pères ! »

Strepsiade réplique : J'ai le droit de te châtier, et toi de châtier ton fils, si tu en as un.— Et si je n'en ai pas, répond le fils ? c'est en vain que j'aurai pleuré— Strepsiade est ébranlé, mais Phidippe ajoute qu'il battra aussi sa mère.— « Ah ! pour le coup, si tu fais cela, tu n'auras plus qu'à te jeter dans Barathrum, toi, Socrate, et ton raisonnement. »

Strepsiade prend une torche, une hache, et, feignant d'écouter les conseils du dieu Mercure, court à la maison de Socrate pour y mettre le feu.

Au premier aspect, Aristophane, l'admirable poète, nous impose, et dans quelques scènes au moins, il nous trouble l'esprit et nous entraîne de son côté. Avec quelle terrible ironie, il persifle ces pauvres philosophes qui n'ont d'autre affaire, après s'être toutefois occupés de géométrie, de physique et de géographie, que de résoudre des questions oiseuses ou saugrenues, pour s'aiguiser l'esprit, et de chercher les arguments les meilleurs, les détours les plus habiles pour faire triompher l'injuste. Comme ils ont bien réussi, ces démagogues d'une nouvelle espèce, aux mœurs impures, ces charlatans fripons, etc. ! Tous les spectateurs sont avec eux ; ils ont déjà tout corrompu, et le pauvre Juste doit se retirer loin du théâtre avec ces invalides de Marathon, dont la mâle indignation, qui n'a pu prévaloir contre les Cléons et les Lamachus, n'a pas opposé plus de résistance à ces nouveaux ennemis.

Q'est-ce à dire, messieurs, qu'est-ce donc qu'Aristophane, pour le prendre de si haut, et faire la leçon aux philosophes ! Qu'était-ce que Socrate ? Notre poète, si vigoureux, a sans doute toutes les vertus, au moins

les vertus principales. — Lui qui professe tant de haine contre la débauche, il ne provoquera point par ses plaisanteries les pensées deshonnêtes, et cette ancienne génération de Marathon sera aussi un modèle d'austérité et de décence ! Il n'en est pas tout à fait ainsi.

Les premières idées de Strepsiade, entrant chez Socrate, sont ignobles ; il ne songe qu'à faire violence aux jeunes élèves de l'école, en profitant des positions équivoques que le poète leur donne ; plus d'une fois, dans ses niaises réponses, il indiquera ses goûts dépravés. Quel tableau ! et quel modèle sans doute, puisque Strepsiade, s'il est ridicule, est au moins présenté comme un homme fort honnête, noble débris d'un autre âge, que les satires philosophiques pourront bien étourdir quelque temps, mais qui retrouvera, ramené par l'expérience, la vertu des anciens jours, pour mettre lui-même le feu à cette infâme boutique de Socrate. — Il n'a donc pas été corrompu par Socrate : il ne le connaissait que de nom. (A ce point de vue du moins les vieux ne valent pas mieux que les jeunes.)

Il peut paraître singulier de regretter le passé dans ces conditions. On pense involontairement que les Grecs n'ont rien laissé à l'imagination des modernes : un historien hardi de notre temps, M. Capefigue, grand ennemi des mœurs publiques et privées du XIX^{me} siècle, s'attendrit, avec moins d'esprit, mais avec autant d'effronterie et de naïveté, sur ces époques qui présentent à l'histoire les gracieux tableaux des amours de Louis XIV et du Parc-aux-Cerfs ; c'est au nom de l'élégance que M. Capefigue regrette ces glorieux âges de la monarchie française.

C'est au nom de l'austère grossièreté des héros

de Marathon que notre poète flagelle les mœurs de son temps.

Aristophane n'a ni la pudeur qui conserve les autres vertus, ni la franchise dans son respect pour les dieux. Il accuse ses adversaires d'immoralité et d'impiété : or, il lui manque, à ce singulier moraliste, deux vertus assez nécessaires, la pudeur et la piété.

Pourquoi cependant Aristophane, dans une pièce dirigée contre les mauvaises maximes qui, selon lui, corrompaient le peuple d'Athènes, accumule-t-il, sinon les préceptes vicieux, au moins les observations cyniques, les pensées infames et les exemples impurs ? Il avait intérêt à agir ainsi, lui et tous les poètes comiques de cette époque, qui donnèrent beaucoup aux plus grossiers instincts de la foule pour acheter le droit de lui adresser des conseils sévères, et de blâmer ses goûts. . . . Ils voulurent se mêler de régenter la foule, qui ne se livre bien qu'à ceux qui en réalité la suivent ; de blâmer et de conseiller rudement le peuple assemblé, le plus irascible et le moins tolérant des maîtres, parce qu'il se croit le plus infallible. — Si nous comprenons et excusons les hardiesses de langage et les grossières sottises des bouffons de cour que l'histoire, faute de mieux, a daigné relever, parce qu'elles couvraient d'audacieuses critiques, et nous semblent comme la revanche du bon sens sur les erreurs et les sophismes de l'intérêt et de l'ambition, nous pouvons croire aussi qu'Aristophane usait à dessein de ce triste détour pour faire entendre quelques vérités utiles ; mais nous conviendrons qu'en flattant les goûts ignobles de ceux qu'il prétendait instruire, il prenait un rôle dangereux, et que ses bonnes intentions, s'il en

ent, risquaient fort d'être méconnues. — En tout cas, il dépassa le but : on ne joue pas avec l'ivresse, non plus qu'avec la débauche; dans ces dangereuses *liaisons*, la tête s'égaré, et le cœur perd toute délicatesse et toute mesure; et c'est la punition de ceux qui dépassent la mesure, de ne plus savoir la retrouver.

Quoi qu'il en soit, la pièce est dirigée contre les idées nouvelles, contre l'étude de la philosophie, de l'éloquence et des arts.— Il oppose à l'éducation de son temps l'ancienne éducation qui avait formé, disait-il, les héros de Marathon, c'est-à-dire le gymnase et les exercices corporels : l'éducation telle qu'on l'entendait à Sparte. Mais cette éducation est au moins très incomplète, et ses résultats ne sont pas encourageants. Sparte ne donna rien au monde qu'un détestable modèle de vie politique et sociale sans gloire et sans durée, car l'éducation de ses enfants ne fit pas même vivre la cité. Sparte eut des traîtres plus qu'Athènes, et chez elle les mœurs n'étaient pas meilleures.

Ses lois factices sanctionnaient le vol, détruisaient la famille et méconnaissaient la pudeur.

Athènes ne pouvait se contenter de cette vie : ses spirituels enfants, comme ils furent les plus héroïques citoyens, furent aussi les premiers artistes et les premiers philosophes du monde.

A cette époque curieuse de la naissance de la philosophie morale, de l'étude des lois et des principes de l'éloquence et de la politique, les discussions devinrent parfois des jeux d'esprit : à côté des philosophes, il y eut les sophistes, ces rivaux de Socrate dans la faveur publique, qu'il raille et combat en ses immortels dialogues, beaucoup mieux que le poète comique.

Aristophane confondait les uns et les autres dans la même proscription : Socrate , l'ennemi des sophistes , avec les sophistes. Peut-être Socrate dut-il seulement à sa notoriété le choix que fit de lui ce grand railleur. Au lieu de se renfermer dans une école, il enseignait sur les places publiques, dans les promenades, causant avec le premier venu : tous le connaissaient, il était populaire. Aristophane qui n'aimait pas les hommes populaires le choisit comme type, et attaqua en son nom tous ceux qui ouvraient aux jeunes intelligences les horizons de la science , en leur apprenant à réfléchir.

Notre poète ne voulait point de discussion : c'est à peu près la seule idée qu'il ait eue en morale, en politique et en religion.

Dans son antipathie contre les discoureurs, il rencontra heureusement Socrate, le père de la discussion, qui recherchait curieusement, en provoquant de longs dialogues avec ses élèves, toutes les faces de l'erreur et les illusions des préjugés; l'homme de la dialectique, qui s'arme de toute la force, mais aussi de toutes les fineses de l'esprit pour atteindre le mensonge ou la sottise et les subterfuges de la passion, et amener par d'ingénieux détours les hommes à convenir, malgré eux, de leur folie et de leurs vices.

Mais Socrate fut singulièrement choisi comme le représentant des discussions oiseuses, et le premier des rêveurs à la recherche d'explications puériles des phénomènes de la nature, lui qui, en réalité, comme l'ont dit les anciens, et Cicéron qui s'y connaissait mieux qu'Aristophane, fit descendre la philosophie du ciel où elle s'égarait sur la terre où l'attendaient vainement les hommes; lui qui le premier prit au sérieux

et comme unique programme de ses recherches et de ses leçons, la féconde parole de l'oracle : Connais-toi toi-même, *γνωθι σεαυτον*.

Il était aussi malheureusement pris comme le type des corrupteurs de la jeunesse, Socrate, le père de la sagesse antique, dont toute l'occupation était de persuader aux hommes jeunes et vieux, qu'avant le soin du corps et des richesses, avant tout autre soin, était celui de l'âme et de son perfectionnement. — C'est à Socrate et à ses disciples qu'il convient de rapporter toutes les théories morales de l'antiquité, l'étude du bien et du mal, la comparaison de l'utile et de l'honnête, la prédication de nos devoirs, et cet ensemble de bonnes et fécondes pensées, de vues morales et religieuses, auxquelles l'Évangile seul pouvait ajouter, et qui firent croire aux premiers Pères de l'Église chrétienne que la vérité avait été à demi révélée à quelques grands hommes avant la venue de Jésus-Christ.

Son enseignement donna aux lettres, au théâtre comme à l'éloquence, une matière solide et inépuisable, l'étude du cœur humain :

Scribendi recte sapere est et principium et fons :

Rem tibi Socraticæ poterunt ostendere chartæ

(HORACE.)

Bien loin qu'il aime la rhétorique, et croie avec les charlatans des écoles qu'elle ait été inventée pour sauver les criminels des conséquences fâcheuses de leur crime, il pense que son unique but est la démonstration de la justice et de la vérité : seule condition de bonheur pour l'homme ici-bas et dans l'autre monde ; car il pense que l'homme injuste et criminel est malheureux de toute manière, mais qu'il l'est encore da-

vantage, s'il ne subit aucun châtiment, si ses crimes demeurent impunis; et qu'il l'est moins s'il reçoit des hommes et des dieux la juste punition de ses fautes. Il oblige ses adversaires à convenir que c'est un plus grand mal de commettre l'injustice que de la souffrir, et de n'être point puni de ses crimes que d'en être puni. Et par un hardi paradoxe, il soutient qu'il ne voit guère qu'un moyen de rendre la rhétorique utile, c'est d'en user pour s'accuser soi-même avant tout autre, ensuite ses proches et ses amis, dès qu'on a commis quelque injustice; de ne point tenir le crime secret, mais de l'exposer au grand jour, afin qu'il soit puni et réparé; c'est de se faire violence à soi ainsi qu'aux autres, pour s'élever au dessus de toute crainte, et de s'offrir à la justice les yeux fermés et de grand cœur pour souffrir les incisions et les brûlures, s'attachant au bon et au beau, sans tenir compte de la douleur. Il poursuit cette grande pensée et nous montre dans les enfers l'expiation nécessaire à cette pauvre âme couverte de plaies et de cicatrices hideuses, stigmates de ses fautes pendant la vie, et dont il lui faut laver les souillures — pour sa réhabilitation et son bonheur.

Accuserons-nous d'impiété celui qui, le premier, cherchait à dégager l'idée de Dieu des grossières superstitions qui l'enveloppaient?

« Socrate, l'honneur de la Grèce, ce premier
» philosophe du monde, si estimé de tous les siècles,
» et qui devait être si cher au sien, perd la vie par
» un arrêt public d'Athènes pour avoir parlé avec
» moins de circonspection de ces dieux bizarres aux-
» quels ses citoyens devaient moins de respect et

» d'honneur qu'à lui-même. » (Massillon — *Petit carême*, 2^e dim.)

Faut-il prouver que Socrate aimait et respectait les lois de sa patrie, quand il consentit à mourir plutôt que de chercher à les violer en s'échappant de sa prison et lorsque dans une magnifique prosopopée, il se faisait ainsi instruire de ses devoirs par les lois elles-mêmes :

« Eh quoi ! à l'égard d'un père ou d'un maître, si tu en avais un, tu n'aurais pas le droit de lui faire ce qu'il te ferait ; de lui tenir des discours offensants, s'il t'injurait, de le frapper, s'il te frappait, ni rien de semblable ; et tu aurais ce droit envers les lois et la patrie ! Et si nous avons prononcé ta mort, croyant qu'elle est juste, tu entreprendrais de nous détruire ! Et en agissant ainsi tu croiras bien faire toi qui as réellement consacré ta vie à l'étude de la vertu ! ou ta sagesse va-t-elle jusqu'à ne pas savoir que la patrie a plus droit à nos respects et à nos hommages, qu'elle est et plus auguste et plus sainte devant les dieux et les hommes sages qu'un père, qu'une mère et tous les aïeux ; qu'il faut respecter la patrie dans sa colère, avoir pour elle plus de soumission et d'égards que pour un père, la ramener par la persuasion ou obéir à son ordre, souffrir sans murmurer tout ce qu'elle commande de souffrir, fût-ce d'être battu ou chargé de chaînes ; que si elle nous envoie à la guerre pour y être blessés ou tués, il faut y aller, que le droit est là..... qu'enfin, si c'est une impiété de faire violence à un père et à une mère, c'en est une bien plus grande de faire violence à la patrie ! »

Socrate ne trouvait pas de plus forte image pour

inspirer à ses disciples, le dévouement et le respect dus à la patrie, que l'exemple de la soumission et de l'amour que les enfants doivent à leurs parents. Il poursuit les mauvais fils jusque dans les enfers, dans cette page toute chrétienne, où il nous montre la faute effacée seulement par le repentir et le pardon. Arrivés au tribunal des enfers, dit-il, ceux qui ont commis de nombreux et odieux sacrilèges, sont précipités dans le Tartare, d'où jamais ils ne sortiront; mais ceux dont les crimes peuvent être expiés, ceux qui ont été coupables envers leur père ou leur mère, qui les ont maltraités dans un moment de colère et qui en ont fait pénitence tout le reste de leur vie, ceux-là doivent aussi tomber dans le Tartare; mais, après une année de souffrance, les flots du Tartare rejettent ces parricides dans le Phlégéon, où, ballottés par la vague brûlante, ils arrivent sur le rivage de l'Achéron. Là, ils appellent à grands cris ceux qu'ils ont tués ou outragés, puis ils les supplient de les laisser entrer dans les marais, et de les accueillir; et, s'ils les fléchissent, ils sortent du fleuve de feu, et leurs maux ont cessé; sinon, ils sont ramenés dans le Tartare, puis ils reviennent de nouveau dans le fleuve, et leur supplice ne cesse que lorsqu'ils ont obtenu le pardon de leurs victimes ».

Comme nous voilà loin, messieurs, des misérables attaques d'Aristophane, et que son plaidoyer du Juste paraît incomplet et vague à côté de ces belles pages où je me suis trop longtemps arrêté. Laissons donc l'apologie inutile de Socrate; abandonnons cette malheureuse pièce des *Nuées*, où les accusateurs du grand homme puisèrent tous leurs arguments et retrouvons

notre grand poète dans une autre comédie où nous le suivrons plus volontiers, sans ressentir cette répugnance douloureuse qu'on éprouve à voir bafouer, même avec beaucoup d'esprit, ce qui est digne de respect et d'admiration.

Aristophane avait ces haines vigoureuses que nous recommande le *Misanthrope* de Molière ; il les dirigeait de préférence contre les sophistes, qu'il nous représente comme les maîtres de l'éducation, corrompant à la fois l'esprit et le cœur des jeunes gens ; contre ces adorateurs du chaos et de l'éther, qui empruntaient à leurs nouvelles divinités les pensées fines, l'esprit de mauvais aloi, le charlatanisme, la ruse et les subtils raisonnements ; mais c'est surtout comme corrupteurs de la jeunesse qu'il les attaque. Ils critiquaient, en effet, les anciennes mœurs et les vieilles coutumes ; et plusieurs d'entre eux tournaient vers une rhétorique disputeuse et immorale toutes les pensées des jeunes gens ; on n'allait plus au gymnase, mais aux écoles de sagesse, on ne s'exerçait plus aux luttes des athlètes, mais aux combats de langue et de dialectique.

Les sophistes avaient envahi le théâtre avec Euripide. L'aimable poète n'était pas exempt des subtilités de l'école ; et à ce titre, la caricature d'Euripide venait naturellement sur la scène après celle de Socrate dans les *Nuées*.

Aristophane raille Euripide dans toutes ses pièces ; quand il ne le met pas en scène, il lui emprunte des vers qui deviennent aisément, grâce à la parodie, immoraux ou ridicules. Euripide se prêtait mieux que Sophocle et Eschyle à ces travestissements. Comme

ses caractères sont plus variés et plus complets, il est plus aisé d'en saisir les côtés ridicules. Ses moyens dramatiques sont plus faciles encore à parodier. La conduite souvent bizarre et romanesque de ses pièces, quelquefois même le ton et le langage de la comédie introduit dans la tragédie; enfin les habitudes de l'école transportées sur la scène, les dissertations philosophiques, les déclamations contre les femmes, tout semblait inviter Aristophane à lacérer les drames du rival de Sophocle, de l'élève de Socrate.

Aussitôt après sa mort (406 av. J.-C.) et celle de Sophocle qui eut lieu la même année; tandis que sans doute tous les poètes du temps dissertaient sur les divers mérites des grands tragiques et fixaient leurs rangs, Aristophane voulut porter le dernier coup à son ennemi, devenu immortel, et le poursuivre jusqu'aux enfers. C'est alors qu'il fit représenter les *Grenouilles*.

La pièce commence par un dialogue entre Bacchus et Xanthias, son esclave. Le dieu est fatigué des lourdes et sales bouffonneries des poètes comiques, et interrompt Xanthias qui veut en essayer quelques unes. Ainsi devisant, ils arrivent chez Hercule, qui s'étonne fort de voir Bacchus se présenter devant lui, revêtu d'une peau de lion par dessus sa robe jaune. Le motif de sa visite ne doit pas moins l'étonner.

Bacchus. — Je lisais sur le vaisseau *l'Andromède*, quand tout à coup un vif désir me piqua au cœur, devine avec quelle force? N'as-tu jamais eu subitement envie d'une purée de lentilles? — De purée, oh! ciel! mille fois dans ma vie, répond Hercule, le dieu le plus gourmand de l'Olympe. — Eh bien! tel est le désir qui

me brûle pour Euripide, et personne ne me dissuaderait d'aller le trouver aux enfers, et plus bas encore, s'il le faut.

Hercule se moque d'Euripide ; mais Bacchus, blessé dans ses sympathies, fait taire le fils d'Alcmène et le renvoie à sa purée. D'ailleurs il n'est pas venu le trouver pour discuter sur les belles lettres : déjà prêt à descendre dans le Tartare avec le costume d'Alcide, il vient lui demander seulement, à lui qui connaît le chemin, des indications et des conseils.

Il y a différents moyens de descendre aux enfers ; mais la corde est étouffante, la ciguë est trop froide ; le chemin que prit Hercule, quoique plus long, est encore le plus sûr. Charon lui fera passer les marais dans sa barque pour deux oboles ; car les deux oboles ont un merveilleux pouvoir, même aux enfers, où Thésée l'Athénien les a portées (1).

Bacchus se met en marche vers les enfers. Xanthias veut faire porter son paquet par un mort, mais ils ne s'entendent pas sur le prix. Et Charon refuse de le passer, parce qu'il est esclave. Il prend un détour, et arrive chez Pluton aussitôt que son maître, qui traverse seul les marais, le chant des grenouilles, et le chœur des initiés.

Bacchus frappe à la porte de Pluton ; mais il est accueilli par les injures et les menaces d'Éaque, qui le prend pour Hercule (Hercule a laissé aux enfers une détestable réputation). Bacchus effrayé tombe par terre, et souille ses vêtements : il change d'habits avec

(1) On sait qu'on donnait à Athènes deux oboles aux juges pour siéger au tribunal, deux oboles aux citoyens pour assister aux assemblées, et aussi deux oboles pour aller au spectacle.

Xanthias pour ne plus s'exposer à de pareilles méprises ; mais alors survient une esclave de Proserpine , et la déesse des enfers qui a conservé d'Hercule un meilleur souvenir , le fait inviter à dîner. Bacchus alors reprend son costume ; il le dépose une seconde fois , quand un cabaretier chez qui Hercule a fait de grosses dettes veut le faire jeter dans le Barathrum. Xanthias y consent encore , mais c'est pour se venger. Quand Eaque arrive de nouveau , il lui propose de faire mettre son esclave , c'est-à-dire Bacchus , à la torture , pour prouver son innocence. Bacchus , alors , revendique sa divinité , Xanthias défend la sienne. Eaque , fort embarrassé , cherche un moyen de reconnaître le vrai dieu. Xanthias lui en suggère un , c'est de les frapper tous les deux : celui qui pleurera et criera ne sera point le dieu. Mais Xanthias a trop compté sur la grande habitude qu'il a de recevoir des coups. Tous deux crient , Bacchus pourtant plus fort que Xanthias , en expliquant leurs cris d'une manière comique , et le juge des enfers , qui ne peut terminer le procès , les mène tous deux à Pluton.

Le chœur remplit l'intermède ; et la seconde partie de la pièce , l'exécution d'Euripide , commence.

Xanthias revient en scène avec Eaque , le serviteur de Pluton. Depuis qu'il a été reconnu pour l'esclave de Bacchus , Eaque est devenu son ami. Pendant qu'ils se rappellent leurs fourberies , pour en rire ensemble , Eaque annonce à son joyeux camarade les grandes nouvelles des enfers , la querelle d'Euripide et d'Eschyle.

Il y a une loi dans les enfers qui ordonne que tout homme supérieur à ses rivaux dans les arts les plus

nobles et les plus ingénieux sera nourri au Prytanée, et siégera près de Pluton, jusqu'à ce qu'il en arrive un plus habile que lui dans son art, à qui il cède la place.

(Aristophane, en véritable Athénien, est l'ami des concours à tous les degrés; il ne nous les épargne pas, même au delà du tombeau.)

Eschyle occupait le trône de la tragédie, quand est venu Euripide. Le nouveau poète, dès son arrivée, se montra aux larrons, aux coupeurs de bourses, aux parricides, qui abondent là-bas comme sur la terre; et ceux-ci, entendant ses répliques et ses adroites subtilités de parole, son éloquence perfide, en devinrent fous, le jugèrent le plus habile; et lui, plein d'orgueil, s'est emparé du trône du bon Eschyle.

Eschyle avait pour lui les gens de bien, en petit nombre, comme partout; il baissait la tête, et lançait de sombres regards. Enfin on résolut de peser leurs œuvres dans une balance, et Bacchus s'est montré fort à propos pour juger le différend.

La lutte commence avec une certaine vivacité.— Et vraiment, s'écrie Eschyle, fils d'une déesse rustique (1), arrangeur de niaiseries, père de mendiants, rapetasseur de haillons. . . . certes, tu t'en repentiras, faiseur de boiteux, toi qui as rassemblé tant de monologues crétois et de mariages sacrilèges. (Il fait allusion à ces personnages dont Euripide se plaisait à étaler les misères, aux Télamon, aux Philoctète, aux Bellérophon, aux amours incestueux de Phèdre, née en Crète, au crime de Macarée qui, dans l'*Eole*, faisait violence à sa sœur.

(1) Euripide avait pour mère une marchande de légumes.

Puis Eschyle invoque Cérès, tandis qu'Euripide, l'élève de Socrate, qui a des dieux tout particuliers, fait son invocation à l'éther, sa nourriture, à cette volubilité de langage dont il fait ses délices, à l'intelligence. Une semblable accusation d'impiété était grave à cette époque ; elle allait faire périr Socrate. Heureusement Euripide n'avait plus rien à craindre de semblable.

— Ayant reçu de tes mains, dit Euripide, la tragédie pleine d'enflure et chargée d'un lourd bagage de mots, je l'ai atténuée, mise à la portée de tous. Chez moi, dès les premiers vers, personne n'est dans l'inaction, femme, esclave, maître, jeune fille, vieille, tout le monde parlait. J'ai appris aussi aux Athéniens à bien parler. Je leur ai enseigné l'usage des règles les plus subtiles, les mots à double sens, l'art de réfléchir, de voir, de comprendre, d'intriguer, d'aimer, de supposer le mal, etc. Je mettais sur la scène les habitudes de la vie commune, mais je n'étourdissais pas les gens par un vain fracas de mots. Ainsi je leur formais le jugement.

C'est là que l'attendait Eschyle pour l'accabler de toute son indignation. — Il lui sied bien de se vanter d'avoir fait l'éducation des Grecs ! « Vois, s'écrie-t-il, en quel état tu les as reçus de moi : robustes, plus hauts de quatre coudées, ils ne refusaient point les charges publiques. Ce n'était point des flâneurs, des vauriens, des roués comme maintenant, mais c'était des hommes qui ne respiraient que les combats, les lances, les javelots, les casques, les boucliers. J'ai fait une tragédie pleine de Mars, *Les sept chefs devant Thèbes*, et tous les spectateurs sortaient du théâtre avec la fureur de la guerre. Puis, dans *Les Perses*, je leur inspirai le désir de vaincre les ennemis, et je fis une œuvre excellente.

« Comme Orphée, Musée, Hésiode et le divin Homère, qui tous ont enseigné aux hommes quelque chose de beau et d'utile, j'ai représenté les exploits de Patrocle et de Teucer au cœur de lion, pour inspirer à chaque citoyen le désir de s'égalier à ces grands hommes, dès qu'il entendrait le son de la trompette ; mais certes, jamais je ne mettais en scène ni des Phèdres impudiques, ni des Sthénobées, et je ne sais si j'ai jamais peint une femme amoureuse. Le poète doit jeter un voile sur le vice et se garder de le mettre au jour, ou de le produire sur la scène. Le poète est à l'âge viril ce que l'instituteur est pour l'enfance : il ne doit rien dire que d'utile ».

Bacchus se prononce en faveur d'Eschyle. C'est lui qu'il ramène sur la terre, laissant aux enfers Sophocle sur le trône, et Euripide au milieu de ses amis les fourbes, les débauchés et les voleurs.

On s'étonne de voir, dans la première partie de la pièce, avec quelle familiarité Aristophane traite Bacchus et Hercule, et comme il fait bon marché de leur divinité. Comment expliquer ces plaisanteries grossières qu'il met dans leur bouche, et le rôle, comique jusqu'à la bouffonnerie, qu'il leur fait jouer, dans une pièce où il reproche précisément à Euripide de ne point croire aux dieux de son pays ? Comment la multitude supportait-elle Aristophane, au moment où on allait condamner Socrate accusé de ne point croire aux dieux ? Peut-on concilier, dans le poète comique, une telle contradiction, dans le peuple une pareille incon séquence ?

Il convient peut-être de remarquer ici qu'une trop

vive piété n'est pas toujours ni très scrupuleuse, ni fort délicate. À Athènes, on riait de bon cœur au théâtre des mêmes dieux qu'on vénérât dans les temples; et l'on faisait des vœux à Bacchus, après l'avoir vu rouer de coups. Les hommes étaient ainsi faits qu'on les voyait, dans un moment, se moquer effrontément des dieux qu'ils respectaient dans un autre. Leurs divinités étaient très nombreuses, et l'on pouvait peut-être en abandonner quelques-unes, à l'occasion, sans trop de scandale. Chez les anciens, les dieux n'étaient point solidaires, et même, à les prendre en bloc, la hiérarchie n'était pas rigoureusement établie: elle variait d'une ville à l'autre. Aristophane n'a jamais raillé aux dépens de Cérès et de Minerve, ni injurié Neptune, qui étaient particulièrement honorés à Athènes. Bacchus n'était, après tout, que le dieu du théâtre et des fêtes joyeuses. Aux poètes dramatiques et aux acteurs le soin de s'entendre avec lui. Quant à Hercule, le type de la force corporelle (esclave un jour des voluptés orientales, ancêtre des rois de Sparte), nous comprenons aussi qu'à Athènes il ait eu peu de dévots.

D'ailleurs, les dieux de la Grèce se prêtaient merveilleusement à ces inconséquences; car ils avaient plusieurs aspects: tous avaient plus ou moins habité la terre, et trop souvent y revenaient. Il y avait chez eux le côté humain, la part des faiblesses et des ridicules, et le côté divin que l'enseignement donné aux initiés, c'est-à-dire à la minorité, rendait plus respectable; mais, envisagés même sous cette dernière face, les dieux n'avaient pas encore la mine si triste et si sévère qu'on ne peut y penser sans trembler et se mortifier. Les poètes tiraient parti de tout, suivant leurs caprices

et les circonstances, et le peuple acceptait aussi bien son Olympe en déshabillé que dans toutes les pompes de sa souveraine majesté. L'important était de ne point les discuter. On pouvait en faire la parodie : le nier était plus dangereux. Nos pères ont eu, au moyen âge, des représentations analogues : les patriarches et les saints, dans les mystères, n'avaient pas toujours le beau rôle ; et, si le dénoûment était satisfaisant, Satan, le méchant trompeur, jouait parfois de singulières malices aux élus, et même à Dieu le père et à Jésus.

Il ne faut pas oublier non plus que, dans les bizarres audaces de l'imagination et de la poésie dramatiques, poètes et spectateurs songent moins au dieu lui-même qu'au pauvre acteur chargé du rôle : sur lui retombe en grande partie la responsabilité des sottises qu'il débite, comme le poids des coups qu'il reçoit.

Dans cette même pièce des *Grenouilles*, nous rencontrons, à côté de toutes ces bouffonneries indécentes et qui semblent impies, des hymnes admirables d'inspiration religieuse en l'honneur même de Bacchus ; et il n'est rien de plus pur, de plus gracieux et de plus saint à la fois que le chant des initiés, placé précisément entre deux scènes où le Bacchus, personnage comique, est bafoué.

Mais si le peuple acceptait, comme un uogme et sans réflexion, toute la vie de ses dieux, Aristophane n'y croyait pas. Pourquoi donc avait-il, dès le début de sa carrière, accusé Socrate d'impiété, et pourquoi, vingt ans après, reprochait-il encore à Euripide de s'être créé à lui-même des dieux autres que ceux de l'Etat ? On n'a pas assez remarqué ce dernier trait de

la pièce des *Grenouilles*, quand on a voulu éloigner la satire de Socrate de sa condamnation : six ans avant la mort du sage athénien, Aristophane disait encore : Gardons-nous donc d'aller bavarder avec Socrate et de dédaigner les sublimes accents de la muse tragique ; passer une vie oisive à débiter d'emphatiques déclamations, de niaises subtilités, c'est avoir perdu le sens.

Aristophane ne croyait pas à Jupiter : mais il se souciait encore moins du scepticisme et de l'incrédulité bavarde des sophistes. Peu soucieux des progrès de l'humanité, et des réformes, même les meilleures, en religion comme en politique, comme en morale, honnête homme sans doute, mais peu clairvoyant, l'homme des vieux temps, il est l'adversaire malin et infatigable des idées nouvelles propagées par les rhéteurs et les philosophes, et, ce qui devait lui tenir plus au cœur, par les poètes dramatiques.

C'est à ce double titre de rhéteur et de philosophe qu'il maltraitait Euripide, l'élève de Socrate, celui dont les pièces portaient l'empreinte la plus manifeste de l'esprit nouveau d'Athènes.

Ce fut un trait de génie d'avoir opposé, dans cette intention, Euripide et Eschyle.

Les tragédies d'Eschyle étaient essentiellement morales, non point tant par les maximes qu'on pouvait en extraire que par l'expression générale, toujours religieuse et imposante. Euripide faisait de la morale, mais au nom de la philosophie, quelquefois au nom de la dialectique des sophistes. Il ne croyait pas aux dieux ; au lieu d'hymnes en leur honneur, le chœur répète souvent des récriminations contre leur inter-

vention intempestive ou immorale dans les affaires humaines.

Quant à ces déclamations qu'on rencontre trop souvent dans les pièces d'Euripide, à ces plaidoyers si peu naturels, à ces dissertations froides, et quelquefois placées si mal à propos, il faut louer Aristophane d'en avoir fait justice, et lui en savoir gré; car il avait raison contre son temps: Euripide avait au moins pour complice le public tout entier. Si le poète comique blâmait les discours dans une tragédie et se moquait des subtilités et des arguties du barreau, la foule aimait à retrouver au théâtre ce qui la charmait dans les écoles ou sur la place publique. Tout le monde aimait les beaux discours: ils étaient à la mode, on venait de les inventer. Aristophane l'accuse d'avoir corrompu le goût public, quand il ne fit que s'y prêter avec trop de complaisance.

Mais il lui reproche à la fois de corrompre l'esprit du peuple et d'amollir son cœur.

Cette dernière critique est aussi juste que les autres, mais dans la même mesure. Il est vrai qu'une pièce comme les *Sept chefs* est mieux faite pour fortifier les âmes et les animer aux combats que l'*Iphigénie* ou l'*Hécube*; il est vrai aussi que, si les pièces d'Eschyle font naître peu d'émotions bienveillantes et ne s'adressent guère aux sentiments les plus doux et les plus humains de notre nature, elles endurent l'homme contre la douleur, et lui font une nature égoïste, en un sens, plus froide, mais aussi plus forte et plus énergique, et capable de tout sacrifier à la patrie et à la passion des combats.

Eschyle lui-même se vante, cinq siècles après Homère, d'avoir inspiré aux hommes l'amour des combats.

Euripide est plus près de nous et participe à nos faiblesses. Est-ce bien pourtant nous amollir que de nous présenter chez autrui des peines qui nous émeuvent, des douleurs qui nous blessent, des situations touchantes qui nous arrachent des larmes? — *Humani nihil a me alienum puto*. Térence n'avait pas encore trouvé dans son cœur cette douce pensée, qu'Euripide s'en était inspiré dans toutes ses œuvres. De pareilles tragédies sont-elles donc d'un mauvais emploi? Je ne puis le croire ; car elles n'arrêtent point les grandes vertus, et en créent de nouvelles. Pour être bon et sensible, on n'en est pas moins capable des plus énergiques résolutions comme des plus grands sacrifices, et la vertu, pour se soutenir, n'a pas besoin d'être toujours dure et farouche.

Eschyle seul pouvait se plaindre de voir ses héros grands et forts, vigoureux, rabaissés au niveau des hommes vulgaires, pensant et sentant comme eux.

Aristophane aussi, car il faut tout dire, lui faisait un reproche plus grave, et l'accusait d'être immoral dans ses préceptes et dans les exemples qu'il produisait au théâtre ; il lui reproche souvent avec mauvaise foi des maximes qu'il a mises dans la bouche d'hommes pervers ; mais cet emploi détourné montre au moins que l'usage de la forme sentencieuse n'est pas sans danger, lorsqu'on veut tout y faire entrer, jusqu'aux mauvaises pensées des criminels. La plus grande précaution est nécessaire, quand on veut émettre des préceptes qui se détachent et volent de bouche en bouche, et c'est toujours une imprudence de donner une forme abstraite et générale aux inspirations du vice.

Je dirai plus : la morale d'Euripide, qui sent l'école et la dissertation, a la prétention d'être plus précise,

mais il s'en faut de beaucoup qu'elle soit aussi élevée et surtout qu'elle ait autant d'austérité que celle de Sophocle ou d'Eschyle. Dans ses pièces, il soulevait beaucoup de questions, sans présenter, pour les résoudre avec avantage, ces distinctions que la casuistique comporte et que n'admet point le théâtre : il y répondait par quelques bribes de dissertations philosophiques qui aboutissaient souvent à des doutes, à des subterfuges, ou à des solutions insuffisantes. Suffisaient-elles en effet pour inspirer l'horreur des crimes dont il souillait son théâtre ? étaient-elles un contrepoids assez fort aux mauvais exemples qu'il produisait sous les yeux ?

La peinture du vice a plus d'un inconvénient. Le vice, représenté dans toute sa laideur, n'inspire que le dégoût. C'est heureusement le remède de beaucoup de mauvais ouvrages ; mais quand les fautes ont leur principe dans la sensibilité, et que les erreurs sont les égarements d'un cœur tendre et passionné, non seulement ils nous semblent excusables, mais leur charme et leur attrait troublent nos meilleures résolutions.

La sympathie nous corrompt : les funestes conséquences qu'a imaginées l'auteur ne nous paraissent pas suivre de toute nécessité ; mais elles nous semblent sinon injustes, au moins trop pénibles ; et ne pouvons-nous pas d'ailleurs nous flatter de les éviter ?

C'est à ce point de vue qu'Aristophane n'avait pas tort de condamner sévèrement les amours impudiques des Sthénobée et des Macarée. Pour représenter le crime en public, il ne faudra pas seulement amener adroitement sa punition qui n'est souvent sur la terre qu'un fait de hasard, mais il faut encore montrer

l'homme malheureux dans son crime et par son crime même. La *Phèdre* de Racine, agitée par les remords, tourmentée sans relâche par la passion qui la rend misérable, est une forte leçon de vertu ; mais la leçon n'est pas seulement dans les catastrophes : elle est dans tout le rôle de Phèdre.

Aristophane critiquait donc sans mesure, mais non toujours sans raison. Les spectateurs pourtant savaient dès lors faire leurs réserves. On connaît l'admiration et l'enthousiasme des Athéniens pour Euripide, qui ne les empêchait pas de se moquer de lui avec Aristophane ; ils riaient de leur grand poète, comme de leurs dieux, sans cesser de l'admirer et de l'aimer.

Entraînés et séduits malgré nous par la verve et l'esprit d'Aristophane, que nous aimons beaucoup, tout en lui faisant, au nom de la vérité et du bon sens, une rude guerre, nous avons été sévères pour Euripide, dont la gracieuse image nous imposait moins que l'austère figure de Socrate. Et cependant l'apologie d'Euripide aussi est bien facile ; elle est même inutile, et on nous reprocherait de la présenter trop longue. Contre lui aussi, la haine d'Aristophane est à la fois indiscrète et aveugle.

Selon notre auteur, ou plutôt selon Eschyle qu'il met en scène, les poètes doivent enseigner au peuple les choses bonnes et utiles : qui le niera ? C'est aussi le rôle qu'Horace leur attribuait, en rappelant avec orgueil qu'Orphée, inspiré des dieux, avait le premier rassemblé en société les hommes épars et vagabonds dans les bois, et donné des lois aux époux ; et qu'aux accords de la lyre d'Amphion, la première cité s'était élevée

dans la Grèce. — Hésiode, dit Eschyle, a enseigné aux hommes à cultiver la terre et à observer les saisons. Homère a dit comment les hommes devaient se mettre en rang pour se livrer bataille. — Nous savons qu'Agamemnon et Achille et le fougueux Diomède n'avaient pas attendu Homère, et que les poètes (je ne leur en fais pas un reproche) n'ont pas eu besoin d'intervenir pour apprendre aux hommes les meilleures dispositions à prendre pour s'entretuer et se détruire.

Eschyle lui-même se vante, cinq siècles après Homère, d'avoir inspiré aux hommes l'amour des combats, qui n'était pas chose bien nouvelle ni bien méritoire. Aristophane ajoutait, en son honneur, qu'il a chanté la palestre et les exercices du corps.

Mais les labeurs de la gymnastique, l'amour des batailles, la discipline d'une armée et les travaux de la terre, répondent-ils à tous les besoins de la nature humaine? — Ajoutons encore pour distraction, mais rien de plus, Aristophane s'y oppose, les cérémonies extérieures de ces divinités grossières ou très incomplètes qui composent le Panthéon d'Athènes. Est-ce là toute la vie? Aristophane ne veut rien de plus, et c'est le propre des hommes de son caractère, graves ou plaisants, de ne vouloir absolument rien ajouter à ce qu'ils appellent les trésors du passé. N'y avait-il donc plus rien à apprendre aux hommes, et fallait-il que les poètes, répétant Hésiode, Homère, et ne s'écartant point d'Eschyle, se fissent une loi de s'enfermer à tout jamais dans ce cercle étroit de la vie humaine chez les Grecs des premiers âges?

Les poètes doivent être utiles, mais Euripide aussi enseignait aux hommes quelque chose d'assez utile, quoique nouveau : la pitié, la bienveillance, l'amour de nos semblables. Il donnait une voix poétique à l'a-

nos semblables. Il donnait une voix poétique à l'amour maternel, à l'amitié, à toutes les tendresses du cœur : après Homère, il montrait ce qu'était Andromaque, Hécube et la douce Iphigénie : or, les Athéniens avaient besoin d'être amenés à ces sentiments humains, sans lesquels la justice n'est qu'un nom, la religion qu'un tissu de rêves extravagants où le grotesque le dispute à l'impiété. Ils avaient besoin de se connaître eux-mêmes, comme le disait le bon Socrate. Cinquante ans avant l'*Iphigénie*, au beau temps de la palestre et des hymnes patriotiques chantés par ces jeunes gens nus et décents que regrette Aristophane, on sacrifiait encore, dans Athènes, des victimes humaines à Mercure Omestès.— On trouverait des traits de mœurs aussi violents, analogues, sinon semblables, à toutes les époques, que se prennent à regretter tous ceux de nos contemporains qui trouvent que l'humanité a tort d'inventer, et de changer quelque chose à sa vie présente.

Sans doute Aristophane n'eut pas tort de poursuivre les efféminés qui abandonnaient l'ancienne discipline, sans en prendre aucune autre. Il eut raison aussi de poursuivre les sophistes, artisans de mots et de mensonges ; mais il eut tort d'exciter la superstition, toujours prête à l'indignation aveugle et à la cruauté ; d'appeler à son aide, pour défendre une mauvaise cause, les passions sottes et populaires, et surtout de faire surgir ce monstre hébété et envieux, l'ignorance, qui ne va jamais sans la mauvaise foi et se couvre toujours de quelque apparence d'intérêt public et social.

Aristophane nous offre le plus brillant triomphe de l'erreur et de la mauvaise foi. Gardons-nous d'aller

chercher chez les hommes de génie d'un autre âge des appuis ou des prétextes à nos défaillances intéressées. Sachons du moins faire entre eux des différences, et n'acceptons pas en bloc, hommes et pensées, tout ce que l'antiquité grecque et latine nous a légué.

Les peuples meurent : ceux-là seuls sont grands qui ont tenté de grandes choses, et laissé au genre humain de beaux exemples, d'utiles leçons et des maîtres dignes d'être écoutés.

Aristophane, fils de la liberté athénienne, cette prétendue tyrannie populaire qui était en réalité la liberté absolue, Aristophane, semblable à ces enfants drus et bien nourris qui battent leur nourrice, n'a servi qu'à nous prouver qu'à Athènes pouvaient se montrer, avec la même franchise et je dirai presque avec le même succès, quand elles étaient éloquents ou spirituelles, toutes les fortes passions du cœur humain, bonnes ou mauvaises, et que la liberté est plus vieille que le despotisme.

Mais Athènes n'aurait pas perdu beaucoup à l'absence de ces poètes comiques qui tentèrent, s'il faut les prendre au sérieux, d'arrêter la marche et le progrès de son admirable civilisation. Elle eût perdu davantage, et avec elle le genre humain, si elle n'eût point été la patrie des Périclès, des Euripide et des Socrate ; et de leurs glorieux élèves, Platon et Démosthènes.

ÉTUDE
de
JOACHIM DU BELLAY,
Par M. Ch. LIOTARD.

Les commentateurs et les critiques ont tellement épuisé la matière que je ne serais pas étonné d'aller sur, les brisées de quelqu'un, en présentant quelques observations sur les œuvres de J. du Bellay, un des plus gracieux poètes de la pléiade du XVI^e siècle. A vrai dire, je n'ai pas pris la peine de m'en informer.

Sans parler des brillantes études modernes de MM. Nisard et Sainte-Beuve, il est certain que La Harpe, dans son *Lycée*, a dû consacrer au moins quelques lignes à ce poète de l'école de Ronsard, de Marot et de Saint-Gelais. Mais oserai-je vous dire que je n'ai pas lu le *Lycée* de La Harpe? Je suis arrivé dans un temps où ce roi de la critique, au commencement de notre siècle, est si décrié ou si dépassé, que je n'ai pas osé me mettre en quête, dans son *Cours de littérature*, des éléments d'une appréciation toute faite.

J'aime mieux d'ailleurs puiser à la source et me jeter, au hasard, au travers du livre, au risque de m'égarer.

J'aime mieux feuilleter l'œuvre entière en désœuvré, et m'arrêter où bon me semble, pareil au voyageur

qui, dédaignant la science du guide Richard, se laisse aller à un délicieux vagabondage au milieu d'un pays inconnu : c'est ma manière en voyage. — Je me dis d'ailleurs, comme mon cher Lafontaine, à propos de l'apologue :

La feinte est un pays plein de terres désertes.

Peut-être trouverai-je ici quelque sentier inexploré, où je glanerai une petite moisson.

C'est dans les limbes de notre littérature et de notre poésie que je recherche le plus souvent la chance d'une agréable distraction ; et, en fouillant dans mes vieux auteurs de la Renaissance, je me suis arrêté aujourd'hui à Joachim du Bellay. Il a peu de prédécesseurs et peu de maîtres (Français, bien entendu) ; car il est contemporain de Ronsard, et il a l'air de ne pas connaître Villon. Il ne cite lui-même, dans son *Illustration de la langue française*, dont je vais vous entretenir, que Guillaume de Lorris et Jean le Maire de Belges, qu'il représente comme les inventeurs de notre poésie.

Cette brillante fleur de notre littérature s'épanouit à l'aise au XVI^e siècle ; faut-il dire grâce à la protection de François I^{er}, qu'on a appelé le *Père* ou le *Restaurateur des lettres* ? Cette protection fut-elle, autant qu'on l'a dit quelquefois, utile et efficace ? En tout cas, Marguerite, sa sœur bien-aimée, devrait revendiquer une large part d'action dans cette influence inspiratrice ou protectrice : elle prêchait si bien d'exemple elle-même !

Je suis pourtant très peu disposé à admettre que le souffle poétique ait besoin, pour se produire ou se développer, des encouragements pécuniaires que men-

diait trop souvent, quoique avec tant de bonne grâce, le gentil Marot. Je ne crois pas davantage à cette nécessité, en me rappelant les largesses dont Louis XIV honora les illustres écrivains qui ont fait la gloire de son siècle.

Un coup d'œil de Louis enfantait des Corneille.

Ce mot de Boileau me paraît un de ces éloges emphatiques et outrés dont son œuvre est malheureusement surchargée. Qu'aurions-nous perdu à voir la poésie dégagée de cette lourde reconnaissance, qui se traduit par l'encens le plus grossier dans les écrits de Despréaux, où se rencontrent ces phrases hyperboliques :

Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire.....
Je t'attends, dans trois mois, aux bords de l'Hellespont.....

Représentez-vous Colletet, Sarrasin, Chapelain, Bois-Robert, aux gages d'un prince ou d'un grand seigneur, et dites-moi ce que ces généreux Mécènes ont fait pour la gloire de ces domestiques lettrés ! Corneille s'est-il noblement révélé par sa dédicace au financier Montauron ? Non, non, les récompenses pécuniaires ne sont pas nécessaires pour délier la langue des écrivains, pour enfanter les chefs-d'œuvre poétiques. Le xv^e siècle n'attendait pas un coup d'œil bienveillant de François I^{er} pour produire cette première et nombreuse phalange de beaux diseurs, où se manifeste une exubérance de sève qu'il faudra bientôt modérer ou retenir, plutôt que de l'exciter. C'est par la profusion et l'abondance, en effet, que se font re-

marquer Ronsard, Baïf, Belleau, du Bellay et leurs innombrables émules.

Celui dont j'entreprends de vous parler a prétendu régler et discipliner cette troupe, dans laquelle, sans les nommer, il signale beaucoup de *rimeurs*, *rimailleurs*, *rimasseurs* ; ceux que nous appelons aujourd'hui *versificateurs*, pour les distinguer des véritables poètes, des poètes inspirés. En ouvrant le premier volume de du Bellay, c'est cette espèce de poétique qui a d'abord frappé mes yeux et attiré mon attention, et ce sera l'objet essentiel de mon analyse.

Je connaissais les poétiques d'Aristote, d'Horace, de Vida, de Despréaux, calquées les unes sur les autres. J'avais rencontré aussi, au début du xv^e siècle, un *Art poétique* d'un de nos compatriotes peu connu, et qui mériterait de l'être un peu plus peut-être, je veux parler du poète d'Uzès, — Pierre Delaudun, sieur d'Aigaliers. Mais je ne connaissais pas la série de préceptes publiés par du Bellay sous le titre de *Défense et illustration de la langue française*.

Ce n'est pas précisément un art poétique, mais une espèce de théorie de l'art de bien dire, dont le but est de recommander l'usage, le développement et le perfectionnement de la langue française. En présentant une rapide analyse de ce petit ouvrage, que l'auteur annonce comme un simple essai ou comme le plan d'un travail plus considérable, mon intention est surtout d'en signaler quelques passages qui se recommandent par la vigueur de l'expression autant que par la justesse de la pensée.

Il débute par quelques observations sans valeur sur l'origine des langues ; et, entrant en matière au sujet

de la langue française, il s'indigne que les Grecs et les Romains aient traité nos ancêtres et notre langue de *barbares*.

L'orgueil national le transporte au point qu'il attribue cette qualification, de la part des Romains, à la jalousie que leur causaient les actions héroïques des Gaulois.

« Il n'a manqué, pour illustrer les gestes des Gaulois et des François qui leur ont succédé, que des écrivains capables pour les chanter.

« C'est à la multitude de leurs écrivains que les Grecs et les Romains ont dû l'étendue de leur renommée.

» Quant aux premiers François, ils avoient en plus grande recommandation le bien faire que le bien dire et ils nous ont laissé notre langue si pauvre et si nue qu'elle a besoin des ornements et des plumes d'autrui ».

« Notre langue commence à fleurir sans fructifier, et ce n'est point par défaut de nature.

« La culture seule lui manque ».

L'auteur exprime ici, par une longue métaphore qui n'est pas sans grâce, la comparaison entre la négligence de la langue française et la culture de la langue latine. Voici ce passage curieux :

« Si la langue françoise est pauvre c'est par la coulpe de ceux qui l'ont eue en garde et ne l'ont cultivée à suffisance. Ainsi, comme une plante sauvage, en celui même désert où elle avoit commencé à naistre, sans jamais l'arrouser, la tailler, ni défendre des ronces et espines qui lui faisoient ombre, l'ont laissée envieillir et quasi mourir.

» Mais eux (les Romains), en guise de bons agri-

culteurs l'ont premièrement transmuée d'un lieu sauvage en un domestique ; puis, afin que plus tôt et mieux ellé pût fructifier, coupant à l'entour les inutiles rameaux, l'ont, pour eschange d'iceux, restaurée de rameaux francs et domestiques, magistralement tirés de la langue grecque, lesquels soudainement se sont si bien entés et faits semblables à leur tronc, que désormais n'apparaissent plus adoptifs, mais naturels ».

Vous le verrez plus tard recommander, pour l'ornement du discours, l'emploi de ces figures dont il vient de nous donner un brillant échantillon.

Ici se place un hommage « à la mémoire de nostre feu bon roi et père François, premier de ce nom et de toutes vertus. — Je dis premier, d'autant qu'il a, en son noble royaume, premièrement restitué tous les bons arts et sciences en leurs anciennes dignités, et si a nostre langage, au paravant scabreux et mal poli, rendu élégant ».

Il espère bien, grâce à cette impulsion, que la langue française, qui commence à jeter ses racines, *sortira de terre, et s'élèvera en telle hauteur et grosseur qu'elle se pourra égaler aux mêmes Grecs et Romains.*

Que faut-il faire pour l'amener à cet état de perfection ?

Les traductions, quoiqu'elles se prêtent très volontiers à ce genre de travail, seraient insuffisantes pour produire le résultat désiré.

Passant en revue les divers éléments de la rhétorique, il y reconnaît cinq parties : l'invention, l'élocution, la disposition, la mémoire et la prononciation.

C'est à l'invention et à l'élocution qu'il s'arrête de préférence.

« La faculté de parler de toutes choses ne se peut

acquérir que par l'intelligence parfaite des sciences, lesquelles ont été premièrement traitées par les Grecs, et puis par les Romains, imitateurs d'iceux.

« Il faut donc nécessairement que ces deux langues soient entendues de celui qui veut acquérir cette copie (*copia*, abondance) et richesse d'invention, première et principale pièce du harnois de l'orateur ».

(Il n'était pas encore question à cette époque, des langues orientales et de l'utilité qu'on en peut retirer.)

« Mais quant à l'élocution, par laquelle un orateur est jugé plus excellent.... et dont la vertu gît aux métaphores, allégories, comparaisons et tant d'autres figures sans lesquelles toute oraison et poème sont nuls, manques et débiles, je ne croirai jamais qu'on puisse apprendre tout cela des traductions... d'autant que chacune langue a je ne sais quoi propre seulement à elle, dont si vous efforcez exprimer le naïf en une autre langue, votre diction sera contrainte, froide et de mauvaise grâce ».

Du Bellay formule, un des premiers peut-être, cette accusation, *traduttore, traditore*, en s'écriant :

« Que dirai-je d'aucuns vraiment mieux dignes d'être appelés traditeurs que traducteurs, vu qu'ils trahissent ceux qu'ils entreprennent exposer, les frustrant de leur gloire, et, par même moyen, séduisent les lecteurs ignorants, leur montrant le blanc pour le noir, etc.

« Les poètes surtout sont intraduisibles, genre d'auteurs auxquels, si je savais ou voulais traduire, je m'adresserois aussi peu, à cause de cette divinité d'invention qu'ils ont plus que les autres, de cette grandeur de style et magnificence de mots, audace et variété de figures et mille autres lumières de poésie; brief,

cette énergie et ne sais quel esprit qui est en leurs écrits et que les Latins appelleraient *genius* : toutes lesquelles choses se peuvent autant exprimer en traduisant, comme un peintre peut représenter l'âme avec le corps de celui qu'il entreprend de tirer après le naturel ».

Que de vérités, que d'appréciations vous trouverez ici qui n'ont rien gagné à être reproduites sous de nouvelles formes par les critiques modernes !

Comment les Romains, si ce n'est par la traduction, ont-ils donc enrichi leur langue ? Du Bellay va nous le dire, toujours avec son langage imagé :

« En imitant les meilleurs auteurs grecs, se transformant en eux, les dévorant, et, après les avoir bien digérés, les convertissant en sang et nourriture ».

Et à preuve il cite Cicéron et Virgile.

« Le premier contrefit et exprima au vif la copie (abondance) de Platon, la véhémence de Démosthènes et la joyeuse douceur d'Isocrate.

« L'autre imita si bien Homère, Hésiode et Théocrite, que l'on a pu dire depuis qu'il les avait égalés ou surmontés.

Il faut donc imiter les Grecs et les Latins ; voilà le précepte fondamental de la première partie du traité. Mais ici se révèle encore, à l'honneur de notre poète, le sentiment national qui se manifeste par ce regret : « Je voudrais bien que notre langue fût si riche en exemples domestiques que n'eussions besoin d'avoir recours aux étrangers ; mais, si Virgile et Cicéron se fussent contentés d'imiter ceux de leur langue, qu'auraient les Latins outre Ennius et Lucrèce ? »

Il ne veut pas cependant que l'on perde trop de temps à cette étude préparatoire, et recommande

surtoùt à l'écrivain français qu'après avoir appris ces langues anciennes; il ne méprise pas la sienne. Il s'élève avec énergie contre ceux qui, pouvant s'immortaliser en écrivant dans leur idiome naturel, se sont bornés au mérite de reproduire fidèlement les formes des auteurs latins. Effort inutile : on ne saurait égaler les anciens en leur langue.

« Que pensent donc faire ces roblanchisseurs de murailles (ceci s'adresse à Ant. Muret, à Pibrac, à Scévole de Sainte-Marthe) qui, jour et nuit, se rompent la tête à imiter; que dis-je imiter? mais transcrire un Virgile, un Cicéron — bâtissant leurs poèmes des hémistiches de l'un, et jurant en leurs proses aux mots et sentences de l'autre... Ne pensez donc, imitateurs, troupeau servil, parvenir au point de leur excellence, vu qu'à grand'peine avez-vous appris leurs mots, et voilà le meilleur de votre âge passé ».

S'excusant enfin de l'excessif amour qu'il manifeste pour sa langue maternelle, il rappelle que Cicéron, loin d'avouer, avec quelques-uns de ses contemporains, que la langue latine fût pauvre, la déclarait encore plus riche que la grecque.

Du Bellay pense donc que, si les savants hommes de son temps daignaient estimer leur langue, comme les *Romains faisoient la leur*, elle pourroit bientôt monter au rang des plus fameuses.

Il termine le premier livre de son œuvre en annonçant qu'il va toucher les principaux points de l'amplification et de l'ornement de la langue française.

Ce qu'il va dire se rapporte au talent de l'orateur comme du poète. — Mais il s'adressera plus particulièrement au poète, parce que *Estienne Dolet* a écrit un traité spécial à l'orateur, qu'il espère bientôt voir

mettre en lumière par un ami de l'auteur ; c'est pourquoi il s'abstiendra de parler du talent oratoire.

Le second livre est donc consacré à la poésie spécialement. Dans son désir et sa prétention de faire progresser la langue poétique, du Bellay se montre assez peu satisfait de ce qui a été fait jusqu'à lui ; il exprime la crainte d'être repris d'avoir osé, « le premier des Français, introduire quasi comme une nouvelle poésie ».

Il ne paraît pas avoir connu les fabliaux, et n'en tient aucun compte ; il blâme ceux qui se font une loi d'admirer les anciens, comme si le temps, ainsi que les vins, rendait les poésies meilleures ; et, parmi ces anciens poètes français, il n'entend guère que les auteurs du *roman de la Rose* ; mais, parmi les contemporains, sans en citer aucun, on comprend qu'il trouve beaucoup à reprendre : il craint de se compromettre ou de se faire des ennemis, en citant des noms propres.

Pour trouver la forme plus exquise qui leur manque, et qu'il leur souhaite, « il faut la chercher en ces vieux Grecs et Latins, non point es auteurs français, parce qu'en ceux-ci on ne saurait prendre que bien peu, comme la peau et la couleur ; en ceux-là, on peut prendre la chair, les os, les nerfs et le sang », et, s'il est aussi exigeant, c'est qu'il n'admet pas en poésie la médiocrité ; il s'en rapporte souvent et avec raison en cette matière à Horace, qui lui paraît avoir le cerveau bien purgé et le nez meilleur que les autres (*vir emunctæ naris.*)

Il veut du discernement dans l'imitation ; il veut

que la doctrine, l'étude fortifient les qualités naturelles. — Il n'admet pas, d'une manière absolue, le *nascuntur poetæ*. Avant toutes choses, il faut consulter ses forces, tenter combien ses épaules peuvent porter. Vous reconnaissez-là le précepte d'Horace : *quid valeant humeri*.

Mais, s'il reproduit certains passages de ce maître admirable de l'antiquité, il devance aussi quelquefois les conseils d'un autre maître plus rapproché de nous. Vous allez reconnaître Molière dans ce passage, s'adressant aux imitateurs en poésie, « qui ne doivent » faire comme ceux qui, voulant apparaître semblables » à quelque grand seigneur, imiteront plutôt un » petit geste et façon de faire vicieuse de luy que ses » vertus et bonnes grâces ».

Et ce n'est point du tout la prendre pour modèle,
Ma sœur, que de tousser et de cracher comme elle.

Passant aux genres de poésie qu'il convient d'exploiter, il rejette complètement, comme surannés et acceptables seulement aux *Jeux-Floraux de Toulouse* ou au *Puy de Rouen*, « les rondaux, ballades, virelais, chants royaux, chansons et autres telles *espiceries* qui corrompent le goût de notre langue ».

Il réserve ses faveurs à l'ode, à l'épigramme, à l'épigramme : — l'ode inconnue à la langue française, l'ode héroïque chantant les louanges des dieux et des grands hommes, *le discours fatal des choses mondaines*, ou bien des sujets moins graves, l'amour, le vin, la bonne chère.

Il fait peu de cas des épîtres, qu'il déclare peu propres à enrichir notre langue, parce qu'elles traitent de choses familières et domestiques.

Autant dira-t-il des satires, que les Français ont appelées coq-à-l'âne, parce qu'il veut, que son poète soit *aliéné de mal dire*.

Tout au plus, il lui permet de taxer modestement les vices de son temps, sans nommer les personnes; il recommande, dans ce cas, le vers de dix à douze syllabes, et non seulement de huit à neuf.

« Sonne-moi, dit-il, ces beaux sonnets, non moins docte que plaisante invention italienne — et dont Pétrarque fournit le modèle. Chante-moi l'éplogue rustique ou marine, à la façon de Théocrite, Virgile et Sannazar. »

Quant à la tragédie et à la comédie, il souhaite de les voir restituer à la place qu'ont usurpée les farces et moralités.

Il consacre ensuite tout un chapitre au poème, au long poème français; et, toujours patriote, il recommande d'en emprunter le sujet à l'histoire nationale. — Il loue l'Arioste d'avoir choisi pour son héros un paladin français. « Une œuvre parfaite de cette nature, qui demande la vie d'un homme; seroit à l'immortelle gloire de son auteur, à l'honneur de la France; et grande illustration de notre langue. » Il ne l'espère pas; il rappelle les regrets d'Alexandre au tombeau d'Achille, heureux d'avoir trouvé un Homère pour chanter ses beaux faits.

« Mais les allèchements de Vénus, la Gueule et les ocieuses plumes ont chassé d'entre les hommes tout désir d'immoralité ».

Que son poète ne se décourage pas cependant; que, bravant les moqueries des indignes et des ignorants, il attende le fruit de son labeur de « l'incorrupible et non envieuse postérité ».

Pour l'invention des termes nouveaux, il se reporte au précepte d'Horace : les créer, quand la nécessité vous contraint, avec modestie toutefois et en respectant les exigences de l'oreille. Point de noms propres grecs ou latins, chose aussi absurde que *si tu appliquais une pièce de velours vert à une robe de velours rouge*.

N'en déplaise à notre auteur, je ne saurais ici accepter son conseil : *Brute* et *Cassie* m'ont toujours fortement choqué dans *Corneille*.

Je l'aime mieux dans son retour à quelques archaïsmes qu'il ne craindra pas de voir enchasser dans le poème, ainsi qu'une pierre précieuse et rare.

Parmi les termes que nous avons perdus par notre négligence, il rappelle volontiers comme étant d'un agréable effet :

— *Ajourner* pour faire jour,

— *Anuictier* pour faire nuit,

— *Asséner* pour frapper d'un coup de main,

— *Isnel* pour léger.

(Je reprendrai peut-être un jour, pour mon compte, cette recommandation particulière, et je compte en faire le sujet d'une œuvre spéciale.)

Il rappelle les regrets d'Alexandre ou Tombeau

La rithme doit être riche : quand il dit riche, il ne la veut pas contrainte, comme celle d'aucuns qui croient avoir fait un chef-d'œuvre, en faisant rimer *imminent* avec *éminent*, *mélodieusement* avec *miséricordieusement*.

Il proscriit les sons équivoques trop rigoureux, comme les simples avec les composés, *baisser* et *abaisser*.

Il admettrait plus volontiers les vers libres, comme

en quelques endroits de Pétrarque, ou en *l'Agriculture* de Loys Aleman ; mais aussi faudroit-il que ces vers non rimés fussent bien *charnus et nerveux* ».

Il renvoie du reste cette matière au livre de Loys Meygret qui l'a traitée amplement et doctement, et se contente d'exiger les deux dernières syllabes unisones et d'interdire de faire rimer les mots longs avec les brefs.

Remontant, d'ailleurs, à l'origine du mot rime (*ruthmos*), *numerus* en latin, il remarque judicieusement que la rithme ou le nombre s'applique non seulement au vers, mais à l'oraison, c'est-à-dire la prose.

Par suite, c'est improprement que nos anciens ont astreint le nom du genre sous l'espèce, appelant rime cette consonnance de syllabes à la fin des vers, qui se devrait plutôt nommer *'omoioleuton*, même finale. Le rythme, en musique, désigne en effet une forme mesurée, cadencée. Il peut se rencontrer dans tous les genres de discours.

Il signale, à la fin du chapitre sur la rime, l'antiquité de deux agréments fort vulgaires en notre langue, et non moins anciens chez les Grecs : *l'anagramme* et *l'acrostiche*.

A côté des anagrammes français, qui donnent les formes correspondantes :

François de Valois	De façon suis royal
Henry de Valois	Roy es de nul hay

Il cite l'interprète de Lycôphron et un chapitre d'Artémidore : *de somniorum interpretatione*. Les anciens avaient trouvé, dans le nom du roi Ptolémée, *Ptolémaïos*, *apomélitos*, c'est-à-dire emmiellé.

Quant à la disposition des lettres capitales formant l'acrostiche, il en trouve un exemple dans Eusèbe, au livre de la *Préparation évangélique*.

On en rencontre d'autres, d'ailleurs, dans tous les arguments des comédies de Plaute.

Au sujet de certaines manières de parler qui doivent contribuer à l'ornement du discours, notre guide trouve bon que son poète emploie quelques *latinismes*, comme l'infinitif pour le nom : l'aller, le chanter, le mourir. — L'adjectif substantivé : le liquide des eaux — le vuide de l'air — le frais des ombres. . . Des noms pour des adverbes, comme : ils combattent obstinés, pour *obstinément*; il vole léger, pour *légièrement*.

Vous trouverez peut-être qu'il ne fait pas ici preuve d'un goût très pur.

L'antonomase lui plaît particulièrement, comme présentant beaucoup de grâce, et encore peu usitée et presque inconnue des Français :

Le Père foudroyant pour *Jupiter*.

La Vierge chasseresse pour *Diane*.

(Sur ce point, il n'a trouvé que trop d'élèves dociles parmi les successeurs de Ronsard.)

Ainsi que la périphrase dans les descriptions, comme :

Depuis ceux qui voyent premier rougir l'aurore, jusques là où Thétis reçoit en ses ondes le fils d'Hyperion.

Au lieu de dire : depuis l'Orient jusqu'à l'Occident.

J'avoue que ceci me rappelle un peu la trop brillante période du fils de M. Diafoirus, à propos de la statue de Memnon.

Quant aux épithètes, il les appelle pour ajouter à l'effet du discours, comme la flamme *dévorante*, les soucis *mordants*.

Il trouve froids ou *ocieux* la plupart de ceux qui sont en nos poètes français.

Il relève aussi comme un défaut, commun même aux plus excellents de notre langue, l'omission des articles.

Il voit avec peine les vers masculins entremêlés aux féminins. Si Marot l'a fait dans sa traduction des Psaumes, c'est pour en faciliter la mise en musique.

Il recommande enfin que, dans les vers, il *n'y ait rien dur, hiulque ou redondant, que les périodes soient bien joints, nombreux* et n'excédant pas la portée de la voix ou de l'oreille.

On aura remarqué, dans quelques passages ci-dessus, plusieurs substantifs masculins aujourd'hui féminins. C'est une observation à faire très souvent dans nos vieux auteurs. Celui-ci emploie au masculin : mœurs, éphitète, étude, tige, période, œuvre. Le contraire est plus rare. J'ai pourtant remarqué, dans sa traduction du VI^e livre de l'Enéide, la Sibylle de Cumes appelée la prophète, la guide. Il emploie aussi *la navire*, d'après la forme latine qui a donné *nef*.

Le silence et la solitude lui paraissent les conditions d'un bon travail. Il ajoute cependant peu après, en faisant appel à cette fureur divine qui doit échauffer les esprits poétiques, que *les Muses n'ouvrent jamais la porte de leur sacré cabinet qu'à ceux qui heurtent rudement*.

Il est partisan des fréquentes corrections : le premier jet n'est pas le meilleur, l'émendation (c'est le terme dont il se sert, correspondant et synonyme de l'amendement en politique) a pour office *d'adjouster, oster, ou muer à loisir ce que cette première impétuosité a laissé imparfait*.

« Il ne faut pas estre dix ans à enfanter des vers (comme les éléphants leurs petits), mais les revoir souvent; et, en la manière des ours, à force de les lécher, leur donner forme et façon convenables ».

Toujours cette même diction imagée, qui ne laisse pas de rendre attrayante une lecture par trop didactique.

Il traduit d'une manière, très heureuse dans son énergie, le conseil de Boileau :

Faites-vous des amis prompts à vous censurer.

» Surtout nous convient avoir quelque sçavant et fidèle compagnon, ou un amy bien familier, voire trois ou quatre, qui puissent et veuillent cognoistre nos fautes, et ne craignent point *blessier notre papier avec que leurs ongles* ».

Admirez encore cette invective contre les mauvais poètes.

« Vous semble-t-il point, messieurs, que nostre poète ainsi armé puisse sortir à la campagne et se montrer sur les rances avec les braves scadrans grecs et romains ? »

« Et vous autres, si mal équipés, dont l'ignorance a donné le ridicule nom de rymeurs à notre langue, osez-vous bien endurer le soleil, la poudre et le dangereux labour de ce combat ? Je suis d'opinion que vous retiriez au bagage avec les pages et laquais, ou bien (car j'ay pitié de vous) sous les frais ombrages, aux somptueux palais des grands seigneurs, et cours magnifiques des princes, entre les dames et damoyelles, où vos beaux et mignons escripts, non de plus longue durée que votre vie, seront reçus, admirés

et adorés, non point aux doctes études et riches bibliothèques des sçavants... »

Et peu après : « vous ne pouvez pas... »

« Je supplie à Phœbus Apollon que la France, après avoir été longtêmps stérile, enfante bientôt un poète dont le luth bien résonnant fasse taire ces enrôuées cornemuses, non autrement que les grenouilles quand on jette une pierre en leurs marais... »

« Je pense bien qu'en parlant ainsi de nos rimeurs, je semblerai à beaucoup trop mordant et satyrique ; mais véritable à ceux qui ont sçavoir et jugement, et qui désirent la santé de nôtre langue, où est l'ulcère et chair corrompue de mauvâises poésies, et si invétérée qu'elle ne se peut oster que par le fer et le cautère... »

Enfin paraphrasant le *si vis me flere*, il s'exprime ainsi :

« Pour conclurre ce propos, sçache, lecteur, que celui sera véritablement le poète que je cherche en nôtre langue, qui me fera indigné, apaiser et jour, vouloir, aimer, haïr ; estonner ; bref, qui tiendra la bride de mes affections, me tournant çà et là à son plaisir. Voilà la vraie pierre de touche où il faut que tu espreuves tous poèmes et en toutes langues. »

« Avais-je raison de dire qu'il y a, dans cet écrivain, une chaleur de conviction, un sentiment juste et vrai des belles choses, une énergie d'expression qui ne se rencontrent pas dans ses prédécesseurs ? Je me suis vu entraîné à de nombreuses citations, pour faire ressortir ce qu'il y a de vigoureux et de brillant dans son livre. »

Ce que j'aime encore en lui, c'est cette élévation de l'esprit national qui débordé d'un bôt à l'autre de son

traité, terminé par un éloge de notre belle France comparée à l'Italie *serve maintenant*, dit-il, *et mercenaire de ceux auxquels elle souloit commander.*

Il avait quelque raison d'en vouloir à ceux de ses contemporains, tels qu'Henri Estienne, Jean Daurat, Ant. Muret et plus tard Florent Chrestien et Ménage, qui manquaient à leur devoir, en enveloppant leurs modernes pensées sous des formes grecques et latines.

Ils méritaient, selon lui, ce reproche adressé par Caton l'ancien à Posthumius Albinus s'excusant de ce que lui, Romain, avait écrit une histoire en grec : « Il est vray qu'il t'eust fallu pardonner, si, par le décret des Amphictyons, tu eusses été contraint d'écrire en grec (1). »

(1) Cette recommandation au poète français d'écrire en sa langue est le sujet de l'ode 4 adressée à Margt. de Valois.

Vous retrouverez la même prohibition dans ce passage des *Curiosités Philologiques* d'Edouard Fournier.

61 Les *Osservazioni critiche intorno la moderna lingua latina*, de Paolo Zambaldi, n'ont laissé à aucun de leurs lecteurs l'audace d'écrire deux phrases en latin. — D'Alembert et tous les gens sensés, n'ont cessé de crier à l'impertinence, lorsqu'il s'est agi de prose et surtout de vers faits de nos jours en soi-disant latin. Il est clair que la langue des Romains serait pire que de l'arabe pour un romain ressuscité qui entendrait un de nos latinistes. Les acceptions usuelles, les allusions locales, les conventions traditionnelles n'existent plus pour nous, et cependant c'est toujours d'excellent latin que nos Pédants croient composer.

(2) Dreux du Radier rapporte en outre, dans ses *Tablettes historiques*, une curieuse anecdote que je hasarde ici et qui déterminé peut être l'ordonnance de François I^{er}, en 1539 (datée de Villers-Cotterets), qui étendit celles de Charles VIII et Louis XII, en prescrivant d'écrire en français les actes judiciaires; la voici :
Sa Majesté s'étant informée d'un courtisan quel arrêt on avait

L'orgueil national est le sentiment qui domine son livre et en forme la conclusion.

« Marchez courageusement vers cette superbe cité romaine, et de ses dépouilles ornez vos temples et vos autels.... Donnez en cette Grèce menteresse, et y semez encore un coup la fameuse nation des Gallo-Grecs .. Pillez-moi sans conscience ce fameux temple delphique..... Vous souvenne de votre ancienne Marseille, seconde Athènes, et de votre Hercule gallique tirant les peuples après lui par leurs oreilles avec une chaîne attachée à sa langue ».

En d'autres termes : Envahissez Rome, pilliez la Grèce, mais n'oubliez pas que vous êtes Français.

Telle est l'analyse de ce curieux traité, que l'on peut lire encore avec un certain degré d'intérêt, après Horace et Despréaux.

Maintenant, si vous passez du précepte à l'exemple,

,

rendu dans un procès de conséquence où il était demandeur et qui venait d'être jugé au parlement, le seigneur lui répondit : « Sire, étant venu en poste sur l'avis de mon procureur, pour me trouver au jugement de mon procès, à peine ai-je été arrivé, que votre cour du parlement m'a débotté. — Vous a débotté! qu'entendez-vous par là? lui dit le roi. — Oui, sire; au moins la cour, en prononçant, s'est servie de ces termes : *Dicta curia debotavit et debotat dictum actorem*. Ce langage parut, dit-on, si ridicule au roi et à ceux qui l'accompagnaient, qu'il résolut de défendre à son parlement de s'en servir dans la suite ».

(Voir les *Curiosités philologiques*, d'Edouard Fournier, page 34.)

Il faut bien reconnaître que cette citation rentre un peu dans le latin de cuisine ou langage macaronique, et que les latinistes fleuris auxquels s'attaque Du Bellay cultivaient cette langue avec un peu plus de distinction.

Le reproche de Du Bellay n'en conserve pas moins sa valeur.

que trouverez-vous dans le bagage poétique de Joachim Du Bellay ?

La facilité, l'abondance, la grâce, qui l'ont fait surnommer par quelques-uns l'Ovide, par d'autres le Catulle français, parfois une certaine élévation qui a quelque chose d'héroïque.

Ses sonnets ont été particulièrement signalés et appréciés.

Parmi ceux qu'on a insérés comme les plus remarquables dans le recueil de Barbin (1^{er} volume pag. 151 à 156), il en est une série où il fronde assez vigoureusement les usages de la cour romaine. Les vices et abus du gouvernement papal étaient certes bien autrement et bien plus justement signalés et mis en relief au xvii^e siècle que de nos jours ; néanmoins cette censure m'étonne, de la part de Joachim du Bellay, cousin ou neveu du cardinal de ce nom, qui se démit en sa faveur de l'archevêché de Bordeaux.

Il est vrai que Joachim ne dut pas toujours se montrer digne des honneurs ecclésiastiques, et capable d'en remplir les devoirs, et qu'il ne dut être gratifié de cette faveur qu'après être venu à résipiscence.

Ces attaques contre la cour de Rome lui valurent un reproche, en forme de sonnet, qu'on a inséré dans ses œuvres complètes, et amenèrent cinq autres sonnets qu'il écrivit lui-même en réponse et à titre de justification (2^e partie de ses œuvres, fo 381).

L'épigramme d'un petit chien, et l'épigramme d'un chat ne m'ont paru mériter que médiocrement d'être insérées dans le recueil de Barbin, parmi les pièces les plus remarquables.

Le *Poète courtisan*, la *Complainte du désespéré*, où il se plaint de sa surdité, témoignent mieux de ses heureuses qualités.

Si j'avais à faire un choix, dans l'ensemble de ses œuvres, pour vous en faire apprécier le mérite, peut-être m'arrêteraï-je à ce gentil sonnet servant de dédicace à la série des pièces de ce genre, intitulée l'olive.

*A très illustre princesse, madame Marguerite, sœur
du Roy.*

(Marguerite de Valois, sœur d'Henri II.)

Par un sentier incognu à mes yeux,
Vostre Grandeur sur ses ailes me porte,
Où de Phœbus la main sçavante et forte
Guide le frein du charriot des cieux.

Là eslevé au cercle radieux
Par un dæmon heureux qui me conforte,
Celle fureur tant douce l'en rapporte,
Dont vostre nom l'égale aux plus hauts dieux.

O vierge donc, sous qui la vierge Astrée

A fait encor en nostre siècle entrée,

Prenez en gré ces poétiques fleurs :

Ce sont mes vers, que les chastes Carites

Ont émaillé de plus de cent couleurs

Pour aller voir la fleur des Marguerites.

Au reste, il suffit d'ouvrir au hasard le volume de ses œuvres, pour y saisir d'un coup d'œil le mérite et les défauts de sa manière.

Ces défauts sont ceux de son temps : l'abus des détails oiseux, des épithètes descriptives; mais je les trouverais peut-être moins saillants que dans Ronsard, qu'on lui préfère généralement, et qui s'intitulait si naïvement lui-même le prince des poètes français.

On ferait dans ses œuvres une ample récolte de termes curieux et surannés. J'en note en passant quelques-uns, dont je me propose de faire un relevé plus nombreux, à l'appui d'une étude de linguistique spéciale.

EPOINÇONNÉ. — Et combien que tu sois d'envie *époïnçonné*.

Ge terme a-t-il été remplacé par un meilleur ?

OIEUX. — Les *ocieuses* plumes, ne vaut-il pas la plume oiseuse, le lit oieux.

CRÉDITEURS. — J'ay soing de la despence

Qui se fait chacun jour, et si fault que j'y pense

A rendre sans argent cent *créditeurs* contents.

Je préfère pour moi, crédateur à créancier, à cause de son contraire débiteur.

SE DOULOIR. — Qui se plaint, *qui se deult*, qui murmure, qui crie.

Par quelle expression avons-nous remplacé *se douloir*, et pourquoi l'avoir supprimé en créant ou conservant *Doléance*.

FEINTISE. — Je n'ayme la *feintise* et me fault desguiser.

MANQUE. — adjectif, pour signifier *qui fait défaut*, a tout à fait disparu sans qu'un équivalent en tienne lieu.

VITE. — adjectif.

Car onques rat, tant fust-il *viste*,

Ne se vid sauver à la fuyte.

Ce qualificatif, qu'affectionne Scarron et qui se retrouve encore dans Lafontaine, n'est pas suffisamment suppléé par *rapide*.

SEIGNEURISER. — Seigneuriser chacun d'un baisement de main.

Pour le coup. Du Bellay a devancé Beaumarchais, ou Beaumarchais a pillé Du Bellay, ou peut-être que les beaux esprits se rencontrent !

L'USUFRUIT DE LA VIE. — A propos de cette expression je citerai la pièce entière qui est charmante :

Vivons (Gordes) vivons , vivons ; et pour le bruit
Des vieillards ne laissons à faire bonne chère :
Vivons , puisque la vie est si courte et si chère ,
Et que mesme les rois n'en ont que l'usufruit.
Le jour s'esteint au soir , et au matin reluit ,
Et les saisons refont leur course coutumière :
Mais , quand l'homme a perdu ceste douce lumière ,
La mort lui fait dormir une éternelle nuit.
Donc imiterons-nous le vivre d'une beste !
Non : mais devers le ciel levans tousiours la teste ,
Gousterons quelquefois la douceur du plaisir.
Celuy vrayment est fol , qui , changeant l'assurance
Du bien qui est présent en douteuse espérance ,
Veult tousiours contredire à son propre désir.

DEUX MOINES DU COUVENT DE SAINT-MARC

A FLORENCE;

Par M. l'Abbé AZAIS.

Florence, la cité des fleurs, *città dei fiori* dans la gracieuse langue italienne, justifie ce nom plein de poésie, beaucoup plus par la beauté des monuments qu'elle offre à l'admiration des voyageurs et les souvenirs illustres qu'elle renferme que par le charme de son site, le long des rives fleuries de l'Arno, au pied de ces rians côteaux qui forment autour d'elle comme une couronne de verdure. C'est la cité des lettres et des arts, ces deux fleurs de la vie, la cité des savants, des poètes et des artistes, la patrie de Dante, de Michel-Ange et de Galilée, la brillante Athènes de la Renaissance.

Nous ne nous attacherons pas à décrire les magnifiques monuments de la cité florentine, la vaste église de *Santa-Maria-del-Fiore*, Sainte-Marie-des-Fleurs, avec son splendide revêtement en marbre de couleurs variées et sa majestueuse coupole, rivale de celle de Saint-Pierre de Rome, son gracieux campanile de marbre, que Politien chantait en vers grecs et latins et que Charles-Quint aurait voulu mettre sous verre pour ne le montrer qu'aux jours de fête, et l'admirable baptistère de Saint-Jean, avec ses portes en bronze de Ghiberti, dignes, selon l'expression de

Michel-Ange, d'être les portes du Paradis. Nous nous bornerons à saluer en passant l'église de Sainte-Croix, le Panthéon de Florence, où la cité reconnaissante a placé, sous la garde de la religion, les tombeaux de ses grands hommes; l'église de *Santa-Maria-Novella*, qui charmait par sa belle architecture le regard de Michel-Ange, et qu'il appelait poétiquement sa fiancée, *la sua sposa*; le palais Pitti, d'où la Révolution a chassé ses anciens maîtres, mais qui conserve encore sa riche galerie de tableaux; le vaste palais *dei Uffizi*, ou galerie des Médicis, avec ses chefs-d'œuvre de statuaire et de peinture, et le *Palazzo-Vecchio*, le Palais-Vieux, sombre, imposant, pittoresque, dominé par son hardi beffroi, vraie forteresse du XIII^e siècle, où siègèrent longtemps les membres du pouvoir.

Nous dirigerons nos pas vers ce couvent de Saint-Marc, dont les constructions n'offrent rien de monumental, mais qui a abrité sous ses paisibles cloîtres, avec de pures et modestes vertus, des savants, des orateurs et des artistes. C'est un monastère d'une architecture simple et grave, construit par la munificence de Cosme de Médicis, à qui ses bienfaits valurent le titre de *Père de la patrie*. L'église est d'une belle ordonnance, et, comme toutes celles de l'Italie, elle possède des œuvres d'art remarquables. Deux cloîtres s'ouvrent dans l'intérieur du couvent: l'un déroule ses galeries sur le flanc méridional de l'église, et l'autre, plus vaste, à son chevet. Les cellules et la bibliothèque occupent le premier et unique étage. Elles sont rangées sur de longues lignes, le long d'un corridor étroit, sous un toit dont la charpente est à découvert. L'espace en est rigoureusement mesuré par une petite table où sont quelques livres, une

chaise et la couche simple où le religieux prend son sommeil. Mais, dans leur pauvreté austère, ces cellules possèdent un trésor précieux ; ce sont les pieuses et suaves fresques de Fra Angelico de Fiesole.

Deux noms célèbres attachent une illustration glorieuse à ce monastère. L'un rappelle les ravissants chefs-d'œuvre de la peinture religieuse, et l'autre les grands souvenirs de l'éloquence chrétienne. Le premier, c'est Fra Giovanni, que l'admiration populaire a surnommé Fra Angelico, ou simplement *il Beato*. L'autre, c'est Fra Girolamo, Jérôme Savonarole. Celui-là, c'est le peintre chrétien, l'artiste inspiré, dont l'angélique pinceau semble avoir dérobé aux Anges du ciel les délicieuses figures de ses tableaux ; celui-ci, c'est l'ardent prédicateur, le fougueux tribun de Florence, dont la parole véhémement flétrit les vices et la corruption de la cité, soulève les masses et commande en souverain à ce peuple suspendu à ses lèvres. L'un, doux, calme et recueilli, travaille dans le silence de la retraite et conserve quelque chose de mystérieux, comme le cloître où il cache son génie. L'autre, nature belliqueuse, aimant la lutte et la mêlée, descend de la chaire, où il poursuit de ses éloquents invectives les passions des grands, dans la place publique, où il rencontre les agitations politiques, les résistances violentes et ce fatal bûcher qui éclaire d'une lueur sinistre sa grande figure.

Nous voulons étudier ces deux vies, qui ont jeté un si vif éclat sur le couvent de Saint-Marc. Dans la première, nous verrons la hauteur qu'atteignit l'art religieux au commencement du xve siècle ; et, dans la seconde, la puissance à laquelle s'éleva l'éloquence chrétienne, à la fin du même siècle.

Nous empruntons les principaux éléments de cette première étude à la belle *Vie de Fra Angelico*, publiée par M. Cartier, et nous y mêlons quelques-uns de nos souvenirs de voyage à Florence et à Rome.

;

Le couvent de Saint-Marc a toujours fidèlement conservé le culte des arts. Le nom de Baccio della Porta, en religion Fra Bartolomeo di San-Marco, rappelle un des grands maîtres de l'école florentine. Fra Benedetto, son contemporain, fut à la fois peintre et poète, et les deux frères, Luc et Paul della Robia, surent, sous l'habit dominicain, rester dignes d'un nom déjà célèbre dans la sculpture. Mais le plus célèbre entre tous les enfants de Saint-Marc, celui qui fut à la fois la gloire de l'art chrétien et du monastère, ce fut frère Jean de Fiesole, surnommé Angelico, tant à cause de la pureté angélique de son pinceau que de son aimable et douce piété.

On peut distinguer trois époques dans l'histoire de la peinture religieuse. La première est l'époque mystique, ou hiératique, qui commence aux Catacombes, où l'art se transforme au souffle de l'Évangile et reçoit le baptême chrétien, grandit avec les artistes byzantins et prend son essor sous le pinceau de Cimabué et de Giotto. Ce qui la distingue, c'est la beauté simple, calme et grave de l'expression, se faisant jour à travers des formes raides et incorrectes. J'appellerais la seconde époque la période savante. Elle ne se contente plus de la simplicité primitive, elle va chercher dans la nature toutes les beautés dont elle veut revêtir sa pensée. Elle demande aux lignes leur souplesse et leurs

proportions, à la couleur, ses variétés et ses richesses, à la lumière, ses gradations et ses harmonies; elle aspire, par l'heureuse alliance de la forme et de l'expression, à élever le beau naturel à la hauteur du beau moral. C'est l'époque brillante de Raphaël, du Dominiquin, d'Andréa del Sarto, de Léonard de Vinci, et des grands noms des écoles de Rome, de Florence, de Bologne et de Venise.

Mais l'homme se maintient difficilement à cette hauteur. Le beau naturel qu'il a trouvé exerce sur lui une séduction funeste et l'entraîne rapidement vers le naturalisme. C'est la troisième époque. L'art chrétien, descendu des hauteurs de l'idéal, cherche à parler aux sens. C'est le triomphe de la nature, le culte de la forme, la glorification de la matière. L'inspiration religieuse est absente, et l'on sent que le souffle glacé du doute et de l'indifférence a passé dans l'âme de l'artiste et a éteint la flamme céleste. Il y a, hâtons-nous de le dire, de nobles exceptions, et nous aimons à les saluer comme des symptômes d'un heureux réveil de l'art chrétien.

Fra Angelico est le plus glorieux représentant de l'époque mystique, comme Raphaël est celui de l'époque savante. Il est le peintre par excellence de ces temps de foi naïve et sincère, comme Dante en avait été le poète. Il naquit en 1387, dans un petit village des Apennins, non loin de cette colline où, près d'un siècle auparavant, Cimabué avait rencontré ce jeune berger qui s'essayait à dessiner ses brebis sur une pierre, et qui, par ces ébauches informes, préluait à ces belles peintures d'Assise qui devaient rendre le nom de Giotto immortel. A vingt ans, Fra Angelico, obéissant à une inspiration religieuse et peut-être aussi

à une inspiration d'artiste, quitta le monde, où il aurait pu, dit un de ses biographes, Vasari, mener une vie douce et agréable, et alla frapper à la porte du couvent des Frères Prêcheurs de Fiesole. L'ordre de Saint-Dominique, choisi par le jeune novice, n'était point étranger aux arts, pas plus qu'à la science; et, à côté des grands docteurs sortis de son sein, qui avaient été la lumière de l'Eglise, il pouvait montrer les architectes qui avaient bâti la belle église de *Santa-Maria-Novella*, de Florence, des sculpteurs et des miniaturistes dont les compositions illustraient les manuscrits précieux des monastères. Ces souvenirs ne durent pas être sans influence sur le choix que fit Fra Giovanni Angelico du couvent des Dominicains de Fiesole. Il n'était pas seul : un de ses frères, Benedetto, entraîné par la sainte contagion de l'exemple, s'attacha à lui et voulut le suivre au même couvent, dans sa double vocation de religieux et d'artiste. Fra Benedetto et Fra Angelico devaient être frères par l'habit de Saint-Dominique et par l'art, comme ils l'étaient par le sang. Mais, par le talent comme par l'âge, Fra Angelico devait toujours rester l'ainé.

Le couvent de Fiesole avait alors à sa tête un religieux qui aimait et cultivait la peinture. Ce dut être le premier maître du jeune religieux. Mais bientôt l'élève dépassa celui qui lui servait de guide. Fra Angelico tourna alors ses regards d'un autre côté. Il étudia d'abord les vieux peintres de l'école de Sienne, et surtout Simon Memmi, le plus illustre de tous, si remarquable par la grâce et la simplicité naïve de son pinceau. Il alla ensuite admirer à Assise les belles fresques de Cimabué et de Giotto, qui ornent le tombeau de S. François. Ces grands maîtres furent ses

initiateurs à la peinture religieuse, et on retrouve dans ses tableaux l'influence mystique de cette école.

A l'étude des maîtres il joignit, avec intelligence, l'étude de la nature. Il comprit l'importance des traits du visage, et il travailla à rendre avec vérité les diverses expressions de la figure humaine. C'est ce travail qui donne à ses figures une réalité si frappante et à ses têtes tant de vie et de sentiment. L'étude de la nature se révèle encore dans ses paysages pleins de grâce et de vérité. Il renonça à ces fonds d'or si chers à l'école primitive, et détacha ses personnages sur des fonds pleins de charme et de profondeur. Son âme poétique étudia avec amour les richesses de la création, et les fleurs qu'on voit dans ses compositions respirent la fraîcheur et l'éclat de celles des jardins. Plus tard, quand il ira à Rome, il s'inspirera des monuments et des statues antiques qu'il aura sous les yeux, et ce sera encore là une nouvelle influence que recevra son talent.

Ainsi Fra Angelico ne négligea aucun moyen pour féconder et développer ses dispositions. Les anciens maîtres lui apprirent les principes de l'art, et il chercha à se perfectionner en étudiant avec soin la nature. Sans doute il n'eut point recours au modèle, comme les peintres de la Renaissance ; il n'ambitionna pas comme eux la science du nu, et c'est pour cela qu'on peut signaler des fautes d'anatomie dans les compositions où il représente le corps humain. Mais, s'il négligea ce genre de mérite, il fit tous ses efforts pour rendre avec vérité les sentiments de l'âme : il concentra sur la figure de ses personnages une vie, une expression saisissante. Au lieu de ces modèles mercenaires qui posent devant les artistes, il reproduisit les attitudes

et les traits des religieux qu'il avait sous les yeux, et c'est ce qui explique la vitalité et l'expression séraphique de ses Saints, qui semblent peints d'après nature.

Signalons encore un autre élément qui n'a pas été sans influence sur le talent de fra Angelico : c'est la théologie, qui régnait en souveraine au moyen âge, et qui était la grande illuminatrice des sciences. Elle avait fécondé, sous les traits de Béatrix, le génie de Dante ; elle guidera le pinceau du moine de Saint-Marc. C'est dans cette étude qu'il puisera ce symbolisme chrétien qui est un des caractères de ses œuvres, et cette intelligence profonde de ce qui tient au monde surnaturel. Son génie pieux ira encore s'abreuver aux sources sacrées de l'Écriture Sainte ; les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament deviendront l'objet de ses méditations assidues, et c'est là surtout qu'il puisera ses inspirations les plus pures.

Voilà les divers éléments qui ont concouru à former le talent de Fra Angelico ; l'étude des maîtres des écoles de Florence et de Sienne, et celle de la nature ; l'étude de la théologie et des Livres Saints. C'est par ces fortes préparations que se développera son génie. Aussi Fra Angelico ne sera pas seulement un artiste pieux ; ce sera un artiste savant. Chez lui la foi donnera la main à la science ; et, s'il demande des inspirations à la prière, dans la paix du cloître, il en a aussi cherché dans l'observation attentive de tout ce qui s'offre à ses yeux dans la création, dans ces recherches patientes qui interrogent le ciel et la terre, Dieu et les hommes, le monde de la nature et le monde surnaturel. Maintenant, que l'inspiration religieuse passe, comme un souffle de vie, sur ces trésors amassés par de longues études et les féconde, et alors se révélera à nous, dans tout son éclat, le grand artiste chrétien.

Or, pour un tel génie, qu'est-ce que la peinture ? C'est quelque chose de noble et de saint, une sorte d'apostolat; un grand enseignement, qui parle aux yeux et qui prête à la vérité le charme et l'éclat des couleurs pour la faire arriver jusqu'à l'âme. Le but qu'il se propose, ce n'est pas de plaire, mais d'instruire et d'émouvoir. C'est une prédication élevée, qui cherche à réveiller l'idée du vrai et du bien par l'image du beau. Aussi l'artiste évitera avec soin tout ce qui s'éloigne de ce but religieux. La décence la plus sévère présidera à ses compositions ; il n'abaissera jamais son pinceau à des sujets profanes, et il en fera comme un instrument sacré qui ne doit servir qu'au perfectionnement moral et religieux de l'homme. L'art sera pour lui une manière d'adorer Dieu, un culte qu'il veut lui rendre, il peindra comme d'autres prient, et son âme, profondément pieuse, se répandra tout entière dans ses œuvres pour en faire hommage au Seigneur. « Sa peinture, dit M. Rio, dans son ouvrage *De la poésie chrétienne*, ne sera autre chose que sa formule favorite pour les actes de foi, d'espérance et d'amour ».

C'est bien ainsi que Fra Angelico comprit toujours son art dans la pratique. Il ne prenait jamais ses pinceaux, dit un de ses historiens, Vasari, sans s'y être préparé par la prière. On dit qu'il ne peignait qu'à genoux, et avec un recueillement religieux, les figures du Sauveur et de la Sainte Vierge. Chaque fois qu'il retraçait la scène si touchante du crucifiement, le pieux attendrissement de son âme faisait couler ses larmes. C'est encore Vasari qui le rapporte : *Non fece mai Crocifisso che non si bagnasse le gote di lagrime.*

Celui-là, disait-il, qui s'occupe des choses du Christ, doit être avec le Christ. Il y était tout entier lui-même ;

et, chaque fois que son pinceau rencontrait cette tête divine, il semblait y verser toute la foi, toute la ferveur de son âme.

Aussi quelle expression pieuse et touchante dans ses peintures, dit Vasari, qui, malgré ses préjugés classiques, ne peut s'empêcher de rendre hommage à son talent ! Elles excitent à la piété ceux qui les regardent, et les figures de ses Saints ont quelque chose de si pur qu'on les dirait peintes moins par la main des hommes que par celle des Anges. Aussi Michel Ange, ravi à la vue d'un de ses tableaux, laissait échapper ces paroles d'admiration : « Un homme n'a pu faire ces figures qu'après les avoir vues dans le ciel ». Il les avait vues dans son âme qui, comme un miroir très pur, réfléchissait les choses du ciel.

Le couvent de Saint-Marc, qui fut le séjour préféré de Fra Angelico, possède la plus grande partie de ses œuvres. C'est comme un vaste musée qu'il a enrichi de ses compositions. Son pinceau pieusement inspiré, a décoré de fresques admirables le cloître, la salle du chapitre, les murs, les corridors, jusqu'aux cellules des religieux. Chose étonnante ! l'église ne possède aucun ouvrage de ce génie chrétien, si bien fait pour orner les églises. Mais elle garde deux tombes illustres, celle de Politien, le poète applaudi de la Renaissance et le maître de Léon X, et celle de Pic de la Mirandole, ce prodige de savoir qui, à dix ans, se révélait orateur et poète ; à dix-huit ans, parlait vingt-deux langues, possédait tous les secrets de la science, et, pèlerin de l'esprit nouveau, courait les chemins à peine battus de la France, de l'Italie et de l'Allemagne, discutant *de omni re scibili*, et qui enfin, à trente ans, dégouté du monde et de ses applaudissements, allait demander

au cloître cette paix de l'âme que la science n'avait pu lui donner.

Sur le flanc droit de l'église de Saint-Marc, s'élève le cloître qui conserve encore quelques-unes des belles peintures murales de Fra Angelico. On sait l'importance qu'a le cloître dans les constructions monastiques. C'est un portique qui développe ses galeries régulières autour d'un préau rectangulaire. Les arcades, s'ouvrant sur la cour, reposent ordinairement sur des colonnes géminées, et les chapiteaux, fouillés par la main patiente d'un artiste inconnu, présentent quelques scènes bibliques ou une riche végétation sculpturale. Sous les dalles, on creusait des tombeaux qui retentissaient, comme une réponse de mort, sous les pieds des passants. Le long des murs et dans l'arc formé par la naissance des voûtes, on représentait quelque sujet emprunté à l'Ancien ou au Nouveau Testament, ou les actes des Saints de l'ordre. Le cloître était comme le parvis de l'église, le lieu du recueillement et des saintes méditations. Les religieux s'y promenaient en silence, ayant à l'esprit la pensée de la mort dont ils foulaient les tombes, ou la mémoire de leurs ancêtres dont le regard rencontrait sur les murs, comme un puissant encouragement, les saintes images.

C'est le long de ces galeries que Fra Angelico peint quelques-unes de ces ravissantes figures qui devaient charmer le regard des religieux ; et le voyageur qui visite ce cloître s'arrête avec admiration devant une composition touchante qui représente le Christ en croix. A ses pieds, un religieux à genoux, tenant la croix étroitement embrassée et contemplant la divine victime avec un vif sentiment d'amour et de compassion, passe pour être un portrait de Fra Angelico.

Cette attitude, pleine de foi, était bien celle qui convenait à son ardente piété. D'autres peintures religieuses complètent la décoration du cloître.

Mais l'œuvre capitale du grand artiste, son chef-d'œuvre, c'est la grande composition qui remplit la salle du chapitre, contiguë au cloître. Elle représente la scène du Calvaire, le sujet de prédilection de Fra Angelico. Le Christ, élevé en croix, la tête penchée avec amour vers les hommes, domine de cette hauteur toute la scène. Deux autres croix se dressent à ses côtés, celles du bon et du mauvais larron. D'un côté, le crime repentant, et de l'autre, le crime impénitent. Autour de lui, dans des groupes attristés, se pressent les amis fidèles de sa passion : la Sainte Vierge, succombant sous le poids de sa douleur ; Marie-Magdeleine, agenouillée aux pieds de la croix, recevant dans ses bras la mère du Sauveur ; à côté, S. Jean-Baptiste, le saint populaire de Florence ; S. Marc, le patron du couvent ; S. Laurent, S. Cosme et S. Damien, patrons des Médecins, les bienfaiteurs du monastère ; du côté opposé, S. Dominique, le fondateur de l'ordre des Frères Prêcheurs, dans l'extase de la douleur ; S. Augustin, debout, dans l'attitude de la méditation ; S. Jérôme, prosterné les mains jointes ; S. François d'Assise, avec la croix et les stigmates, la tête appuyée sur sa main et jetant sur son divin modèle un regard séraphique ; S. Benoît, le fondateur de la grande famille bénédictine ; S. Bernard, pressant l'Évangile sur son cœur et contemplant tendrement son maître ; S. Romuald, pliant sous le poids des années ; S. Gualbert, éclatant en sanglots. . . Toutes ces têtes sont admirables de style, d'expression et de vie ; chaque coup de pinceau, chaque trait semblent autant de mouvements d'amour et de

compassion qui s'échappent du fond de l'âme vivement émue de l'artiste chrétien, et viennent se peindre sur le mur qui reproduit cette scène. La piété, la tristesse, le regret, la componction de l'âme, tout cet ordre d'émotions profondes qui peuvent remuer le cœur humain, est rendu avec une intensité d'expression des plus saisissantes. Le peintre semble avoir épuisé, dans cette composition, tous les sentiments, toutes les expressions de l'âme sous le poids d'une immense affliction ; et on découvre sur ces vivages, empreints d'une émotion profonde, une variété prodigieuse qui parcourt tous les degrés de la douleur, tels que peut les ressentir le cœur, que peut les exprimer la figure de l'homme. Cette grande fresque respire la solennelle tristesse du Calvaire, et il plane sur cette composition quelque chose d'émouvant et de pathétique qui pénètre jusqu'aux dernières profondeurs de l'âme. Oh ! Fra Angelico devait avoir longtemps médité aux pieds du crucifix, il devait avoir pleuré abondamment, lorsqu'il entreprit cette œuvre si touchante. Que de vérité et de vie dans cette peinture ! Quelle admirable figure que celle de ce religieux agenouillé, essuyant du revers de sa main un de ses yeux mouillés de pleurs ! et cet autre qui détourne la tête et cache dans ses mains son visage inondé de larmes ! Comme cette tête de S. Bernard est sublime de foi, d'ardeur et de pureté, et comme celle de S. Thomas reflète la pleine intelligence de la grandeur du mystère ! C'est vraiment le poème de la passion. Le regard s'arrête avec attendrissement sur cette composition, et tous les sentiments qu'a si bien retracés le pieux talent du peintre semblent se détacher de ces figures et porter l'émotion dans votre âme.

Toute cette composition est encadrée d'une large et riche bordure entrecoupée de médaillons où sont représentés les prophètes qui ont prédit quelques-unes des circonstances de cette grande scène. Ils tiennent des banderolles où se lisent les textes prophétiques. Les Sibylles, ces prophétesses du monde païen, font partie du cortège et mêlent leurs oracles à la parole inspirée de nos Livres Saints.

Telle est, dans son ensemble, cette peinture monumentale, une des plus belles pages de l'art chrétien. Les personnages, quoiqu'ils remontent à quatre siècles, sont encore bien conservés : le temps les a respectés, et tout voyageur qui visite Florence et qui n'est pas étranger à l'art s'arrête avec admiration devant cette œuvre à la fois simple et grande comme le texte sacré qui raconte l'histoire de la passion.

Parcourons maintenant les cellules du monastère. L'infatigable pinceau de l'artiste y a semé, avec une aimable profusion, les sujets les plus gracieux. Aucune pensée de gloire humaine ne pouvait se présenter à l'esprit de Fra Angelico, en décorant ces obscures cellules. La clôture devait en éloigner les regards de la foule. Il ne pensait qu'à ses frères de la famille dominicaine qui vivaient avec lui, sous le même toit, et il déploya tout le charme de son talent pour laisser à chacun une peinture religieuse qui animât sa solitude.

C'est la vie de Notre Seigneur qu'il entreprit de raconter sur les murs du couvent. Chaque cellule possède une scène de l'Évangile, et chaque frère a sous ses yeux une page sainte à méditer. Fra Angelico fut aidé dans ce long travail par son frère Benedetto, religieux avec lui au couvent de Saint-Marc. Les deux frères associaient ainsi leurs pinceaux et mettaient en

commun leurs inspirations. Mais la touche de Fra Angelico se reconnaît aisément à la pureté des lignes et au charme de l'expression, tandis que certaines incorrections trahissent la main beaucoup moins heureuse de Fra Benedetto.

Une de ces cellules, plus grande que les autres, était destinée à recevoir Cosme de Médicis qui se plaisait à venir s'entretenir avec les deux frères artistes et à demander des conseils à S. Antonin, l'ami de Fra Angelico, que ses vertus et ses talents devaient faire monter sur le siège épiscopal de Florence.

Fra Angelico peignit sur les murs de cette cellule l'Adoration des rois Mages. Un tel sujet ne manquait pas d'à-propos, et Cosme de Médicis, qui savait faire un si noble usage de sa fortune, était bien fait pour comprendre la signification de cette peinture. Toutes ces figures se distinguent par une grande simplicité dans l'exécution et par une douceur singulière dans la couleur. L'une d'entre elles, l'Annonciation, qui rappelle le chef-d'œuvre de l'éminent artiste que nous comptons dans nos rangs (1), respire toute la grâce et la pureté du mystère. O doux asile, embelli par l'art chrétien, étroites cellules peuplées de saintes images, cloîtres solitaires, le voyageur contemple avec une pieuse admiration ces trésors de peinture qui se déroulent le long de vos murs, et il évoque avec amour, en présence de ces chefs-d'œuvre, le souvenir du grand peintre chrétien dont les compositions suaves ont tout le calme et la sérénité de vos paisibles demeures !

Une autre œuvre non moins admirable de Fra Angelico, c'est le *Jugement dernier*, qu'on voit à l'Académie

(1) M. Ch. Jalabert.

des Beaux-Arts de Florence. Ce sujet était le grand poème, on le sait, des artistes du moyen âge. Les sculpteurs le plaçaient à l'entrée des églises sous les voussures profondes des portes. Cette représentation solennelle, rendue avec une vérité saisissante, dominait la place publique et offrait à la foule un enseignement plein de grandeur et de force. Deux fois le pinceau du grand Orcagna, surnommé le Michel-Ange de son siècle, avait retracé cette scène imposante, dans l'église *Santa-Maria-Novella*, à Florence, et sous les galeries du *Campo-Santo* de Pise. Mais Fra Angelico, nous dit un de ses historiens, M. Cartier, a surpassé tous ceux qui l'ont précédé et tous ceux qui l'ont suivi par l'intelligence du sujet, la beauté de la composition et la grandeur du caractère.

Il semble qu'un tel sujet, où tout est grandiose et doit porter l'empreinte de la terreur, était peu fait pour le pinceau si calme et si suave du Bienheureux. Mais il a su y mettre, avec la foi de son âme, toute la fécondité de son imagination, et il s'est surpassé lui-même. Nous empruntons à un des plus sincères admirateurs de Fra Angelico, et qui possède lui-même à un si haut degré l'intelligence de l'art chrétien, à M. le comte de Montalembert, l'admirable description qu'il a faite de ce chef-d'œuvre (1) :

« Qu'on se figure, dit-il, une planche de quelques pieds carrés : au milieu de la partie supérieure, Notre Seigneur est assis dans sa gloire ; ses deux bras sont étendus ; sa main droite portant l'empreinte rayonnante de la plaie du crucifiement, est ouverte du côté des

(1) *Du Vandalisme et du Catholicisme dans l'Art*, par M. de Montalembert.

élus, qu'il semble convier à entrer dans son royaume ; sa gauche est également étendue du côté des damnés , mais elle est fermée : ils n'en voient que le revers. Ce geste dit tout ; il est d'une simplicité sublime. Le Seigneur est au centre d'une nuée de séraphins, disposés en forme d'amande , forme consacrée à cause de la Trinité, dont ce fruit est le symbole ; ces séraphins sont rouges, pour exprimer l'ardeur de l'amour qui les consume. Autour d'eux est rangée, en ellipses concentriques, toute la hiérarchie céleste en adoration , chaque ordre avec son symbole ; chacune de ces petites figures est en soi une charmante miniature. Aux pieds du Christ, un Ange dresse une croix triomphale , et deux autres sonnent encore de longues trompettes, qui ont éveillé le genre humain. A sa droite, Marie, revêtue d'une longue robe blanche semée d'étoiles, doublée de vert, couleur de l'espérance, les mains timidement croisées sur sa poitrine, lève vers son fils un délicieux regard d'amour et de prière pour les pauvres mortels. A sa gauche, S. Jean-Baptiste présente au juge suprême l'Agneau symbolique, comme pour l'apaiser. Derrière la Reine des Anges, est le plus grand des Saints , Joseph, à côté de Marie, et comme protégé par elle ; Pierre, avec les clefs ; Paul, avec son épée ; Moïse, David, avec sa lyre ; François d'Assise, avec ses stigmates lumineux ; Étienne, la figure tout empreinte de la joie du martyre, et bien d'autres. De légers nuages blancs voilent leurs pieds ; de longs rayons de feu resplendent de tous côtés autour d'eux , car ils sont déjà au sein de la gloire céleste. Rien ne saurait égaler l'expression de toutes ces têtes , ce mélange ineffable de béatitude calme et sereine avec le saint respect dont les frappe l'éclat de la justice

divine. L'imagination la plus exigeante reste satisfaite, et même dépassée ; il semble, comme l'écrit Vasari lui-même, que les âmes bienheureuses ne peuvent pas être autrement dans le ciel. La partie inférieure du tableau répond parfaitement à la moitié d'en haut ; le centre est occupé par une longue avenue de tombes ouvertes et vides, dont la perspective se termine par le grand tombeau de Jésus Christ, le seul fermé parce qu'il n'a rien à rendre. Le jugement vient d'être prononcé : chacun connaît son sort. A gauche, les damnés de toute classe, parmi lesquels le Bienheureux n'a pas craint de placer des rois, des cardinaux, beaucoup de moines, sont entraînés par une foule de démons vers l'enfer, qui occupe l'extrémité du tableau, et où l'on voit les sept péchés capitaux punis dans sept cercles différents, et, au fond, le grand Lucifer du Dante, dévorant un pécheur dans chacune de ses trois gueules. A droite, sont les élus ; et c'est ici que l'on peut voir jusqu'à quel point le génie triomphe des difficultés, et comment une inconcevable variété peut se concilier avec la plus complète unité ; tous ont la tête levée vers le ciel, tous regardent leur Sauveur en le remerciant, en l'adorant, et nul ne ressemble à son voisin. Au premier rang, on voit un pape dont le visage, calme et sublime, semble exprimer surtout la joie du repos après ses durs travaux ; derrière lui, un empereur, type du chevalier chrétien ; puis un roi, et, à côté du roi, un pauvre pèlerin qui a cheminé jusqu'au ciel ; une jeune princesse, toute éclatante de pureté et de foi ; beaucoup de religieuses, d'évêques, de laïques, de moines, d'une beauté ravissante, mais chez qui l'on voit bien que la beauté physique n'est que le rayonnement de la beauté morale. Mais voici les Anges

gardiens, qui viennent chercher les élus sur lesquels ils ont veillé pendant le temps de l'épreuve : chaque Ange s'agenouille à côté de son élu, et imprime sur ses lèvres un baiser fraternel ; puis il le conduit au ciel, à travers une prairie émaillée de fleurs, où les Anges et les hommes sauvés se livrent aux transports d'une sainte joie. Les uns et les autres sont couronnés de roses blanches et rouges ; dans la seule expression de leurs mains, qu'ils se tendent l'un à l'autre, il y a des trésors de poésie. Ils s'envolent deux à deux vers la Jérusalem céleste. On aperçoit, dans le lointain, ses murs resplendissants ; son portail entr'ouvert laisse échapper un torrent de rayons dorés, au milieu desquels va se perdre un couple heureux, peut-être un Ange et un élu, peut-être deux âmes quise sont aimées et sauvées ensemble.

Suso alle porte rivolando iguali. — *Purgat.* c. 8.

« Qu'on ajoute à cette esquisse le prestige d'un coloris frais et pur, un dessin correct, sans exagération anatomique, des draperies d'une grâce parfaite, des expressions de visage vraiment divines, et l'on aura une faible idée de ce *Jugement dernier*. Quand on l'a vu et compris, on reste bien froid devant celui de Michel-Ange ».

Les admirateurs du talent de Fra Angelico partagent le sentiment de M. de Montalembert, et n'hésitent pas à donner la préférence au *Jugement dernier* du Bienheureux de Fiesole. Qu'on mette, en effet, en regard de cette œuvre si pure du moine de Saint-Marc cette fresque grandiose de la chapelle Sixtine, où Michel-Ange a déployé toute la fougue de son génie. Quelle

distance de l'un à l'autre pour l'impression religieuse ! Sans doute, la grande composition de l'illustre peintre florentin est saisissante, et il s'en échappe une impression de terreur profonde. C'est le Dante, traduit en peinture. Comme dans le grand poète de Florence, le profane se mêle au sacré, la mythologie à la Bible, et tout concourt à mettre en relief la mâle et sombre énergie de l'immortel artiste. On admire la majesté de l'ordonnance, la grandeur de l'ensemble, la perfection du dessin, la science de l'anatomie musculaire, l'habileté des raccourcis, le mouvement des personnages, la vigueur de l'expression : c'est le chef-d'œuvre de la peinture à fresque, mais ce n'est pas celui de la peinture religieuse. Michel-Ange a trop humanisé les personnages. Son Christ, avec son geste foudroyant, ressemble plutôt au Jupiter Tonnant du paganisme qu'au divin Rédempteur de l'Évangile. Au lieu d'idéaliser, de transfigurer les Anges et les élus, il leur a donné des formes trop humaines. Il y a trop d'anatomie et de nudité, trop de mouvement et de matière, et pas assez d'expression surnaturelle. Ce n'est pas là cette scène du jugement dernier, telle que je la trouve dans le Nouveau Testament. Mes regards se reportent avec amour sur le *Jugement dernier* de Fra Angelico, et je me sens plus pieusement captivé. Il y a sans doute, dans cette œuvre mystique, moins de vigueur et d'effet, moins de science du dessin et du raccourci ; mais il y a entente plus profonde de l'idée religieuse, moins d'exagération dans les formes et une couleur plus évangélique.

Arrêtons-nous encore devant un autre chef-d'œuvre de Fra Angelico, que la France possède au Musée du Louvre, le *Couronnement de la Sainte Vierge*. Nous

reproduisons le jugement que porte de ce tableau Vasari, dans son *Histoire de la peinture en Italie* : « De toutes les œuvres de Fra Giovanni, celle où il s'est surpassé lui-même et où il a montré le plus de perfection et d'intelligence de l'art, c'est celle où il a représenté Jésus-Christ couronnant Notre-Dame, au milieu d'un chœur d'anges et d'une multitude de Saints, si nombreux, si bien faits, et avec des poses et des expressions si variées qu'on éprouve un plaisir et une douceur incroyable à les regarder. Il semble que les esprits bienheureux ne peuvent être autrement dans le ciel. . . . Tous les Saints et Saintes qui s'y trouvent non seulement sont vivants et ont des figures pures et ravissantes, mais encore toute la couleur de cette œuvre semble être de la main d'un Saint ou d'un Ange, comme ceux qui y sont représentés. . . . Je puis affirmer en toute vérité que je ne vois jamais cette œuvre sans qu'elle me paraisse nouvelle, et je la quitte toujours sans pouvoir m'en rassasier ».

L'analyse que nous allons présenter de ce superbe tableau justifiera l'enthousiasme du célèbre critique italien.

Le sujet représente la glorification de la Sainte Vierge, et est comme la traduction de cette parole de nos Livres Saints : *Veni, coronaberis*. La scène se passe dans le parvis de la Jérusalem céleste. Sous un riche dais gothique, un trône est préparé à Marie. Notre Seigneur soutient des deux mains la couronne qu'il va poser sur la tête de son auguste mère. La Vierge sainte, à genoux, demeurant inclinée vers son fils, les yeux baissés, les bras modestement croisés sur sa poitrine, semble dire encore, dans cette attitude pieuse : *Ecce ancilla Domini*. Sa tête est couverte d'un voile

transparent ; un manteau à riche bordure tombe de ses épaules et couvre ses pieds. « Rien ne surpasse, dit un critique allemand, Schlegel, l'élégance, la grâce de cette figure presque immatérielle, la pureté virginale de sa tête ». Autour du trône, des groupes d'Anges chantent ses louanges et jouent de divers instruments, violes, théorbes, mandores et trompettes. « Leurs figures, dit le même critique allemand, sont pleines d'une candeur aimable et d'une innocence heureuse : ils touchent les cordes avec une négligence gracieuse, comme si l'harmonie était leur nature ». Près d'eux, et sur les marches du trône, les Saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, Moïse, David et les Apôtres viennent saluer la royauté de Marie. Sur le devant, sont groupés les Saints privilégiés qui ont le plus honoré sa pureté virginale. C'est S. Dominique, tenant dans ses mains le lis symbolique ; S. Thomas et S. Bonaventure, les deux grands docteurs du moyen âge ; S. Louis avec sa couronne, le protecteur et l'ami de l'ordre dominicain, et le type si pur de la royauté chrétienne. Du côté opposé, à côté de S. Etienne et de S. Laurent, ces deux jeunes diacres des églises de Jérusalem et de Rome, qui portent la double auréole de la pureté et de la charité, on distingue le groupe des Vierges : Ste Agnès, avec l'agneau mystique reposant sur ses bras ; Ste Catherine, la vierge savante, avec la roue et la palme de son martyre ; Ste Ursule, avec la flèche qui l'unit à son divin époux ; Ste Catherine de Sienne, dans les joies de l'extase, et Ste Marie, avec le vase de parfums, le type de la femme réhabilitée par le repentir. Toutes ces figures calmes et recueillies reflètent les joies du ciel. La grâce de l'expression, le mouvement des têtes, la richesse des draperies, la

pureté des lignes, tout est admirable, et fait comprendre l'enthousiasme que laissait échapper Vasari, il y a trois siècles.

Nous remarquons la forme que Fra Angelico a donnée à ses Anges. Ce ne sont point ces corps nus, frais et colorés, aux membres potelés et bouffis, dont les artistes de la Renaissance se plaisent à revêtir les anges, qu'on prendrait pour des amours profanes. Fra Angelico les représente tels que nous les voyons dans la Bible ; ce sont de charmants adolescents, à ce moment de la vie où tout est pur et sincère, portant des tuniques brodées et respirant dans leurs traits l'intelligence et l'amour.

Ce tableau, qui ornait autrefois l'église de Fiesole, et qui est resté à la France comme un souvenir de nos conquêtes, occupe aujourd'hui une place d'honneur au Musée du Louvre. Il a été récemment restauré, et il représente noblement la peinture chrétienne, au sein de cette magnifique collection des œuvres de nos grands maîtres. Il y a quelques jours, je contemplais, dans le cabinet d'un de mes amis, qui partage mon admiration pour le grand artiste, une charmante lithochromie reproduisant ce tableau avec toutes les couleurs de la peinture. J'admirais la belle ordonnance du sujet, l'heureuse disposition des personnages étagés sans confusion sur les marches du trône de la Sainte Vierge ; la magnificence des draperies, la variété des groupes, la grâce ravissante de ces têtes qui ne sont pas de la terre et qui semblent descendre du ciel. C'est vraiment là, dans toute sa gloire, le triomphe de Marie. C'est toute l'inspiration, toute la poésie du *Magnificat* qui est passée dans la peinture et qui chante la grandeur de l'humble Vierge de Nazareth.

Nous ne suivrons pas Fra Angelico jusqu'à Rome, où le pape Nicolas V lui confia la décoration de deux chapelles du Vatican. Une de ces chapelles subsiste encore, et les peintures qu'elle renferme ne sont point déplacées, à côté des fresques de la chapelle Sixtine et des loges de Raphaël. C'est dans cette ville, qu'il s'éteignit paisiblement, au milieu de ses frères, en 1445. Le voyageur qui visite l'église du couvent de la Minerve remarque, près de l'abside, une pierre sépulcrale sur laquelle est représenté, au trait, les mains jointes, *il Beato*, dormant son dernier sommeil. Sur le marbre est gravée cette inscription, composée par le pape Nicolas V, qui proclame la charité du peintre plus grande encore que son génie.

Non mihi sit laudi, quod eram velut alter Apollon;

Sed quod lucra tuis omnia, Christo, dabam.

Alterá nam terris opéra exstant, alterá cœlo.

Urbs me Joannem nos tulit Etruria, tuus

est cinis, et sepulchrum hic me condidit, A.

Si maintenant nous cherchons à résumer, en quelques mots, les qualités qui distinguent ce peintre, si profondément chrétien, nous reconnaitrons qu'il possède au plus haut degré la douceur, la grâce, le charme de l'expression; qu'il excelle à rendre la beauté de l'âme, tandis qu'une certaine raideur archaïque se trahit dans les formes du corps; que ses Anges sont d'une merveilleuse et idéale beauté, et que ses Vierges respirent une pureté suave et touchante. Ne lui demandez pas la peinture des scènes terribles, des grands mouvements de l'âme, des passions ardentes; elles répugnent à la candeur de son âme, et son pinceau est inhabile à les exprimer. Il ne sait retracer que les émotions pieuses et tendres, les élans religieux du

cœur et les sentiments de foi et d'amour? Il n'a ni la science de l'école florentine, ni la magique couleur de celle de Venise, ni le modèle de l'école lombarde; mais il a mieux que cela: il a l'inspiration religieuse, et son génie, s'illuminaut des splendeurs de la foi, en l'a fait le représentant le plus glorieux de la peinture chrétienne? *ob usilim us, in semel dicitur in grece a li up*

Qu'on nous permette de rechercher, en finissant, quelle a été l'influence exercée par Fra Angelico, et quelles ont été les destinées de cet art chrétien dont il est la gloire la plus pure. L'histoire cite le nom d'un de ses élèves, Benozzo Gozzoli, qui resta fidèle aux enseignements du maître. Les écoles de l'Ombrie, de Bologne et de Ferrare continuèrent, pendant quelque temps, les traditions mystiques du peintre de Saint-Marc. Francesco Francia, Benvenuto Garofolo, Le Pérugin, Pinturicchio et Raphaël, dans sa première manière, rappellent la simplicité, la grâce et la pureté suave de Fra Angelico. Mais déjà Raphaël, en recherchant l'élégante perfection de la forme, ne parle plus, avec un accent aussi convaincu, le divin langage de la foi. Peu à peu l'art chrétien déclina et subit, l'influence profane du siècle. L'école romaine est entraînée sur cette pente fatale. L'école lombarde se relève par Léonard de Vinci, le peintre immortel de la *Cène*, et retombe avec le Corrège, dont le pinceau excelle à reproduire les sujets profanes. L'école vénitienne méconnaît également le but élevé de l'art chrétien: elle se passionne, avec Le Titien et Paul Véronèse, pour les carnations splendides, pour les draperies magnifiquement déroulées, aux reflets chatoyants. Mais ces grands tableaux, comme les *Noces de Cana*, que nous possédons au Musée du

L'œuvre, fascinent, réblouissent les yeux, ils ne disent rien à l'âme. L'école flamande ne se préoccupe jamais de la pensée chrétienne, et son représentant (le plus illustre, Rubens, ce prodigieux coloriste, n'a jamais rencontré dans les prodigalités de sa riche palette, l'expression religieuse. L'école française a le bonheur de pouvoir citer deux grands noms, deux peintres célèbres : Poussin, qui, par la gravité magistrale de ses œuvres, surtout dans ses *Sacraments*, prend avec vérité la grandeur du culte chrétien ; et, Lesueur, qui nous émeut si profondément par l'accent religieux de ses belles compositions, surtout de son admirable *Christ de St Bruno*, qui est comme le poème de la Charitéuse.

Nous ne suivrons pas, dans toutes ses phases, la triste décadence de la peinture religieuse au XVIII^e siècle, et dans la première moitié du nôtre. C'est ici que nous rencontrons les profanations les plus révoltantes. Ecoutez les invectives éloquentes que ce spectacle odieux arrachait, il y a vingt ans, à l'âme indignée, de M. de Montalembert, dans son bel ouvrage : *Quelques-uns sur le Catholicisme et du Catholicisme dans l'art*, « Quoi, s'écriait-il ; cet être, tout matériel, tout humain ; tout courbé sous le poids des basses conceptions du peintre, et entouré de figures aussi ignobles que la sienne, ce serait là le Fils de Dieu, avec les douze pêcheurs qui lui ont conquis le monde ! Quoi ! ce médecin juif, qui semble demander le salaire de ses visites, c'est Jésus, ressuscitant la fille de Jaïre ! Cet homme nu, qui prêche d'un air goguenard à un auditoire de gamins de Paris, c'est le saint Précurseur annonçant la venue du Sauveur ! Ces demoiselles prétentieuses, ces petites-maîtresses affectées, dont le front n'a jamais réfléchi que des va-

nités frivoles ou des passions impures; ce sont là nos Vierges martyres, nos Catherine, nos Cécile, nos Agnès, nos Philomène? Cette femme échevelée, effrontée, à l'œil ardent, au vêtement impudique, c'est la première des Saintes? l'amie du Christ, Magdéleine! Ces autres femmes aux formes grossièrement matérielles, à la robe transparente, ce sont là les symboles de la religion et de la foi? Cette série de scènes fantasmagoriques, où je reconnais, sous des habits d'emprunt et dans des attitudes de théâtre, ces figures que je rencontre chaque jour dans les rues; c'est là l'histoire de notre religion! Ces Romains en toge, ces gladiateurs nus, ces inodèles complaisants du raccourci, ces déclamateurs barbus, tous taillés sur le même patron, et dont je ne puis deviner les noms (qu'avec l'aide du suisse ou du bedeau), ce sont là les Saints dont on a trois fois des attributs distincts, et tous empreints d'une poésie sublime, rendaient les noms chers et familiers, même aux moindres enfants! « Quoi! enfin, cette matrone patiente, cette pauvre ressuscitée, cette Vénus habillée, cette image trop fidèle d'un impur modèle, ce serait là, pour comble de profanation, la très-sainte Vierge, la mère du divin amour, et de la céleste pureté, l'idéal qu'évoque sans cesse l'artiste vraiment chrétien, à une hauteur où nul autre ne saurait le suivre! Quoi! vraiment, c'est là Marie! Mais dites-moi, je vous en supplie, quels sont donc les profanes qui ont envahi tous nos sanctuaires, et qui, consommant le sacrilège sous la forme de la dérision et du ridicule, pour mieux flétrir la vieille religion de la France, ont intronisé le matériel, le grotesque et l'impur, sur les autels de l'Esprit-Saint, des Martyrs et de la Sainte Vierge? »

En face de cette explosion véhémente du sentiment chrétien soulagé, il nous faut signaler d'heureux retours, les plus en plus prononcés, de l'art contemporain aux vrais principes chrétiens. C'est l'Allemagne qui, la première, a frayé la voie à cette renaissance de l'art religieux. Overbeck a été le chef de cette école chrétienne, qu'on appelait le groupe des Nazaréens, qui a fait revivre de nos jours les traditions oubliées de Giotto et de Fra Angelico. La gravure a popularisé les compositions religieuses de cet illustre maître, les pages admirables, émouvantes, qui traduisent d'une manière si touchante les belles scènes de l'Évangile.

La France s'est associée à ce généreux mouvement et lui a imprimé une impulsion nouvelle. Les peintures murales, si graves et si précises, d'Orsel, trop tôt enlevé à l'art, et de son fidèle ami, Perrin, à Notre-Dame-de-Lorette, celles d'Hippolyte Flandrin, à Saint-Paul de Nîmes, à Saint-Germain-des-Prés, à Saint-Séverin et à Saint-Vincent-de-Paul, ces belles processions de Saints et de Saintes, qu'on peut appeler les parathénées de l'art chrétien, remarquables par la noble simplicité de la composition, la sévère beauté du style et la profonde inspiration religieuse; les œuvres admirables d'Ary Scheffer, de cet artiste éminent, poète autant que peintre, d'un sentiment si profond, d'un accent si pénétrant, dont les types suaves respirent toute la beauté d'une âme pure et élevée; le ravissant S. François d'Assise, de Bénouville, que Lesueur eût signé, et d'autres encore: ce sont là de glorieuses manifestations de ce retour aux sources fécondes de l'art chrétien, et une protestation éclatante contre ce honteux réalisme qui se complait dans le laid, le hideux et l'ignoble.

La famille dominicaine, qui avait compté dans ses rangs les deux grands peintres religieux, Fra Angelico et Fra Bartholomeo, a vu de nos jours un autre fils de S. Dominique reprendre le pinceau de ces illustres maîtres. Un de ces généreux chrétiens, qui s'étaient associés au P. Lacordaire pour ressusciter en France l'ordre des Frères Prêcheurs, le P. Besson, avait aussi voulu faire revivre l'inspiration mystique des pieux artistes de Saint-Marc. Nous avons vu, au couvent de Saint-Sixte, à Rome, quelques-unes des œuvres de ce religieux plein d'avenir, qui vient d'être enlevé, dans une mission lointaine, par une mort prématurée. Marchant sur les traces de ses glorieux prédécesseurs dans l'institut de S. Dominique, le P. Besson, dans sa peinture, unissait la grâce à la douceur et à la pureté de Fra Angelico, et ces pages inachevées de Saint-Sixte promettaient à l'art religieux un disciple fervent qui a droit à de bien légitimes regrets.

Que les artistes qui veulent cultiver la peinture religieuse s'inspirent de ces glorieux modèles! Qu'ils recherchent, avant tout, dans leurs œuvres, la beauté morale, et que, abandonnant ces voies profanes où l'art religieux s'est trop longtemps égaré, ils portent plus haut leurs regards et se complaisent dans les régions sereines de la pensée chrétienne.

Un de nos collègues, qui sait aussi bien tenir la plume que le pinceau (1), présentant quelques considérations sur les beaux-arts en France, disait avec l'autorité de son talent que « la mission de l'art est essentiellement moralisatrice; qu'il doit retracer dans ses œuvres les immortels principes du vrai, du bien

(1) M. Jules Salles.

(1) M. Jules Salles.

et du beau, et qu'il ne doit représenter que ce qui est capable d'élever l'âme, d'agrandir l'esprit et d'ennoblir les sentiments du cœur. Or, c'est là surtout le noble but que doit poursuivre l'art chrétien. Il doit se faire apôtre, et il a une grande mission à remplir; mais pour cela, il faut qu'il n'oublie jamais que le beau, doit être toujours la splendeur du vrai.

Parmi toutes les beautés de la Suisse, il est certains cantons qui attirent un plus grand nombre de touristes, certaines montagnes plus explorées que d'autres, certains points de vue qui, à tort ou à raison, ont le privilège d'être réputés entre tous. C'est peut-être un peu une affaire de mode de se porter là plutôt qu'ailleurs; mais qui résiste à la mode? On va où va la foule, et la foule se porte chaque année dans le canton de Berne, au milieu de cet Oberland si renommé par ses magnifiques panoramas de montagnes et couronné par la Jungfrau couverte de neiges éternelles, vieilles comme le monde, la Jungfrau qui a gardé sa virginité jusqu'en 1811, époque à laquelle deux citoyens d'Ararau posèrent pour la première fois le pied sur son sommet inamalgable (1).

Dans cet Oberland lui-même, si riche en excursions de toutes natures, il est un petit coin de terre préférée entre tous, rêve de tous les poètes, de tous les amis de la belle nature, de tous les âmes expansives, de tous les jeunes et nouveaux époux.

(1) Depuis cette époque, cette excursion n'a été renouvelée que cinq fois, tant elle offre de difficultés et de dangers.

— 0009 b 10 tridre l' rihndreb' b , emé l' revelé' b el' qbe
 el . UN NOUVEAU , BIENFAITEUR DE L'HUMANITÉ idd
 se jrob H . asiterh trs' evinuoq jrob eup jnd eldr
 sism ; rihqm; SOUVENIR : D'INTERLAKEN ; er, epd qre
 used el eup sismes j eiduo n li'up jns li , e'ec rouq
 Par M. Jules SALLES. sijnoujot eré' jrob



I

Parmi toutes les beautés de la Suisse , il est certains cantons qui attirent un plus grand nombre de touristes, certaines montagnes plus explorées que d'autres , certains points de vue qui , à tort ou à raison , ont le privilège d'être réputés entre tous. C'est peut-être un peu une affaire de mode de se porter là plutôt qu'ailleurs ; mais qui résiste à la mode ? On va où va la foule , et la foule se porte chaque année dans le canton de Berne , au milieu de cet Oberland si renommé par ses magnifiques panoramas de montagnes et couronné par la Jungfrau couverte de neiges éternelles , vieilles comme le monde , la Jungfrau qui a gardé sa virginité jusqu'en 1811 , époque à laquelle deux citoyens d'Aarau posèrent pour la première fois le pied sur son sommet immaculé (1).

Dans cet Oberland lui-même , si riche en excursions de toutes natures , il est un petit coin de terre préféré entre tous , rêve de tous les poètes , de tous les amis de la belle nature , de toute âme expansive , de tous les jeunes et nouveaux époux .

(1) Depuis cette époque , cette ascension n'a été renouvelée que cinq fois , tant elle offre de difficultés et de dangers .

-00 Ce petit coin de la terre habitable, dans lequel je veux vous conduire aujourd'hui, s'appelle *Interlaken*. Son nom indique assez sa composition topographique. Situé entre le lac de Thun et le lac de Brienz, *Interlaken* ne remonte pas à une haute antiquité. Il n'y a pas un grand nombre de siècles que le sol sur lequel reposent ses maisons n'existait même pas. Les deux lacs n'en formaient qu'un seul, dans le principe ; plus tard, ils furent séparés soit par un cataclysme, soit par les attérissements qu'une petite rivière, la Lûtschine, apporta peu à peu et en assez grande abondance, pour former la langue de terre qui divise le lac en deux parties. L'industrie de l'homme ne tarda pas à prendre possession de ce nouveau sol, qu'il appela *Bödeli*. Une petite ville y fut bâtie, elle prit le nom de *Untersseen* ; et, plus tard, son faubourg *Interlaken*, dont elle n'est séparée que par un bras de la rivière de l'Aar, se couvrit de splendides hôtels qui devinrent le rendez-vous des Anglais, le peuple voyageur par excellence.

-07 Rarement (trouverait-on) au monde un site aussi ravissant que celui de la vallée de *Bödeli*. Les chalets si renommés de l'Oberland ne sont nulle part construits avec plus de goût et de fantaisie pittoresque. Ces joujoux en bois sculptés qui garnissent nos étagères et semblent affectionner de préférence des dimensions microscopiques, on les retrouve à *Interlaken* sur une grande échelle, capables de loger une famille entière.

09 Quelques-uns de ces chalets, qui paraissent inflammables au contact de la moindre étincelle, portent cependant des dates fort anciennes : elles sont inscrites sur leurs façades en caractères gothiques, avec le nom de la famille qui en est propriétaire, et terminées le plus souvent par un passage de l'Écriture Sainte. Les

es caners extérieurs, les balcons dentelés qui les entourent, les fenêtres à petits carrés laissant apercevoir des vitreaux blancs comme l'albâtre, les toits qui surplombent et soutenus par des consoles artistement fouillées, font de chacune de ces maisonnettes un vrai bijou, qui attire invinciblement le crayon de l'artiste et des jeunes ladies, heureuses de montrer, à leur retour dans le foyer, un souvenir de ce charmant pays.

Le costume des paysannes forme un ensemble des plus attrayants ; il est pour la Suisse, ce que celui de l'Arlésienne est pour la France ou de l'Albanaise pour les environs de Rome ; c'est-à-dire le plus gracieux. Représentez-vous une chemisette blanche comme la neige, qui plisse sur la poitrine entre un *spencer* de couleur foncée et un collier de velours noir orné de chaînes d'argent et d'agrafes en filigrane ; des manches de toile, empesées jusqu'au coude, laissant à nu l'avant-bras, parfois recouvert d'une mitaine transparente ; un jupon bleu foncé, bordé d'un liseré de velours, qui ondule avec ses mille plis au mouvement du corps, et une double natte d'abondants cheveux dorés tombant jusqu'aux talons, ou relevés autour de la tête en guise de couronne.

Ce costume, aussi propre que flatteur, est d'autant plus attrayant qu'il est porté par de superbes femmes, réputées avec raison pour les plus belles de toute la Suisse. Leur taille élevée, leurs formes puissantes, leur teint éblouissant donnent un brillant spécimen de la race de Guillaume Tell et des anciens Rhètes, leurs ancêtres.

La première fois que j'explorai l'Oberland (c'était en 1850), je voyageais à pied avec un de mes amis. Nous venions de visiter les glaciers du Rhône ; et de

passer la Grimsel et de payer notre tribut d'admiration à la chute de l'Aar, la plus belle cascade qu'il y ait en Suisse et peut-être dans toute l'Europe. Après une journée de dix heures de marche, nous atteignîmes la vallée de Meiringen où nous fûmes accueillis dans un hôtel avec cette franche cordialité qui est une des qualités dominantes du caractère helvétique. On nous donna une chambre, et, un instant après, une servante se présente devant nous pour prendre nos ordres. C'était une fille de la vallée du Hasli, habillée dans le costume du pays, mais si belle et avec des formes si nobles et si imposantes qu'instinctivement nous portâmes tous deux la main à notre chapeau; tant fut puissant sur nous le prestige de la beauté! Il nous semblait avoir une princesse devant les yeux et nous hésitâmes longtemps avant de nous décider à lui donner des ordres. Bettly n'était pas une exception; en avançant dans notre pérégrination, il fut facile de nous convaincre que la famille en beauté de la servante de Meiringen était des plus nombreuses.

Mais, hélas! pourquoi faut-il qu'il y ait un revers à toutes les médailles? Ces belles proportions qui s'allient ordinairement avec la force physique ont été exploitées par leurs époux, leurs maîtres; et tandis que ceux-ci sont nonchalamment étendus à fumer la longue pipe en porcelaine peinte, leurs pauvres femmes se livrent aux travaux les plus pénibles et les plus grossiers: elles bêchent la terre, cultivent les champs, taillent les moissons, et chose plus triste à voir, qu'on les attelle comme des bêtes de somme pour charrier de l'eau et du fumier, ou ramener les calèches qui ont accompagné les voyageurs à Laüterbrunnen. Les personnes qui n'ont pas voyagé dans ce pays me croiront

à peine, si je leur dis que j'ai croisé un jour quatre de ces malheureuses Oberlandaises attelées à une berline, sur le siège de laquelle s'était endormi un de leurs féroces tyrans, trouvant plus commode de se faire traîner, sans pitié pour les pauvres victimes ruisselantes de sueur.

Interlaken est, ai-je dit, au milieu des prairies de la délicieuse vallée du Bodeli qui sépare les deux lacs de Thun et de Brienz; celui-ci célèbre par sa cascade du Giesbach, celui-là par son école d'artillerie, où le prince Louis Napoléon s'instruisit dans l'art militaire sous les conseils du général Dufour.

La vallée de Bodeli, arrosée par trois rivières, est d'une fertilité extrême. Le paysage en serait un peu monotone à force d'être vert (reproche qui pourrait s'adresser, en été, à toutes les vallées suisses), s'il n'était dominé par les glaciers de la Jungfrau; ils apparaissent avec leurs formes élégantes, entre deux échan-crures de montagnes qui semblent s'entr'ouvrir tout exprès pour faire jouir les habitants d'Interlaken et d'Unterseen de ce magique panorama.

Parmi toutes mes impressions de voyage, il en est peu d'aussi agréables que le souvenir des heures que j'ai passées, dans le jardin de l'hôtel *Beau-Site*, à voir le coucher du soleil, les yeux tournés vers la Jungfrau, pour suivre les diverses métamorphoses de sa toilette, de nuit. La tête de cette montagne qui s'élève à 4,300 mètres, au dessus du niveau de la mer, rayonne encore pleine de vie, alors que les autres sommités sont déjà plongées dans l'ombre. Peu à peu sa blancheur de neige perd son éclat, pour prendre une teinte rose, en recevant les dernières caresses de l'astre à son déclin; puis le rose disparaît à son tour pour faire

place à sa couleur pâle et livide de la mort. Ce n'est plus le blanc argenté du matin, mais un blanc, bleuâtre et terne qui glacé comme le froid du sépulcre. Une dame de notre société comparait alors la Jungfrau à une vierge, que la mort viendrait chercher au milieu des plaisirs d'une fête ; aussi sensible que poétique elle ne pouvait supporter ce spectacle et s'en arrachait, émue pour attendre la résurrection du lendemain. A

Interlaken est le point de départ des principales excursions dans les montagnes de l'Oberland. A part le séjour prolongé qu'y font des familles entières, c'est là que se donnent rendez-vous tous les touristes qui vont visiter le Giesbach, la chute de l'Aar à la Handeck ; les glaciers du Rhône ; la Vengernalp et le lac des Quatre-Cantons. Il en résulte un mouvement extraordinaire de voyageurs de tout rang, de tout âge et de tout sexe, parmi lesquels se fait surtout remarquer le pensionnat en vacances avec sa longue file d'écoliers, le sac au dos, le bâton ferré à la main et l'œil tourné vers le ciel, pour chercher à lire dans l'atmosphère le sort de la course du lendemain. Tous sont égaux devant les montagnes ; le plaisir et les émotions, voilà le but poursuivi ; un peu de philosophie et beaucoup de gaieté, c'est tout ce qu'on exige pour faire partie de la caravane qui va se mettre bientôt en route. Alors les convalescents voient revenir ses forces, l'élève de sixième se fait un point d'honneur de ne point rester en arrière de son aîné en rhétorique, le grand vieillard oublie ses cheveux blancs pour retrouver l'ardeur de la jeunesse, la jeune femme a laissé sa nonchalance de la veille dans l'atmosphère lourde et viciée des salons ; l'ardeur toute virile a remplacé sa timidité naturelle ; elle est prête à affronter l'orage, à marcher sur la

glaces, à côtoyer des précipices et à partager sans se plaindre toutes les fatigues d'une excursion alpestre. Il y a dans les voyages une certaine folie; ayons-le je niais c'est cette folie même qui nous rend heureux, en nous enlevant à la platitude de l'existence quotidienne. On joue parfois avec le danger; c'est vrai; mais notre vie n'est-elle pas un tissu d'imprudences continuelles? Au reste, l'expérience nous a appris qu'en voyage le danger, comme la douleur, semble toujours plus grand de loin que de près; la perspective morale est le contraire de la perspective physique.

Mais nous voilà bien loin de notre point de départ. Revenons à Interlaken pour vous conduire dans l'état-bliissement qui a été fondé sur l'Abendberg par le docteur Guggenbühl.

Si les grands spectacles de la nature élèvent l'âme vers le créateur de toutes choses; combien de doit-on pas être plus ému devant un bienfaiteur de l'humanité, devant un homme qui a consacré 20 ans de sa vie à soulager quelque une des misères dont notre pauvre terre abonde? Ces traits-là sont trop rares de nos jours pour qu'on ne cherche pas, quand on les rencontre, à leur donner la plus grande publicité.

Aussi crois-je bien faire, Messieurs, en vous signalant l'œuvre de ce philanthrope qui a voué son temps et ses peines à soulager cette classe si nombreuse de malheureux que l'habitude traite avec indifférence; qu'on accable de plaisanteries, qui servent souvent de jouets et qui deviennent plus tard un objet d'éloignement et de dégoût.

al Ces infortunés sont les crétiens et les adriats. Inmensité
20 Permettez-moi de vous dire quelques mots sur cette
funeste infirmité. Je n'ai pas la prétention de faire ici
de la médecine ; je veux seulement parcourir rapi-
dement l'histoire, l'histoire du crétinisme qui par ses
causes cachées, aussi bien que par ses effets effrayants,
est de nature à impressionner l'âme et le cerveau.
Peut-on jamais oublier l'attribution d'horreur même,
qu'on a éprouvée, la première fois, qu'on s'est trouvé en
face d'un crétin arrivé à sa dernière période ? La vue de
ce horrible visage complet de toutes les lignes qui con-
stituent la beauté du visage et du corps humain, produit
une sorte de terreur, d'autant plus profonde, que la
cause de cette mystérieuse dégénérescence est moins
connue. q ab et viv in evuq on e z ; et evq moq et

Il est probable que le crétinisme a été inconnu de
l'antiquité romaine ; puisque les auteurs latins n'en
font pas mention. Juvénal et Vitruve ont bien dit quel-
ques mots du gibet romain, on ne trouve rien sur
l'idiotisme dans les écrivains qui nous ont transmis
Tacite et Jules César ont décrit minutieusement les
peuples du massif des montagnes de l'Europe, où cette
maladie sévit de nos jours : ab nom ub et evuq ub
à L'existence d'un élan de ce fleuve paraît encore
moins probable pendant la période de la domination
des Romains. On sait avec quelle scrupuleuse attention
ils observaient les lois de l'hygiène dans l'établis-
sement de leurs colonies et de leurs stations.
Elles étaient toujours bâties dans une partie domi-
nante ou dans la meilleure exposition de la contrée.
Les débris gigantesques de leurs aqueducs et de leurs
égouts, qu'on retrouve partout où ils se sont arrêtés,
indiquent assez qu'ils ne s'accoutumaient pas aussi

facilement que nous de toute espèce d'eau; et qu'ils mettaient un soin particulier à se débarrasser de toutes celles souillées par les usages domestiques.

Il faut arriver au moyen-âge pour trouver l'origine historique du crétinisme. Félix Plater, médecin suisse en parlait en l'an 1500; les traits sous lesquels il décrit les crétins du village de Brème en Valais sont encore les mêmes aujourd'hui : tête difforme; langue épaisse; souvent un goître; assis devant les chaumières, ils regardent le soleil d'un œil oblique et stupide, la bouche entr'ouverte et excitant l'étonnement des passants. Réprochés par la haine et le mépris public; ces malheureux rendent à la société qui les repousse la guerre pour guerre; s'ils ne peuvent vivre de proie et de vol; ils mendient et préfèrent l'indolence au travail. Dépourvus d'éducation, abrutis, parce que rien ne peut réhabiliter leur dignité morale; ils se plongent, dès le jeune âge, dans les vices honteux du libertinage; et la propagation de la maladie vénérienne parmi eux accroît encore les causes de leurs difformités.

Dans ce même moyen âge; ils se sont vus répudiés du commerce du monde : ils étaient accusés de se livrer entre eux aux plus brutales débauches; voués à une éternelle infamie, on les poursuivait comme coupables des plus exécrables vices, dont puisse se souiller la race humaine. On les a séquestrés comme lépreux, maudits comme hérétiques, abhorrés comme anthropophages et pédérastes. On les menaçait de leur percer les pieds; on les obligeait à porter le dessin d'une patte d'oie sur leurs vêtements; ils ne pouvaient entrer dans les églises que par une porte séparée; comme les cagots enfin, ils y avaient leurs bénitiers à part.

si par exemple, dans certains pays, on ne trouve parmi le peuple qu'un seul dieu, on le suppose ainsi sujet des oracles; ils étaient considérés comme des *bienheureux* incapables de commettre des fautes; et par conséquent *immortels*. Le chanoine Gabrite, un testament de cette époque, où il est parlé de la lutte de deux *innocents*. La cause de cette dégénération étant inconnue, on était disposé à l'attribuer à une dispensation particulière de la Providence; et si l'on trouve dans la famille qu'elle est gardée comme une sorte de bénédiction, cette superstition n'a pas encore entièrement disparu dans les localités les plus infectées. Quand l'un des enfants a donné des signes manifestés de la maladie, la première affliction qu'il cause dans le ménage est bien vite dissipée; on se console à la pensée qu'il y a au monde un *innocent* de plus, et l'on ne fait rien pour combattre cette effrayante *innocence*! ") *zulq s' ordmon el stroq no litamizor* .

Les dévots mahométans vont plus loin, ils yèrent ces imbéciles qu'ils regardent comme sacrés, surtout parmi les *calenders*, les *flotviches*, les *marabouts*, à tel point qu'ils leur accordent la faculté de joindre même de leurs femmes, et cette cause tenant ainsi à honorer par la Divinité nous si el eb zéviq ésé tneisve zéonriq . A partir du *xviii* siècle, on ne trouve que quelques écrits sur le crétinisme, soit que la maladie ait augmenté d'intensité, soit que la conscience ait été depuis lors plus préoccupée des faits. L'esprit allemand, qui se porte de préférence vers les origines et les causes cachées, saisit évidemment cette question; les études et les mémoires se multiplièrent. Mais les causes de cette cruelle infirmité n'ont jamais été bien définies. Les uns l'ont attribuée à un air épais, stagnant, chargé de vapeurs dans les vallées étroites et privées de l'action

des vents; les autres sont allés les rechercher dans la nature des aliments; et surtout de l'eau prise en boisson. Certains chimistes les trouvent dans les terrains magnésiens et d'autres dans l'absence de l'iodo (A) qui son est toujours est-il qu'on n'en rencontre un grand nombre de crétiens dans toutes les gorges des grandes montagnes, sous quelque climat que ce soit, dans les Alpes et les Pyrénées, en Ecosse; comme dans les chaînes du Thibet, de l'Hymalaïa et des Cordilières. — On a vu à -it Unq. Commission d'hommes par le roi de Sardaigne pour l'étudier cette funeste maladie, et découvrit plus de sept mille crétiens sur le versant oriental des Alpes et; lorsque Napoléon Ier. fit faire en 1816 un recensement des crétiens existant dans le Valais, alors département du Simplon, nous en constatâmes dans ce seul canton, plus de trois mille. Enfin, une dénombrement approximatif en porte le nombre à plus d'un million, en Europe seulement. —

« Ces chiffres ne sont-ils pas éloquent et ne doivent-ils pas fixer l'attention et de la science et des amis de l'humanité? — Et puis, si l'on croit tout ce qu'on en a dit, je disais dernièrement que, chez des Turcs, certains princes avaient été privés de la raison artificiellement, pour des motifs politiques. C'est ainsi que les frères d'un sultan avaient été rendus idiots afin de ne lui porter aucun obstacle ni concurrence; s'il faut en croire ces vers de la tragédie de Bajazet qu'on a vu

« L'imbecile Ibrahim, sans crime et sans naissance, est traîné au fond du séail une fionnelle en enfance; et est indigne également de vivre et de mourir. Il s'abandonne aux mains qui daignent le nourrir. »

(1) Fodéré, qui habitait la vallée d'Aoste en Piémont; est le docteur qui a écrit le traité le plus complet sur cette maladie.

— Pour abréger, nous enlevons tout d'un coup certains personnages de haut rang parmi les Osmanlis, on donnait aux enfants une composition narquoise nommée *poust*, qui les engourdisait et les plongeait dans l'imbécillité. Par ce procédé et d'autres analogues, dans lesquels la compression du col et de la tête jouait un grand rôle, on mettait ces êtres hors d'état de gérer leurs affaires, soit pour s'emparer de leur fortune, soit afin de se débarrasser de compétiteurs dangereux, dans les plus hauts postes du gouvernement. C'est ainsi, finissait l'auteur de cet article, qu'on a trouvé les moyens d'ôter l'esprit, mais non pas encore ceux d'en donner. »

Eh bien ! Messieurs, ce dernier problème a été résolu en partie de nos jours. Comment un homme conçut-il la pensée de relever les crétins et les idiots de l'abaissement dans lequel les maintiennent les préjugés et l'égoïsme ? — Voici :

Dans une de ses promenades méditatives, un jeune étudiant en médecine du canton de Glaris, passant près d'une croix, aperçut un de ces infortunés qui s'agenouillait et marmottait une prière. « Eh quoi ! se dit-il, quand des êtres si repoussés par la société ont la conscience de leur âme ? l'homme, qui dresse des animaux pour son service ou ses plaisirs, ne ferait rien pour développer l'intelligence des idiots ! » Et le voilà qui entreprend des voyages dans les différentes vallées de la Suisse où les crétins abondent ; il dirige spécialement ses études sur cette affreuse infirmité ; et, quand il est bien convaincu qu'elle est susceptible parfois de guérison ; presque toujours de grandes améliorations, il abandonne sa famille et son avenir, renonce au mariage et à la société tout entière pour se mettre à la recherche d'un site où il pourra recueillir

et soigner les âtres, qu'il veut rendre au monde intelligentes sus jinnob no silnsmo O zel inrisq past just eb
 zellia appris par de Saussure que les crétiens qui se
 rencontrent fréquamment dans les vallées ne se trouvent
 jamais au sommet des montagnes. Il choisit donc une
 forêt située à mille mètres au dessus du niveau de la
 mer; et quand il a réalisé en numéraire sa petite for-
 tuné, il achète un terrain et fait construire un chalet
 dans lequel il reçoit, nourrit et élève à ses frais un
 certain nombre de ces malheureux revuog ub estz,
 Et depuis vingt années qu'il s'est dévoué à cette mis-
 sion; il n'est descendu de sa montagne que pour visiter
 les principales capitales de l'Europe dans le but de
 faire connaître son œuvre, et d'appeler l'attention des
 Académies et des Facultés sur la question si intéres-
 sante qui le préoccupe (1). l loupel ansb tuemo

N'est-ce pas, Messieurs, que l'humanité a quel-
 quefois son beau rôle et qu'à côté des utopistes
 qui ne rêvent qu'le bouleversement de la société, il
 est doux de reposer des yeux sur de pareils traits ? O
 vous donc qui par habitude, par goût, ou par dédain,
 restez complètement inutiles à vos semblables, allez
 faire une visite à l'Abendberg et peut-être en reven-
 drez-vous meilleurs et désireux d'utiliser les dons que
 vous avez reçus de la Providence. q holovéb rovoq noit e

En sortant d'Interlaken, on traverse sur la droite
 b fi ; taebmoda znittr zel úo essiu2 al eb zedéllzv

(1) Depuis lors, divers établissements ont été formés sur le
 modèle et dans l'esprit de l'hospice de l'Abendberg. Nous citerons,
 entre autres, celui de Laforça, près de Bergerac (Dordogne), des-
 tiné à recevoir et à élever les infirmes, les incurables, les idiots
 et les crétiens. Son fondateur, M. le pasteur Bost, a reçu le grand
 prix Montyon, dans la séance solennelle de l'Académie française,
 en 1850.

les vastes prairies arrosées par la rivière de l'Air; et l'on ne tarde pas à pénétrer dans une forêt de hêtres qui couvre les basses pentes de la montagne. Peu à peu, en s'élevant, le sentier devient plus escarpé et bientôt l'œil découvre les deux lacs de Thun et de Brienz, sillonnés de bateaux à vapeur, encadrés par de jolis villages et couronnés par les montagnes neigeuses qui se perdent dans les nuages.

Après la forêt de hêtres, dont le feuillage brillant et espacé laisse tamiser les rayons du soleil, on pénètre dans une galerie de sapins où vous vous trouvez subitement plongé dans une obscurité profonde. L'étroit chemin est humide et boueux, car le soleil n'y pénètre jamais; à peine quelques rares éclaircies; de loin en loin, un pauvre bûcheron, haletant sous l'effort de la hache ou ployé sous le faix de la ramée; puis un banc rustique, pour inviter au repos; car la montée est rude et ne dure pas moins de deux heures.

Enfermé dans cette sombre forêt et fatigué de mon ascension solitaire, j'étais sur le point de retourner sur mes pas sans avoir atteint le but de ma course, lorsqu'à un nouveau détour de la montagne, je me trouvai tout à coup en face de l'établissement du docteur Guggenbühl: on ne le découvre qu'en le touchant.

Il est formé de deux corps de logis séparés, ainsi que pourrait l'être, dans une propriété rurale, une maison de maître d'avec la ferme. Sur la porte de l'écurie, une vieille femme, vêtue d'une manière bizarre, râclait quelques légumes en chantant une espèce de tyrolienne. » C'est sans doute, pensai-je, un de » ces êtres qui vont bientôt exciter mon dégoût plus » encore que ma pitié ». C'était plutôt un résultat

heureux des soins du docteur, puisqu'elle comprend le but de ma visite, en me faisant signe de sonner à la porte de la maison principale.

Je suis reçu par une femme qui, à ma grande surprise, s'exprime parfaitement en français ; car il ne faut pas oublier que nous sommes dans le canton de Berne, où l'on ne parle qu'un mauvais allemand. Elle me fait entrer dans un salon dont l'ameublement est aussi propre que modeste ; au milieu se trouve une table ronde sur laquelle un registre est ouvert : je suis invité à y inscrire mon nom, tandis qu'on ira porter ma carte au directeur de l'établissement, qui viendra bientôt lui-même m'en faire les honneurs.

Pendant le temps qu'il met à sa toilette pour me recevoir avec tous les honneurs dus à un membre de votre compagnie, je parcours sur le registre les noms de ceux qui ont visité, depuis quelques années, l'hospice d'Abendberg. Vous avouerez-je que je n'y ai pas trouvé un seul nom français ? Est-ce parce que le nombre de nos voyageurs est de beaucoup inférieur à celui des autres nations du Nord de l'Europe ; ou parce que le Français, plus léger et plus ami du plaisir, se préoccupe moins des fondations de bienfaisance ; ou bien encore, que nos élégantes *lionnes* auraient peur d'un contact avec des êtres aussi dégradés que malheureux ? Toujours est-il que cette lacune a blessé mon orgueil national, et que j'ai écrit en caractères bien lisibles et mon nom et ma patrie, pour que personne ne pût faire à l'avenir la remarque qui m'avait péniblement affecté.

Le reste de mon quart-d'heure d'attente est donné à l'inventaire du petit salon, aux lambris duquel sont appendus, en guise de décoration, les diplômes que le

docteur a obtenu d'un grand nombre d'académies et de sociétés savantes de Paris, de Londres, Berlin, etc. Par la croisée de ce même salon, la vue s'étend sur un panorama splendide : à gauche, le lac du Thun, aux eaux vertes et transparentes ; où se reflètent les plus hautes montagnes de l'Oberland ; devant vous, sous vos pieds, fuient la vallée d'Interlaken et les eaux du lac de Brienz ; à droite, s'élèvent les cîmes imposantes de la Jungfrau, du Moine et de l'Eiger, éclatantes de blancheur et couvertes de neiges éternelles.

J'étais encore plongé dans l'émotion irrésistible qu'impriment les grands spectacles de la nature, lorsque le bruit de la porte qui s'ouvrait m'annonça l'arrivée du docteur. Je vis un homme d'une quarantaine d'années, de petite taille, à la physionomie intelligente et sympathique, parlant très bien le français et se faisant un plaisir de répondre à toutes les questions que je lui adresse sur son établissement et sur sa propre vie.

Il me fait d'abord entrer dans la salle qui sert d'école, et où je retrouve la dame qui m'avait reçue à mon arrivée. C'est elle qui remplit les fonctions d'institutrice, et qui tâche d'ouvrir l'intelligence des pauvres idiots, en leur montrant les images d'objets dont ils s'efforcent de prononcer le nom.

J'avoue que la vue de ces figures, bestiales et repoussantes pour la plupart, m'a inspiré d'abord plus de répugnance que de sympathie, et que je n'ai pu retenir cette exclamation aussi inhumaine qu'intempestive : « Eh quoi ! docteur, c'est avec de pareils êtres que vous passez douze mois de l'année ? » — « Ce sont mes enfants », m'a-t-il répondu avec un regard de bonté et aussi de compassion pour ma nature incapable de s'élever à une aussi sublime abnégation.

En sortant de l'école, nous avons parcouru les dortoirs, les salles de bain, le jardin où ses élèves se livrent à la gymnastique, et tous les détails de cette maison, qui n'a contenu, jusqu'à ce jour, que vingt personnes, mais qui pourra en recevoir bientôt cinquante, grâce à quelques dons généreux qui sont venus en aide au charitable docteur, dont la fortune entière a été épuisée par les frais de sa installation.

J'avais entendu dire dans la vallée que le résultat était resté bien en dessous de ses espérances. Le docteur m'a assuré cependant avoir guéri environ un tiers de ses malades, dont un, entre autres, est entré dans un séminaire français et parle aujourd'hui trois langues ; tandis qu'il était monté sur l'Abendberg sans pouvoir prononcer une parole. N'est-ce pas là un brillant succès ? Il suffit à la récompense de cet homme, qui ne recherche d'autre célébrité que celle du bien fait autour de lui.

Et maintenant, serez-vous sans doute désireux de savoir par quels moyens il parvient à relever ces malheureux de la dégradation physique et morale où ils sont plongés depuis leur naissance ? Voici où sa douceur, sa patience et ses talents se révèlent et le servent admirablement.

C'est surtout dans l'hygiène qu'il puise des ressources pour combattre les lésions physiques de ses élèves. L'air pur de l'Abendberg, son eau fraîche, limpide et suffisamment iodée offrent déjà deux éléments puissants d'amélioration et de succès. Le lait de chèvre, avec les qualités précieuses qu'il doit aux plantes aromatiques des Alpes, et plus tard une nourriture substantielle parviennent à modifier sensiblement les tempéraments lymphatiques et scrofuleux, cause pre-

mière du crétinisme. La vie en plein air et les longues promenades achèvent de combattre l'affaiblissement de leurs membres.

Quant aux médicaments, ils varient selon les indications : le phosphate de chaux, l'huile de foie de morue, le proto-iodure de fer, les frictions avec des liquides aromatiques et spiritueux, le sirop de feuilles de noyer, tels sont les principaux remèdes qu'emploie le docteur, en s'aidant d'un appareil électro-magnétique, que l'on fait fonctionner à l'air libre ou pendant que l'enfant est dans le bain.

Lorsque la constitution de l'enfant s'est améliorée sous l'influence des agents hygiéniques et médicaux, l'éducation intellectuelle commence ; et ce n'est pas la partie la plus facile de la mission que s'est donnée le bon docteur. Ici surtout vont se manifester son habileté et son esprit ingénieux.

La première difficulté à vaincre est de faire prononcer des sons articulés. Beaucoup de crétins ne font entendre que des hurlements ou une espèce de grognement qui n'a rien de la voix humaine. On commence par leur montrer un objet, on leur en dit le nom, et on en facilite le son en leur apprenant le mouvement que les lèvres doivent exécuter. Les débuts de cet exercice sont lents, fastidieux ; car les élèves sont inattentifs, et il faut leur répéter indéfiniment la même chose. Quand les premiers obstacles sont surmontés, on leur enseigne les caractères physiques, la valeur ou l'usage des objets qu'on leur a désignés. S'agit-il d'une pièce de monnaie, on la leur présente, on prononce le mot, on la dessine sur une ardoise, et, enfin, on la leur donne dans la main. Veut-on leur faire comprendre l'usage d'un verre à boire, on le leur montre, on le leur

être touché sous tous ses aspects, et on y verse un peu d'eau qu'on leur fait avaler.

Lorsqu'un de ces pauvres enfants parvient à comprendre ce qu'on lui enseigne, sa joie éclate en rires bruyants; en contorsions bizarres, qu'on réprime quelquefois avec peine. Le professeur, satisfait de son élève, le récompense par des caresses, ou par quelques bonbons, dont les crétins sont très friands.

Quand les premiers signes du réveil de l'intelligence se manifestent, le docteur Guggenbühl s'efforce de leur inspirer des sentiments religieux. C'est par la prière que tous les exercices commencent et finissent; les applications qui se rattachent à la création des plantes, des animaux, à l'élévation des montagnes, se rapportent toujours à Dieu et à sa puissance infinie.

Une difficulté sérieuse est de relier l'attention des élèves par une idée commune. Chacun d'eux, n'écoutant que ses instincts, se livre à des préoccupations individuelles, dont on ne le tire qu'avec peine. Alors le professeur emploie avec succès deux moyens pour obtenir le silence et le recueillement. Pendant le jour, il frappe un gong chinois, dont le son éclatant assourdit le tympan, fait taire les conversations et imprime un mouvement d'étonnement. Il saisit cet instant pour commencer la prière, et alors, soit par obéissance, soit par imitation, tous les enfants écoutent la voix de leur maître.

Le soir, il a recours à une autre idée ingénieuse pour fixer l'attention. Il réunit dans une salle non éclairée les élèves capables de recevoir les premières notions de lecture, et sur un tableau noir, placé au fond de la pièce, il trace tout à coup, à l'aide d'un crayon de phosphore, une des lettres de l'alphabet. La lumière

vive étonne les enfants et les force à s'occuper de ce qui se passe devant eux.

Tous ces détails et bien d'autres trop longs à consigner dans ces notes m'ont été donnés par le docteur lui-même; aussi n'oublierai-je jamais l'heure intéressante qu'il a bien voulu me consacrer. Comment ne pas être ému, quand il vous dit que, depuis quelque temps, sa santé (1) souffre de cette vivacité de l'air si fortifiant pour ses pauvres malades? Mais il préfère mourir sur son rocher, plutôt que de les abandonner; et il y restera tant qu'il aura un souffle de vie.

Et maintenant, que les envieux et les jaloux viennent amoindrir les bons résultats que le docteur Guggenbühl prétend avoir obtenus dans son établissement; que la science médicale nie la possibilité de la guérison pour les crétins et les idiots parvenus à une certaine période; mon admiration n'en sera pas moins grande pour cet homme de bien qui a concentré les efforts de sa vie entière dans une seule tâche, celle de rendre à la société des êtres pour laquelle ils devaient être un fardeau et un objet de répulsion. Grâce à Dieu, la race des St. Vincent-de-Paul, des abbés de l'Épée, des Larochefoucault et des Oberlin n'est pas encore éteinte dans notre siècle. Il est doux de reposer quelquefois la pensée sur des œuvres comme celle que nous venons de vous faire connaître; et l'homme deviendrait certainement meilleur s'il pouvait abandonner plus souvent l'atmosphère d'égoïsme qui l'enveloppe, pour aller respirer l'air pur et charitable de la montagne d'Abendberg.

(1) Il est atteint d'une maladie au cœur.

HÉLÉNUS

FRAGMENT DU CHANT III^e DE L'ENÉIDE

Traduit par M. EM. TEULON

Ce jour même, Andromaque, en un sacré bocage,
Aux bords du Simois, de l'autre vaine image,
Aux mânes, cher objet de ses affections,
Offrait des mets choisis et des libations.
Près d'une tombe vide et de gazon formée,
Elle invoquait Hector, cette ombre bien-aimée,
Pour qui, non loin de là, s'élevaient deux autels,
Monuments de regrets et de pleurs éternels.
Dès qu'elle m'aperçoit, quand les armes troyennes
Brillent à ses regards de leurs splendeurs soudaines,
Comme d'un grand prodige épouvantée alors,
Elle tombe, . . . la vie abandonne son corps.
Enfin, elle s'écrie, après un long silence :
« Est-ce vous que je vois ? N'est-ce qu'une apparence,
O fils d'une déesse ? Existez-vous encor ?
Et, si vous n'êtes plus, où donc est mon Hector ?
Elle dit et répand des larmes abondantes,
Et remplit tout le bois de ses plaintes touchantes.
Je mêle mes soupirs à ses soupirs profonds,
Et du fond de mon cœur à peine je répons :
« Oui, je vis : au malheur ma vie est condamnée.
N'en doutez point, je suis le véritable Enée ;
Mais vous, avez-vous pu déchoir d'un tel époux ?
Quel nouveau coup du sort est donc tombé sur vous ?
La couche de Pyrrhus pour vous est-elle faite,
Andromaque d'Hector ? »

Elle baissa la tête,

Et s'écria, d'une humble et douloureuse voix :

« O vierge de Priam, heureuse mille fois,

Quand une tour de bois s'éleva, se prole de sa proie au milieu de sa proie
 D'avoir libéré le port sous les remparts de Troie
 Et des dons de Bacchus en la rigueur de la nuit
 Et dormi, par un sommeil d'un jour, d'un jour
 Moi, sur toutes les mers insolémment un jour
 Par un maître orgueilleux à son jour
 J'ai dans la servitude enfanter
 Depuis lors, de l'air au roi-don
 Pour la jeune Hermione en son transport
 • Fil de l'esprit d'Apolon
 Il la suivit à Sparte, et, quittant ce rivage
 Au captif Hélénus, il me jeta esclave
 Mais Oreste, en l'an de sa mort
 Et s'armant pour punir un fait injuste
 Attaque son rival dans son avengle rage
 Et le massacre au pied des autels qu'il outrage
 Par sa mort, les états sur qui régnait Pyrrhus
 Echurent en partie au troyen Hélénus
 Qui, du nom de son frère, appelé Chaonic
 Toute la région sous ses lois réunir
 Par lui, notre Ilion ressuscite à nos yeux
 Mais quels vents, quels destins vous passent en ces lieux ?
 Quel dieu d'un nouveau jour nous fait luire l'aurore ?
 Et votre cher Ascagne, hélas ! vit-il encore ?
 Il vous est né quand Troie... ô regrets superflus !
 Pleure-t-il quelquefois sa mère qui n'est plus ?
 Sent-il vers la vertu sa jeune amie entraînée
 Par l'exemple d'Hector et de son père Enée ?
 Elle parlait ainsi, le cœur plein de tourments
 Au milieu des sanglots et des gémissements
 Le prince que de loin son cortège signale,
 Hélénus, vient vers nous de la cité royale.
 Il reconnaît les siens dans ces nouveaux guerriers,
 Et charmé nous conduit au sein de ses foyers.
 Pour l'offrir au sein de ses foyers
 Mêlant à chaque mot une larme de joie
 Je m'avance, et retrouve une petite Troie,
 De la grande Pergame un souvenir chéri
 Xanthe, voilà le nom de ce ruisseau tari,
 Et je baise le seuil de la porte de Scée.
 Mes Troyens sont ravis de la foule empressée.
 Sous son vaste portique, Hélénus les reçoit ;

Au milieu de sa cour charmée de nous, s'assabito enu bauro
Devant devant de l'ef mets posés sur les tables splendides,
Et des dons de Bacchus les coupes sont arides saq riore n' n' d
Un jour s'écouler et puis l'un l'autre jolue encomp q, inroth d
Aux navires les vents voudraient donner l'essoroq tuw joloi
L'Auster semble éblouir les voiles du voyageo cotum nu par
Je vais au roi-pontife et lui (tiens de langage) os a sab in'
« Fils de Trézet et de Dieu interprète sacré, H enusj al tuoq
De l'esprit d'Apollon, des tout temps, inspireqz é tivius '
Habile à deviner les succès des désastres, saabéH inqz
Dans le vol des oiseaux dans le murmure des astres, estO z'
Parlez, instruisez-moi de ces oracles nombreux q teneant'
La voix à mes destins g'annonce un terme heureux. amc
Les dieux m'ont ébnsillé de gagner l'Espérie m e'
Cette terre éloignée et toujours d'eux chérie. rou a
La seule Céléno, harpie affreuse à voir, eitraq n' astem
Par ses prédictions m'a troublé mon espoir qz eb mon n'
Elle m'a menacé d'une horrible famine znoe o'ioy ai '
Comment donc apaiser la colère divine? noiff a π, ar'
Qui pourra me soustraire à ces maux, ô dieux? » e up e'
Hélénus fait d'abord un sacrifice aux Dieux;
Il implore la paix, et l'auguste prophète
Détache les bandeaux, qui décorent sa tête,
Il me conduit, tremblant de tant de majesté,
Au temple d'Apollon, lieu saint et redouté;
Puis il laisse tomber ces paroles propices :
« Noble fils de Vénus, sous les plus grands auspices,
Tu parcours l'Océan; c'est l'arrêt du Destin,
Ainsi tout se déroule en un ordre certain,
Je vais de l'avenir percer la voie obscure
Pour t'offrir sur ces mers une route plus sûre,
Et te montrer de loin un port ausonien,
Peu de mots suffiront à ce grave entretien;
Car les Parques d'un voile entourent mon langage,
Et Junon me défend d'en dire davantage,
D'abord cette Italie, objet de tes transports,
Qu'en ton erreur tu crois voisine de ces bords,
Par un long intervalle, une immense contrée,

Un périlleux espace , elle en est séparée.
Sur leur rama courbés, tes ardens matelots
Des mers de Trinacrie agiteront les flots ;
Tu verras de Circé l'île aux hommes fatale,
Le gouffre de l'Averne et la rive infernale,
Avant que ta cité s'élève par tes mains.
Laisse-toi donc guider à des signes certains.
Les voici, retiens-les. Plein de tristesse amère,
Quand, cheminant le long d'un fleuve solitaire,
Tu verras une laie avec trente petits,
Blancs comme elle, à ses flancs attachés et blottis,
Etendus sur le sol, à l'ombre de grands chênes,
Là surgira ta ville et finiront tes peines.

Se plaindre à côté de ces enfants
Pendant le temps à la semence
Et celle-ci ses frains diverts
Là le travail jamais ne change
A chaque jour suffit son pain ;
Tu diras je sais être économe.
Ma mère, adieu ! de notre chambre
Je retournerai chasser la laie

Et l'âme d'un grand dur la miroir
Furieux hurle, un savoyard
L'instinct de consoler sa mère
De la souffrance du départ
Efforts perdus, l'âme tremante
Dans l'incertitude de son âme.
Ses pleurs s'interdit de se plaindre ;
Et lorsqu'enfin, moins oppressé
Avec la voix lui revient la pensée,
Son fils était déjà bien loin

De la cité royale il aborde la rive
Et l'œil d'ami-vois d'une lame furtive
Ne l'a jamais laissé sur le bord du chemin
Re-tient le souvenir d'une invisible main
Il pâtit un instant, mais dans son âme vainc
Le soleil déclinait, Paris s'offre à sa vue

LE JEUNE SAVOYARD

Un délicieux espace , elle en est séparée
Sur leurs rames, comme les vents sur les voiles
Des mers de l'Inde, agitant les bords
Tu verras de Circé l'île aux hommes fatale
Le gouffre de l'Avérne et les tourterelles
Avant que la cité s'élève par tes mains
Laisse-toi donc briser par les vents
Ces voici retiens-les Plein de tristesse amère,
Quand, cheminant le long d'un ruisseau solitaire
Tu verras une île avec trente défilés

Pourquoi pleurer ? Je vais en France ;

Ce pays, que la Providence

Se plaît à couvrir des hivers,

Selon le temps a la semence

Et celle-ci ses fruits divers.

Là, le travail jamais ne chôme,

A chaque jour suffit son pain ;

Du mien je sais être économe.

Ma mère, adieu ! de notre chaume

Je reviendrai chasser la faim.

- Ainsi, plus grand que la misère,
Encore imberbe, un Savoyard
Tentait de consoler sa mère
De la souffrance du départ.
Efforts perdus ! La pauvre femme,
Dans l'amertume de son âme,
Semblait s'irriter de ce soin ;
Et lorsqu'enfin, moins oppressée,
Avec la voix lui revint la pensée,
Son fils était déjà bien loin.

Le soleil déclinait, Paris s'offre à sa vue.
Il pâlit un instant ; mais dans son âme émue
Revient le souvenir qu'une invisible main
Ne l'a jamais laissé sur le bord du chemin ;
Et, l'œil demi-voilé d'une larme furtive,
De la cité royale il aborde la rive.

Le voici donc, grand de l'avoué de Paris, il
Par comme un ange aux célestes demeures,
De chaque jour usant les heures
A des travaux que le ciel doit bénir.

Rien ne coûtait à son jour de courage,
Il gagnait peu; mais pour grossir son gain,
Quelque abondant qu'eût l'ouvrage
Sa nourriture était du pain;
Et sous le poids de cette vie austère
Était-il près d'être accablé,
Il répétait : C'est pour ma mère,
Et son courage était doublé.

LE VOYAGEUR ET LE VOLEUR.

Aussi qu'ils étaient purs, ses songes !
Aimable enfant, bercé de leurs mensonges,
Tes maux du jour étaient plaisirs la nuit ;
Mais, dans ce monde, il n'est rien de durable ;
Et ton bonheur, élevé sur le sable,
Devait crouler avant d'être construit !

Un jour d'été plus chaud qu'un jour d'hiver,
Le soleil brûlait l'air de sa flamme ardente,
A l'ombre il s'endormit, gardé par son costume
De ses haillons, il était revêtu.
Eh bien, bon présage, fustige-t-on,
Dans ses haillons qu'un fouille
Il cherche son trésor, on l'en a dépouillé ;

Le désespoir est tout ce qui lui reste

Il s'y livre, il pense des vains projets,
L'ouvrage d'un mois, que deviendra sa mère ?
Partons, s'écriait-il, abandonnons Paris :

Mon rêve était une chimère,
Oh ! que n'ai-je, mon Dieu ! cherché de mes sueurs
A féconder nos bois ? Là, du moins, l'infortuné
Peut reposer sans crainte aucune

Qu'on lui prenne l'obole humide de ses pleurs
Le lendemain, brisé par la souffrance,

Il avait fui Paris, ce gouffre immense,
De mal, de biens, de vices, de tortus
Avec une douleur plus amère
Et plus pauvre d'une espérance

Qu'importe! noble enfant saine,
Tu reverras sans rougir ton village;
Que de gens ont fait adieu voyage
Qui sont, hélas! plus à plaindre

Et sous le bois de cette vie austère

Etait-il près d'être égaré?

Il répondait : C'est pour ma mère

LE VOYAGEUR ET LE VOLEUR,

Aussi purs étaient leurs songes!

Aimable enfant, bercé de leurs songes.

Tes maux du jour et de la nuit ;

Mais, dans ce monde, il n'est rien de durable.

Et ton bonheur, élevé sur un socle,

De sa crotte avant d'être construit

Au moment où Phébus quittait le sein de l'ivoire

Remonte sur son char pour éclairer le monde

Un voyageur s'était mis en chemin

A pied, bissac au dos, un bâton à la main

Ainsi que le faisaient, dans les temps loins des siècles,

D'un Maître tout-puissant les modestes Apôtres

De crainte d'accident fâcheux

De son avoir il avait fait deux bourses ;

Dans l'une étaient ses orises objets précieux

Dans l'autre était l'argent nécessaire à ses courses

Cette précaution n'était pas inutile

Car de sa route à peine il avait fait un mille

Qu'un bandit, puis qu'il faut l'appeler par son nom

L'arrête, et d'une voix impérieuse et ferme

Lui demande l'argent que sa bourse renferme

Il fallut obéir. Le voyageur alors

De son bissac exhume les trésors

« Le voilà tout, dit-il à ce fils de Mercure ;
Ce paquet-ci, sur l'honneur je le jure,
Contient mon or, qu'il soit à vous ;
Laissez cet autre à mon usage ;
C'est la dépense du voyage,
Il ne s'y trouve que des sous ».

EST M. A. BIGOT

Le voleur accepta, je le dis à sa gloire ;
Mais, dans le mal dès longtemps enrôlé,
En vrai fripon, il ne peut croire,
A la parole du volé, qu'il n'ait
Et, trompé par son caractère,
Les yeux fixés sur le trésor,
De ce qu'on lui propose il fait, tout le contraire,
Et ne prend que les sous, en croyant prendre l'or.

Le voyageur, plus heureux qu'on ne pense,
Reprit vite sa route, et, tout en cheminant,
Il se disait : « Je le sais maintenant,

La franchise reçoit toujours sa récompense ;

Le sommeil, ce bien précieux,
Pour moi le songe m'ignonne,
Le sommeil a lui de mes vœux
Ma tâche etie à mon oreille
Et mon amour pour toi m'éveille
Quand le songe ma tête plie
Dors, dors, mon fils ; ta mère veille
Au pied de ton berceau d'oiseil

Ma douleur amère et profonde
Survient seule à mes pieds perdus
Et tu n'es que moi dans le monde
Pour t'aimer, ton père n'est plus
Un champ de travail, avant l'heure
Il temps, loin de sa demeure
Où sur un lit de douleur

« Le voilà tout dit-il à ce fils de Mère »
LA VEILLE DE LA VEUVE
Laissez cet air à mon usage,
C'est la dépense du voyage
Il ne s'y trouve que des sons
Par M. A. BIGOT.

Le vent se lève et le ciel se voile.
Mais dans le mal des temps on gèle.
La nuit tombe, la lune pâle
Monte au ciel gris. Mon père tressaille
Tremble, ébranlé par la rafale,
Et le givre bat le sol si froid.
Hélas ! la mère brisée et vieille
Et ne prend que d'insolents soins
La misère éteint mon foyer.
Dors, dors, mon fils ; ta mère veille
Au pied de ton berceau d'osier.
Dors, puisque le Bon-Dieu te défend
Le sommeil, ce bien précieux.
Pour moi, le souci m'aiguillonne ;
Le sommeil a fui de mes yeux.
Ma tâche crie à mon oreille,
Et mon amour pour toi m'éveille,
Quand je sens ma tête plier.
Dors, dors, mon fils ; ta mère veille,
Au pied de ton berceau d'osier.

Ma douleur amère et profonde
Survit seule à mes biens perdus,
Et tu n'as que moi dans le monde
Pour t'aimer : ton père n'est plus !
Au champ du travail, avant l'heure,
Il tomba, loin de sa demeure,
Obscur martyr de l'atelier.
Dors, dors, mon fils ; ta mère pleure,
Au pied de ton berceau d'osier.

L'angoisse et le deuil sur ma joue
 Ont creusé leurs sillons et puis
 Le labeur ou la faim me cloue
 Flétrit mes jours, brûle mes nuits.
 Grandis vite, avant que je meure.
 Si demain la mort qui m'effleure
 A la terre allait me lier !

Dors, dors, mon fils ; ta mère pleure
 Au pied de ton berceau d'osier ;
 Bientôt l'air impur des usines
 Fera pâlir ton jeune front ;
 Au contact des rudes machines
 Tes frères mains se meurtriront.

Pitié, Seigneur ! Tête chérie
 Au dieu de fer de l'industrie
 Il faudra te sacrifier !
 Dors, dors, mon fils ; ta mère prie
 Au pied de ton berceau d'osier

Pitié, Seigneur, pour une mère
 Au cœur brisé sous le fardeau !
 Pitié pour ceux que la misère
 Marque et rongé dès le berceau !
 Donne à mon enfant, dans sa vie,
 Un cœur bon, une âme avertie
 Et le terre qui temple au berceau
 Dors, dors, mon fils ; ta mère prie
 Au pied de ton berceau d'osier.

Passent dans l'ardente mêlée
 Des batailles brossées la mort envahit les rangs
 De canons meurtrier et la flamme et le fer
 Et les responses et chansons retentissent dans l'air

Quelques fois on monte
 Vers le son par degrés au combat

et le deuil sur nos jours

LA BATAILLE

Par le même.

Si demain la mort d'un moment

A la terre allait me livrer

Dors, dors, mort, fils ; ta mère pleure

Je les ai vus passer ; ils marchaient au combat

Leurs armes au soleil brillaient d'un vif éclat,

Leurs chevaux hennissaient et soulevaient la poudre,

Leurs canons lourdement roulaient sur les chemins ;

Et leurs chants, répétés par les échos lointains,

Retentissaient comme la foudre.

Et leur chef leur criait : « En avant !

Audace au front, courage au cœur, drapeaux au vent !

La victoire nous suit, marchons ! Crèveaux, le porteur

Dans les fossés béants, à l'ennemi nous courrons

Hourrah ! leurs défenseurs, éperdus, s'enfuiraient

Devant nos vaillantes cohortes !

Pitié, Seigneur, pour nos mères

En avant ! et que rien n'amollisse nos cœurs

La dépouille du faible appartient aux vainqueurs ;

Des guerriers disparus renouvelons l'héroïsme

A nous, vaisseaux tonnans aux hardis pavillons,

Et la terre qui tremble au choc des bataillons,

Et les ivresses de la gloire !

Dors, dors, mort, fils ; ta mère pleure

Et tambours et clairons retentirent dans l'air ;

Le cañon meurtrier et la flamme et le fer

De tumulte et de sang emplirent la vallée ;

Des bataillons pressés la mort ouvrait les rangs ;

Et chevaux effrayés et cavaliers mourants

Passaient dans l'ardente mêlée.

Puis, le soir, par degrés vit s'éteindre le bruit.
Quelques feux, par moments, rayaient la sombre nuit.

Quand l'aube se leva sur le champ de bataille,
Tout n'était que ruine et mort. Sombres et légers,
Les noirs corbeaux planaient sur les lambeaux sanglants
Qu'avait dispersés le mitrailleur.

Et les pampres joyeux et les riches moissons,
Et les fleurs et les fruits des splendides saisons,
Tout avait disparu. Là, hideuse misère,
Trônait sur des débris de denrées consumées ;
Et les fils du travail sans asile, affamés,
Erraient en maudissant la guerre.

Gloire, gloire aux vainqueurs ! Sous les arcs triomphaux,
Sonnez et tressaillez, fanfares et drapeaux ;
Semez dans l'air le bruit, dans la foule l'ivresse ;
Lourds canons accroupis au faite des remparts,
Tonnez ! Que vers le ciel montent, de toutes parts,
Cris de joie et chants d'allégresse !

Gloire, gloire aux vainqueurs ! Et de deux nations
Le vent redit la plainte et les afflictions :
Sur leurs fils moissonnés pleurent les pauvres mères ;
Partout des fronts en deuil et des cœurs angoissés ;
Femmes, vierges, pleurant époux et fiancés,
Pauvres enfants pleurant leurs pères !
Jusques à quand, avec de la boue ou du sang,
Peuples, scellerez-vous vus droits ? Jusques à quand,
Rois, pour qu'un laurier sombre orne votre front pâle,
Pour courber sous le joug quelques têtes de plus,
Verra-t-on la justice et le droit confondus,
Broyés par la force brutale ?

Après tant de combats, créusant tant de tombeaux,
Dites, quand vous dormez à l'ombre des drapeaux,
Qui de vos légions voilèrent les épreuves !
Oh ! ne voyez-vous pas, mutilés et sanglants,
Des légions de morts, dans leurs suaires blancs,
Pleurer près de leurs pâles veuves ?

Et sur le métier quand la main s'endort,
 La porte bientôt s'ouvre à la misère,
 A ma pauvre morte, un soir, j'ai fait vœu
 D'entourer les miens d'amour, et de joie
 Et je ne veux pas que jamais l'en-voie
 Ma table sans pain, mon foyer sans feu.

« Elles grandirent, mes petites filles ;

Si Dieu me les garde, elles grandiront ;

Et comme leur mère elles aimeront

Le travail, trésor des pauvres familles.

La misère, hélas ! est lourde à porter ;

Souvent elle aigrit le cœur qu'elle blesse.

Sachons, mes enfants, si tout nous délaisse,

Qu'il nous reste Dieu pour nous abriter.

« Alertes navettes ! Ardue est la route,

La vieillesse vient, les instants sont courts ;

Il faut qu'ici-bas, pour les mauvais jours,

Au pain qui suffit, l'épargne s'ajoute.

Mes filles auront du cœur et des bras,

Un époux souvent, exige autre chose.

Amassons la dot de Jeanne et de Rose,

Puisque bras et cœur ne suffisent pas.

« Glisse sous mes doigts, ma navette agile.

J'entends les enfants rire et babiller ;

Allons ! je ne puis te laisser tranquille :

Écartons la faim de mon escalier.

« Près de mon foyer jamais la fortune

Ne viendra s'asseoir ; Dieu le veut ainsi.

Enfant du travail, nul ardent souci

N'allume à mon front sa flamme importune.

Du plus frêle atome une main prend soin ;

J'adore, et je dis, en courbant la tête :

Que ta volonté, Dieu tout bon, soit faite ;

Tu sais mieux que moi ce dont j'ai besoin.

« Que d'autres, nourris de haine ou d'envie,
Maudissent le jour qu'ils devaient naître,
Moi, d'une espérance et d'un souvenir
Je cherche à voiler les maux de la vie!
Puis, je sais que Dieu s'est fait homme
Qui sur l'univers rayonne et s'épanche,
Pour l'oiseau qui va chantant sur la branche,
Pour l'homme courbé sous le poids du jour et de la nuit.

« Les rêves que j'ai dans mon cœur tout naïf
Un cri d'hirondelle, un pain de ciel, Dieu,
Plus loin de la route et plus près de Dieu,
Volent, s'échappant, mais, par la fenêtre,
J'aime le travail et la pauvreté,
Ils font porter haut le cœur et la tête
A qui, sur la terre où son pied s'arrête,
Ne veut que du bien pour la multitude.

« Glisse sous mes doigts, ma navette agile,
J'entends les enfants rire et papiller,
Allons ! je ne puis te laisser tranquille,
Ecartons la faim de mon escalier.

« Glisse sous mes doigts, ma navette agile,
J'entends les enfants rire et papiller,
Allons ! je ne puis te laisser tranquille,
Ecartons la faim de mon escalier.

« Près de mon foyer, dans la lumière,
Ne viendras-t'asseoir, Dieu le veut ainsi,
En face du travail, nul ardent souci,
D'allume à mon front sa flamme importante,
Tu plus fièle atome que main grand soin
L'apporte et je dis, en comparant la tête
Que tu volent, Dieu tout bon soit ton
Tu sais mieux que moi ce que font les oiseaux.

.....	ESSAI.....	28
.....	37
.....	38

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION DE NIMES

Le recensement de la population de Nîmes en 1856 a donné un chiffre de 50,000 âmes. Ce chiffre est inférieur à celui de 60,000 âmes que le tribunal de première instance de Nîmes a déclaré erroné et volontairement faux.

C'était un préjugé généralement répandu dans la ville de Nîmes que l'administration municipale tenait à ne pas avouer le résultat exact des investigations relatives au dénombrement, par la raison qu'une augmentation qui porterait le chiffre de la population normale au-dessus de 50,000 âmes aurait pour conséquence d'élever le chiffre de la contribution des patentes. Cette supposition s'était, il faut bien le dire, plus fortement accréditée dans les esprits les plus éclairés, à ce point que le tribunal de première instance de Nîmes avait, par une délibération spéciale, demandé que, nonobstant les résultats officiels du dénombrement de 1856, qu'il déclarait erronés et volontairement faux, le tribunal fût élevé à la première classe, comme dans les villes de 60,000 âmes et au-dessus.

Le tribunal fondait ses conclusions sur les données générales des tables de mortalité. D'après les calculs du Bureau des Longitudes, l'excédant des naissances sur les décès, multiplié par le chiffre de la moyenne de la vie, doit donner le chiffre de la population.

La moyenne de la vie était, avant la révolution de 89.....	28 ⁵ / ₄
de 1817 à 1824.....	31 ⁸ / ₁₀
de 1849 à 1856.....	37 ⁷ / ₁₀
Ce qui donne une moyenne de.....	34 ⁵ / ₆

L'excédant moyen des naissances sur les décès étant fixé à Nîmes à 1872,7, la multiplication par 37, moyenne actuelle de la vie, devait donner à Nîmes une population de 70,600 individus.

La multiplication par 34, chiffre moyen entre les trois quantités ci-dessus énoncées, aurait porté la population de Nîmes au chiffre de 64,700 habitants, bien supérieur encore au résultat accusé par le dénombrement de 1856.

Voilà l'argument et les conclusions du tribunal.

On verra tout à l'heure combien la réalité s'éloigne de cette appréciation.

D'autres adversaires invoquent les calculs auxquels pourrait servir de base le nombre des maisons.

Il est facile de comprendre que les règles générales d'appréciation en pareille matière peuvent être contredites par certaines circonstances locales. A Nîmes, en particulier, il est évident que les grandes constructions où s'entassent de nombreux locataires sont fort rares; qu'un grand nombre de demeures, au contraire, surtout dans les faubourgs, ne présentant pas d'étages superposés, sont à l'usage d'une seule famille, et que par suite la moyenne du nombre d'habitants par maison doit être peu élevée (1).

Quant à l'excédant des naissances sur les décès, les

(1) Cette moyenne est encore au dessus de 10, tandis qu'elle est, pour l'ensemble du département du Gard, de 5 1/7 environ.

contradicteurs avaient perdu de vue que, pendant la période à laquelle ils appliquaient leurs observations, le tour de l'hospice, supprimé en 1858, était encore en activité ; et que le fonctionnement de cette institution avait très fréquemment pour conséquence l'inscription de naissances en double emploi, attendu que la déclaration faite par l'administration de l'hospice avait été souvent précédée de la déclaration faite par une sage-femme pour la même individu, dont l'identité était très difficile à constater, en raison du vague des indications qui accompagnaient le dépôt, de sorte que le chiffre total des naissances inscrites aux registres de l'état civil présentait pour la période susmentionnée, un excédant factif qui pouvait s'élever à 200 par année. Cette considération, en abaissant le chiffre qui sert d'expression à l'excédant, moyen des naissances sur les décès, avant 1858, démontre l'erreur qui attribuerait à la ville de Nîmes, en 1856, époque du dernier dénombrement, une population de 65 à 70,000 âmes.

Néanmoins, une foule de personnes, de bonne foi recevaient et répandaient cette accusation banale, que l'administration municipale avait intérêt à ne pas faire connaître au gouvernement. Je le chiffre exact de la population locale.

J'ai présidé aux dénombrements successifs de 1846, 51, 56 et 61 ; j'en ai contrôlé et centralisé les résultats ; j'ai été chargé de transmettre aux personnes qui devaient opérer les relevés par quartier les instructions de l'administration supérieure et de l'administration locale, et je puis affirmer que ces instructions ont toujours commandé la plus rigoureuse et la plus scrupuleuse exactitude dans tous les détails de cette œuvre compliquée.

Je ne m'arrêterai pas plus longtemps sur cette supposition, gratuite et ~~de principe~~ que l'administration a voulu dissimuler les résultats des dénombrements antérieurs à celui de 1861 : l'administration n'a jamais voulu tromper (1). J'ajouterai qu'elle n'a pas pu tromper, et, à l'appui de cette seconde assertion, je vais faire connaître le mécanisme de l'opération, telle qu'elle a été accomplie pour l'année 1861, et à peu près de la même manière pour les années 1856, 51 et 46.

Quinze agents extérieurs ont participé à ce grand travail pour les relevés à domicile de la division de la ville en douze sections, établie en 1792, et presque toujours appliquée depuis lors aux opérations qui exigent un fractionnement si ~~soigné~~ maintenue pour le dénombrement de 1861. Un commissaire reconteur a été préposé à chaque section, sauf pour les sections 10 et 12 que leur importance a fait doubler, ce qui a porté à quatorze le nombre des commissaires de quartier. La banlieue de Nîmes, comprenant les habitations éparses au delà du rayon de l'octroi et les deux hameaux de Saint-Césaire et de Courbessac, a été relevée par un quinzième agent.

Le service de la police a prêté son concours pour le dénombrement spécial des comédiens, ouvriers compagnons, marchands ambulants, qui forment une catégorie à part de populations nomades, et qui, en raison de leurs fréquents déplacements et de leur défaut d'assiette fixe, devaient être relevés au même

(1) Il est échappé à un de ceux qui prêtèrent à l'administration de Nîmes ce mauvais vouloir, et qui supposaient qu'on pouvait, à volonté, ajouter ou retrancher à l'effectif de la population, de dire, en parlant de la ville de Montpellier : « Vous verrez si nos voisins n'arriveront pas à 50,000 âmes ! »

jour dans toute la France (le 15 mai), afin d'éviter les doubles emplois.

Ce même jour, était faite la constatation du personnel sujet à des fluctuations journalières; tel que :

Les militaires de la garnison;

Les détenus de la maison centrale et de la maison d'arrêt;

Les malades de l'hospice dans les hôpitaux;

Les élèves étrangers dans les institutions, orphelinats, etc., etc., formant élément constitutif de la population flottante.

Par suite de ces dispositions, trois catégories de personnes entrent dans le dénombrement total de la population :

1^o La population indigène et normale, relevée par famille ou ménage, par commune, par ville et par section.

2^o La population non indigène et sans établissement fixe, tels les artistes, baladins, coolporteurs et ouvriers ambulants.

Ces deux premières catégories de personnes sont inscrites sur des états nominatifs formés de feuilles de quatre pages, comprenant trente-cinq par page, de manière que chaque page ne puisse jamais contenir que trente individus, qui sont détaillés sur leur âge, leur profession, leur état civil et leurs liens de famille.

3^o La population flottante des casernes, hôpitaux, prisons, séminaires, écoles, etc., relevée et portée en bloc sur des états spéciaux fournis par les chefs de corps, directeurs d'établissements publics et chefs d'institution.

L'emploi du bulletin par ménage, prescrit par les instructions ministérielles, a été fait, pour la première fois à Nîmes, dans le dénombrement de 1861.

En 1856, les instructions et les formules recommandées dans le même sens ne purent être appliquées : le dénombrement à domicile était terminé ; lorsque les bulletins furent transmis à la commune.

Il est certain que l'emploi de ce bulletin quoiqu'il ait compliqué de travail matériel des écritures a contribué à l'exactitude de l'opération ; il permet de réparer les oublis avant la transcription des noms sur les états nominatifs, dans lesquels une intercalation est interdite et d'ailleurs impossible.

Le dénombrement, ainsi réparti et distribué, prescrit par le ministère de l'intérieur, avait pour but et pour résultat de déterminer le nombre d'individus composant la population de la France.

Mais on ne s'est pas borné, depuis quelque temps, à réclamer des administrations locales de simples états numériques : indépendamment des indications comprises dans ce premier travail, relatives à l'âge et à l'état civil des personnes, le ministère de l'agriculture, commerce et travaux publics a réclamé des documents plus détaillés, rentrant dans ses attributions spéciales au point de vue de la statistique générale.

Ces renseignements spéciaux comprennent l'origine, la nationalité, le culte, les professions, les infirmités.

Il serait difficile, sur ce point, de garantir l'absolue certitude des quantités énoncées pour chaque nature d'indications.

Déjà, en ce qui concerne les âges, les déclarations des personnes, que l'on devait accepter sans contrôle possible, étaient très sujettes à contestation ; et l'on remarquerait facilement, à l'égard surtout du personnel féminin, que la période de 30 à 50 ans offre bien des indications douteuses. C'était d'ailleurs une tâche

fort délicate pour les agents chargés du recensement, d'avoir à poser à certaines personnes cette interrogation parfois indiscrete.

Bien des professions douteuses, et des situations équivoques, étaient aussi difficiles à avouer, sinon à reconnaître; et les comptes rendus ont dévoilé beaucoup trop de ménages désunis et d'irrégularités regrettables de position dans les existences soit isolées, soit en commun.

Les interrogations relatives aux infirmités n'étaient pas moins embarrassantes, et il était recommandé aux commissaires, pour ménager de légitimes susceptibilités, de s'en tenir sur ce point à la notoriété, et de se procurer les renseignements par voie indirecte. Obligés de fouiller, pour ainsi dire, dans les secrets des ménages, aucun d'eux n'a manqué de tact et de convenance; aussi leur mission s'est accomplie sans exciter aucune plainte et sans leur attirer de sérieux désagréments.

On ne peut affirmer d'une manière absolue que les quinze commissaires ont apporté tous, dans l'accomplissement de leur mission, le même zèle et la même intelligence. — On ne pourra disconvenir cependant, en parcourant les états détaillés, que l'exactitude numérique du dénombrement de 1861 paraît assurée, et que si quelques parties du travail général pouvaient laisser à désirer, ce seraient les relevés accessoires des âges, des infirmités, de l'origine des personnes et du classement des professions, en ce qui touche particulièrement à la distinction des patrons et des ouvriers, et des propriétaires exploitant par eux-mêmes ou propriétaires rentiers.

Il faut avoir suivi de près l'opération du dépouille-

ment pour comprendre que quelques erreurs, dans ces derniers relevés, sont fort excusables, et peuvent d'ailleurs résulter des déclarations inexactes ou insuffisantes des habitants, tout autant que de la négligence de quelques agents de l'administration.

J'arrive, après ce préambule explicatif et justificatif, à la constatation des résultats de toute nature du dénombrement de la population de Nîmes en 1861.

Je commence par établir l'état comparatif des quatre dénombrements de 1846, 1851, 1856 et 1861.

Etat comparatif des dénombrements de 1846, 1851, 1856 et 1861.

	1846	1851	1856	1861
1 ^o LA VILLE.	47.215	47.395	47.215	50.882
2 ^o LA BANLIEUE.	2.227	2.085	2.078	2.327
Total de la population normale	49.442	49.480	49.293	53.209
3 ^o POPULATIONS FLOTTANTES.	4.055	4.159	5.002	5.920
Total général	55.497	55.619	54.295	57.129

ETATS NOMINATIFS.

Détail de la Population normale par Cultes.

	1846	1851	1856 (1)	1861
Catholiques.....	34.785	35.149	»	37.990
Protestants.....	14.254	15.937	»	14.955
Israélites.....	424	574	»	286
Autres.....	1	20	»	»
	49.442	49.480	»	53.209

(1) Cette constatation n'a pas été provoquée par les instructions ministérielles pour le dénombrement de 1856.

Tableau comparatif des trois derniers dénombrements par section, 29

	1851	1856	1861	De 1856 à 1861.	
				Augmentation.	Diminution.
Section 1 ^{re}	28.022	29.758	31.481	1.723	1.723
Banlieue.....	2.005	2.407	2.810	393	403
Section 2 ^e	3.101	3.775	4.267	492	492
Banlieue.....	1.071	1.255	1.438	184	183
Section 3 ^e	2.775	2.723	2.704	29	71
Banlieue.....	1.794	1.794	1.794	0	0
Section 4 ^e	2.242	2.242	2.242	0	0
Banlieue.....	638	638	638	0	0
Section 5 ^e	2.271	2.271	2.271	0	0
Banlieue.....	520	520	520	0	0
Populations ambulantes.....	253	253	253	0	0
Total de la population normale	49.480	49.291	48.205	1.085	1.275
Inscriptions en bloc.....	1.439	1.439	1.439	0	0
TOTAL GÉNÉRAL.....	50.919	50.730	49.644	1.085	1.275

Il résulte des divers états comparatifs insérés ci-dessus que la population normale de Nîmes, restée à peu près stationnaire de 1846 à 1851, et de 1851 à 1856, se serait accrue de 3,918 habitants dans la dernière période quinquennale de 1856 à 1861.

Diverses circonstances pourraient avoir influé sur ce résultat et le justifieraient en partie : les épidémies de choléra de 1849 et de 1854 ; la translation de quelques familles d'ouvriers dans les ateliers du chemin de fer à la station d'Arles agrandie, ou dans d'autres

centres industriels et la mortalité extraordinaire de

1858 (1).

Je me hâte toutefois de déclarer que cette différence de 4,000 âmes environ en plus, de 1856 à 1861, ne me paraît pas devoir être comptée en entier à cette période quinquennale ; et je serais porté à la répartir par moitié environ entre les deux dernières périodes de 1851 à 1856 et de 1856 à 1861 :

Ce qui me confirmerait dans cette pensée, c'est l'examen de la répartition de la population entre les douze sections de la ville. On remarque, en effet, parmi les fluctuations antécédentes par les changements de domicile, des augmentations qui concourent avec les prévisions dans les sections 1, 3, 5, 9, 12, formant la lisière de la ville et où se sont élevées beaucoup de nouvelles habitations. Ces cinq sections ont dû s'accroître naturellement des ménages qui ont quitté l'intérieur de la ville (sections 6, 7, 11) par

suite de démolitions ou autres causes, notamment la tendance très marquée à rechercher l'air et le soleil ;

mais cette augmentation ne paraissait pas devoir se produire dans la section 10, qui n'a pas reçu depuis 1856, de nouvelles constructions : l'augmentation

accusée dans cette section par le dénombrement de 1861 serait de 500 individus comparativement avec la population constatée en 1856.

D'autre part, le dénombrement de 1856, comparé à celui de 1851, signale des diminutions difficiles à expliquer dans les sections 1, 2, 3, 6, 8 et 10, et qui se résument dans une diminution totale de la population urbaine qui paraîtrait être descendue, dans cette

(1) En 1858, les décès ont dépassé les naissances de 116.

période, de 49,480 à 49,291 ; la section 10, entre autres, paraîtrait être descendue, de 1851 à 1856, du chiffre de 8,099 à celui de 7,581 : avec l'augmentation signalée dans le dénombrement de 1861, elle n'aurait fait que remonter à peu près au chiffre de 1856.

Il est plus rationnel de supposer que le dénombrement de 1856 n'a pas été fait très exactement sur certains points, et n'est pas l'expression rigoureuse de l'état de la population à cette époque.

L'augmentation de 3,918 (4,000 en nombre rond), indiquée ci-dessus comme excédant de la population de 1861 sur celle de 1856, semblerait devoir être réduite à 2,836, si l'on établit la comparaison entre les chiffres de la population totale — y compris les populations flottantes (différence de 57,129 à 54,293).

Tandis que la population normale ou indigène passait du chiffre de 49,291 à 53,209 (différence, 3,918), celui des populations flottantes, pour la même période de 1856 à 1861, paraissait descendre de 5,002 à 3,920 (différence en moins, 1,082).

Mais cette diminution n'est qu'apparente, attendu que le chiffre des populations flottantes, constaté officiellement en 1856 pour une quantité de 5,002 personnes, comprenait la garnison pour le chiffre anormal et exceptionnel de 2,455 individus, résultant d'une concentration passagère de troupes à Nîmes le 15 mai 1856 ; tandis qu'en 1861, comme en 1851, à pareille époque, le 15 mai, la garnison se trouvait réduite au chiffre moyen ordinaire de 1,500 hommes (1,678 en 1851 — 1,485 en 1861).

Le chiffre de la population flottante est donc, pour 1861, à peu de chose près ce qu'il était en 1856.

L'augmentation réelle, calculée sur la population

normale ou indigène, autrement dit la population municipale, est bien de 3,918 individus dans le dénombrement de 1861 par rapport à celui de 1856.

Je relève maintenant les indications les plus intéressantes à recueillir dans le dénombrement de 1861, en dehors de la constatation numérique des individus.

Au point de vue de l'état civil :

Les 53,209 habitants indigènes se divisent comme suit :

Garçons.....	12,440	
Filles.....	14,102	
Hommes mariés.	11,235	
Femmes mariées.	11,175	
Veufs.....	1,247	
Veuves.....	3,010)
Total masculin.....	24,922	!
Total féminin.....	28,287	

Au point de vue des cultes, la population de Nîmes comprend :

37,990	catholiques ;
14,933	protestants ;
286	israélites.

La proportion entre les catholiques et les protestants est restée à peu près la même depuis quinze ans ; mais la population israélite s'est réduite de 424 (en 1846) à 286 (en 1861).

On a constaté qu'elle a émigré en partie au profit de Marseille.

Répartie entre les trois cantons, la population normale se divise ainsi :

1 ^{er} Canton.....	21,346
2 ^e Canton.....	18,871
3 ^e Canton.....	12,992

Subdivisée entre les douze sections urbaines, elle

se répartit dans les proportions suivantes, en partant de la plus peuplée :

10 ^e Section	8,004	
9 ^e —	5,221	
8 ^e —	4,474	
7 ^e —	3,745	
6 ^e —	2,552	
5 ^e —	2,259	
4 ^e —	2,078	
3 ^e —	1,888	
2 ^e —	1,267	
1 ^e —	50,882	

(Les quatre plus faibles sections sont celles qui forment principalement l'intérieur de la ville.)

Dans les 2,327 individus formant la population éparsée, les deux hameaux figurent :

- Saint-Césaire, pour 684 habitants.
- Courbessac, pour 525 habitants.

Ces derniers chiffres sont à peu de chose près, stationnaires.

2,327
53,209

Cette population occupe 4,770 maisons, et forme 15,303 ménages.

ORIGINE. — La masse des habitants, y compris les populations flottantes, comprend :

48,716 personnes originaires de Nîmes ou du département du Gard,

7,744 originaires d'autres départements de la France,

5 naturalisés Français.

L'élément étranger se décompose comme suit :

Grande-Bretagne	Amérique	Allemagne	Belgique et Hollande
23	12	81	25
Italie	Suisse	Espagne	Pologne autres pays
256	121	114	16 16

AGES. — Le classement des âges est fait par période annuelle de 1 an à 100 ans. Je signalerai seulement, comme proportion de longévité entre les deux sexes,

	hommes	femmes
Que la période de 70 à 80 ans comprend	576	743
celle de 80 à 90	138	241
celle de 90 à 100	4	19

dont 2 femmes de 96 ans

et 1 femme centenaire (102 ans).

La constatation des infirmités ne s'applique guère

qu'aux aveugles, sourds-muets et aliénés.

Le nombre de ces derniers n'est pas concluant,

car que la plupart des malheureux de cette catégorie sont transférés dans les asiles spéciaux de Lyon, d'Avignon et de Saint-Alban.

La création récente d'un asile pour les sourds-muets à Saint-Hippolyte a dû diminuer aussi le nombre de ceux-ci dans la ville de Nîmes, où il existe aussi un petit établissement subventionné par la municipalité.

On a constaté, en 1861, l'existence à Nîmes de 20 aliénés inoffensifs à domicile,

23 idiots,
22 sourds-muets,
5 aveugles de naissance,
et 50 aveugles devenus.

Il me reste à dire un mot des professions.

La répartition des professions a été disposée en huit grandes catégories :

1. Agriculture,
2. Industrie,
3. Commerce,
4. Professions intéressant l'agriculture, l'industrie et le commerce,
5. Autres professions diverses,
6. Professions libérales,
7. Clergé,
8. Individus sans profession.

Les 57,129 individus formant la population de Nîmes sont distribués comme suit dans ces huit divisions :

1. Agriculture.....	6,429
2. Industrie.....	27,512
3. Commerce.....	7,479
4. Etablissements de crédit: banquiers, agents de change, compagnies d'assurance.....	714
5. Professions diverses : logeurs, baigneurs, garde-malades, saltimbanques, ba- teleurs.....	267
6. Magistrature, avocats, médecins, ensei- gnement, hommes de lettres et artistes	5,041
7. Clergé.....	617
8. Sans profession.....	9,370
	<hr/>
	57,129

Ces chiffres indiquent le total des individus que fait

vivre la même profession, y compris femmes, enfants, ouvriers et domestiques.

Il est bon de remarquer que dans les 9,370 individus formant la dernière catégorie, il n'en est, en réalité, que 1,375 qui ont déclaré être sans profession ou dont la profession n'a pu être constatée.

Le reste comprend :

Propriétaires vivant de la location de leurs biens.....	2,783
Rentiers.....	1,341
Pensionnés ou réfugiés.....	163
Etudiants.....	1,023
Enfants trouvés.....	513
Malades et infirmes.....	311
Détenus.....	1,398
Domestiques sans place.....	320
Mendiants.....	18
Filles publiques.....	125

7^{me} CATÉGORIE. — Le chiffre 617, représentant le clergé, se subdivise ainsi :

Clergé régulier.....	407
— séculier.....	116
Culte protestant.....	87
— israélite.....	7

Le personnel des congrégations religieuses, compris dans le chiffre 407, compte :

42 Hommes : — Récollets, Frères de la Doctrine chrétienne ;

280 Femmes réparties dans onze communautés : Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Maur, Saint-Joseph des Vans, Saint-Thomas de Villeneuve, de Nevers, de Saint-Joseph, de Besançon, de l'Assomption, Carmélites, de Marie-Thérèse, Auxiliatrices de Bon-Secours.

6^{me} CATÉGORIE. — Dans l'ensemble des professions libérales, se rattachent :

A l'ordre judiciaire.....	765	— 1.
A la profession médicale.....	454	— 2.
— de l'enseignement.....	438	— 3.
Aux sciences, lettres et arts.....	298	— 4.
A la force publique, armée, gen- darmes.....	1,752	— 5.
A l'ordre des fonctionnaires.....	1,334	— 6.
Le nombre des avocats est de.....	60	— 7.
Les médecins.....	32	— 8.
.....	—	— 9.

5^{me} CATÉGORIE. — Rien d'intéressant à signaler.

4^{me} CATÉGORIE. — Grands établissements de cré-

dit.....	143	Personnes
Compagnies d'assurance.....	741	— 1.
Maisons de banque.....	491	— 2.
Agents de changes, courtiers.....	2	— 3.
Commissionnaires.....	378	— 4.

La 3^{me} CATÉGORIE (commerce) se décompose

comme suit :

1. — Bâtiment.....	102
2. — Ameublement.....	87
3. — Habillement et toilette.....	1,045
4. — Alimentation.....	2,853
5. — Chauffage et éclairage.....	204
6. — Transports.....	1,655
7. — Sciences, lettres et arts.....	149
8. — Objets de luxe ou de plaisir.....	214
9. — Objets divers.....	293

La 2^{me} CATÉGORIE (industrie) a été encore plus divisée.

Les 27,512 individus qui s'y rattachent se subdivisent en dix-huit classes :

1. — Industrie textile (tissus), subdivisée elle-même suivant les matières premières.	6,446
2. — Industrie extractive.	176
3. — Métallurgique.	—
4. — Fabrication d'objets de métal.	206
5. — Industrie du cuir.	324
6. — Industrie du bois.	965
7. — Céramique.	20
8. — Produits chimiques.	121
9. — Bâtiment.	4,446
10. — Éclairage.	109
11. — Ameublement.	716
12. — Habillement et toilette.	5,728
13. — Alimentation.	2,859
14. — Transports.	3,898
15. — Sciences, lettres et arts.	374
16. — Industries de luxe et de plaisir.	197
17. — de guerre.	—
18. — Commerce (commerce).	223

Enfin la catégorie Agriculture se décompose ainsi :

Propriétaires faisant valoir leurs biens.	395
Régisseurs.	339
Fermiers.	344
Journaliers et ouvriers.	4,296
Maraîchers.	549
Jardiniers, pépiniéristes et fleuristes.	154
Géomètres-arpenteurs.	20
Autres divers.	34
	<hr/> 6,129

Résultats des observations météorologiques faites à Saint-Hippolyte-de-Caton, en 1862, par M. le baron Charles d'Hombres.

1862.	BAROMETRE A ZÉRO.				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE.			VENT. DOMINANT.	ANÉMOMÈTRE.								NOMBRE DE JOURS.									
	MAXIMA.	MINIMA.	MEDIUM		MAXIMA.	MINIMA.	MEDIU. N.	PLUIE TOMBÉE				N.-E.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	Beaux.	Nuageux.	Couverts.	Pluie.	Vent.	Brouillard.	Neige.	Craes du Gardon.	Glaces.	Gelée blanche.
			de MIDI.	de MOIS.				le JOUR	la NUIT	le MOIS.																			
Janvier.....	754 84	739 09	748 22	748 20	17°	-4 50	-7 39	45	16	61	N.-E.	6	9	"	"	5	"	3	8	14	10	7	5	9	3	1	"	13	3
Février.....	756 56	741 38	748 23	748 24	17 25	-5 25	9 04	101 70	55 30	137	"	7	5	"	1	11	"	1	3	16	2	10	12	7	"	"	7	5	
Mars.....	753 33	730 17	743 23	743 26	21	5	12 06	142	117 50	260 50	S.-S.	4	3	"	9	12	2	"	1	3	11	17	21	4	"	"	3	2	
Avril.....	752 27	743 24	748 97	749 01	26	5	17 18	"	12 50	12 50	S.	8	7	"	9	1	"	5	19	9	2	4	9	6	"	"	"	"	
Mai.....	751 74	738 37	746 57	746 66	27 80	13	17 51	79 50	93 50	173	S.	5	2	"	3	10	2	"	9	11	13	7	11	9	3	"	"	"	
Juin.....	750 94	744 24	747 42	747 47	30	16 60	23 77	46 60	9	55 50	N.	15	4	"	"	8	"	"	3	16	10	4	6	18	"	"	"	"	
Juillet.....	753 76	745 10	748 76	748 70	34 50	16	25 17	"	9 75	9 75	N.-O.	7	6	"	"	4	4	"	3	22	8	1	4	16	"	"	"	"	
Août.....	750 17	744 33	746 88	746 89	33	17	25 14	12	1 25	13 25	N.	9	6	1	"	3	3	"	8	19	10	2	3	9	8	"	"	"	
Septembre.....	752 22	742 29	748 01	748 05	25 25	15	20 82	82 50	153 80	236 30	N.-E.	4	11	"	5	5	"	1	1	9	8	13	15	7	2	"	"	"	
Octobre.....	756 33	739 81	749 50	749 49	26	9	17 84	91 50	127 50	219	S.-E.	5	3	"	10	7	"	5	12	10	9	13	8	8	"	3	"	"	
Novembre.....	750 76	727 07	743 57	743 53	19 50	0	10 98	173 50	193 50	367	N.-E.	5	7	10	"	7	6	"	5	10	10	10	11	11	"	4	"	"	
Décembre.....	761 63	740 40	752 08	752 12	14 25	2	8 72	37 75	19 50	57 25	N.	11	7	"	"	1	"	"	7	12	11	10	8	6	"	"	2	2	
26 déc. 761 63 9 h. mat.	25 nov. 727 07 3 h. apr. midi.	747 53	747 47	27 juill. 94 50 2 h.	9 fevr. -5 25 6 h. m.	16 37	811 95	809 10	1021 05	S.	88	73	1	36	88	14	4	61	103	112	90	91	120	36	2	16	33	28	

RÉSULTAT

DU

CONCOURS OUVERT EN 1861.

L'Académie du Gard avait mis au concours l'Étude des Monuments celtiques du département. Dans sa séance du 19 juillet 1862, sur le rapport présenté par M. Germer-Durand, au nom d'une Commission spéciale, elle a décidé que le prix serait partagé entre M. V. DE BAUMEFORT, de Saint-Christol, près Lussan, et M. L. ALÈGRE, de Bagnols. En conséquence, une médaille d'or de la valeur de 150 francs a été décernée à chacun de ces lauréats, dans la séance publique du 30 août 1862.

PROGRAMME DU CONCOURS DE 1863.

Faire connaître la vie et les travaux de P.-J. AMOREUX, médecin naturaliste, né à Beaucaire, auteur de nombreux ouvrages, et qui a légué sa riche bibliothèque à la ville de Nîmes.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

LISTE

DES

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE DU GARD

Pendant l'année 1962.

- Les Miniatures des Manusc. de la bibliothèque de Cambrai ;
- De l'Hématocèle péri-utérine, par le docteur Albert Puech ;
- Marseille en 1962, par M. Marius Chaumelin ;
- Annuaire de la Société philotechnique de Paris ;
- Des causes morales de l'insuffisance et de la surabondance périodique du blé, par le docteur Herpin, de Metz ;
- Documents inédits relatifs au Dauphiné, publiés par l'Académie delphinale, 1^{re} livraison. — Cartulaire de S. Robert.
- Notice sur quatre religieuses de Port-Royal-des-Champs, par M. l'abbé Corblet ;
- Discours d'Eumènes, par MM. l'abbé Landriot et l'abbé Rochet ;
- Essai sur le système défensif des Romains, par M. Bulliot ;
- Nouvelle théorie du module, par M. Aurès ;
- Flore de Belgique, par M. Thiélens, de Tirlemont ;
- Cartulaire de la chapelle Aude, par M. Chazaud, archiviste de l'Allier ;
- Compte-rendu des éducations précoces de vers à soie, par M. Jeanjean ;
- Discours d'ouverture au collège de France, par M. Gaston Boissier, professeur suppléant ;
- Pétition pour la réforme des élections de l'Institut, par M. Roget, baron de Belloguet ;
- Essai sur la Philosophie, par M. Rodier de la Bruguière ;
- Hymne national polonais, traduit par M. Jules Canonge ;
- De l'harmonie, par M. Loquin, de Bordeaux ;
- Histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Adolphe Huart ;
- Voyage en Scandinavie, par M. de Flaux ;
- Vie de M. l'abbé Busson, par M. l'abbé Besson ;

- Flore du Gard, 2^e vol, 2^e partie, par feu M. de Pouzols et M. Courcière;
- Coup d'œil sur Marseille, par M. Marius Chaumelin;
- Recherches sur Taurocentum, par M. le chanoine Magloire Giraud;
- Légendes provençales, par M. Jules Canonge;
- Catéchisme agricole, par M. Coussin;
- Traduction de la première ode d'Horace, par M. Ulysse Donzel;
- Annuaire du Gard, pour l'année 1861, par MM. Ernest et Charles Liotard;
- Congrès scientifique tenu à Cherbourg,
- Le Brevari d'amor de Maître Ermengaud, publié par la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 1^{re} livr.;
- Histoire populaire de la Pologne, par M. Roux-Ferrand;
- Smithsonian Institution. — Rapport de 1861;
- Quau vou prendre dos lèbre à la fes n'en pren ges, comédie provençale en 3 actes et en vers par Louis Roumieux;
- Les Géorgiques du midi, poème en 4 chants et poésies diverses, par Mme Verdier-Alfort. Publié par M. G. Fournier de Clausonne;
- Travaux de sculpture et peinture sur verre, exécutés par M. Joseph Felon, à l'église Sainte-Perpette de Nîmes;
- Les Amés en péril, par M. Jules Canonge;
- Pauvre Jacques, roman, par Mary;
- On ne rit plus, satire, par M. Hippolyte Munier;
- Un mariage royal, par M. F. Guizot;
- Bienfaits des Sociétés de secours mutuels, par M. M. Ebrard, médecin à Bourg;
- Le livre des Gardes-malades, par M. A. B.;
- Lettres d'un Bénédictin, pour faire suite aux *Contes de la France*, par M. le baron Salmata de Grovestins,

Compensation des actions de
discours d'ouverture et collège
possiez professeur supplé et
édition pour la réformation
de la France, par M. le baron de Salmata de Grovestins,
l'année nationale polonoise, trad. par M. Jules Canonge,

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- Am.* Société d'émulation de l'arrondissement de Nantua.
- Aisne.* Société académique de Saint-Quentin.
Société archéologique de Soissons.
- Allier.* Société d'émulation de l'Allier.
- Ariège.* Société d'agriculture, à Foix.
- Aube.* Société d'agriculture, sciences, arts et belles lettres, à Troyes.
- Aude.* Société des arts et des sciences, à Carcassonne.
- Bouches-du-Rhône.* Académie d'Aix
Société de statistique de Marseille.
- Calvados.* Académie impériale des sciences, arts et belles lettres de Caen.
Société d'agriculture, et de commerce de Caen.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
- Charente.* Société d'agriculture, arts et commerce, à Angoulême.
Société archéologique et historique, à Angoulême.
- Charente-Inférieure.* Société d'agriculture de la Rochelle.
Académie de la Rochelle.
Société d'agriculture, sciences et belles lettres de Rochefort.
- Constantine.* Société archéologique.

<i>Côte-d'Or.</i>	Académie impériale de Dijon.
<i>Doubs.</i>	Société d'émulation de Montbelliard.
<i>Eure.</i>	Société libre d'agriculture à Evreux.
<i>Haute-Garonne.</i>	Académie impériale des sciences, inscriptions et belles lettres, à Toulouse. Société archéologique du midi, à Toulouse. Académie des jeux floraux, à Toulouse.
<i>Gironde.</i>	Académie impériale de Bordeaux. Société philomathique de Bordeaux. Société de médecine de Bordeaux.
<i>Hérault.</i>	Académie des sciences et belles lettres, à Montpellier. Société archéologique de Montpellier. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
<i>Indre.</i>	Société d'agriculture, à Châteauroux.
<i>Indre-et-Loire.</i>	Société archéologique, à Tours.
<i>Isère.</i>	Académie delphinale, à Grenoble. Société de statistique et des sciences naturelles, à Grenoble.
<i>Loir-et-Cher.</i>	Société des sciences et des lettres, à Blois.
<i>Loire.</i>	Société agricole et industrielle, à Saint-Etienne.
<i>Haute-Loire.</i>	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.
<i>Loire-Inférieure.</i>	Société académique, à Nantes.
<i>Loiret.</i>	Société archéologique, à Orléans.
<i>Lot-et-Garonne.</i>	Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
<i>Lozère.</i>	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts, à Mende.
<i>Maine-et-Loire.</i>	Société d'agriculture, sciences et arts, à Angers.
<i>Manche.</i>	Société impériale académique, à Cherbourg.
<i>Marne.</i>	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons. Académie impériale de Reims.
<i>Meurthe.</i>	Académie de Stanislas, à Nancy.
<i>Morbihan.</i>	Société archéologique, à Vannes.
<i>Moselle.</i>	Académie impériale, à Metz. Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

- Nord.* Société impériale des sciences, lettres et arts, à Lille.
- Société agricole, industrielle et littéraire, à Valenciennes.
- Société d'agriculture, sciences et arts, à Douai.
- Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.
- Société d'émulation, à Cambrai.
- Oise.* Société académique d'archéologie, sciences et arts, à Beauvais.
- Pas-de-Calais.* Académie d'Arras.
- Société d'agriculture, sciences et arts, à Boulogne-sur-Mer.
- Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
- Puy-de-Dôme.* Académie de Clermont-Ferrand.
- Hautes-Pyrénées.* Société d'encouragement, à Bagnères-de-Bigorre.
- Pyrénées-Orientales.* Société agricole, scientifique et industrielle, à Perpignan.
- Rhin (Haut-)* Société industrielle, à Mulhouse.
- Rhône.* Académie impériale, à Lyon.
- Société d'agriculture, à Lyon.
- Société Linnéenne, à Lyon.
- Saône-et-Loire.* Académie de Mâcon.
- Société d'horticulture et d'archéologie, à Chalon.
- Sarthe.* Société d'agriculture, sciences et arts, à Mans.
- Seine.* Société impériale et centrale d'agriculture, à Paris.
- Société de la morale chrétienne.
- Société protectrice des animaux.
- Société impériale zoologique d'acclimatation.
- Société philotechnique.
- Seine-Inférieure.* Académie de Rouen.
- Société libre d'émulation, à Rouen.
- Société havraise d'études diverses, au Havre.
- Seine-et-Oise.* Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.
- Académie impériale, à Amiens.
- Somme.* Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'émulation, à Abbeville. 5017.
 Société littéraire et scientifique, à Castres.
 Société d'études scientifiques et archéologiques, à Druguignan.
 Société des sciences, belles lettres et arts, à Toulon. 11001.
 Société des antiquaires de l'Ouest à Poitiers.
 Société académique de Poitiers.
 Société de médecine de Poitiers.
 Société d'agriculture, sciences et arts, à Li-mogés.
 Société libre d'émulation, à Epinal.
 Société des sciences naturelles et historiques, à Ankerre.
 Société archéologique, à Sens.

Sociétés étrangères correspondantes.

Société industrielle, à Mulhouse.
 Académie impériale de Belgique, à Anvers.
 Société libre d'émulation, à Liège.
 Smithsonian Institution, États-Unis.
 Société littéraire et philosophique, à Manchester.
 Société impériale d'agriculture, à Moscou.

REVUES.

Société protectrice des animaux.
 Société impériale et centrale d'agriculture.
 Académie de Rouen.
 Journal des Savants.
 Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques.
 Tribune artistique et littéraire du Midi (Marseille).

TABLEAU NOMINATIF

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DU GARD

BUREAU DE 1862.

- Président*..... M. Germer-Durand (O. A.), chef d'institution.
Vice-Président... M. Olive-Meinadier, membre de la Société d'agric.
Secrétaire-perpétuel M. Nicot O. ✱ (O. U.), recteur honoraire d'Académie.
Secrétaire-adjoint.. M. Alphonse Dumas, secrétaire de la Société d'agric.
Trésorier..... M. A. Pelet ✱, inspecteur des monuments historiques.
Bibliothécaire..... M. Germer-Durand.

Président d'honneur : LE PRÉFET DU GARD C. ✱.

Président honoraire : M. F. Guizot, ancien ministre G. O. ✱.

MEMBRES HONORAIRES.

- 20 avril 1818..... Barbaroux C. ✱, sénateur, à Paris.
25 mai 1818..... Benjamin Valz ✱, anc. dir. de l'Observ., à Marseille.
28 janvier 1832... Ferdinand Béchard, ancien député du Gard, à Paris.
28 janvier 1832... Roux-Ferrand ✱, sous-préfet en retraite, à Paris.
10 mars 1833..... Em. Frossard ✱, pasteur à Bagnères-de-Bigorre.
20 mars 1833..... Roustau O. ✱, recteur de l'Académie de Toulouse.
30 mars 1833..... Vinard ✱, ingénieur en chef en retraite, à Orange.
7 juin 1837..... Remacle ✱, ancien préfet, à Arles.
21 mars 1838..... Jules Canonge, homme de lettres, à Nîmes.
21 mars 1838..... Alex. Colin, peintre, à Paris.
23 avril 1839..... Numa Boucoiran, directeur du musée, à Nîmes.
30 mai 1861..... Dumas C. ✱, ancien ministre, à Paris.
-

MEMBRES RÉSIDENTS.

Nos d'ord.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADEMIENS.
		Messieurs
1	23 mars 1818....	Nicot O. ✱ (O. U.), recteur honoraire.
2	26 février 1821...	Emile Teulon ✱, premier président de la Cour impériale de Nîmes.
3	15 mars 1822.....	Plagniol ✱, inspecteur honor. d'Académie.
4	30 mai 1829.....	Aug. Pelet ✱, inspect. des monum. historiq.
5	10 mars 1830....	Goirand de Labaume ✱, présid. de chambre à la Cour impériale.
6	19 mai 1830.....	Jean Reboul, ancien représentant.
7	28 janvier 1832...	Léonce Maurin ✱, conseil. à la Cour imp.
8	28 janvier 1832...	C. Fontaine ✱, docteur médecin.
9	29 décemb. 1832..	Abrie, propriétaire.
10	7 janvier 1837...	Deloche ✱, (O. U.), inspecteur de l'Académie de Montpellier
11	28 avril 1838.....	Ferdinand Girard O. ✱, ancien pair de France.
12	15 avril 1839....	Pleindoux aîné ✱, docteur médecin.
13	7 décembre 1839.	F. de la Farelle, correspond. de l'Institut, ancien député.
14	14 mars 1840....	L'abbé Privat ✱, chanoine.
15	24 décembre 1842.	Bon De Daunant C. ✱, premier président honoraire, ancien pair de France.
16	21 juillet 1849....	Ph. Bouleau de Castelnaud ✱, doct. médéc.
17	15 décembre 1849.	Pagezy O ✱, col. d'état-major en retraite.
18	15 juillet 1850....	Alphonse Dumas, secr. de la soc. d'agricult.
19	Id.	Jules Salles, peintre.
20	26 nov. mbre 1832.	Aurès ✱, ingénieur en chef du département.
21	22 janvier 1833...	Germer-Durand (O. A.), chef d'institution.
22	7 janvier 1834...	Ollive-Meinadier, membre de la société d'agriculture.
23	13 mai 1854.....	J.-C. Bousquet ✱, chir.-major en retraite.
24	6 janvier 1853...	Moriau ✱ (O. U.), recteur d'académie en retraite.
25	22 août 1857.....	L'abbé Azaïs (O. U.), aumônier de l'...
26	18 décembre 1858.	G. Fournier de Claisonne ✱, président de chambre à la Cour impériale.
28	12 novembre 1859	Viguié, pasteur.
29	26 mai 1860.....	Bretigniere, prof. de rhétor. au lycée imp.
30	26 avril 1862.....	Charles Liotard, secrétaire général de la mairie de Nîmes.

- 9 avril 1836... Ph. Eyssette, prés. du tribunal civil, à Largentière.
- 24 juin 1837... Moreau de Journès O. ✱, membre de l'Institut, à Paris.
Id. Duvivier, homme de lettres, à Paris.
- 28 avril 1838... De Sauriac, président de la Société d'agricult., à Foix.
Id. Giraud C. ✱, membre de l'Institut, ancien ministre,
à Paris.
- 4 août 1838... Désiré Nisard O. ✱, membre de l'Académie française,
à Paris.
- 10 novembre 1838. Matter O. ✱, ancien inspecteur général des études,
à Paris.
Id. De Malbosc, naturaliste, à Berrias (Ardèche).
- 7 décembre 1839. Germain ✱, doyen de la faculté des lettres, à Montpellier.
Id. Chevalier, chimiste, à Orléans.
- 15 février 1840... Quenin ✱, juge de paix, à Orgon.
Id. Albert Lenoir ✱, membre du Comité des Sociétés
savantes, à Paris.
- 4 juillet 1840... Magen, homme de lettres, à Agen.
Id. Olry, secrétaire de la faculté des lettres, à Strasbourg.
- 26 décembre 1840. Lecrff ✱, professeur honoraire de la Faculté de
droit, à Caen.
Id. Hardouin, avocat à la Cour de cassation, à Paris.
- 6 février 1841... Ragat, secrétaire général de la Société académique,
à Macon.
Id. De Saive, médecin, à Liège.
- 23 août 1841... Mme Félicie d'Escudier, à Beaucaire.
- 2 mai 1841... De Payan-Dumoulin, président du tribunal de pre-
mière instance, au Puy.
- 6 août 1842... Cambessède ✱, botaniste, à Pradines (Gard).
- 24 décembre 1842. Bernard-Brisse ✱, capitaine d'état-major en retraite,
à Nîmes.
Id. Rivoire, chef de division à la préfecture du Rhône.
- 2 décembre 1843. Stancovich, naturaliste, à Istria.
- 16 novemb. 1844. Vicomte Santarem ✱, à Paris.
- 11 janvier 1845... Alexis Perret ✱, professeur à la Faculté des sciences,
à Dijon.
- 22 février 1845... Adolphe Ricard, secrétaire archiviste de la Société
archéologique, à Montpellier.
- 5 avril 1845... Payan, docteur-médecin, à Aix.
- 5 avril 1845... Emile Causse, vice-président du tribunal de première
instance, à Nîmes.
- 25 août 1845... Jules Janin ✱, homme de lettres, à Paris.
- 15 novemb. 1845.. De Robarnier ✱, président de chambre à la Cour
impériale de Montpellier.
- 15 décembre 1845. Jaquemin, homme de lettres, à Arles.
- 24 janvier 1846... Magalon, homme de lettres, à Bagnols.

- 12 juin 1847..... De Féhce, professeur à la Faculté de théologie de Montauban.
- 26 juin 1847..... Isidore Hedde ✱, membre de la chambre consultative de commerce, à Saint-Etienne.
 Id..... L'abbé Gareizo, supér du grand séminaire, à Nîmes.
 Id..... Vingtrinier ✱, docteur médecin en chef des prisons, à Rouen.
- 17 mars 1849..... Félix Bogaerts, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, à Anvers.
 Id..... E. de Kerckhove-Varent ✱, docteur en droit, ancien chargé d'affaires à Constantinople, à Anvers.
 Id..... Vicomte de Kerckhove ✱, ancien médecin en chef des armées, à Anvers.
- 14 avril 1849..... Alexandre Schaepkens, peintre, à Bruxelles.
- 18 janvier 1851.... Chevalier de Thumalde, secrétaire général d'Académie, à Liège.
- 24 mai 1851..... Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Toulouse.
- 29 novemb. 1851.. Chabanon, docteur-médecin, à Uzès.
- 20 mars 1852.... Ebrard, docteur-médecin, à Bourg (Ain).
- 18 décembre 1852. Graud, chanoine honoraire de Fréjus et d'Ajaccio, curé à Saint-Cyr (Var).
 8 janvier 1853... Baruffi, médecin en chef de l'hôpital, à Rogvigo.
 7 janvier 1854... De Chabaud-Latour G. O. ✱, général de division du génie, à Paris.
 Id..... Gaston Boissier, professeur de rhétorique, à Paris.
- 15 avril 1854..... Massone, docteur-médecin, à Gènes.
 Id..... Emile Boisson, notaire et maire, à Sommières.
- 17 février 1855.... Ecoffet ✱, naturaliste et directeur des contributions indirectes, à Nîmes.
- 23 juin 1855..... Roux ✱. †, docteur-médecin.
- 10 novemb. 1855.. Boudart, secrétaire de la Société archéolog., à Béziers.
 5 janvier 1856... Mme la comtesse de Vernède de Corneillan, à Paris.
- 16 février 1856... Charles Jalabert ✱, peintre, à Paris.
- 21 juin 1856..... Jules Pazégy O. ✱, maire, à Montpellier.
 Id..... Alibert, médecin-inspecteur des eaux d'Ax, à Saint-Christoly (Médoc).
 Id..... De Barthélemy, archéologue, maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Paris.
- 23 janvier 1858... Martel, docteur-médecin en chef des hospices, au Puy.
- 20 février 1858.... Cros-Mayrevielle, homme de lettres, à Carcassonne.
 Id..... L'abbé Berthon, curé, à Robiac (Gard).
- 4^{er} mai 1858..... Hipp. Minier, homme de lettres, à Bordeaux.
- 26 juin 1858..... Ch. Domergue, propriétaire, à Beaucaire.
- 11 juin 1859..... L'abbé Pistre, curé, à Verfeil (Haute-Garonne).

- 12 novemb. 1859... Aragon ✕, président de chambre à la Cour impériale,
à Montpellier.
- 31 mars 1860..... Guillaume Guizot, homme de lettres, à Paris.
Id..... Delépine, censeur des études, à Toulouse.
Id..... Revoil, architecte des monuments historiques, à
Nîmes.
Id..... Jules de Séranon, avocat, à Aix (Bouches-du-Rhône).
- 4 août 1860..... L'abbé Besson, supérieur du collège Saint-François-
Xavier, à Besançon.
- 5 janvier 1861... Bigot, homme de lettres, à Nîmes.
Id..... L'abbé Corblet, directeur de la *Revue de l'Art chré-
tien*, à Amiens.
- 16 mars 1861.. .. Armand de Flaux, homme de lettres, à Paris.
- 15 avril 1861..... Garnier, secrétaire perpétuel de la société des anti-
quaires de Picardie.
Id..... Marius Chaumelin, directeur de la *Tribune artistique
et littéraire*, à Marseille.
- 15 février 1862... Michel Nicolas, professeur à la Faculté de théologie de
Montauban.
- 10 mai 1862..... Docteur Guggenbulh, à Glaris.
- 5 juillet 1862... Courcière, professeur de physique au Lycée impérial.
-

POÉSIE.

Hélénus, fragments du 3 ^e chant de l'Énéide, traduit par M. Em. Teulon.....	429
Le jeune Savoyard, élégie, par M. J.-C. Bousquet.....	433
Le Voyageur et le Voleur, fable, par le même.....	435
La Veillée de la veuve, élégie, par M. A. Bigot.....	437
La Guerre, par le même.....	439
Le chant du Tisserand, par le même.....	441
Discours d'ouverture de l'Université de Montpellier, par M. Ollivier-Ménardier, vice-recteur, le 10 août 1861, par M. Nicolet.....	442
Essai sur le dénombrement de la population de Nîmes en 1861, par M. Ch. Liotard.....	444
Observations météorologiques, par M. le Baron de Hombres de Valenciennes, par M. Germain-Durand.....	463

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE

Résultat du concours ouvert en 1861, et programme du concours de 1863.....	463
Liste des ouvrages offerts à l'Académie.....	464
Liste des Sociétés correspondantes.....	466
Tableau nominatif des Membres de l'Académie.....	470
Table des matières.....	476
Liste des publications de l'Académie du Gard (1756-1862).....	478
Deux inscriptions antiques inédites, communiquées par M. Ollivier-Ménardier.....	514
Documents inédits sur l'origine des quatre crocodiles de l'Hôtel-de-Ville de Nîmes, communiqués par M. Ch. Liotard.....	516
Le Procès des Tempeliers, par M. de Daurant siné.....	520

LITTÉRATURE

Aristophane, poète politique et moraliste, par M. Breugnot.....	617
Étude sur Joachim du Bellay, par M. Ch. Liotard.....	325
Deux moines du couvent de Saint-Marc à Florence, par M. Labbé Azais.....	378
Le roman de M. Jules Sallé.....	40

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DU GARD.

MÉMOIRES.

PREMIERE SÉRIE (XVIII^e SIÈCLE).

Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nîmes. 1756. 1 vol. in-8°. (Epuisé).

DEUXIÈME SÉRIE (1804—1822).

Statuts de l'Académie du Gard (1805). Brochure in-8°.

Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an xiii (1804—1805).

Broch. in-8°.

—	—	pendant l'année 1806. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)
—	—	pendant l'année 1807. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1808. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1809. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1810. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1811. 2 vol. in-8°.

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol. in-8°.

TROISIÈME SÉRIE (1832—1850).

Mémoires de l'Académie royale du Gard. 1832. 1 vol. in-8°. (Epuisé).

Académie royale du Gard. 1833—1834. 1 vol. in-8°. (Epuisé).

Mémoires de l'Acad. roy. du Gard. 1835—1836-1837. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)

— — — 1838—1839. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)

— — — 1840—1841. 1 vol. in-8°.

— — — 1842—1843-1844. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)

— — — 1845—1846. 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie du Gard. 1847—1848. 1 vol. in-8°.

— — — 1849—1850. 1 vol. in-8°. (Epuisé.)

Réglement de l'Académie du Gard. 1850 Brochure in-8°.

QUATRIÈME SÉRIE (1851—1860).

- Mémoires de l'Académie du Gard. 1851. 1 vol. in-8°.
 — — — — — 1852. 1 vol. in-8°.)
 — — — — — 1853. 1 vol. in-8°.)
 — — — — — 1854—1855. 1 vol. in-8°.
 — — — — — 1856—1857. 1 vol. in-8°.
 — — — — — 1858—1859. 1 vol. in-8°.
 — — — — — 1860. 1 vol. in-8°.
- Règlement de l'Académie du Gard. 1860. Broch. in-8°.

CINQUIÈME SÉRIE (1861—).

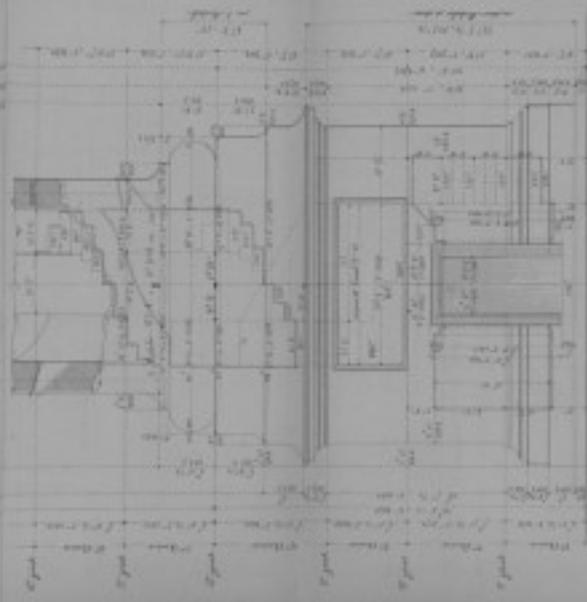
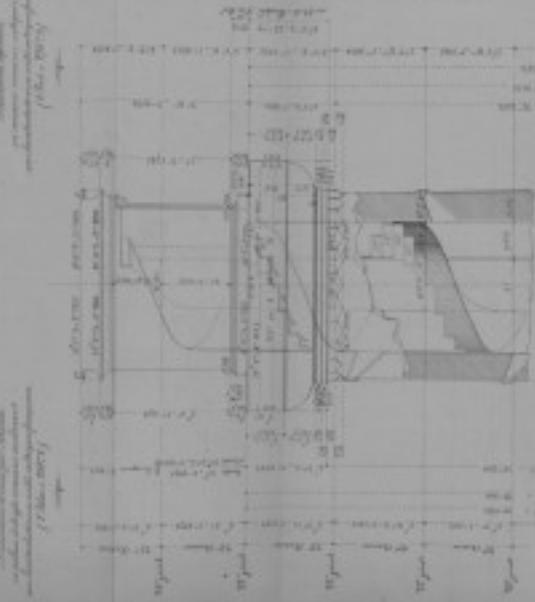
- Mémoires de l'Académie du Gard. 1861. 1 vol. in-8°.
 — — — — — 1862. 1 vol. in-8°.

PROGÈS-VERBAUX.

- Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1843-1844. 1 vol. 8° de
 225 pages. (Épuisé).
 — Années 1845-44, 1844-45, 1 vol. 8° de 207 pages. (Épuisé.)
 — Années 1845-46, 1846-47, 1 vol. 8° de 224 pages.
 — Années 1847-48, 1848-49, 1 vol. 8° de 181 pages. (Épuisé).
 — Année 1849-50. 1 vol. 8° de 147 pages. (Id.)
 — Année 1850-51. 1 vol. 8° de 581 pages.
 — Année 1851-52. 1 vol. 8° de 172 pages.
 — Année 1852-53. 1 vol. 8° de 251 pages.
 — Année 1853-54. 1 vol. 8° de 261 pages.
 — Année 1854-55. 1 vol. 8° de 248 pages.
 — Année 1855-56. 1 vol. 8° de 254 pages.
 — Année 1856-57. 1 vol. 8° de 184 pages.
 — Année 1857-58. 1 vol. 8° de 202 pages.
 — Année 1858-59. 1 vol. 8° de 270 pages.
 — Année 1859-60. 1 vol. 8° de 240 pages.
 — Année 1860-61. 1 vol. 8° de 274 pages.
 — Année 1861-62. 1 vol. 8° de 162 pages.
 — Année 1862-63. 1 vol. 8° de 205 pages.

Classe des Architectes & Le Clifosseur Orangerie

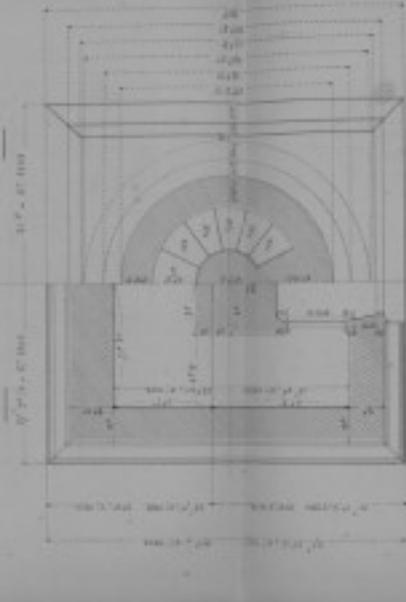
Plan de l'Orangerie
 (1788-1790)
 (1788-1790)



Plan de l'Orangerie
 (1788-1790)

Plan de l'Orangerie
 (1788-1790)

Plan de l'Orangerie
 (1788-1790)



Plan de l'Orangerie
 (1788-1790)

Plan de l'Orangerie
 (1788-1790)

Plan de l'Orangerie
 (1788-1790)

